DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13632 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 25 NOVEMBRE 1988

Révolution fiscale en Suède

Bien que, techniquement, la réforme fiscale présentée « au nom du Parti social-démocrate » par le ministre des finances suédois, M. Kjell-Olof Feldt, l'homme fort du cabinet, soit des plus radicales, la leçon qu'on en tirera sera d'abord d'ordre politique. Un grand parti digne de ce nom, c'est un état d'esprit, beaucoup plus qu'une idéologie. Depuis au moins trois ans, M. Feldt, le principal architecte de la politique économique qui assure à la Suède un « boom » ininterrompu depuis 1982, avait une préoccupation centrale : préparer la refonte d'un système d'imposition qui était en train de devenir, avec l'inflation rampante, le plus grave handicap d'une des économies les plus performantes du monde.

Ces idées, le ministre les avait exposées dans un petit Livre blanc publié en avril 1987. « Ce qu'il faut viser, disait M. Feldt, c'est une simplification du système fiscal, en introduisant des changements propres à inciter au travail et à l'épargne. La réforme devrait donc être caractérisée par des règles plus compréhensibles, des taux plus bas, une diminution des exemptions et une taxation à la fois plus effective et plus neutre du capital. » Un discours qui, au moins dans ses grandes lignes, sonnait comme du Reagan et s'inspirait des idées chères aux « économistes de l'offre ».

Le tabou à conjurer était celui de la sacro-sainte progressivité de l'impôt sur le revenu, traditionnellement tenue pour le principe de toute justice fiscale par les socialistes. Habilement, M. Feldt faisait deux remarques : en réalité, le financement de l'État-protecteur est à concurrence de 94 % fourni par des taxes de nature proportionnelle, et même si elle ne rapporte pas beaucoup la progressivité ne frappe plus seulement les riches.

Qu'on juge de l'ampleur des mesures qu'il propose : réduction de 60 milliards de couronnes des recettes publiques, soit près du cinquième des actuelles rentrées fiscales de l'État. Ce résultat serait obtenu par l'exonération de neuf salariés sur dix de l'impôt d'État sur le revenu (mais pas de l'impôt local). Qui disait en France, quand Edouard Balladur exempta deux millions de ménages français de cet impôt, qu'il s'agissait d'une disposition à contre-courant ? Le point délicat est le taux d'imposition pour les revenus supérieurs à 160 000 couronnes (environ 160 000 francs) : le taux maximum, actuellement de 72 %, sera sensiblement abaissé, sans doute à 60 % dans une première phase. M. Feldt voudrait le ramener à 50 %, comme en Finlande.

Une des anomalies du système suédois était de favoriser encore plus que dans d'autres pays l'emprunt sous toutes ses formes, y compris pour financer les dépenses de consommation. Il y sera en grande partie remédié. Quant aux plus-values en capital, qui bénéficiaient d'un régime étonnamment favorable, elles seront taxées comme un revenu. L'impôt sur les sociétés sera ramené de 52 % à 30 %, mais, aujourd'hui, maintes sociétés, à commencer par les plus grandes, ne payent presque rien grâce à diverses échappatoires et au régime des amortissements. L'évasion fiscale était devenu le sport favori des riches Suédois et le travail noir des moins riches. Une importante question est de savoir si l'extension de la TVA au taux de 23 % n'aura pas pour effet de perpétuer ce sport.

(Lire nos informations page 31.)



L'aggravation de la crise des nationalités dans le Caucase

Des centaines de milliers de personnes manifestent en Azerbaïdjan et en Géorgie

La crise des nationalités ne cesse de s'aggraver dans le Caucase. Plusieurs centaines de milliers de personnes se sont de nouveau rassemblées jeudi 24 novembre dans le centre de Bakou, où le couvre-feu a été instauré de 22 heures à 5 heures du matin. Cette mesure s'applique aussi à Kirovabad et à Nakhitchevan, deux autres villes d'Azerbaïdjan, où trois soldats soviétiques ont été tués mardi 22 et cent vingt-six civils, azéris et arméniens, blessés lors d'affrontements. En Géorgie, une foule estimée par certains témoins à deux cent mille personnes s'est rassemblée mercredi 23 à Tbilissi, où le Parlement a réclamé des modifications au projet d'amendements constitutionnels élaboré par Moscou. Enfin, à Erevan, deux à trois cent mille Arméniens se sont réunis dans la nuit devant le comité central.

MOSCOU
de notre correspondant

A priori, rien de commun. Au nord, dans les pays baltes, on joue la légalité, et ce sont les institutions politiques locales – le parti même parfois – qui affirment par des résolutions ou des lois la « souveraineté » des républiques constituant l'Union soviétique.

Au sud, en Azerbaïdjan et en Arménie, on descend dans les rues par centaines de milliers de personnes, car on se dispute un minuscule territoire, le Haut-Karabakh, majoritairement peuplé d'Arméniens mais appartenant statutairement à l'Azerbaïdjan.

Au nord, un jeu politique sophistiqué. Au sud, un affrontement nationaliste sanglant et banal, et le tout, pourtant, relève d'un seul et même phénomène : le réveil des différentes Républiques soviétiques.

Théoriquement, elles ont toujours été souveraines, dirigées par leur propre gouvernement et disposant même du droit de sortir de l'Union sur simple décision de leur Parlement. En fait, leur souveraineté, leur gouvernement et leur Parlement n'existaient que sur le papier. Rigoureusement toutes les décisions étaient prises à Moscou et voilà soudain que les firurants se font acteurs.

Les députés arméniens réclament le rattachement du Haut Karabakh à leur République, ceux d'Azerbaïdjan s'y opposent, ceux de Géorgie se prononcent à l'unanimité pour la rédaction d'une nouvelle Constitution de l'URSS, ceux d'Estonie décident que les lois soviétiques ne seront plus automatiquement applicables sur leur territoire.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Les « six de Sharpeville » graciés

Une mesure de clémence du président Botha trois ans après leur condamnation à mort

PAGE 36

M. Mitterrand attendu en URSS

Selon Moscou, la France est « sur la bonne voie »

PAGE 3

M. Delebarre et l'avenir du transport aérien

Un entretien avec le ministre des transports

PAGE 32

La télévision sans frontières

Au Conseil de l'Europe, Mme Tasca assouplit la position de la France

PAGE 30

La Bourse aux stages

PAGE 12

Le sommaire complet se trouve en page 36

L'opposition exploite l'affaire Boulouque

Le retour des procureurs

L'Assemblée nationale a été le théâtre, mercredi 23 novembre, de vifs incidents entre les socialistes et les élus de l'opposition, cette dernière ayant choisi de mettre en cause M. Arpaillange et de relancer ainsi l'« affaire Boulouque ».

BON!... REPRENONS!... QU'EST-CE QUI VOUS A POUSSÉ À ACCEPTER LA CHARGE DE GARDE DES SCEAUX?

PLANTU

Terrorisme, sécurité, laxisme des socialistes : quand la droite musclée est à court d'imagination, elle se rabat sur ce langage automatique, pour peu que l'adversaire lui en offre l'occasion. A l'approche des élections municipales de mars 1989, ce triptyque efficace pour pensée courte devrait en annoncer un autre, du même tonneau : immigration, sécurité, laxisme des socialistes.

La droite a mis plus de six mois à retrouver ses réflexes. L'inculpation du juge Boulouque lui a servi de prétexte. « *Sachez que vous venez d'adresser un grand message de sympathie et d'accueil à tous les terroristes du monde* » : M. Ladislas Poniatowski a ainsi rouvert les hostilités et déclenché le tumulte, mercredi, à l'Assemblée nationale, en accusant le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, d'avoir permis l'inculpation d'un juge sur plainte du terroriste présumé dont il instruit le dossier.

Ce refrain a déjà été servi aux Français aux élections municipales de 1983, aux législatives de 1986 et pendant la campagne présidentielle de 1988. Lors du face-à-face télévisé Chirac-Mitterrand du 28 avril – entre les deux tours, – le premier ministre de l'époque avait implicitement accusé le président sortant d'être responsable de la mort de Georges Besse, PDG de la régie Renault, et du général Audran, assassinés par Action directe, parce qu'il avait, affirmait-il, favorisé la libération de terroristes assassins.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite et l'article d'AGATHE LOGEART, page 7.)

Multiplication des grèves dans les transports

Paris-blocages

Le Réseau express régional approchera, la semaine prochaine, de l'asphyxie totale en région parisienne. Progressivement, les trains se raréfieront sur les lignes A (Saint-Germain-en-Laye - Marne-la-Vallée) et B (Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle - Saint-Rémy-lès-Chevreuse) en raison de la grève thrombose déclenchée par la CGT dans les ateliers d'entretien de la RATP. Ce mouvement achève de perturber les transports en commun de la région déjà bien malades.

Le gouvernement ne pourra rester inerte et jouer le pourrissement dans les conflits des transports publics. La pagaille, dont pâtissent depuis plus d'un mois les usagers de la ligne A du RER, gagnera les autres lignes de métro, le réseau banlieue de la SNCF et le trafic automobile de la capitale en raison des reports de trafic.

Le conflit des services d'entretien de la RATP est on ne peut plus classique. La CGT et, en sourdine, FO sont parvenues à convaincre environ 30 % des huit cent vingt ouvriers chargés de réviser les rames du RER de cesser le travail pour obtenir trente-cinq points d'indice supplémentaires, soit 1 000 francs de plus par mois. Tout se complique avec la tactique choisie par les grévistes qui pratiquent une grève perlée et tournante et bloquent l'entrée et la sortie des rames dans les ateliers de Rueil, Massy, Boissy-Saint-Léger et Montrouge. Comme les machines doivent être révisées tous les trois jours, ce blocage aboutit inexorablement à la raréfaction des trains au fur et à mesure qu'ils cessent de satisfaire aux normes de sécurité.

Le conflit est insoluble. La RATP ne peut accepter ces revendications, car cela entraînerait le glissement de la grille de 5 700 ouvriers de la RATP. Le gouvernement ne peut pas céder, lui non plus, car son recul communiquerait le feu aux services d'entretien de la SNCF dont les employés sont nettement moins bien payés que ceux de la RATP puisqu'ils gagent 5 000 F à 7 500 F par mois, contre 6 100 F à 9 000 F à la Régie. Les contre-propositions que formulera, le 25 novembre, la direction de la RATP n'iront pas au-delà d'une prime annuelle de 1 200 F ou 1 300 F, soit dix fois moins que ne demandent les grévistes.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 32.)

SIDA : mesurer l'épidémie

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a autorisé, mardi 22 novembre, l'INSERM à mettre en place « *un système national d'information épidémiologique sur le SIDA* ». Cet avis favorable va permettre à l'INSERM de réaliser toute une série d'études épidémiologiques permettant de mieux cerner l'étendue et les caractéristiques de l'épidémie de SIDA. A la condition toutefois, précise la CNIL, que les patients participant à de telles études en aient été au préalable informés et qu'ils aient donné leur consentement par écrit.

Pour sa part, le gouvernement britannique a décidé de lancer une enquête épidémiologique d'une tout autre nature : il s'agira de pratiquer un test de dépistage du SIDA sur plusieurs centaines de milliers de personnes dans un total anonymat et à leur insu. Approuvé par la British Medical Association, ce projet est en revanche critiqué par plusieurs spécialistes de l'éthique médicale.

Lire page 12.

Le Monde LIVRES

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 500 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

LES PALESTINIENS ET ISRAËL

Dérives et complaisances françaises

par MICHEL DARMON (*)

MON prédécesseur, le regretté sénateur Pierre Giraud, homme qui savait allier l'intelligence, le cœur et le courage, m'avait rapporté que, faisant partie, il y a plusieurs années, d'une délégation parlementaire française en Jordanie, il avait été reçu par le roi Hussein. Interrogé sur le problème palestinien, le roi avait répondu : « *C'est vous, les Français, qui rallumez sans cesse le problème palestinien.* »

Il y a là une évidence pour tous ceux qui ont suivi la politique française au Proche-Orient depuis plus de vingt ans. Le président de la République lui-même, qui a eu le grand mérite de rompre avec le courant qui faisait d'Israël un pays non fréquentable par la France, avait parlé de l'OLP en pleine Knesset, ce que le président Sadate n'avait pas fait.

Un autre de mes prédécesseurs, le général Lecomte, ancien chef d'état-major du général Koenig, maréchal de France, lui-même l'un des premiers présidents de l'Alliance France-Israël, a écrit un jour que nous vivions une époque où la France n'était pas occupée sur son territoire, mais dans sa politique étrangère. Il apparaît en effet que tous nos gouvernants sont prisonniers d'une ligne politique où il faut faire la part des intérêts de la France et des passions anti-israéliennes de cet « occupant » de notre politique étrangère. Je puis témoigner, avec d'autres, de la réalité de ces passions au Quai d'Orsay.

Questions de principe

M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, vient de déclarer à l'Assemblée nationale que la reconnaissance par la France de l'Etat palestinien proclamé à Alger ne soulevait aucune difficulté de principe, qu'il y avait seulement un problème de jurisprudence... Cette position, loin d'être modérée, est la plus dure, la plus en flèche contre Israël que pouvait prendre la France. Elle est plus engagée envers l'OLP que la position soviétique elle-même, plus engagée que celles des autres pays d'Europe, où la France a été souvent le moteur des pressions sur Israël.

En novembre 1979, le Quai d'Orsay avait employé pratiquement les mêmes mots : il n'y avait « *pas d'objection de principe à une éventuelle visite en France de M. Yasser Arafat* ».

Il est facile d'énumérer des points qui, pour toute personne douée de sagesse et de raison, pourraient soulever des questions de principe :

– La création d'un Etat sur un territoire grand comme un tiers de département français est-elle si naturelle ? Est-elle facteur de paix ou facteur de guerre ? Peut-elle ouvrir la porte dans la région à une implantation d'ennemis du monde libre ?

– La création d'un nouvel Etat arabe quand il en existe déjà vingt et un, dont un sur le territoire de la Palestine – je vise, bien sûr, la Jordanie – s'impose-t-elle à l'évidence ? Où serait, dans la création d'un vingt-deuxième Etat arabe – manifestement inviable, – l'intérêt de la France ?

– Après avoir laissé fabriquer un nationalisme palestinien, qui n'est avant tout qu'une arme contre Israël, la politique n'est-elle pas en train de fabriquer le malheur de l'homme palestinien, comme elle a fait celui de l'homme vietnamien, de l'homme cambodgien, de l'homme yéménite et de bien d'autres, en les plongeant dans des situations conflictuelles interminables ?

– Arafat et son « parlement » ne sont les élus de personne, et leur décision ne repose sur aucun fondement au regard du droit international. La France est-elle prête à reconnaître aussi spontanément tous les Etats que pourraient proclamer des Kurdes, des Tamouls, des Arméniens, des Nagas, des Baltes... et, pourquoi pas, des Corses ?

– Est-il conforme aux principes d'admettre dans la communauté internationale un Etat qui ne veut pas renoncer à en détruire un autre ? D'admettre un Etat qui est surtout connu par deux choses : il a derrière lui une tradition de crimes et d'attentats, y compris en France, et, pour l'avenir, nul n'ignore qu'il pourrait constituer une menace mortelle pour Israël ? Est-il sage pour la France, pour ne pas dire amical, au risque de paraître déplacé en politique, de faire sur le dos d'Israël un pari sur la bonne volonté des loups, de loups dont l'histoire démontre qu'ils ne seront jamais rassasiés ? J'évoque ici ces images de la haine en action quand on a vu à la télévision des enfants palestiniens de cinq ans scander des slogans contre Israël sous la conduite de leur institutrice.

La négation affichée

Cette brève analyse est-elle à ce point dépourvue de fondements qu'elle ne mette en cause aucun principe ? Et il ne s'agit pas de fantasme : en siégeant à Alger, les Palestiniens avaient devant eux la carte de ce qui est pour eux leur futur Etat. Ce n'était pas la Cisjordanie et Gaza ! La carte recouvrait tout Israël, de Haïfa à Eilat, en passant par Tel-Aviv et, bien sûr, Jérusalem. Tous les journalistes ont pu voir la négation d'Israël affichée au grand jour. Si, par malheur, la situation devait devenir encore plus difficile au Proche-Orient, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Il faut comparer la complaisance française pour l'OLP avec le fait – qui a été occulté – que le gouvernement français s'est associé, il y a quelques jours, à une indigne condamnation d'Israël à l'ONU à propos du respect des droits de l'homme en Cisjordanie et à Gaza, ce que la Grande-Bretagne, entre autres pays, a refusé de faire. C'est-à-dire que le gouvernement français a conforté la campagne qui fait d'Israël le coupable permanent devant les nations.

Tous ceux qui considèrent que la vocation et les intérêts de la France sont ainsi mal servis combattront les dérives de sa politique étrangère.

(*) Ingénieur général du génie maritime (CR), président de France-Israël, Alliance Général-Koenig.

Reconnaissance et frontières

Deux des principales personnalités palestiniennes des territoires occupés, Hanna Siniora, rédacteur en chef du journal de Jérusalem-Est « Al Fajr » et Fayez Abu Rahmeh, avocat à Gaza, s'adressent au président Mitterrand.

Monsieur le Président,

Nous vous saurions gré de transmettre à votre gouvernement notre désir de voir reconnaître notre Etat palestinien nouvellement proclamé. Une lecture attentive de la proclamation de l'indépendance et de la « déclaration politique » avalisée par le Conseil national palestinien d'Alger prouve, sans le moindre doute, que notre peuple a un désir authentique de parvenir à une paix juste et durable. (...)

La proclamation elle-même se réfère à la résolution 181 de l'ONU de 1947. Notre appel pour un Etat indépendant est donc totalement lié à l'acceptation d'un Etat juif en Palestine. Il existe à nos yeux une parité explicite entre nos droits et ceux du peuple juif d'avoir un Etat en Palestine. (...)

La déclaration politique du CNP, en ce qui concerne les négociations pour l'établissement des frontières, se réfère aux résolutions 242 et 338. Celles-ci devront servir de base à la réunion, d'une conférence internationale.

Bien qu'Israël n'ait jamais jusqu'à présent, défini ses frontières, cela n'a jamais été considéré comme un obstacle à sa reconnaissance par un certain nombre de gouvernements et d'Etats. (...) On ne peut pas reprocher au peuple palestinien de souhaiter inclure, comme autre condition à la tenue d'une conférence, la question essentielle de ses droits politiques nationaux. La conférence devra aborder non seulement la question territoriale, mais aussi celle de l'identité nationale.

En ce qui concerne l'éternelle question du terrorisme, l'OLP réaffirme sa renonciation à celui-ci, ce qu'elle avait déjà fait dans la déclaration du Caire en 1985. Le CNP exprime également sans ambiguïté son « *rejet du recours à la force, à la violence* ». Elle proclame sa conviction de la nécessité de résoudre tous les problèmes régionaux et internationaux « *par des moyens pacifiques* ».

L'implicite et le conditionnel

par DIDIER EPELBAUM (*)

L'INCONVÉNIENT du discours implicite est que sa signification doit être tirée par déduction. C'est pourquoi les décisions du Conseil national palestinien s'interprètent différemment selon les intérêts, les préjugés ou les idéologies.

∴

1. *Lecture apologétique.*

En acceptant la résolution 242, l'OLP reconnaît le droit à l'existence de « *tous les Etats de la région* » dans des frontières sûres et reconnues, donc d'Israël.

L'OLP condamne le recours au terrorisme.

L'OLP manifeste une volonté de négocier une solution politique en réclamant une conférence internationale de paix et en se déclarant prête à siéger en face d'Israël.

Les Palestiniens posent les bases d'un Etat démocratique en calquant leur déclaration d'indépendance sur celle d'Israël (autre forme de reconnaissance implicite).

Conclusion : le réalisme succède à l'utopie : les Palestiniens se contentent d'un petit Etat au côté d'Israël et non en lieu et place. Ils ont franchi un pas décisif. L'intransigeance des Israéliens dans leur refus de dialoguer avec l'OLP n'est plus justifiable.

∴

2. Lecture contestataire.

La reconnaissance est par définition un acte explicite où l'on désigne l'identité du reconnu. En 1967, des Etats arabes ont accepté la résolution 242 sans pour autant reconnaître Israël.

La condamnation du terrorisme reprend une déclaration de 1985. Double langage ! Les attentats ont continué jusqu'aux élections israéliennes.

La charte palestinienne reste en vigueur. L'Etat est donc une étape vers la récupération totale de la Palestine. La revendication du retour des réfugiés à l'intérieur des lignes de 1967 signifie à terme la fin de l'Etat juif.

Conclusion : l'OLP a changé de tactique. Elle est allée au-devant des désirs de l'Europe et des grandes puissances. Elle a réussi à déculpabiliser le parti-pris pro-palestinien en se transformant en interlocuteur acceptable. Sur le fond, elle n'a pas changé.

∴

A ces interprétations les plus répandues, on peut ajouter :

3. Lecture politique.

L'OLP a rompu avec la pratique de l'unanimité. Elle évolue vers le débat politique ouvert et le vote majoritaire sans éclater. Les durs sont mis en minorité. Les décisions sont plus crédibles et contraignantes.

L'OLP a adopté le principe du partage de la terre (résolution 181), ce qui vaut l'abolition de l'article 2 de sa charte mais pas des autres. Cette décision laisse planer une ambiguïté sur les frontières revendiquées : celles de 1947 ou celles de 1967 ?

La reconnaissance d'Israël est à la fois implicite et *conditionnelle*, assujettie à la création de l'Etat palestinien (Yasser Arafat sur Antenne 2), dans des termes que les Israéliens jugent incompatibles avec leur existence et leur sécurité. On reste dans l'impasse de la non-reconnaissance mutuelle.

Conclusion : en tirant deux flèches avec le même arc, l'OLP s'impose d'autres révisions de doctrine. La méthode du traitement de choc (Sadate-Begin) ne fonctionne plus. Le discours implicite ne suffit pas à effacer la méfiance et implique un processus de « petits pas », cher à Henry Kissinger. Mais pour réussir, le goutte-à-goutte politique suppose des transitions et une trêve de la violence qui rétabliraient la confiance en l'avenir.

Le prochain stade pourrait être la poursuite de l'évolution démocratique engagée à Alger par des élections libres en Cisjordanie et à Gaza, idée acceptée par les dirigeants israéliens. La méthode fonctionne dans d'autres régions du monde. Pourquoi pas au Proche-Orient ?

* Journaliste.

Au courrier du Monde

CHINE

Wei Jingsheng toujours détenu

Voilà dix ans que, rejetant les séquelles de la révolution culturelle, la Chine a entrepris une nouvelle politique d'ouverture à la fois économique et diplomatique sous l'impulsion du pragmatique Deng Xiaoping.

Celui-ci prodiguait alors ses encouragements à un mouvement démocratique tout juste naissant, qui ne demandait d'ailleurs que l'application concrète des différents droits et libertés contenus dans la nouvelle Constitution de 1978, et le servit dans le cadre de sa lutte contre la faction conservatrice du Parti communiste, gardienne du dogme de la pensée Mao Zedong. Mais en contrepartie de l'affermissement de son pouvoir, il laisse ensuite arrêter les représentants les plus en vue du mouvement, et le plus éminent d'entre eux, le jeune ouvrier Wei Jingsheng, fut lourdement condamné à quinze ans de prison.

Il n'avait pourtant que prôné l'avènement de la démocratie, thème à l'honneur aujourd'hui dans tous les discours officiels. L'image de marque de la Chine s'est nettement améliorée ces dernières années sur la scène mondiale, et ce serait tout à son honneur que de procéder à la libération de Wei Jingsheng qui croupit en prison depuis son arrestation en mars 1979. Par contraste, l'astronome Fang Lizhi, le « Sakharov chinois », qui maintient en 1988 que le marxisme est dépassé sur les plans tant scientifique que social, a simplement été exclu du Parti communiste, continue à exercer sa profession et a même déclaré lors d'un récent voyage à l'étranger : « *Il y a dix ans Wei Jingsheng a parlé. Aujourd'hui je parle comme lui.* »

Alors, pourquoi deux poids, deux mesures ? Libérez Wei Jingsheng !

J. J. GANDINI,
président des Amitiés franco-chinoises.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

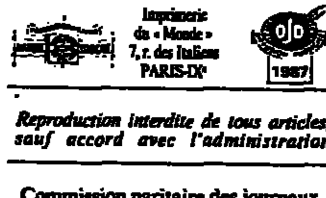
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le sommet de Montpellier

Le terrorisme a-t-il été le « principal sujet » des entretiens Mitterrand-Gonzalez ?

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

François Mitterrand a-t-il réellement rencontré Felipe Gonzalez, mercredi 23 novembre, à Montpellier ? On pouvait se poser la question en fin de journée tant les porte-parole français et espagnol chargés de rendre compte de l'entretien en tête à tête de l'après-midi donnèrent l'impression de ne pas parler de la même chose.

« Les entretiens ont porté d'abord sur la question du terrorisme » ; *« Le terrorisme a été le principal sujet »*, disait, dans la salle de presse espagnole, Mme Rosa Conde pour le gouvernement de Madrid. *« Les entretiens ont commencé par les questions Est-Ouest, comme on pouvait s'y attendre »*, affirmait quelques minutes plus tard pour l'Elysée, dans la salle de presse française, M. Hubert Védrine. Il énuméra les sujets abordés sans même mentionner la lutte contre l'ETA.

M. Felipe Gonzalez était arrivé à Montpellier au lendemain de l'attentat de Madrid, vibrant d'une indignation qu'il souhaitait communiquer, et il le fit savoir. Le président de la République, pour sa part, n'avait toujours pas fait connaître officiellement, mercredi soir, les réactions que lui inspire cet attentat. Non qu'il n'en ait pas eu, puisque, si l'on en croit Mme Conde, c'est d'une façon *« sincèrement amicale et compréhensive »* qu'il avait répondu au chef du gouvernement espagnol et assuré qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider à venir à bout du fléau terroriste.

Sans doute le président de la République voulait-il se réserver d'aborder lui-même cette question lors de la conférence de presse de clôture du sommet, jeudi à la mi-journée. M. Hubert Védrine, soumis à la question par les journalistes, a rappelé que la France avait, depuis 1982-1983, une volonté inchangée et un politique constante de coopération avec l'Espagne dans la lutte antiterroriste et que rien de véritablement nouveau ne pouvait donc être annoncé dans ce domaine, contrairement à ce qu'avait laissé supposer son homologue espagnole. Soit. Mais l'esprit de coopération ne supposait-il pas aussi qu'on exprimât immédiatement et publiquement sa solidarité avec les autorités madrilènes après l'attentat de la veille, ce qui n'eût *été* après tout que faire droit à l'actualité ?

Le TGV espagnol

Les autres sujets de conversation ne manquaient pas, il est vrai. Les comptes rendus des deux parties n'ont d'ailleurs pas été beaucoup plus concordants à propos des projets espagnols de train à grande vitesse, un énorme marché pour lequel Alsthom est en concurrence avec la firme allemande Siemens et avec les Japonais. Le sujet, dit-on du côté français, ne devait être abordé que jeudi, lorsque M. Michel Rocard aurait rejoint à Montpellier MM. Mitterrand et Gonzalez. Du côté espagnol, on indiquait cependant que le chef du gouvernement de Madrid avait tenu à faire une mise au point sur la question en précisant qu'il ferait son choix en fonction de critères *« économiques, techniques et industriels »*, et non pour des motifs politiques. Il y a quelques jours un représentant de l'Elysée avait estimé qu'un éventuel partage du marché entre Français et Allemands serait considéré à Paris comme *« un geste inamical »* des Espagnols.

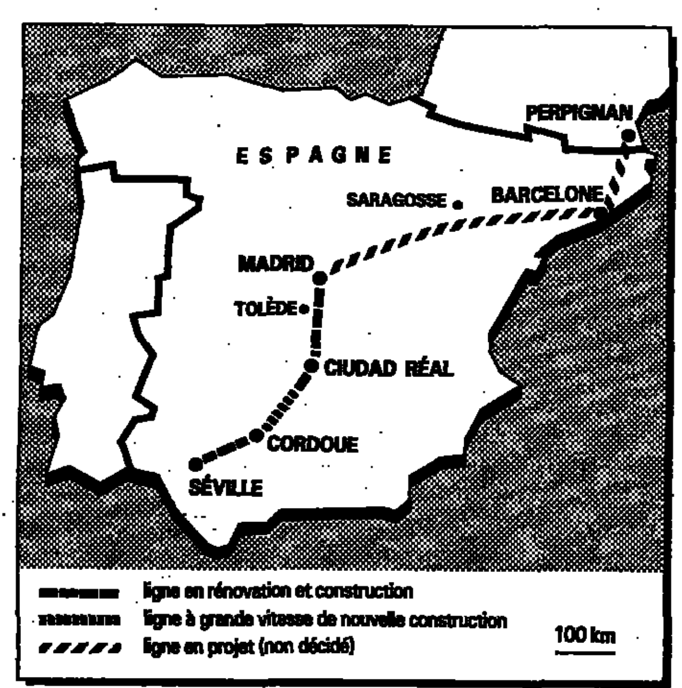
Les questions européennes, la préparation du sommet de Rhodes et la coordination entre les présidences espagnole et française de la Communauté en 1989 étaient naturellement au menu du sommet de Montpellier, auquel participent également M. Roland Dumas et Mme Edith Cresson. Le terrain avait, au demeurant, été largement défriché début octobre à Leone, où un séminaire avait rassemblé une vingtaine de ministres des deux pays. MM. Jack Lang et Jorge Semprun ont de leur côté visité, mercredi après-midi, quelques-unes des dernières réalisations de la ville. Ils devaient annoncer plusieurs projets de coopération et d'échanges jeudi, à l'issue de ce sommet qui avait été présenté comme *« à dominante culturelle »*.

CLAIRE TRÉAN.

La rénovation des chemins de fer espagnols ou les embarras d'Alsthom

Les « négociateurs » français – le président de la République lui-même, le ministre des transports, le président d'Alsthom – ont du mal à convaincre les Espagnols de confier l'exclusivité de la rénovation de leurs chemins de fer (RENFE) et de leur industrie ferroviaire aux Français en général, et à Alsthom en particulier.

En effet, le gouvernement espagnol avait décidé, en 1986, de rénover un réseau et un parc de motrices et de voitures vétustes qui offrent aux voyageurs des temps de transport et un confort incompatibles avec ses ambitions européennes. Il avait donc lancé un appel d'offres international qui comporte trois volets : le premier concerne un réseau de trains à grande vitesse qui relieraient, à 250 km/h, les pointes du triangle Madrid-Barcelone-Valence, et porte sur vingt-quatre rames TGV pour la première ligne Madrid-Séville ; le second concerne la livraison de soixante-quinze motrices ; le troisième volet est la reprise de deux des quatre entreprises ferroviaires espagnoles : Maquinista et Ateinsa, largement déficitaires. Les deux premiers volets industriels représentent un marché de 3,5 milliards de francs ; le troisième volet – stratégique – fera accéder la ou les entreprises repreneuses au pactole de 105 milliards de francs que représentera la mise à niveau des chemins de fer espagnols, d'ici à la fin du siècle.



Très vite, trois compétiteurs se sont détachés : le français Alsthom, l'ensemble conduit par l'allemand de l'Ouest Siemens et le japonais Mitsubishi. Bien que ce dernier reste le moins-disant, il semble, aujourd'hui, hors de course. Restent les deux frères ennemis européens.

Alsthom, qui a placé haut la barre en disant très fort que c'était ou tout ou rien, se trouve embarrassé parce que les Espagnols ne l'entendent pas ainsi. Ceux-ci n'ont pas intérêt à confier à une seule société leur industrie et leurs achats. Ils préfèrent retenir Alsthom pour la fourniture du TGV, puisque la firme française a pris une dizaine d'années d'avance sur son concurrent allemand, encore au stade des essais, et que le TGV Sud-Est fonctionne à merveille, mais ils veulent acquérir les soixante-quinze motrices auprès du consortium conduit pas Siemens.

Toute la difficulté tient, désormais, à l'affectation des entreprises Ateinsa et Maquinista. Si Alsthom persiste dans son intransigeance, il risque de faire construire son TGV par l'une de ces entreprises devenues filiales de Siemens. Il lui faut donc composer et accepter de partager le gâteau... tout en prétendant le contraire et en demandant aux plus hautes autorités de l'Etat d'intervenir auprès du premier ministre espagnol pour que la France obtienne un quasi-monopole outre-Pyrénées.

Il se pourrait que les décisions qui seront publiées à Madrid, en fin de semaine, concernent seulement l'écartement des voies, ramené aux normes européennes. Le gouvernement espagnol se donnerait quelques semaines de plus pour essayer de conserver l'amitié des socialistes français tout en évitant de se placer sous la coupe d'Alsthom. Rien que de très sain.

AL. F.

Avant la visite du président de la République en URSS

Moscou se félicite que la France soit sur la « bonne voie »

M. François Mitterrand s'envole, vendredi 25 novembre pour Moscou, accompagné de plusieurs membres du gouvernement parmi lesquels MM. Dumas, Bérégovoy, Fauroux, Nallet, Quilès, Curien et Rausch.

Deux entretiens sont prévus entre le président de la République et M. Gorbatchev. Samedi, M. Mitterrand se rendra à Baïkonour pour y assister au lancement du vaisseau spatial à bord duquel aura pris place le cosmonaute français Jean-Loup Chrétien.

MOSCOU
de notre correspondant

Il y a trois semaines encore, les officiels soviétiques n'hésitaient pas à s'interroger publiquement sur les causes, la profondeur et les conséquences de l'évolution de la politique française à l'Est. A l'approche de la visite de M. Mitterrand, c'est aujourd'hui fini.

Comme si l'on considérait maintenant le tournant pris à Paris comme définitivement acquis, on préfère ne plus s'étendre sur les « interruptions » qu'avait connues, depuis le début des années 80, le dialogue franco-soviétique. *« Il est vrai qu'il y a eu plusieurs années de perdues »*, vient ainsi de déclarer au *Monde* M. Zouev, le chef adjoint de la section internationale du comité central, *« que cela se répercute dans les domaines politique et économique et qu'il y a de considérables efforts à faire. Mais on revient sur la bonne route et le changement* [français] *à l'égard de l'URSS est incontestable »*.

Cette *« bonne voie »* est celle, selon M. Zouev, qu'avait ouverte, en 1966, la visite en Union soviétique du général de Gaulle, dans la mesure où *« l'URSS et la France s'étaient alors trouvées à la source de ce qu'on a appelé le processus d'Helsinki »* – autrement dit les premiers pas de ces relations de partenaires que Moscou veut aujourd'hui développer avec l'ensemble des pays occidentaux.

« Nous avions commencé la mise en route de notre politique européenne par la visite en France en 1985 de Mikhaïl Gorbatchev », poursuit ainsi M. Zouev, *« et nous voyons dans la prochaine venue du président Mitterrand la suite de ce qui avait été entrepris »*. Finis donc les *« hauts et les bas »* et place au signe *« encourageant »* que serait la présence dans la délégation présidentielle de nombreux ministres : *« Cela veut dire qu'on veut vraiment faire progresser les choses et cela est d'autant plus frappant qu'il ne s'agit que d'une courte visite de travail préparant seulement, pour le printemps, la grande visite officielle »* (de M. Gorbatchev en France).

Conclusion : *« La France demeure pour nous un partenaire très important, l'une des cinq grandes puissances, un pays avec lequel nous pouvons discuter de tous les problèmes du monde et avec lequel nous avons des positions très proches en de nombreux domaines – un partenaire que nous voudrions privilégié et c'est pour cela qu'il faut des efforts des deux côtés. »*

« Le plus moderne »

On n'aurait su mieux dire qu'il reste, aux yeux des Soviétiques, du chemin à parcourir et, beaucoup plus critique sur ce point qu'on ne l'est généralement au ministère des affaires étrangères, M. Zouev estime – en le déplorant – qu'il y a *« peu de différence par rapport à il y a cinq ans »* dans les positions françaises sur les questions du désarmement. Les désaccords, dit-il, sont donc « persistants », malgré l'évolution de Paris sur les armes chimiques et malgré le *« rétablissement du dialogue »* sur ces dossiers.

Pour ce qui est du domaine économique, auquel les deux capitales accordent une grande importance, M. Mitterrand et les ministres français doivent visiblement s'attendre à une offensive sur le problème des limitations imposées par le COCOM – l'organisme occidental qui réglemente les exportations vers le monde communiste de produits de haute technologie à application militaire possible. *« Alors que l'Union soviétique vient de réussir le lancement de Bourane, ces restrictions ne sont pas sérieuses »*, affirme M. Zouev en soulignant que si *« nous avons besoin de tout, nous voulons nous orienter vers le plus moderne, vers ce qui fait l'avenir »*.

Une difficulté donc, à laquelle s'ajouterait le manque de compétitivité en matière de prix et conditions de financement de beaucoup d'industries françaises, jugées par ailleurs *« très en pointe »*.

La France est le quatrième partenaire commercial de l'URSS derrière la République fédérale d'Allemagne, la Finlande et l'Italie – trois pays dont l'agressivité commerciale ne s'est jamais démentie depuis vingt ans sur les marchés de l'Est, et dont les positions sont extrêmement solides. *(Lire page 34.)*

B. G.

EN BREF

● **AUTRICHE : M. Cap nommé secrétaire du Parti socialiste.** – M. Josef Cap, député appartenant à l'aile gauche du Parti socialiste autrichien (SPOE), a été désigné, mardi soir 22 novembre, secrétaire central du parti en succession à M. Heinrich Keller, qui a démissionné vendredi à la suite d'un délit fiscal. Ancien chef « rebelle » des jeunesses socialistes autrichiennes, M. Cap, âgé de trente-six ans, est partisan d'une ouverture du parti. – *(AFP.)*

● **IRLANDE DU NORD : deux morts à la suite de l'explosion d'un véhicule piégé.** – Deux civils, un homme et une fillette, ont été tués et huit autres légèrement blessés mercredi soir 23 novembre par l'explosion d'un fourgon piégé, près d'un commissariat à Benburg, dans le comté Tyrone (ouest de Belfast).

L'établissement, qui a été quasiment détruit, était fermé au moment de l'explosion.. – *(AFP.)*

● **TURQUIE : vingt ans de réclusion pour l'agresseur de M. Ozal.** – Kartal Demiral, qui avait tiré trois balles de pistolet sur le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, le 18 juin dernier, lors du congrès du Parti de la mère patrie (PMP, au pouvoir), a été condamné mercredi 23 novembre à vingt ans de réclusion criminelle par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara *(nos dernières éditions datées 24 novembre)*. M. Ozal avait été blessé à la main lors de l'agression. – *(AFP.)*

Proche-Orient

L' « Etat palestinien » reconnu par une cinquantaine de pays

Une cinquantaine de pays avaient reconnu, mardi 22 novembre, l' « Etat palestinien », moins de dix jours après sa proclamation à Alger par le Conseil national palestinien (Parlement en exil). Parmi eux, de nombreux pays arabes, bien sûr, mais aussi plusieur Etats africains, comme le Niger, le Mali, la Guinée, Madagascar, le Nigéria, le Sénégal, asiatiques, au premier rang desquels la Chine, ainsi que deux pays d'Amérique latine – Cuba et le Nicaragua.

M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, a indiqué, pour sa part, que M. Arafat devait demander, lors de l'intervention qu'il compte faire à l'Assemblée générale de l'ONU début décembre, l'adhésion de l'Etat palestinien à l'organisation internationale. L'OLP bénéficie actuellement du statut d'observateur auprès des Nations unies.

Le séjour new-yorkais de M. Arafat est cependant toujours conditionné par la décision que prendra Washington d'accorder ou non un visa au chef de l'OLP (*le Monde* du 24 novembre). Le représentant de la centrale palestinienne à l'ONU, M. Labib Zedhi Terzi, a annoncé qu'il se présenterait lui-même, vendredi, au consulat américain à Tunis avec tous les documents requis pour présenter une demande de visa en bonne et due forme. Le département d'Etat a, jusqu'à maintenant, nié avoir reçu une quelconque demande, alors que le secrétariat des Nations unies assure avoir déjà présenté aux autorités de Washington les documents habituellement suffisants en de telles circonstances.

A Paris, après les déclarations successives de M. Roland Dumas et du président Mitterrand soulignant que la France ne voyait aucune objection de principe à la reconnaissance de l'Etat palestinien, le gouvernement envisage, selon le ministre des affaires étrangères, de rehausser le statut du bureau de l'OLP en France. – *(AFP, Reuter.)*

[Il semble, toutefois, que la déclaration de M. Dumas, mercredi, à une journaliste arabe concernant le statut du bureau de l'OLP ait été un peu prématurée et qu'il ne s'agisse, éventuellement, que de modifier l'appellation dudit bureau – aujourd'hui « d'information ». On souligne, de source diplomatique française, qu'un tel changement ne devrait avoir aucune portée juridique, étant entendu qu'il est toujours exclu d'accorder un statut diplomatique à la mission palestinienne. Jeudi matin, la nouvelle formulation était toujours à l'étude.]

A Téhéran

Un ancien ministre grièvement blessé par des inconnus

Le Dr Kazem Sami, ministre de la santé dans le premier gouvernement de la République islamique présidé par M. Mehdi Bazargan, a été grièvement blessé, à coups de couteau, dans son cabinet médical, mercredi matin 23 novembre, par des inconnus en tenue paramilitaire.

Le Dr Sami, qui, au début de la révolution, présidait un mouvement religieux progressiste, le Djama (Front de libération islamique de l'Iran), était très actif dans les milieux de l'opposition légale proches de M. Bazargan et entretenait des contacts suivis avec l'ayatollah Montazeri, le successeur désigné de l'imam, dont certains des amis ont été récemment exécutés (*le Monde* daté du 20-21 novembre).

Transporté à l'hôpital Pars, le Dr Sami a été opéré d'urgence et se trouvait, ce jeudi en fin de matinée, dans un coma profond. Les chirurgiens estiment son état de santé fort préoccupant et demeurent réservés dans leur pronostic.



Europe

URSS : un éclairage de la « glasnost » sur la dernière purge stalinienne

Des témoignages inédits sur l'« affaire des médecins »

Une des « taches blanches » de l'histoire soviétique éclairées ces temps-ci par la « glasnost » est l'« affaire des médecins », dernier épisode de la terreur stalinienne, et dont les principales victimes n'ont dû d'échapper à l'exécution qu'à la mort du dictateur en mars 1953. Le 13 janvier de la même année, l'agence Tass avait annoncé qu'un groupe de *« médecins terroristes »* travaillant au Kremlin avait comploté pour *« abréger la vie des dirigeants de l'Etat soviétique »* (les noms d'André Jdanov, le dictateur à l'idéologie mort en 1948 , et de Dimitrov, le responsable bulgare du Komintern, étaient cités comme ceux de leurs victimes). Toujours selon Tass, les *« assassins en blouse blanche »* avaient été recrutés par les services de renseignement britanniques et *« la filiale de l'espionnage américain qu'est l'organisation internationale juive de la bourgeoisie nationaliste Joint »* : de fait, la plupart des accusés, les docteurs Vovsi, Kogan, Feldman, Grinstein, Etinger, notamment, étaient juifs.

Réhabilités en avril 1953, tous sont morts aujourd'hui, mais le mensuel soviétique en yiddisch *Sovietich Heimland* a publié dans son numéro de juin dernier sous la signature du journaliste David Gay, une série de témoignages inédits de leurs descendants. On trouvera ci-dessous les principaux extraits de ce document.

M. T.

« Quel fut le point de départ de l'affaire ? Efim Smirnov, membre de l'académie de médecine, ministre de la santé de l'URSS après la guerre, se souvient, dans un entretien qu'il nous a accordé : *« Peu avant le 13 janvier 1953, j'avais été invité dans la datcha de Staline non loin de Sotchi. Nous nous sommes promenés dans le verger, nous avons bavardé. En me montrant les arbres (...) Staline m'a raconté quelle attention ils réclamaient. Et soudain, sans aucune transition, il m'a demandé :*

« Camarade Smirnov, vous ne savez pas quel médecin a soigné Dimitrov et Jdanov ?

— Si, je le sais, ai-je répondu en indiquant son nom. (Il s'agissait de Boris Kogan.)

— Curieux. C'est le même médecin qui les a soignés et ils sont morts tous les deux.

— Camarade Staline, le médecin n'en est pourtant pas responsable...

— Comment cela, pas responsable ? »

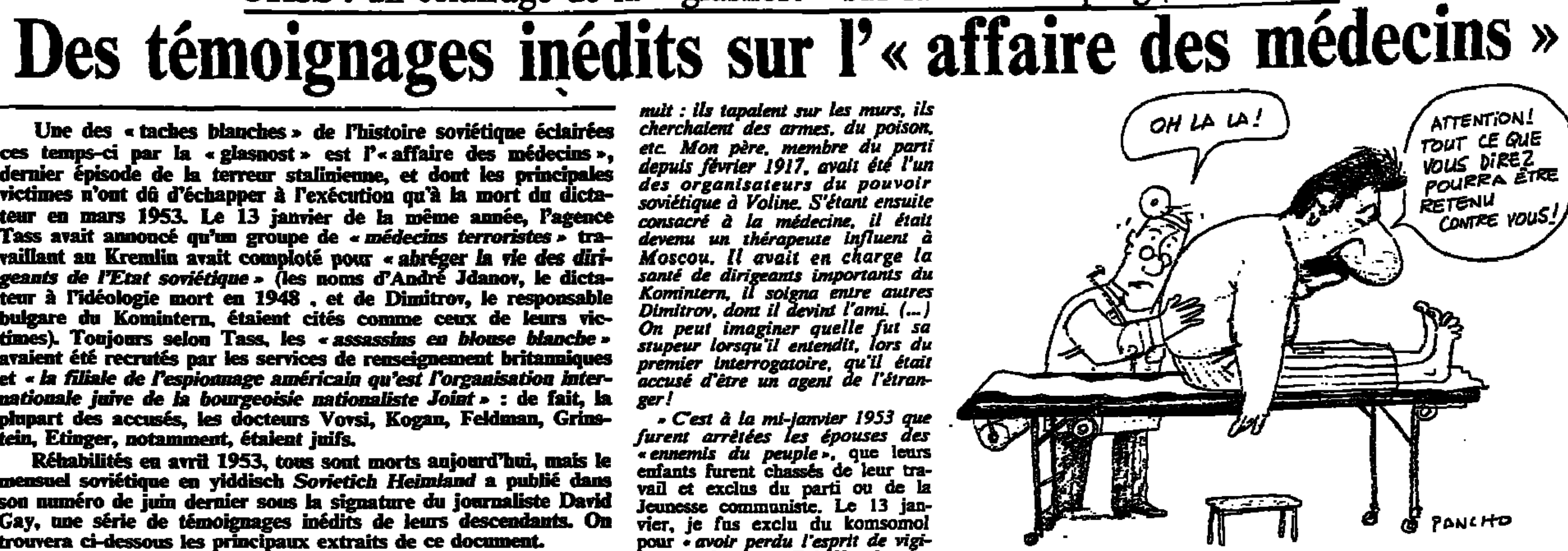
» Smirnov explique alors qu' *« on ne pouvait vraiment rien faire »* pour sauver Dimitrov, que ce dernier appréciait son médecin et que *« c'est lui-même qui l'avait recommandé à Jdanov »*. Il poursuit : *« Staline s'est tu, mais j'ai senti qu'il était douteux que je l'aie convaincu. (...) En parlant du médecin qui avait soigné Dimitrov, Staline pensait tout naturellement aussi à son propre médecin traitant, le professeur Vinogradov. D'autant que la santé de Staline était loin d'être normale à cette époque. Il subissait les effets d'une hypertension et d'une artériosclérose de la moelle. »*

Le professeur Iakov Rapoport, lui aussi arrêté dans le cadre de l'affaire : *« Lors de sa dernière visite à Staline, le professeur Vinogradov constata que l'état de santé de son patient s'était nettement aggravé. Il inscrivit dans le dossier médical qu'un régime sévère était nécessaire et qu'il fallait suspendre totalement toute activité. (...) Sa recommandation fut interprétée comme une tentative d'écarter Staline de toute activité, notamment, bien sûr, de toute activité politique... Lorsque Beria, qui traitait le dossier du suivi médical de Staline, lui annonça l'arrestation de Vinogradov, Staline devint furieux, s'écriant :* « Qu'on lui mette les chaînes, les chaînes ! » *Il est très possible que Staline se soit souvenu de l'époque de la maladie de Lenine et du rôle que lui, Staline, avait joué pour écarter le guide de la révolution des affaires du parti, sous prétexte de veiller à sa santé. Et voilà qu'il se retrouvait à son tour dans une situation semblable, et que son propre médecin traitant exigeait un repos absolu et la suspension de toute activité. Le professeur Vinogradov fut vite arrêté. »*

Arrêtés en novembre 1952

» L'arrestation du premier groupe de médecins, les plus réputés, se déroula en novembre 1952, peu après la fête de la révolution d'Octobre. L'architecte Leonide Kogan, fils du professeur Boris Kogan, raconte : *« J'étais étudiant à l'Institut d'architecture. Je suis rentré tard chez moi et j'ai entendu parler fort dans l'appartement. On perquisitionnait chez nous. D'après ce que j'ai pu comprendre, mon père avait déjà été emmené. La perquisition a duré toute la nuit : ils tapaient sur les murs, ils cherchaient des armes, du poison, etc. Mon père, membre du parti depuis février 1917, avait été l'un des organisateurs du pouvoir soviétique à Voline. S'étant ensuite consacré à la médecine, il était devenu un thérapeute influent à Moscou. Il avait en charge la santé de dirigeants importants du Komintern, il soigna entre autres Dimitrov, dont il devint l'ami. (...) On peut imaginer quelle fut sa stupeur lorsqu'il entendit, lors du premier interrogatoire, qu'il était accusé d'être un agent de l'étranger !*

» C'est à la mi-janvier 1953 que furent arrêtées les épouses des « ennemis du peuple », que leurs enfants furent chassés de leur travail et exclus du parti ou de la Jeunesse communiste. Le 13 janvier, je fus exclu du komsomol pour *« avoir perdu l'esprit de vigilance politique »*. J'ai dû très vite quitter l'Institut. Les enfants des autres personnes arrêtées subirent exactement le même sort. »



Lidia Timachouk, la dénonciatrice

Lioubov Vovsi, ingénieur, fille de Miron Vovsi : *« Après avoir terminé mes études à l'université de Moscou, je me suis mariée et suis allée m'installer à Leningrad. J'ai passé la fête d'octobre (1952) avec mon fils de trois ans chez mes parents à Moscou. Mon père est venu se promener avec moi. En passant près de l'hôpital du Kremlin, il dit soudain : « On a fêté ces derniers jours le soixante-dixième anniversaire de Vinogradov. On lui a rendu hommage d'une façon curieuse, comme à contrecœur. Egorov a également subi des désagréments... »* Je compris que mon père voulait me préparer à la suite des événements. Peut-être supposait-il déjà beaucoup de choses à ce moment. Je suis rentrée chez moi très inquiète. Au matin du 11 novembre, mon père fut arrêté. »

Lioubov Vovsi raconte un autre épisode étonnant à propos de Lidia Timachouk, docteur de l'hôpital du Kremlin, qui dénonça les médecins. A la fin de la guerre, une de ses camarades de l'université de Moscou lui avait demandé d'intéresser son père, le docteur Miron Vovsi, à soigner un jeune aviateur qui avait sauté d'un avion abattu par les Allemands et se trouvait, gravement brûlé, dans un hôpital militaire de Moscou. *« Je transmis la demande à mon père. Miron Semenovitch (Vovsi) se rendit dans cet hôpital et donna des recommandations sur la façon de soigner cet aviateur. Il continua de suivre ce malade gravement atteint pendant plusieurs mois. Malgré les pronostics pessimistes, ce garçon put être guéri. Il est intéressant de noter qu'il s'agissait du fils de Lidia Timachouk ! Et voilà comment elle remercia plus tard Miron Semenovitch... »*

L'auteur de l'article décrit ensuite les interrogatoires que subirent les accusés : *« Le plus dur était de ne pas dormir pendant vingt-quatre heures. Pendant les interrogatoires, on dirigeait de puissantes lampes électriques sur le visage des accusés. On exigeait de Vovsi qu'il reconnaisse avoir été en relation avec les services d'espionnage de l'Allemagne de Hitler. Miron Semenovitch lança alors à son interrogateur : « Vous avez fait de moi un agent de deux services d'espionnage. Ne m'attribuez tout de même pas une collaboration avec l'espionnage allemand. Mon père et la famille de mon frère ont subi les atrocités des fascistes pendant la guerre à Dvinsk. » « Ne spéculez pas sur le sang des vôtres », lui répondit l'interrogateur ».*

« Rioumine, chef de la section instruction des affaires particulièrement importantes au ministère de la sécurité d'Etat, était directement responsable de l'*« affaire des blouses blanches »*. Aventurier cynique, absolument amoral, assoiffé de pouvoir et prêt à tout pour faire une carrière, Rioumine falsifia délibérément les documents de l'instruction. Il avait commencé à fouiner autour des médecins bien avant leur arrestation. Sofia Karpaï, administratrice du cabinet d'électrocardiographie de l'hôpital du Kremlin, et le professeur Iakov Etinger, consultant au même hôpital, furent ses victimes bien avant que la presse n'ait évoqué le *« groupe terroriste »*. Ils furent accusés d'avoir mal déchiffré les électrocardiogrammes de Jdanov. Etinger ne supporta pas le régime de la prison et mourut.

Soudain Staline mourut...

» Rioumine prévoyait un beau procès, de l'avancement, des décorations... Et c'est alors que soudain, Staline mourut. Les médecins arrêtés n'en furent pas informés. Les interrogatoires se poursuivent, bien que moins activement, comme par inertie. Vint la nuit du 3 au 4 avril. Tous ceux qui avaient été arrêtés, ainsi que leurs femmes, furent soudain conduits hors de la prison, placés dans des automobiles et reconduits chez eux. Ce n'est qu'à ce moment-là, une fois libres, qu'ils apprirent la mort de Staline ainsi que ce qu'on avait écrit sur eux dans les journaux.

» La réhabilitation des médecins fut annoncée le lendemain par la presse, qui publia en même temps un décret annulant l'attribution de l'ordre de Lénine à la dénonciatrice Timachouk. Mais celle-ci continua de travailler assez longtemps à l'hôpital du Kremlin, avant de prendre sa retraite. Il n'est peut-être pas inutile de le préciser, car des gens croient jusqu'à ce jour les bruits prétendant que Timachouk serait morte au milieu des années 50 dans un grave accident d'automobile et qu'elle aurait été victime de menées hostiles. Il n'en est rien, elle a vécu jusqu'à un âge avancé.

» Après avoir recouvré un nom honorable, les docteurs Vovsi, Vinogradov, Kogan, Egorov, Feldman, Vasilenko, Grinstein, Selenine, Preobrajenski, Popov, Zakousov, Cherechevski, Maïorov et les autres purent poursuivre leur travail dans le domaine médical. »

Traduit par
PASCAL DUCHIER.

Les manifestations en Azerbaïdjan et en Géorgie

(Suite de la première page.)

Bref, la fronde se généralise et non seulement les Républiques commencent à prendre la Constitution à la lettre, mais, chemin faisant, une idée nouvelle se fait jour : la transformation de l'URSS en une confédération d'Etats réellement indépendants. Personne n'a encore directement formulé cette revendication, mais elle est si sous-jacente à la pratique qui s'instaure et commande si évidemment la démarche des fronts populaires baltes, qu'elle a été dénoncée la semaine dernière par le Soviet suprême de l'URSS et que la presse, en l'attaquent, prend le risque de la populariser.

Pour M. Gorbatchev, le défi est redoutable car, outre les problèmes de maintien de l'ordre qui se posent dans le Caucase, il se trouve ainsi pris de vitesse par la réalité. Depuis six mois au moins, les têtes pensantes de la « perestroïka » planchent sur des schémas de réformes de l'Union dont la ligne directrice est de refaire de l'URSS la fédération qu'elle est censée être. Un plénum du comité central doit se prononcer *« au milieu de l'année prochaine »* sur cette *« deuxième étape »* des réformes politiques — donc juste après que la première aura été menée à bien avec l'élection et la mise en place d'un nouveau Parlement fédéral.

Tout était parfaitement réglé, mais tout s'emballe et se grippe, car, à lecture des projets d'amendements constitutionnels définissant les compétences de ce futur Parlement fédéral, les Républiques ont découvert que, si elles vont y gagner une autonomie réelle, elles vont y perdre leur souveraineté théorique. Or comme cette souveraineté théorique tend à devenir réelle, elles estiment perdre au change et, sur fond d'incendie caucasien, c'est au retour en force de la « question nationale » qu'on assiste.

Injustice historique

Eclipsée après 1917 par la guerre civile et l'idée que la révolution mondiale allait de toute manière tout résoudre, étouffée depuis par l'assimilationnisme stalinien et le soutien brejnévien aux mafias locales, cette question est aujourd'hui un inextricable entrelacs de problèmes.

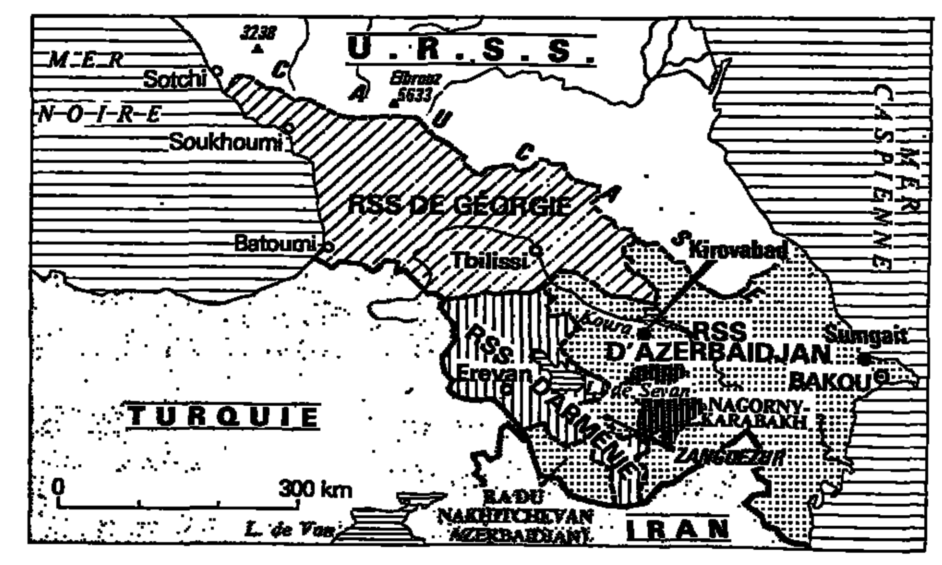
Il y a d'abord celui des nombreux peuples qui souffrent d'une injustice historique, soit parce qu'ils ont été rattachés de force à une République où ils sont étrangers, soit parce qu'ils ont été, sous Staline, déportés en masse et dépossédés de tout. Pour ce qui est des premiers, l'application du droit à l'autodétermination pourrait aisément résoudre les choses si le nationalisme des uns n'attisait pas celui des autres. L'affaire du Haut-Karabakh le montre : aucune République n'envisage, en effet, d'elle-même, de se laisser déposséder d'une partie de son territoire, et le Kremlin — la Russie, en fait — ne peut là qu'ulcérer l'un pour apaiser l'autre.

Quant aux nations déportées, le dilemme est bien pis encore parce qu'on ne pourrait réparer l'injustice passée qu'en en commettant une nouvelle : l'expulsion des populations installées sur les terres confisquées. Restent les retours au compte-gouttes, les compensations morales et les indemnisations financières, mais rien de tout cela ne suffit (les Tatars de Crimée sont là pour en témoigner).

Deuxième grand problème : les Républiques qui se souviennent d'avoir été indépendantes et s'en souviennent avec nostalgie. C'est le cas de la Géorgie, des pays baltes, ou de l'Ukraine aussi, malgré l'ampleur de sa russification.

Tout le monde n'y rêve pas de sortir de l'URSS. Cette aspiration demeure même marginale, tant elle paraît jusqu'aujourd'hui folle. Et pourtant, si M. Gorbatchev a choisi d'expérimenter l'autonomie économique dans les Républiques baltes, c'est qu'on l'y revendiquait avec tant de force qu'il n'eût fait, à la refuser, qu'encourager le nationalisme le plus radical. Dans plusieurs Républiques, une course de vitesse est ainsi, d'ores et déjà, engagée entre le développement des réformes et celui de l'indépendantisme.

Troisième problème, le développement des autonomies républicaines et régionales souhaité par M. Gorbatchev ne pourra se réaliser qu'au rythme d'application des autres grandes réformes de la « perestroïka ». Sans autonomie des entreprises, il n'est, en effet, pas question de parvenir à l'autonomie économique des Républiques, et sans développement du rôle des assemblées élues, leur autonomie politique demeurerait effectivement fictive.



Or chacun sait bien que ce rythme sera lent et hasardeux car soixante-dix années de centralisme bureaucratique ne s'effacent pas en un an. Cela signifie — et on le voit déjà — que l'espoir va se développer beaucoup plus vite que les moyens d'y répondre.

Quatrième problème, l'autonomie des Républiques et des régions implique obligatoirement l'affirmation de leur identité nationale et culturelle. Les pays baltes ont ainsi déjà fait de leurs langues des langues d'État, et le rejet du centralisme s'y accompagne d'un rejet des hommes qui l'incarnent : les Russes.

C'est, on ne peut plus clairement, *« Russes, go home ! »*, *« l'Estonie aux Estoniens »* et demain *« la Géorgie aux Géorgiens »*, et l'on bute là sur une nouvelle source de tensions particulièrement sérieuse. Car les Russes — la moitié de la population soviétique — ont depuis des décennies émigré en masse vers les Républiques périphériques où le niveau de vie, le climat et l'atmosphère générale sont nettement plus attrayants.

Partout, ils constituent de considérables minorités, parfois même la majorité, et ils réagissent évidemment mal à l'idée de pouvoir, demain, se retrouver citoyens de seconde zone, pour ne pas dire travailleurs immigrés. Certains d'entre eux se sont décidés à jouer la carte de l'assimilation et soutiennent les mouvements nationalistes. Pour la plupart, ils sont pourtant suffisamment inquiets — on le voit dans les pays baltes — pour prêter une oreille favorable aux conservateurs qui, sous prétexte de les défendre, organisent en sous-main des fronts internationalistes dont l'objectif évident est de bloquer les réformes.

Déjà ancienne, l'alliance entre le nationalisme russe et les conservateurs est ainsi en train de se renforcer sur la base de l'idée que les Russes ne vont tout de même pas se laisser dicter leurs lois par les peuples qu'ils ont soumis. Fait de xénophobie, d'orgueil blessé, d'antisémitisme et d'antioccidentalisme, ce mélange est particulièrement détonant, et l'éventuel succès de ceux qui en jouent ouvrirait une page noire de l'histoire russe.

De quelque bout qu'on la prenne, cette « question nationale » n'a ainsi pas de solution facile, et depuis six mois que la réflexion s'est amorcée au Kremlin, on semble toujours en être aux deux mêmes idées de base. La première est d'encourager (ou plutôt de ne plus interdire systématiquement) l'expression des langues et cultures nationales. Cette volonté-là est acquise, comme en témoigne déjà l'autorisation de redéployer les anciens symboles nationaux dans les Républiques baltes ; une timide renaissance des associations culturelles juives et l'accent mis, toujours plus nettement, sur la défense du patrimoine historique des différents peuples.

Deuxième idée, annoncée mais toujours à l'état d'intention on va donc décentraliser les prises de décision afin que tous les mécontentements ne se retournent pas immédiatement contre Moscou et que les institutions politiques locales puissent demain exprimer les intérêts des Républiques et des régions.

On veut, autrement, dit remédier à deux des plus criantes aberrations staliniennes mais, outre que cela-même n'est pas aisé, on semble, sorti de là, sérieusement en panne d'imagination.

BERNARD GUETTA.

Europe

HONGRIE

M. Miklos Nemeth est nommé premier ministre

Le comité central du PC hongrois a finalement opté pour une solution de compromis en acceptant le choix d'un jeune technocrate, M. Miklos Nemeth, comme premier ministre, mais en lui adjoignant M. Rezsö Nyers, un réformateur convaincu, et de longue date, comme ministre d'Etat chargé de l'économie.

M. Nemeth succède à M. Karoly Grosz, qui cumulait depuis mai dernier les fonctions de chef de gouvernement et de secrétaire général du parti, et qui entend désormais se consacrer davantage au parti. La désignation de M. Nemeth, qui est l'un de « *ses* » hommes, confirme que M. Grosz détient bien les rênes du pouvoir. L'aile la plus réformiste du parti préférait la candidature de M. Nyers, soixante-cinq ans, qui aurait posé des conditions jugées inacceptables par M. Grosz. Ce choix, annoncé officiellement, mercredi 23 novembre, devait être entériné par le Parlement jeudi.

Un ancien de Harvard

« Un garçon très doué, une volonté de fer. Mais il manque de sensibilité. » En trois traits, cet expert hongrois de la science politique vient de brosser le portrait du nouveau premier ministre de Hongrie, M. Miklos Nemeth, que tout le monde à Budapest s'accorde à décrire comme un brillant économiste.

Mais hormis ses talents d'économiste et la rapidité de son ascension — il n'a que quarante ans, — M. Nemeth est jusqu'ici passé relativement inaperçu dans le débat politique hongrois. C'est sans doute pour cela qu'il a été choisi : ses compétences et ses penchants pour l'économie de marché devraient décharger le secrétaire général du PC, M. Karoly Grosz, de la mise en œuvre de la réforme économique, sans pour autant lui faire de l'ombre sur le plan politique.

M. Grosz a déjà bien assez de rivaux au bureau politique pour ne pas se créer de problèmes supplémentaires avec son propre successeur à la tête du gouvernement. L'inexpérience purement politique de Miklos Nemeth, sur-tout perçu comme un technocrate, devrait donc permettre à M. Grosz de rester le maître à bord, libéré des contingences matérielles.

Issu d'une famille paysanne de Monok, dans le nord de la Hongrie, Miklos Nemeth a fait des études d'économie à l'université Karl-Marx de Budapest, où il a ensuite enseigné, après avoir passé un an à la prestigieuse université américaine Harvard. Collaborateur de l'Office national de planificaion de 1978 à 1981, il entre ensuite au département de politique économique du comité central, dont il deviendra directeur en janvier 1987. Quelques mois plus tard, il est nommé secrétaire du comité central, au moment où Karoly Grosz devient premier minstre.

Les deux hommes connaîtront à nouveau une promotion de pair en mai 1988, à l'issue de la conférence du parti qui va bouleverser la vie politique hongroise : Karoly Grosz succède à Janos Kadar comme numéro un, tandis que Miklos Nemeth entre au bureau politique, tout en restant secrétaire du comité central, chargé des questions économiques.

S. K.

YOUGOSLAVIE : après cinq jours de manifestations

Les rassemblements interdits au Kosovo

Le gouvernement du Kosovo a interdit, le mercredi 23 novembre, tout rassemblement de masse dans la province, bien que le calme soit revenu, mardi, après cinq jours de manifestations.

« La situation créée au Kosovo par les manifestations albanaises à Pristina [capitale de la province] *met en péril l'ordre public »*, a estimé le ministre de l'intérieur du Kosovo, dans un communiqué. Quelque deux cent cinquante mille Albanais venant de toute la province ont participé à ces manifestations afin de protester contre la démission de deux de leurs principaux dirigeants, Mme Kacusa Jashri et M. Azem Vlasi, sous la pression du Parti communiste de Serbie.

Par ailleurs, de dix mille à vingt mille étudiants macédoniens ont protesté, mercredi, devant le consulat de Grèce, à Skoplje, capitale de la Macédoine, contre la politique d'Athènes à l'égard des Macédoniens de Grèce et de Yougoslavie. Les Macédoniens de Yougoslavie reprochent notamment au gouvernement grec d'avoir cessé, par décret, en 1982, de reconnaître leur langue en tant que langue internationale, ainsi que les diplômes de l'université de Skoplje.

Depuis le début de l'année, plus de six cents Macédoniens ont été refoulés à la frontière grecque, dont beaucoup de réfugiés de la guerre civile grecque de 1947-1948 ou leurs descendants, auxquels Athènes refuse systématiquement des visas. — *(AFP.)*

Les frictions entre pays « frères »

Les Polonais indésirables dans les magasins tchécoslovaques

Cela n'a pas encore pris les proportions du conflit hungaro-roumain, mais le ton est en train de monter sérieusement entre deux autres pays « frères », la Pologne et la Tchécoslovaquie, avec quelques petites douceurs pour la RDA.

Point de départ de cette acrimonie : la pratique des Polonais de se rendre dans les pays voisins mieux pourvus en biens de consommation pour y faire leurs provisions. Au fur et à mesure que les pénuries se sont aggravées en Pologne, les stocks de provisions importées de Tchécoslovaquie, de RDA ou de Hongrie — dans une moindre mesure, car les prix y sont très élevés — par les voyageurs polonais sont devenus de plus en plus imposants. Les autorités tchécoslovaques, à leur tour confrontées à des pénuries alors que leurs citoyens jouissaient jusqu'ici d'une relative abondance, ont donc décidé d'y mettre le holà en imposant, depuis le 15 novembre, de stricts contrôles douaniers.

Résultat immédiat, des files interminables de voitures se sont formées à la frontière, tandis que les trains prenaient des retards de quatre à cinq heures. Le *Silésie*, qui relie Prague à Varsovie, arrive désormais cinq heures après l'heure prévue et le fameux train *Chopin* Vienne-Varsovie affichait samedi deux cent quatre-vingts minutes de retard à l'arrivée.

Les douaniers tchécoslovaques saisissent dans les trains des tonnes de marchandises, avec une attention particulière pour le café, le thé, le cacao, les bananes, le papier hygiénique, les chaussures et vêtements d'enfants.

Parallèlement, la presse est-allemande a jugé utile de rappeler vendredi que, si on les applique pleinement, les réglementations douanières de la RDA peuvent être encore plus strictes que celles de la Tchécoslovaquie.

Ces tirs groupés contre les camarades polonais ont suscité une unanimité — pour une fois — de protestations à Varsovie, où le ministre conseiller de l'ambassade tchécoslovaque a été convoqué lundi au ministère des affaires étrangères, pour se faire sermonner sur *« ces pratiques incompréhensibles »*. La presse et la télévision polonaises ont ensuite pris le relais, tandis que les petits commerçants privés de Varsovie commencent à prédire une prochaine flambée des prix s'ils ne peuvent plus s'approvisionner à Prague. Tout le monde est scandalisé.

Un Polonais sur quatre est désormais en faveur *« de la limitation de la coopération avec la RDA et la Tchécoslovaquie »*, a annoncé mardi soir à la télévision le chef de l'institut public de sondages, le colonel Kwiatkowski. *C'est bien* simple, a-t-il poursuivi, si l'on prend la *« température »* des pays voisins dans l'opinion polonaise, on aboutit aux résultats suivants : 15 degrés pour l'Autriche, 6 pour la Tchécoslovaquie et zéro pour la RDA.

Rarement la critique des pays « frères » n'a été aussi ouverte en Pologne. *« O tempora, o mores »*, ironisait, mardi, le quotidien du soir *Kurier polski*, en soulignant que la RDA, qui veut limiter la sortie de biens de consommation, vient aussi d'interdire l'importation du magazine soviétique *Spoutnik*... Car, s'ils n'ont rien à manger, les Polonais gardent au moins la maigre consolation d'une presse beaucoup plus ouverte que celle des Tchèques ou des Allemands de l'Est.

Sur le front bulgare, en revanche, les choses ont l'air de s'améliorer, en tout cas jusqu'à l'été prochain : en septembre, l'aéroport de Sofia avait failli être le théâtre d'émeutes lorsque les douaniers bulgares avaient tenté d'empêcher les touristes polonais en transit d'embarquer tous leurs bagages. Il faut dire que les excédents de bagages atteignaient 120 kilos dans le cas des voyageurs arrivant d'Istanbul, où ils avaient fait de véritables *razzia* dans le Bazar. La compagnie aérienne polonaise Lot avait finalement dû envoyer un avion spécial pour rapatrier ces « touristes » et leur cargaison, dont la revente en Pologne leur permettra sans doute de passer l'hiver.

SYLVIE KAUFFMANN.

Asie

CHINE

Xu Wenli, les rats et les privilèges

Il faisait un froid glacial à Pékin, ce soir de février 1980, y compris dans le petit deux-pièces où nous recevait Xu Wenli, l'animateur de la *Tribune du 5 avril*. La répression s'était abattue depuis plusieurs mois sur quelques figures de proue du printemps de Pékin, mais ce plus tout jeune ouvrier électricien — qui ne se définit pas comme un dissident — veut croire qu'il peut encore poursuivre la publication de sa revue.

Les idées qu'il professe sont à peine, d'ailleurs, en avance sur leur temps. *« Nous voulons faire de la Chine,* dit-il, *un pays socialiste et démocratique. »* Il parle de la nécessité d'*« élargir l'autonomie des paysans »*, constate qu'une bonne part du bureaucratisme chinois est hérité du modèle soviétique. *« On ne laisse s'exprimer,* dit-il, *qu'une minorité. Or il est impossible de moderniser le pays si on ne laisse pas se développer l'intelligence d'un milliard d'individus. »*

L'auteur de ces propos peu subversifs — au regard des discours que l'on entend aujourd'hui de Pékin à Moscou — était arrêté l'année suivante et condamné pour *« crimes contre-révolutionnaires »*. Il n'est jamais, depuis, sorti de prison, mais on vient d'avoir, de Pékin, des nouvelles récentes à son sujet. Xu Wenli, officiellement « au secret » depuis 1985, est désormais confiné dans un cachot de moins de 5 mètres carrés, dont le plafond est trop bas pour qu'il puisse se tenir debout. Une caméra de télévision surveille ses gestes, au milieu des rats contre lesquels il essaie *de se défendre.*

Dans une Chine dont les dirigeants n'ont que le mot d'« ouverture » à la bouche, l'acharnement du pouvoir reste inchangé contre les quelques hommes qui eurent l'audace, il y a dix ans, de souhaiter un peu plus de démocratie. Wei Qingsheng, Liu Qing sont, eux aussi, toujours en prison.

Il est vrai que Xu Wenli, dans l'interview qu'il nous avait accordée, avait touché un point dont les successeurs de Mao Zedong, M. Deng Xiaoping en tête, sont, ô combien ! avertis, mais qu'ils détestent voir aborder par de simples citoyens. *« Si les privilèges* [des cadres] *se développent,* disait-il, *on court le risque d'un conflit aigu avec le peuple. (...) Les privilèges sont à l'origine de la crise morale. S'ils n'existaient pas, on rechercherait moins le piston. Mais, quantitativement, le cercle des privilégiés s'est élargi par rapport à l'époque de la « bande des quatre. »* Sacrilège !

ALAIN JACOB.

LAOS

Vientiane annonce l'évacuation de toutes les troupes vietnamiennes

Hanoï a retiré toutes ses troupes du Laos, a affirmé, mardi 22 novembre, le vice-ministre laotien des affaires étrangères, M. Soubanh Srithirah. Les Laotiens avaient déjà annoncé, au printemps dernier, la réduction de moitié des effectifs vietnamiens stationnés dans leur pays, estimés à quelque quarante mille hommes depuis 1975. Il s'agissait de la garnison laissée sur place par les Vietnamiens à la fin de la deuxième guerre d'Indochine, pendant laquelle leurs troupes avaient notamment tenu le nord-est du pays, ainsi que le sud, par où passait la « piste Ho-Chi-Minh ». M. Srithirah a fait valoir que le Laos n'avait plus à craindre pour sa sécurité.

L'annonce du retrait intervient à l'avant-veille de l'arrivée à Vientiane du premier ministre thaïlandais, accompagné de l'homme fort de l'armée, le général Chaovalith. En effet, après les graves incidents militaires de l'hiver 1987-1988, les relations entre le Laos et la Thaïlande se sont nettement améliorées. En outre, un léger mieux se manifeste dans les relations entre la Chine et le Laos, les deux pays ayant procédé à un échange d'ambassadeurs cette année.

Selon des experts occidentaux en poste à Bangkok, des troupes vietnamiennes ont effectivement commencé à se retirer du Laos au début de l'année. Mais les mêmes sources n'ont pas encore confirmé le retrait total annoncé mardi par M. Soubanh Srithirah. Pour sa part, le porte-parole de l'armée thaïlandaise a estimé que des troupes vietnamiennes sont encore stationnées au Laos. En tout état de cause, ces mouvements de troupes vietnamiennes semblent liés à la négociation sur un règlement du conflit cambodgien. En principe, les Vietnamiens devraient retirer du Cambodge, en décembre, le tiers de leur contingent militaire encore sur place.

J.-C. P.

● **Corée du Sud : l'exil de l'ancien président Chun.** — L'ancien président Chun Too-hwan, qui a fait des excuses publiques à la télévision pour les malversations commises pendant ses huit années au pouvoir (*le Monde* du 24 novembre), a passé sa première nuit d'exil intérieur dans un austère temple bouddhiste perdu en pleine nature, le village le plus proche se situant à 8 kilomètres. — *(AFP.)*

● **PHILIPPINES : dix-sept morts lors d'un massacre dans une église.** — Des inconnus ont ouvert le feu sur des villageois réunis pour la prière du soir, mardi 22 novembre, dans une chapelle du centre des Philippines, où ils ont fait dix-sept morts et neuf blessés, a annoncé jeudi l'armée. Le massacre, imputé par l'agence de presse des Philippines à la rébellion communiste, s'est produit dans un village situé dans l'île de Cebu, à 550 kilomètres au sud-est de Manille. — *(Reuter.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS : la constitution de la future équipe Bush

M. Bent Scowcroft nommé à la tête du Conseil national de sécurité

WASHINGTON
de notre correspondant

Un général à la retraite — blanc — succédera à un général d'active — noir — à la tête du Conseil national de sécurité (NSC). M. George Bush a désigné, mercredi 23 novembre, le général Bent Scowcroft pour remplacer, lorsque la prochaine administration entrera en fonctions, le général Colin Powell.

Le poste de conseiller pour les affaires de sécurité n'a plus le prestige qui était le sien du temps d'Henry Kissinger ou de Zbigniew Brzezinski, et les déboires de l'« Irangate » ont également contribué à limiter l'autonomie d'action du NSC, pour éviter que son chef, et à plus forte raison un simple membre du Conseil, comme ce fut le cas avec Oliver North, ne monte de complexes opérations à l'insu du président.

Mais il s'agit toujours d'un poste d'importance considérable, ne serait-ce que parce que son titulaire a un accès constant et direct au président, qu'il travaille auprès de lui à la Maison Blanche, et que, outre son rôle de conseiller, il sert d'« honnête courtier » entre les différents responsables concernés par les affaires de sécurité : le secrétaire d'Etat, le ministre de la défense, le chef d'état-major, la CIA, etc.

En fait, M. Bent Scowcroft (*soixante-trois ans*) a déjà exercé ces fonctions, sous le président Gerald Ford, succédant à l'époque à Henry Kissinger. C'est un aviateur, formé à West Point, qui n'a jamais eu l'occasion de combattre, mais qui a, en revanche, enseigné l'histoire russe et les sciences politiques. Surtout, c'est un homme considéré comme très compétent, et tout à fait rompu aux pratiques du jeu politique washingtonien. Il a été, sous la présidence Carter, conseiller pour les questions de désarmement, avant d'être chargé par M. Reagan d'une mission d'étude concernant le missile stratégique MX (objet de frictions entre la Maison Blanche et le Congrès). Il a aussi siégé au sein de la commission Tower, à qui M. Reagan avait confié le soin d'enquêter sur l'affaire de l'« Irangate ».

La nomination de M. Scowcroft - un proche du président élu - était attendue, d'autant que M. Bush a plusieurs fois fait part de son intention de largement renouveler l'équipe actuelle. Le général Colin Powell va donc quitter un poste qu'il occupe depuis environ un an, mais la manière dont il a exercé cette fonction - la plus haute jamais attribuée à un Noir dans l'administration - lui a valu la considération générale. Il est fort possible qu'il devienne rapidement chef d'état-major des armées — ce qui serait aussi une première dans l'histoire des Etats-Unis.

En deux semaines seulement, M. George Bush a donc désigné la plupart des responsables majeurs de la future administration - du secrétaire d'Etat au secrétaire général de la Maison Blanche, en passant par les responsables du Trésor, du budget, de l'éducation, de la justice et du Conseil national de Sécurité. Le président élu, favorisé par sa familiarité avec le monde politique et son large réseau de relations personnelles, s'est montré en la matière plus rapide qu'aucun de ses prédécesseurs.

Reste pourtant à pourvoir au moins un poste d'importance capitale, celui de chef du Pentagone. Au début de la semaine, la presse américaine avait présenté comme une certitude le choix de M. John Tower, un ancien président de la commission de la défense au Sénat. Mais M. Bush, apparemment agacé par ces « fuites », a lui-même précisé que sa décision n'avait pas encore été prise.

Du coup, les groupes hostiles à M. Tower manœuvrent en coulisse ou donnent de la voix (le *New York Times* a même pris position contre ce choix éventuel dans un éditorial). La bataille fait rage, et elle agite beaucoup Washington : après tout, le chef du Pentagone passe pour diriger la plus grande « entreprise » au monde, et on attend de lui qu'il *fasse des miracles en matière* d'économies sans compromettre la défense du pays, tout en navigant au mieux entre les exigences du Congrès et celles de la Maison Blanche. La tâche est rude, mais les amateurs, apparemment, ne manquent pas.

JAN KRAUZE.

PÉROU

Violents affrontements entre forces armées et guérilleros du Sentier lumineux

La situation de violence endémique a connu un regain le 22 novembre au Pérou. Le gouvernement a fait état d'un très grave affrontement entre forces armées et guérilleros du mouvement maoïste du Sentier lumineux dans la région du haut Huallaga, à 600 kilomètres au nord-est de Lima. Cent rebelles et au moins vingt soldats aurait péri dans un contact d'une rare violence entre un détachement des troupes spéciales antiterroristes et des assaillants armés de bazookas, de mitraillettes et de grenades. Le haut Huallaga vit, depuis 1987, en état d'urgence en raison de la présence concomitante dans la zone de bandes de trafiquants de drogue hautement organisés et de colonnes de « senderistas ».

Un autre affrontement a eu lieu le même jour, dans le département andin d'Ayacucho, entre réguliers et rebelles, faisant huit morts chez ces derniers. Enfin, quatre policiers ont été tués à Cotahuasi, ville située à 1 000 kilomètres au sud-est de la capitale, lors d'une attaque menée par un groupe de trois cents guérilleros, qui ont également laissé quatre morts sur le terrain.

Par ailleurs, le gouvernement du président Alan Garcia a annoncé le 22 novembre une dévaluation de 100 % de l'inti, la monnaie nationale, ainsi qu'une série de nouvelles hausses de produits essentiels. Le riz, le lait, la farine, les œufs, ont, en particulier, vu leur valeur à l'achat plus que doubler, de même que l'essence. L'Etat a été contraint, en raison de la situation dramatique du Trésor, de diminuer considérablement les subventions traditionnellement accordées dans presque toute l'Amérique latine aux aliments de base des habitants des villes afin d'assurer leur minimum vital. Notre correspondante à Lima rapporte ici les tensions suscitées par les pénuries.

Pain sec et eau... polluée

LIMA
de notre correspondante

Pain sec et eau fraîche, tel était depuis des semaines le régime alimentaire auquel étaient soumis les Péruviens les plus démunis. Aujourd'hui, l'eau même s'est transformée en poison pour les huit millions d'habitants de la capitale : depuis le 20 novembre, elle est déclarée contaminée...

Les ménagères forment des queues géantes devant les postes de vente qui offrent au compte-gouttes du lait, du riz, du sucre, de l'huile, produits rationnés depuis des mois. Seuls les quartiers bourgeois échappent en partie à ces pénuries.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé un nouveau train de mesures pour enrayer l'hyperinflation (plus de 1000 % pour 1988). Au sein de la population, la tension est grande. La plupart des stands sont demeurés fermés dans les marchés afin d'éviter le harcèlement des ménagères. Et des files immenses s'étaient formées devant les postes d'essence en prévision d'une augmentation de 200 % du prix des hydrocarbures. Plusieurs paquebots à l'ancre devant le port de Callao porteurs de tonnes d'aliments offerts par les pays occidentaux pour pallier la pénurie alimentaire, ne pouvaient être déchargés, faute de liquidités du gouvernement péruvien pour payer... le fret.

Le président Alan Garcia, apprend-on, a présenté une *nouvelle* fois sa démission la semaine dernière (il l'avait déjà fait en octobre). De son côté, le ministre de l'économie, M. Abel Salinas, a lui aussi, proposé de renoncer à son portefeuille... pour la quatrième fois en deux mois. Le programme d'austérité provoque de graves affrontements au sein même du gouvernement entre « populistes » et « monétaristes ».

NICOLE BONNET.

Une lettre de l'ambassade péruvienne à Paris

A propos de la situation péruvienne, M. Carlos Espinosa, attaché culturel à l'ambassade du Pérou à Paris, nous a adressé une correspondance à la suite de la publication de notre article des 12-13 novembre.

Le Pérou traverse un moment difficile, et le gouvernement largement élu par le peuple en 1985 est le premier à le reconnaître. (...) De nombreuses personnalités de droite, du centre et de gauche continuent cependant d'exprimer avec force leur soutien à la stabilité du gouvernement démocratique actuel. (...) Les quelques tentatives de pillage qui ont pu se produire à un certain moment par des éléments antisociaux ont été rapidement jugulées par la police.

Concernant « l'attentisme » du Sentier lumineux, soucieux, selon l'article, d'exploiter la crise, il serait plus juste de reconnaître qu'il s'agit du premier résultat positif de la lutte antisubversive. On ne peut, d'autre part, nier l'existence au Pérou, et dans bien d'autres pays du Nord ou du Sud, de nombreux cas de corruption, mais le président de la République a toujours demandé que l'on démasque — en apportant les preuves requises — les actes de corruption. (...)

Enfin au sujet des références aux contradictions internes qui existent au sein du parti apriste (au pouvoir), il faut simplement savoir que l'APRA est un parti démocratique de gauche qui pratique le débat dans ses rangs. (...)

M. Reagan met son veto à un texte sur l'éthique gouvernementale

Washington. — Le président Reagan a pris le risque de relancer le débat sur l'éthique gouvernementale en décidant de ne pas signer une proposition de loi sur cette question, votée en octobre dernier par le Congrès, mais qu'il estime trop « *complexe* » et « *restrictive* ».

Le président élu George Bush avait affirmé mercredi 23 novembre, au cours d'une conférence de presse, qu'en cas de veto de M. Reagan il proposerait un nouveau projet au Congrès dès les premiers mois de 1989. *« J'ai l'intention d'avoir une loi sur l'éthique,* a-t-il dit. *Ce sera une loi forte et équitable. »*.

Le projet de loi visait, pour la première fois, à interdire pendant un an aux parlementaires ayant quitté leurs fonctions toute activité de défense d'intérêts privés (lobbying) auprès de l'administration. Quant aux fonctionnaires quittant l'administration, le texte leur interdisait, pendant toute leur vie, d'agir en faveur de groupes de pression dans des domaines dans lesquels ils avaient personnellement travaillé comme employé du gouvernement. L'administration Reagan a été secouée par plusieurs scandales touchant à l'éthique gouvernementale, avec les condamnations de deux anciens fonctionnaires de la Maison Blanche, MM. Lyn Nofziger et Michael Deaver, respectivement pour trafic d'influence et parjure, et l'enquête par un procureur indépendant sur les activités de l'ancien attorney général Edwin Meese.

Aussi, dès le début de la campagne électorale qui vient de s'achever, les démocrates avaient-ils fait de ce problème de l'éthique gouvernementale un de leurs chevaux de bataille. En réponse, M. Bush avait laissé entendre à plusieurs reprises qu'il comptait se démarquer du président Reagan dans ce domaine. — *(AFP.)*

Séance houleuse à l'Assemblée nationale après l'inculpation du juge Boulouque

M. Ladislas Poniatowski : « Un grand message de sympathie aux terroristes » M. Pierre Arpaillange : « Le jeu normal de nos institutions »

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, savait qu'en rejoignant, mercredi 23 novembre, le banc des ministres à l'Assemblée nationale, il entrait dans la fosse aux lions. L'opposition l'attendait, prête à l'écharper, sûre de le blesser. Son arme était trempée dans l'acier de ses propres certitudes : un gouvernement laxiste et un garde des sceaux complice des poseurs de bombe. L'opération était d'autant plus facile que le ministre de la justice, piètre orateur, qui ne parvenait pas à dissimuler à l'œil des caméras de télévision le tremblement prononcé de ses mains, faisait une victime idéale.

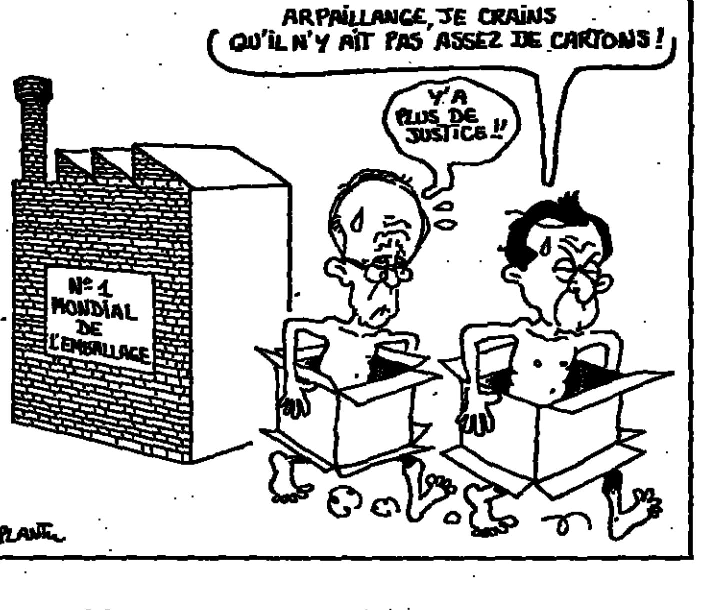
Il revenait donc à . **Ladislas Poniatowski** (UDF, Eure) de sonner la charge. Relevant les propos de M. Arpaillange, qui a toujours affirmé avoir appris l'inculpation du juge Boulouque le jour de sa notification – le vendredi 18 novembre, – M. Poniatowski a fait allusion à une réunion qui se serait tenue la veille de l'annonce de cette nouvelle, dans le bureau du garde des sceaux, en présence du procureur général près la cour d'appel de Paris, du directeur des affaires criminelles et des grâces et de membres du cabinet du ministre. *« Mais de quoi avez-vous donc bien pu parler,* se demanda M. Poniatowski. *Ne nous dites pas que vous vous êtes uniquement préoccupé de savoir si les vingt-six terroristes libérés du FLNKS étaient confortablement installés dans le château de la municipalité socialiste de Châtenay-Malabry, s'ils avaient de l'eau chaude, du savon et des serviettes ! » « Avec cette inculpation,* poursuivit M. Poniatowski, *c'est toute la structure judiciaire de la lutte antiterroriste qui est mise en question (...) ; vous l'affaiblissez considérablement (...). Sachez que vous venez d'adresser un grand message de sympathie et d'accueil à tous les terroristes du monde »,* conclut le député de l'Eure.

C'en était trop pour le garde des sceaux. Dénonçant le *« procès en sorcellerie »* et la *« campagne de calomnie »* engagée contre lui, **M. Arpaillange** allait prouver qu'un homme blessé pouvait néanmoins répondre et, accessoirement, qu'un haut magistrat, ancien procureur général de la Cour de cassation, connaissait bien ses dossiers... *« Un inculpé porte plainte contre son juge et tente de le récuser. Vous vous en indignez maintenant. Je ne vous ai pourtant pas entendu lorsque M. Michel Droit a inventé le procédé, qui est aujourd'hui très exactement reproduit. »*

L'attitude de M. Rocard

Le ton était donné à la séance. De part et d'autre de l'hémicycle, on allait désormais se jeter, comme autant de flèches empoisonnées, les noms de Ménigon, Gordji, Nucci, Ben Barka...

Rappelant que le parquet n'avait pas *« les moyens légaux »* de s'opposer à une procédure engagée sur plainte avec constitution de partie civile et affirmant que le président de la chambre d'accusation *« avait agi en toute indépendance »,* M. Arpaillange ajouta : *« C'est le jeu normal de nos institutions, c'est la loi de la démocratie. Moi, je ne convoque pas les magistrats du siège dans mon bureau. Mais vous avez tant malmené l'indépendance de la justice, au cours de ces deux dernières années, que vous ne pouvez pas imaginer un seul instant qu'elle vous ait survécu. »* A ceux qui lui reprochaient d'avoir *« ourdi un complot »* contre le juge Boulouque, M. Arpaillange répondit, citant La Rochefoucauld : *« Les mauvaises intentions sont comme les billets de banque, il faut les posséder soi-même pour les prêter aux autres. »* Et tandis que le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, visiblement ravi du ton nouveau emprunté par M. Arpaillange, le congratulait en lui serrant longuement la main, les députés socialistes retrouvèrent l'élan de solidarité qui les unissait naguère derrière M. Robert Badinter. Debout, ils ovationnèrent le garde des sceaux, étouffant sous leurs applaudissements les cris de *« démission »* lancés par l'opposition.



M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) allait à son tour donner au garde des sceaux l'occasion de régler ses comptes avec l'ancienne majorité. Répondant à sa question sur l'indépendance de la magistrature, M. Arpaillange s'en prit cette fois à l'ancien ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, *« qui prétend aujourd'hui donner des leçons d'administration judiciaire. (...). Qui ne se souvient de l'omniprésence du ministre de l'intérieur du gouvernement Chirac dans l'exercice de l'action publique, en certaines affaires plus souvent conduites ces deux dernières années place Beauvau que place Vendôme ? Qui ne se souvient du vrai-faux passeport de M. Chalier, des réquisitions si mal inspirées lors du procès Abdallah, de l'affaire Michel Droit, qui a montré comment l'on pouvait dessaisir un juge déterminé ? ».*

C'est de l'un de ses prédécesseurs, **M. Michel Crépeau** (app. PS, Charente-Maritime) – qui succéda quelques semaines en 1986 à M. Badinter, – que M. Arpaillange reçut un soutien inattendu et excessif. Rendant hommage au garde des sceaux, M. Crépeau ajouta à l'adresse de M. Poniatowski : *« On ne peut certes pas lui reprocher les forfaitures de son père, mais il porte un nom qui devrait l'inciter à se taire. »* Indigné, **M. Raymond Barre** donna le signe du départ, et l'opposition unie quitta l'hémicycle, même si M. Bernard Stasi (UDC, Marne) traîna un peu, plus passionné par la lecture du *Canard enchaîné* du jour que par la défense de son collègue outragé.

Dix minutes plus tard, après une démarche conjointe des trois vice-présidents de l'Assemblée nationale membres de l'opposition auprès du président, **M. Laurent Fabius**, les députés regagnaient leurs bancs pour poursuivre, avec deux questions du RPR, la polémique engagée avec le garde des sceaux. Soucieux de calmer les passions, *M. Fabius* pria chacun de *« mesurer ses paroles »,* jugeant que la séance avait été *« trop vive ».* Mais il ne parvint pas à clore l'incident entre M. Poniatowski et M. Crépeau, ce dernier refusant les excuses publiques qui lui étaient demandées.

Il revenait alors à **M. Michel Rocard** de calmer le jeu. Répondant à **M. Jacques Toubon** (RPR, Paris), qui demandait la démission de M. Arpaillange, M. Rocard, tout en apportant son soutien au garde des sceaux, qualifia de *« malheureuse affaire »* l'inculpation du juge Boulouque. Notant que la France n'était pas *« ensanglantée par des attentats terroristes »* et que *« les chiffres de la délinquance et de la criminalité décroissaient ».* M. Rocard précisa que cette situation était due à *« l'action en profondeur commencée par M. Joxe, partiellement poursuivie par le gouvernement Chirac – je lui en ai donné acte – et que M. Joxe a pu reprendre en pleine harmonie avec le garde des sceaux ».* Ce soutien quelque peu mesuré à M. Arpaillange n'échappa pas aux députés de l'opposition. *« C'est un désaveu »,* s'écrièrent plusieurs d'entre eux sur les bancs RPR.

PASCALE ROBERT-DIARD.

La Cour de cassation laisse au magistrat inculpé l'instruction du dossier Ali Salah

Le ministre de la justice a pu annoncer, depuis l'Assemblée nationale, que la chambre criminelle de la Cour de cassation avait décidé qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner la suspension de l'instruction par le juge Boulouque du dossier de Fouad Ali Salah et de sa femme Karima Ferahi. Saisie d'une requête en suspicion légitime par leur avocat, Mᵉ Dominique Inchauspé, qui avait demandé (*le Monde* du 22 novembre) que cette requête *« ait un effet suspensif immédiat »,* la chambre criminelle examinera le bien-fondé de cette requête le 21 décembre.

Présidée par M. Henri Angevin, la chambre criminelle a entendu le rapport de M. Charles Petit et les réquisitions de l'avocat général Emile Robert. Celui-ci, considérant que la suspension de l'instruction pèserait sur la décision ultérieure de la chambre criminelle, s'est oppsé à cette suspension. M. Pierre Arpaillange a estimé que cette décision est un *« élément apaisant ».*

M. Boulouque poursuivra donc son instruction, au moins jusqu'au 21 décembre. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait, au moment même où l'Assemblée nationale retentissait de « l'affaire ».

Conformément au code de procédure pénale, M. Boulouque devait, en effet, renouveler le mandat de dépôt de Fouad Ali Salah et le lui signifier de vive voix. En présence du substitut M. Alain Marsaud, qui dirige la quatorzième section du parquet de Paris, chargé de la lutte antiterroriste, les échanges ont été vifs entre les deux hommes, Fouad Ali Salah, assisté de Mᵉ Valérie Paulhac ayant proféré des menaces de mort et des injures contre le magistrat instructeur.

Barbarismes juridiques

M. JACQUES TOUBON est courroucé. Il a ce courroux sain et plantureux des consciences tranquilles qui ne souffrent pas la contradiction. Il est, lui, du côté des honnêtes gens, contre les vilains. Il est – qui pourrait en douter ? – contre les terroristes et pour les victimes. Et puis aussi pour la sécurité et contre l'insécurité.

Le parti de M. Toubon, ce n'est déjà plus tout à fait le RPR, mais l'opinion publique, dont il veut être, à la fois, le porte-parole et le défenseur. Au diable les nuances, qu'importent inexactitudes et amalgames : lorsqu'on assène ses vérités comme autant de coups de massue, l'important est de faire mouche.

« Avoir laissé inculper le juge Boulouque est un risque pour les juges et pour les citoyens », tonne M. Toubon. Veut-il dire par là que le magistrat du siège qui a notifié cette inculpation a subi des pressions, a obéi à des ordres supérieurs, bref qu'on a mis à mal son indépendance ? *« Je ne porte pas de jugement sur les juges,* répond-il ; *mais le rôle du gouvernement c'est de les protéger. »* Est-ce à dire que le gouvernement aurait dû empêcher cette inculpation ? Sur ce terrain glissant, M. Toubon se dérobe. Il est allé trop loin et se rend compte qu'il exprime une bien étrange conception de la justice, qui permettrait non seulement à un pouvoir de décider de l'opportunité de telle ou telle poursuite, mais aussi tiendrait la main des juges d'instruction lorsqu'ils rédigent leurs ordonnances. Il est vrai que, depuis qu'a éclaté l'affaire Boulouque, on n'est plus à cela près.

« Pain béni pour les terroristes », selon le mot de M. Albin Chalandon, cette affaire l'est aussi devenue pour une opposition en mal de cheval de bataille. Que n'en a-t-on déjà pas dit ? Inculpé de violation du secret de l'instruction, *sur* plainte avec constitution de partie civile d'un détenu de Fleury-Mérogis, terroriste présumé, considéré comme responsable des attentats de septembre 1986 et qui a le front de réclamer – et d'obtenir ! – l'aide judiciaire, que l'on refuse aux malheureux administrés de M. Toubon dans son treizième arrondissement de Paris, le juge Boulouque est, en quelques jours, devenu un martyr.

Quel magistrat a jamais bénéficié d'une telle sollicitude et reçu pareille brassée de fleurs ? C'est un « *grand* » juge, « *courageux* », qui « *travaille au péril de sa vie* », dit-on aujourd'hui. C'est un héros, en somme, que l'on défie et, à travers lui, l'institution judiciaire dans son entier, et, plus particulièrement, la cellule antiterroriste (créée au temps de M. Charles Pasqua et que l'on confond joyeusement, dans un rapprochement significatif, avec la quatorzième section du parquet de Paris), que le pouvoir d'aujourd'hui chercherait à détruire. Le pouvoir, mais surtout celui que l'opposition considère comme le maillon faible du gouvernement, M. Pierre Arpaillange, le ministre de la justice, contre lequel aucun coup ne sera assez bas.

Si le juge Boulouque a *été inculpé,* ce serait donc la volonté délibérée d'un ministre, animé par l'esprit de vengeance (M. Boulouque n'instruit-il pas l'affaire dite des « plombiers » du conseil supérieur de la magistrature, qui éclaboussa, en son temps, l'Elysée ?), un ministre à qui on a pu reprocher de vouloir améliorer les conditions de détention des terroristes en levant les mesures d'isolement dont ils sont l'objet. Aujourd'hui, on accuse aussi le garde des sceaux de libérer en catimini, mais par brassées, les détenus corses ou basques qu'on avait eu tant de mal à arrêter. C'est aussi le garde des sceaux qui, se réfugiant derrière la loi référendaire sur la Nouvelle-Calédonie, loge des assassins canaques en transit dans des châteaux socialistes...

M. Pierre Arpaillange aura à peu près tout entendu, et le juriste qu'il n'a pas cessé d'être a dû frémir devant les barbarismes juridiques proclamés comme autant de vérités inébranlables. Il a affirmé, non seulement qu'il n'avait pas inspiré l'inculpation du juge Boulouque, mais qu'il ne l'avait apprise qu'après coup. Si l'éclat de rire général qui a accueilli – à droite – ses propos pouvait être perçu comme un signe de bonne humeur, il est avant tout la preuve d'une méconnaissance totale de la procédure et des usages. Parce qu'enfin qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce qu'un président de chambre d'accusation, encore une fois magistrat du siège et qui n'est donc tenu de rendre de compte à personne, sinon à des organes de contrôle ou d'appel, prenne une décision de ce genre, alors qu'il a été régulièrement désigné pour instruire deux plaintes déposées l'une le 24 décembre 1987, avant l'élection présidentielle, l'autre le 23 juin dernier, et qui ont été jointes par un arrêt de la chambre d'accusation le 7 novembre ?

Fantasme et réalité

Par courtoisie, M. Albert Moatty, chargé de cette instruction, aurait pu sans doute en informer le président du tribunal, qui aurait alors pu transmettre l'information. Par discrétion, il a aussi pu choisir le plus grand secret, que d'autres, pour des raisons qui leur appartiennent, ont décidé de ne pas respecter.

Juridiquement, la mécanique est imparable. M. Chalandon l'a reconnu. Mais cela n'a pas suffi à ses amis politiques, qui jouent à l'envers le « remake » de l'affaire Droit-Grellier, même s'ils font mine de s'indigner que l'on ose comparer la démarche d'un terroriste présumé à celle d'un académicien décoré.

Décidé à « *détricoter* » par tous les moyens le patient travail d'aiguilles auquel s'était livré en matière de lutte antiterroriste le précédent gouvernement, M. Arpaillange couvrirait les terroristes en les libérant dans la plus grande discrétion ? Utilement informé, M. Pasqua menace de dresser la liste de cette cohorte de terroristes lâchés dans la nature.

La réalité, pourtant, est plus parlante que le fantasme. Du 13 mai à aujourd'hui, cinquante-neuf détenus politiques sont sortis de prison : quarante-six sur décision de juges d'instruction (et parmi eux les vingt-quatre Canaques concernés par la loi référendaire) ; treize parce qu'il étaient en fin de peine ; deux par relaxe. Par comparaison, on peut indiquer que du 1ᵉʳ novembre 1987 au 13 mai 1988, c'est-à-dire sous le gouvernement de M. Jacques Chirac, sur trente-trois personnes remises en liberté sur décision du juge d'instruction : douze l'ont été parce qu'elles étaient en fin de peine et deux parce qu'elles ont été relaxées. On constatera que, régulièrement pourvus en « prises » – dont la police assurait qu'elles étaient de taille – les juges d'instruction ont dû, faute de dossiers suffisamment étayés, remettre en liberté ces « terroristes », dont l'arrestation se faisait alors à grand bruit. Au tribunal de Paris, certains assuraient d'ailleurs qu'aucune consigne n'avait été donnée depuis l'arrivée de M. Pierre Arpaillange, d'observer une mansuétude particulière à l'égard de cette catégorie de la population pénale.

Quant aux péripéties du retour des Canaques vers la Nouvelle-Calédonie, on voit mal quelle part le ministère de la justice a pu y prendre lorsqu'on sait que tout a été mené à partir de l'hôtel Matignon.

Mais qu'importe ! L'affaire Boulouque est un bon filon, que l'on exploite à plaisir. Il permet de jouer avec de grands mots et de se draper dans des dignités outragées. On s'était dit que s'en prendre au garde des sceaux serait une sinécure. Mais, pour la première fois, M. Arpaillange a montré les dents. « *Pas vous, pas ça et pas à moi* », a-t-il semblé répondre à ses détracteurs, en rappelant que l'opposition d'aujourd'hui avait naguère semblé moins sourcilleuse en matière d'indépendance de la magistrature. Aurait-on oublié le « vrai-faux » passeport de M. Chalier, les réquisitions « *si mal inspirées, et par qui, du procès Abdallah* » ou le dessaisissement du juge Grellier ?

Outrancière, l'exploitation de l'affaire Boulouque par l'opposition est peut-être politiquement payante. Elle n'est, en tout cas, pas très relevée et dessert le principal intéressé, que l'on continue ainsi d'utiliser. Mᵉ Georges Kiejman, l'un des avocats du magistrat, en est bien conscient. « *Si vraiment,* nous a-t-il déclaré, *on a l'estime que l'on dit pour le juge Boulouque, il vaudrait mieux se calmer.* »

AGATHE LOGEART.

Le retour des procureurs

(Suite de la première page.)

A l'époque, M. Chirac jouait son va-tout dans une fin de campagne désespérée. Aujourd'hui, l'opposition de droite, abattue par le retour des socialistes au pouvoir, profondément divisée par les séquelles de l'élection présidentielle et les épisodes à rebondissements de l'« ouverture » politique, tente de se refaire une santé, de retrouver son unité *perdue*.

La ficelle est grosse, mais elle remplit, comme de coutume, son office. On a pu voir, au Palais-Bourbon, en direct à la télévision, M. Barre, les centristes, les chiraquiens et les giscardiens se lever avec un bel ensemble et quitter l'hémicycle, afin de défendre ainsi, par l'absence, l'honneur de la famille Poniatowski mis en cause par le député radical de gauche Michel Crépeau. S'il fallait vider l'hémicycle du Palais-Bourbon à chaque fois qu'un élu dit une bêtise ou place une virgule de travers, les députés n'auraient même pas le temps de s'asseoir.

Le débat bétonné sur l'ordre et la sécurité permet en tout cas au RPR de consolider la tombe de l'ouverture politique qu'il avait entrepris de creuser. L'essentiel du travail avait été réalisé, il est vrai, lorsque les centristes ont voté, comme le RPR et l'UDF, contre la loi de finances pour 1989. Il restait à ajouter quelques pelletées de terre. C'est fait. M. Chirac et M. Giscard d'Estaing ont bien fait leur travail. Sur le fond, nul ne saurait le leur reprocher. La forme est nettement moins glorieuse.

Non seulement parce qu'il s'agit d'un faux procès fait à un homme que l'on sait fragile (il ne maîtrise pas les lois du milieu politique), mais aussi parce que la méthode employée permet d'occulter des affaires passées au centre desquelles se trouvait le juge Boulouque. Le zèle très politique qu'avait manifesté ce juge pendant l'affaire Gordji (1), ainsi que les liens de la section antiterroriste du parquet avec l'ancien ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, au-delà de toute hiérarchie judiciaire, avaient à l'époque fait scandale.

En fait, la tactique du RPR et de l'aile droite du PR vise davantage à effacer ce qui s'est passé depuis six mois qu'à s'adapter à une situation nouvelle. Il s'agit de faire comme si M. François Mitterrand n'avait pas été réélu, comme si M. Michel Rocard n'était pas le premier ministre de l'ouverture et comme si, entre temps, l'opposition n'avait pas éclaté. Comme pendant la campagne électorale, il faut ressusciter l'image qui a collé aux socialistes de la première période : un premier ministre, M. Pierre Mauroy, sans réelle autorité sur ses troupes ; un garde des sceaux, M. Robert Badinter, complaisant pour les terroristes et les criminels ; un président de la République détenteur d'un pouvoir absolu.

Pour l'opposition, le second septennat de M. Mitterrand n'existe pas ; c'est 1981 qui recommence

En 1981, sitôt son élection, M. François Mitterrand avait été la cible d'une campagne de rumeurs sur le cancer qui le rongeait et, assurait-on, qui ne tarderait pas à l'achever. En 1988, on lui a découvert une maladie encore plus grave et à coup sûr mortelle : le syndrome de Louis XVI. L'opposition de droite ne devrait pas manquer de s'emparer de la campagne qui se développe contre M. Mitterrand, qui, aux yeux de ses détracteurs, serait devenu un vieux monarque mal éclairé.

Cette campagne permet de nier, d'effacer tout ce qui peut ressembler, dans la vie politique française, à une nouvelle donne. Un premier ministre qui dispose de tous les moyens de gouverner à sa guise, une Assemblée nationale qui redevient le lieu d'élaboration de compromis politiques ; un Parti socialiste qui a conquis son indépendance en s'opposant au président sur le choix du successeur de M. Jospin : toutes ces données nouvelles exigent un maniement subtil, qui est à cent lieues d'un manichéisme seul capable, aux yeux des états-majors politiques, de mobiliser les troupes. Elles supposent un climat apaisé qui, à l'évidence, fait le jeu du pouvoir. On comprend, dans ces conditions, que l'opposition cherche, par tous les moyens, à le détruire. L'offensive de la droite, s'ajoutant au mécontentement social, le gouvernement risque ainsi d'être pris en tenaille et bien mal armé pour franchir avec succès le cap des municipales

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Dans le cadre de l'information judiciaire sur les attentats parisiens de 1986, le juge Boulouque mit en cause Wahid Gordji, interprète de l'ambassade d'Iran à Paris. Convocations répétées, ambassade encerclée, fuites orientées : ainsi désigné comme un ami sinon un conseiller des terroristes, Wahid Gordji devint une monnaie d'échange dans le cadre de la négociation sur les otages français au Liban, libérés entre les deux tours de l'élection présidentielle. Entre-temps, l'interprète iranien avait été entendu par le juge Boulouque, qui n'avait finalement plus rien à lui reprocher et le laissa partir, libre, pour Téhéran.

Politique

Les conséquences de l'affaire Boulouque

Le RPR juge venu le moment d'enterrer l'« ouverture »

N'ayant pu se réunir à la veille de la session parlementaire en journée d'études comme il le fait d'habitude, pour cause d'élections cantonales, le groupe RPR de l'Assemblée nationale a organisé, jeudi 24 novembre au Palais-Bourbon, une « journée de réflexion ». La situation politique dans le pays et au Parlement, l'esquisse du comportement à venir avaient été choisies comme thèmes généraux par M. Bernard Pons, président du groupe. Mais la séance de la veille dans l'hémicycle, les problèmes soulevés à l'occasion de l'affaire Boulouque, les leçons à tirer de la solidarité de l'oppostion, manifestée sur un incident fortuit mais spectaculaire, devaient inciter les députés du groupe chiraquien à tirer quelques conclusions nouvelles et à se livrer à des réflexions imprévues.

Les députés RPR considéraient après la séance de la veille et la sortie de l'hémicycle de la totalité des élus de l'opposition, M. Raymond Barre en tête, que la cohésion des opposants avait reçu, grâce aux socialistes, un ballon d'oxygène inattendu. Ils assurent que même les élus centristes les plus « ouverts » devaient juger maintenant que les socialistes n'auraient pas dû franchir certaines bornes. Leur souhait était donc d'utiliser ce climat favorable pour enterrer définitivement l'« ouverture » et renforcer encore les relations entre les trois groupes de l'opposition.

Ce même climat devait les inciter à taire leurs divergences internes. Certaines initiatives de M. Alain Juppé, secrétaire général du mouvement depuis les élections législatives, ont désamorcé quelques-unes des revendications formulées au début de l'été par ceux que l'on appelle les « rénovateurs ». D'autre part, M. Philippe Séguin, a décidé d'observer le silence sur ces problèmes au moins jusqu'aux élections municipales. Enfin, M. Jacques Chirac, qui se consacre pour le moment à la préparation de la prochaine consultation électorale de mars, a décidé d'attendre le début de l'année pour se manifester à nouveau sur le plan national à l'occasion du congrès extraordinaire prévu pour la fin janvier.

M. Juppé : gouvernement paralysé

Avant l'ouverture des travaux parlementaires, M. Alain Juppé avait adressé à chaque député une note devant servir *« d'introduction au débat de politique générale »*. Le député de Paris y écrit notamment que les six mois qui se sont écoulés depuis les élections législatives *« ont permis aux Français de prendre conscience de l'incapacité du gouvernement de M. Rocard à conduire une politique claire et entraînante pour la nation »*.

L'ancien ministre expose ensuite tour à tour la situation du RPR, celle de l'opposition et celle du gouvernement. A propos de la première, il rappelle sa volonté *« d'introduire une plus grande participation de chacun et une large concertation à tous les échelons »*, et il affirme que cela est déjà commencé. Il ajoute : *« Nos prises de position politique depuis juin dernier sont fondées sur deux principes très simples : la fierté de ce qui a été fait entre 1986 et 1988 et la volonté d'être dans une opposition non systématique mais déterminée. (...) Nous nous opposons à la politique conduite par le gouvernement, d'abord parce que nous n'avons pas été élus pour nous rallier ou pour aider ceux que nous avons combattus, ensuite parce que ce n'est pas une bonne politique pour la France. C'est donc sans états d'âme qu'au risque de paraître bornés aux yeux des adeptes d'un consensus forcément réducteur, nous nous situons résolument dans l'opposition depuis le 8 mai dernier. »* M. Juppé estime que les relations entre les diverses formations de l'opposition progressent favorablement, et il demande : *« Comment accepter de négocier certaines investitures communes puis de solliciter ensemble les suffrages des électeurs avec des hommes dont on ignore tout du positionnement qui sera le leur dans trois ou six mois. Ce n'était plus acceptable, et je suis heureux de constater que notre politique de fermeté nous a permis de progresser. »*

Evoquant la position du gouvernement, le secrétaire général du RPR affirme : *« Le gouvernement ne gouverne pas, il est littéralement paralysé, et les Français commencent à se rendre compte à quel point ils ont été trompés en mai dernier. »* Il cite notamment en matière sociale, *« le désordre permanent qui s'est installé au lieu de la paix sociale promise à grand fracas »*. Il ajoute : *« Lorsque le gouvernement est actif, son action est en contradiction permanente avec les engagements du candidat Mitterrand. C'est le placement systématique, après une épuration plus ou moins franche, d'hommes ou de camarades aux postes importants ou rémunérateurs au lieu de l'Etat impartial annoncé. »* Il poursuit encore : *« C'est la tentative quasi clandestine de reprise en main, avec la bienveillance de la Rue de Rivoli et l'action conjointe de plusieurs acteurs publics, et notamment de la Caisse des dépôts et consignations, de la Société générale, alors qu'avait été promis le* statu quo *en matière de nationalisation. C'est enfin la perspective de changement des lois électorales, lorsque les scrutins ne donnent pas aux socialistes les résultats escomptés. »*

A. P.

A l'Assemblée nationale

La commission des lois approuve une réforme du code de procédure pénale

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 23 novembre, le projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire. Les commissaires socialistes et centristes ont voté pour, l'UDF s'est abstenu, tandis que le RPR votait contre ; les commissaires communistes, absents, n'ont pas participé au vote. Le rapporteur, **M. Philippe Marchand** (PS, Charente-Maritime), a rappelé que ce texte tend à limiter le recours à la détention provisoire grâce à des mesures réduisant les délais légaux de détention applicables aux majeurs et aux mineurs et à des enquêtes rapides préalables aux décisions de placement en détention. Le rapporteur a précisé également que le texte renforce l'efficacité de la chambre d'accusation et vise à élargir les possibilités d'individualisation de la peine, par la création de l'ajournement avec mise à l'épreuve, et qu'il prévoit enfin l'abrogation du titre premier de la loi Chalandon du 30 décembre 1987 relative au placement en détention par une collégialité ne comprenant pas le juge d'instruction.

La détention provisoire limitée

M. Marchand s'est félicité de ce point, mais il a regretté, en revanche, le non-rétablissement de la collégialité (prévue en 1985 par le garde des sceaux de l'époque, M. Robert Badinter) au niveau de l'instruction par la création de chambres d'instruction. Pour le RPR, **M. Pierre Mazeaud** (Haute-Savoie) a défendu une question préalable pour repousser un texte aussi *« mince »*. Il a également regretté que la collégialité ait été abandonnée au stade de l'instruction. S'agissant de la durée de la détention provisoire, M. Mazeaud a estimé que le projet de loi ne tient pas compte de la réalité et que cela pourrait conduire les juges à bâcler l'instruction. Evoquant la limitation à deux ans de la détention provisoire pour les seize-dix-huit ans (correctionnelle) il a rappelé que certaines affaires les concernant pouvaient être aussi délicates que des affaires mettant en cause des adultes. Cette question préalable a été repoussée. M. Jean-Louis Debré, (RPR, Eure), ancien juge d'instruction, hier hostile à la réforme Chalandon, n'a pas voté cette question préalable.

La commission a adopté plusieurs amendements : le placement en détention provisoire en matière criminelle sera prescrit par une ordonnance motivée (comme en matière correctionnelle), pour la limitation à six mois de la détention provisoire (*en matière correctionnelle* et pour des peines inférieures à cinq ans), il sera tenu compte du passé de la personne, la limite absolue de la détention provisoire en matière correctionnelle est fixée à deux ans, trois ans en matière criminelle.

P.S.

M. Bockel, président de la commission de la production et des échanges

Auditions publiques sur la sécurité routière

La commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, présidée par M. Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin), devait inaugurer, jeudi 24 novembre, la nouvelle pratique des auditions publiques, un peu à l'image des « hearings » pratiqués aux Etats-Unis. Thème retenu pour cette grande première parlementaire à laquelle la presse écrite et audiovisuelle a été conviée : la sécurité routière. Cette audition publique s'inscrit dans le cadre des réformes souhaitées par le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, pour une plus grande transparence du travail parlementaire.

Les cent quarante-deux députés qui appartiennent à cette commission entendront des personnalités qualifiées, dont le PDG de la Régie Renault, M. Raymond Levy.

« Socialo et militaro »

Beau specimen du socialisme d'ouverture, M. Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin) n'a guère eu de mal au début de la session à se faire élire président de la commission de la production et des échanges. Il n'a eu, en face de lui, aucun candidat de l'opposition. Une élection de maréchal pour ce capitaine de réserve de l'infanterie.

Avocat de formation, trente-huit ans, il a prouvé lors des dernières législatives de juin 1987 qu'avec un peu d'estomac et quelques cierges brûlés dans la cathédrale de Strasbourg, où son oncle est archiprêtre, on pouvait se faire réélire dans une circonscription qui avait pourtant crédité M. François Mitterrand de moins de 50 % de ses suffrages. Député sortant (ex-CERES), M. Bockel avait accepté de quitter délibérément une circonscription acquise à 56 % à la gauche afin de la laisser à son ancien suppléant. Les électeurs du Haut-Rhin avait apprécié le panache et reconduit au Palais-Bourbon, ce grand garçon aux allures d'éternel étudiant.

Officier de réserve — *« il est socialo et militaro »*, dit-on de lui au PS, — ami de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, M. Bockel se serait bien vu secrétaire d'Etat à la défense. Il devait se contenter d'une présidence de commission. Ce ne sera, espère cet homme à la robuste ambition, qu'un pallier. *« A quinze ans je voulais devenir député, à dix-huit ans, ministre »*, explique-t-il sans fausse pudeur. *« Je suis ambitieux, je crois que c'est important, mais je ne suis pas arriviste »*, précise-t-il.

Carré, direct, souriant, le nouveau président de la commission de la production a été, en juillet 1984, à trente-quatre ans, le benjamin du gouvernemnt Fabius. Secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, il savoura avec un plaisir non dissimulé cette fonction ministérielle qui venait consacrer un itinéraire politique sans faute. Issu d'une famille bourgeoise catholique de tradition MRP — son père, notaire, est un ancien MRP, — M. Jean-Marie Bockel hésite un moment à entrer au Parti radical qu'anime le bouillant Jean-Jacques Servan-Schreiber. En 1973, il adhère au PS. Il crée une section du PS à Thang, sous-préfecture du Haut-Rhin où est installée sa famille.

Il est séduit par le CERES, par son corps de doctrine et la personnalité de M. Chevènement, sorte de grand frère rassurant par ses certitudes. Secrétaire fédéral en 1977, il implante le CERES dans le Haut-Rhin. En 1981, il parvient à se faire élire député de ce département, il est le seul parlementaire de gauche face à quatre élus de droite. Il décrochera en 1982 et 1983 un mandat de conseiller général et de conseiller municipal de Mulhouse. En 1984, il entre au gouvernement et devient en 1986 ministre plein après la nomination de M. Michel Crépeau à la justice. Marié, père de quatre enfants, il partage ses loisirs entre la marche, le ski et la musique sacrée.

PIERRE SERVENT.

Selon BVA

Les cotes de MM. Mitterrand et Rocard en baisse

Les cotes de popularité de MM. Mitterrand et Rocard sont en baisse, respectivement, de quatre points et de deux points, dans l'enquête mensuelle de l'institut BVA que publie, jeudi 24 novembre, l'hebdomadaire *Paris-Match*. Cependant, précise ce sondage réalisé avant le référendum sur la Nouvelle-Calédonie et les importants mouvements de grève dans les postes, les deux hommes recueillent plus de 50 % d'opinions favorables ; 56 % des personnes interrogées ont une *« bonne »* ou une *« très bonne »* opinion du chef de l'Etat (contre 60 % en octobre), 51 % en ont une *« bonne »* ou une *« très bonne »* du chef du gouvernement (contre 53 % le mois dernier).

Les sondés (48 %) sont *« mécontents »* ou *« très mécontents »* de la façon dont la France est gouvernée, contre 41 % qui se disent *« satisfaits »* ou *« très satisfaits »*, indique cette enquête.

Au « hit-parade » des ministres, Alain Decaux arrive en tête (75 % de bonnes opinions), suivi de Jack Lang (65 %). Parmi les plus mal cotés, figurent Pierre Arpaillange (55 %) et Jean-Pierre Soisson (58 %). Pour ce qui est de la notoriété, Claude Evin enregistre une progression spectaculaire (+ 23 points).

Ce sondage a été réalisé du 29 octobre au 4 novembre auprès d'un échantillon de huit cent quatre-vingt-seize personnes représentatives de la population française en âge de voter.

La discussion du budget pour 1989

Le Sénat abaisse le taux de la TVA sur les vidéocassettes pré-enregistrées

Le Sénat a continué, mercredi 23 novembre, l'examen des articles de la première partie de la loi de finances pour 1989, consacrée aux recettes. Après en avoir terminé avec les mesures fiscales en faveur des ménages, il a commencé à discuter de celles en faveur de l'emploi et des entreprises.

Malgré le souhait de plusieurs sénateurs de l'opposition (majoritaire au palais du Luxembourg), le Sénat a repoussé dès le début de sa séance les amendements tendant à abaisser de 18,6 % à 5,5 % le taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers. Les communistes n'ont guère eu plus de satisfaction pour un abaissement de la TVA sur la consommation de gaz et d'électricité. En revanche, il a été décidé d'appliquer le taux réduit de TVA à la consommation de charbon à usage domestique.

M. Michel Charasse, ministre du budget, n'a pas réussi à faire obstacle à la demande quasi unanime, d'une réduction du taux de TVA sur les vidéocassettes préenregistrées (à l'exception de la pornographie et de l'incitation à la violence). Le débat est, d'ailleurs, apparu quelque peu confus sur la question du coût de cette mesure : le ministre le chiffrant à 450 millions de francs, les auteurs d'amendements l'évaluant à *environ 100 millions...* L'amendement de MM. Pierre-Christian Taittinger et Roger Chinaud, tous deux sénateurs RI de Paris, abaisse de 28 % à 18 % le taux de TVA applicable aux vidéocassettes préenregistrées.

A l'unanimité (la gauche s'abstenant), M. Louis Virapoullé (Un. cent., la Réunion) a fait réduire le taux majoré de TVA outre-mer de 14 % à 11,5 %, soit un taux inférieur à celui préparé par la Commission européenne, motif de l'opposition du gouvernement.

La liste des revers enregistrés par le gouvernement s'est allongée avec le vote de plusieurs autres amendements. Ainsi celui défendu par M. Lucien Neuwirth (RPR, Loire), approuvé par MM. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes) et Pierre Laffitte (gauche dém., Alpes-Maritimes), dispose que les entreprises créées après le 1er janvier 1989 ne seront plus soumises à la règle dite du *« décalage d'un mois »* en matière de TVA. Ainsi, ceux présentés par M. Jacques Oudien (RPR, Vendée) et M. Louis de Catuelan (Un. cent., Yvelines), qui proposent, pour les logements acquis ou construits à compter du 1er janvier 1989, de doubler (de 200 000 francs à 400 000 francs) le plafond ouvrant droit à réduction d'impôt. Ainsi de celui de M. Jacques Motet (Gauche dém., Pyrénées-Atlantiques), qui prévoit une réduction fiscale pour inciter les contribuables à effectuer des travaux d'économie d'énergie.

Les mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises n'ont pas paru suffisantes à la majorité sénatoriale qui en a étendu les dispositions. Les exonérations fiscales concernaient dans le projet initial les entreprises créées au 1er janvier prochain. Les députés avaient anticipé en retenant la date du 1er octobre. Les sénateurs RPR et UDF *ont préféré celle du 1er janvier*. Les avantages consentis ne s'appliqueront pas aux seules entreprises industrielles, commerciales et artisanales, mais également, ont décidé les sénateurs, à celles, libérales, qui sont assujetties à la taxe professionnelle. Sur proposition de M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), le mécanisme a été étendu aux entreprises industrielles, artisanales ou commerciales en difficulté.

A. Ch.

Les députés réglementent le transport des déchets toxiques...

Les députés ont adopté à l'unanimité en première lecture, mercredi 23 novembre, un projet de loi sur le transfert des déchets. Ce texte, présenté par M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, tend à compléter la loi de 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux..

D'autre part, l'Assemblée nationale a commencé dans la soirée l'examen de la proposition de loi sénatoriale sur « la protection des personnes dans la recherche biomédicale ». La discussion des articles sur lesquels les députés ont déposé quatre-vingt-dix amendements se fera ultérieurement.

Des cargos chargés de déchets *toxiques errant d'un port* à l'autre avant de revenir à leur point de départ ; une partie du tiers-monde qui se transforme peu à peu en une immense poubelle des pays développés : deux aspects du problème saisis par les députés mercredi. Ce projet de loi a pour objet de permettre l'application en France d'une directive de la Communauté européenne du 6 décembre 1984 concernant le transfert international des déchets dangereux.

Le texte habilite les pouvoirs publics à interdire, à réglementer — ou à subordonner à un accord des Etats intéressés — l'importation, l'exportation et le transit sur le sol national de certaines catégories de déchets. En cas d'importation irrégulière de déchets sur le sol national, la France pourra imposer, aux frais du responsable, le retour des déchets dans leur pays d'origine (après consultation des pays intéressés). D'autre part, le coût des études et des expertises nécessaires, pour la vérification de la conformité à la loi, sera à la charge du détenteur du transporteur, du producteur, de l'éliminateur, de l'exportateur ou de l'importateur des déchets. Par amendement de la commission de la production, les députés ont prévu également l'interdiction de l'importation, de l'exportation ou du transit des déchets quand le producteur n'est pas en mesure de prouver qu'il a bien passé un accord avec le destinataire du chargement ou si ce dernier n'est pas en mesure de faire face convenablement à ses engagements.

Chaque année, le ministre chargé de l'environnement établira un rapport relatif aux interventions administratives en matière de transfert frontalier des déchets. Les députés ont également adopté un amendement qui *prévoit un droit* à *l'information* pour l'opinion publique sur les effets négatifs pour la santé de l'homme et l'environnement du ramassage du traitement, du stockage et du dépôt des déchets. Enfin, un amendement permet aux associations de protection de la nature de se constituer partie civile en cas d'infractions sérieuses à la loi.

...et la recherche biomédicale

D'autre part, en séance de nuit, les députés ont entamé l'examen de la proposition de loi sénatoriale consacrée à la recherche biomédicale. Le ministre de la santé, **M. Claude Evin**, a souligné le fait *que la mise en discussion de ce texte* d'origine parlementaire traduisait la volonté du premier ministre, M. Michel Rocard, de permettre au Parlement de retrouver son rôle d'initiateur de la loi. Il s'est également félicité de la qualité des débats qui ont eu lieu au Sénat (*le Monde* du 13 octobre), où le texte a été adopté à l'unanimité.

Il devait en être de même à l'Assemblée nationale, les députés communistes ayant manifesté leur souhait de s'abstenir. Sur le fond, M. Evin a expliqué que sa démarche était double : *« Nous voulons prévoir l'imprévisible pour pouvoir prévenir l'irréversible. »* Il a estimé que *« le vide juridique »* actuel était inacceptable dans un domaine comme celui de la recherche biomédicale sur l'homme. Il a souhaité avec insistance que l'argent ne vienne pas polluer ce secteur.

Le rapporteur **M. Bernard Charles** (PS, Lot) a, quant à lui, souligné le fait qu'il était devenu urgent de fixer à ce type de recherche un cadre plus impératif que la simple déontologie. *« Le flou de notre législation a deux effets pervers qu'il faut corriger »* : des essais ont lieu sans contrôle ; certaines recherches ont lieu à l'étranger à cause du risque pénal encouru en France. Quatre idées, a précisé M. Bernard Charles, marquent ce texte : la rigueur scientifique qui doit présider aux conditions de l'expérimentation ; un consentement libre et éclairé de *l'intéressé* ; le principe de gratuité (même si des indemnités sont prévues) ; le rôle capital des comités locaux d'éthique.

P. S.

Politique

Le bureau exécutif du PS se prononce pour le redécoupage de Marseille

Le bureau exécutif du Parti socialiste a approuvé, le mercredi 23 novembre, les deux propositions de M. Michel Pezet, candidat du PS à la mairie de Marseille, visant à faire correspondre les secteurs électoraux municipaux aux arrondissements de la ville et à y rendre obligatoire, ainsi qu'à Paris et à Lyon, la présentation de listes dans tous les arrondissements pour pouvoir participer aux élections municipales.

M. Pierre Mauroy tenait à ce que le bureau exécutif se prononce, afin de faire apparaître clairement, vis-à-vis du gouvernement, que M. Pezet est soutenu par son parti, après avoir été désigné comme tête de liste par les militants marseillais et confirmé dans ce rôle par la convention nationale du parti, le 13 novembre.

Pour faire bonne mesure et montrer que les socialistes ne s'intéressent pas seulement à Marseille, le bureau exécutif a approuvé aussi une proposition visant à abaisser le seuil d'application de la loi électorale municipale de 1982, qui avait institué un système mixte, majoritaire et proportionnel.

Ce système s'appliquerait à partir de deux mille cinq cents habitants, et non plus de trois mille cinq cents, ce qui aiderait le PS à s'implanter dans les petites communes tenues par la droite en étant présent dans la minorité du conseil municipal. Cette disposition devait faire l'objet d'un amendement présenté par M. Louis Mexandeau, jeudi, au projet de loi de M. Pierre Joxe sur la procédure de vote et le fonctionnement des conseils municipaux.

La modification de la loi « PLM » de 1982, afin de rendre obligatoire la présentation de listes dans tous les arrondissements de ces trois villes, devait être introduite, elle aussi, sous forme d'amendement dans le texte du ministre de l'intérieur.

En revanche, l'alignement des secteurs électoraux de Marseille sur ceux de Paris et de Lyon n'a toujours pas trouvé de « structure d'accueil ». Le projet de loi sur la fonction publique territoriale, approuvé par le conseil des ministres mercredi, pourrait remplir cet office lors de son examen par le Parlement, prévu pour la mi-décembre.

Cependant, la proposition de M. Pezet soulève un problème autrement plus grave : son adoption par l'Assemblée nationale est loin d'être assurée. Alors que la droite, en effet, sous l'impulsion de M. Jean-Claude Gaudin, s'oppose au redécoupage des secteurs électoraux de Marseille, les communistes s'y déclarent eux aussi hostiles.

« Les deux propositions Pezet sont des opérations politiciennes et immorales », a déclaré mercredi le président du groupe communiste, M. André Lajoinie, dans les couloirs de l'Assemblée.

Le PCF contre une « mascarade politicienne »

M. Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône et chef de file des communistes marseillais, convient que le PCF a toujours demandé l'alignement des secteurs sur les arrondissements, mais il estime qu'une telle modification devrait s'inscrire dans une révision d'ensemble des *« règles du jeu »* à Marseille, incluant le découpage cantonal et celui des circonscriptions législatives. Faute de quoi elle ne peut être perçue que comme une manœuvre de dernière minute de la part des socialistes, dans l'espoir d'*« avantages électoraux illusoires »*. Les communistes récusent aussi, au nom de la liberté de candidature, l'obligation de présenter des listes dans tous les secteurs.

Pour M. Hermier, la victoire de la gauche aux élections municipales à Marseille passe par d'autres conditions. Il faut d'abord, dit-il, des listes d'union PS-PCF. Il faut ensuite que le PS clarifie la situation en son sein : *« Il n'y a peut-être pas deux candidats socialistes à la mairie*, observe le député communiste, *mais il y a deux socialistes candidats. La convention du PS en désigne un* [M. Pezet], *et le président de la République en reçoit un autre* [M. Vigouroux]. » *« Il faut, enfin*, ajoute M. Hermier, *cesser cette mascarade politicienne autour de la loi électorale. »*

En faisant pression sur Marseille, point faible des socialistes, le PCF espère peut-être influer sur l'attitude général du PS, qui a bloqué jusqu'au 11 décembre la conclusion d'accords municipaux avec les communistes. M. Hermier affirme cependant que la position de son parti sur les initiatives de M. Pezet est irrévocable.

PATRICK JARREAU.

Le contentieux des élections législatives devant le Conseil constitutionnel

Val-de-Marne : M. Jean-Claude Lefort (PCF, 10ᵉ circonscription) échappe à l'annulation

M. Jean-Claude Lefort (PCF) demeure député de la 10ᵉ circonscription du Val-de-Marne (Vitry-sur-Seine-Nord) le Conseil constitutionnel a rejeté la requête de Mme Claudine Decimo (RPR, maire du Kremlin-Bicêtre) qui avait figuré au premier tour de l'élection le 5 juin.

Avec 13 651 suffrages (sur 36 882 exprimés), M. Lefort avait devancé le 5 juin M. Jean-Luc Laurent (PS, 9 540 voix) et Mme Decimo (RPR, 6 441 voix). Resté seul en lice pour le second tour, M. Lefort a été élu le 12 juin avec 100 % des suffrages.

Mme Decimo invoquait à l'appui de sa demande des irrégularités commises au 1er tour qui l'auraient empêchée d'obtenir 12,5 % du nombre d'électeurs inscrits, condition nécessaire pour figurer au second tour.

Des dispositions violées

Le Conseil a écarté ce moyen. Mais il observe : *« Le décompte des émargements, qui est un préalable nécessaire à la signature de la liste d'émargements, doit être effectué avant l'ouverture de l'urne et le décompte des enveloppes qui s'y trouvent ; ces dispositions ont été violées dans les 1er, 2e, 6e, 8e, 22e et 25e bureaux de vote d'Ivry-sur-Seine et dans les 37e et 39e bureaux de vote de Vitry-sur-Seine, en dépit des observations de certains assesseurs, voire même de celles du délégué de la commission de contrôle prévue à l'article L.85-1 du code électoral ; (...) ces irrégularités, sciemment commises, révèlent un comportement frauduleux ; (...) il y a lieu, dès lors, d'annuler les suffrages exprimés dans ces huit bureaux et de diminuer à ce titre de 2851 le nombre des voix obtenues au premier tour par M. Lefort ; (...) après cette défalcation M. Lefort conserve cependant un nombre de voix excédant 12,5% des électeurs inscrits dans la circonscription. »*

« Les irrégularités commises lors du dépouillement dans les 1er, 2e, 8e et 22e bureaux de vote d'Ivry-sur-Seine, autres que celles sanctionnées ainsi qu'il vient d'être dit, de même que les irrégularités constatées dans le 3e bureau de vote de la même commune, ne peuvent affecter les résultats du scrutin, eu égard à l'ampleur de l'écart de voix séparant les candidats. »

Ainsi crédité, après défalcation des voix frauduleuses, de 1 260 voix d'avance sur le candidat socialiste au premier tour, M. Lefort échappe à l'annulation, en dépit de l'importance du *« comportement frauduleux »* décelé par le Conseil constitutionnel.

M. K.

Wallis-et-Futuna : M. Benjamin Brial (RPR) invalidé

M. Kamilo Gata (divers droite), adversaire malheureux de M. Benjamin Brial (RPR), battu par ce dernier de 281 voix (3 086 voix contre 3 367) au second tour de l'élection législative des 7 et 12 juin, avait introduit contre son vainqueur, unique député du territoire d'outre-mer Wallis-et-Futuna, une requête devant le Conseil constitutionnel.

M. Gata soutenait que quelque 30 % des électeurs inscrits (8 309) sur les listes électorales du territoire l'avaient quitté et vivaient en réalité en Nouvelle-Calédonie, situation propre, à ses yeux, à favoriser une manœuvre de nature à influer sur le résultat du scrutin.

Le Conseil constitutionnel explique : *« Il résulte de l'instruction que l'absence de mise à jour des listes, d'une part, a permis, lors du premier tour de scrutin à au moins 33 électeurs de voter à la fois à Nouméa et dans le territoire de Wallis-et-Futuna, et, d'autre part, a favorisé l'établissement d'au moins 122 fausses procurations.*

» En outre, (...) au moins 70 mandataires, en violation de l'article R. 76-1 du code électoral, ont été autorisés à voter à Wallis, sans que le maire ait reçu les volets de procuration correspondants ; (...) par ailleurs, au moins 134 procurations ont été délivrées à Futuna sans production des attestations, justifications, demandes ou certificats prévus à l'article R. 73 du même code.

» Eu égard à l'écart de 281 voix qui sépare les deux candidats restés en présence au second tour, les irrégularités susmentionnées, par leur diversité et leur importance, ont été de nature à influer sur l'issue du scrutin ; (...) ainsi, et sans qu'il y ait lieu d'examiner l'autre grief invoqué, il convient d'annuler l'élection de M. Brial. »

● **Les rejets.** – Outre la requête dirigée contre M. Jean-Claude Lefort (PCF, 10ᵉ circ. du Val-de-Marne), le Conseil constitutionnel a rejeté, dans sa séance du 23 novembre, les recours dirigés contre MM. Guy Lordinot (app. PS, 1re circ. de la Martinique) ; Jacques Lafleur et Maurice Nenou-Powataho (RPR, 1re et 2e circ. de la Nouvelle-Calédonie) ; Jean-Pierre Santa-Cruz (PS, 3e circ. du Jura) ; Dominique Gambier (PS, 2e circ. de la Seine-Maritime) ; Daniel Colin (UDF-PR, 1re circ. du Var) ; Pierre Estève (PS, 2e circ. des Pyrénées-Orientales) ; Jean-Marie Alaize (PS, 3e circ. de l'Ardèche) ; Léon Bertrand (RPR, 2e circ. de la Guyane) et André Berthol (RPR, 7e circ. de la Moselle).

La fraude à Ivry

« Les communistes ne trichent pas, les communistes ne sont pas des fraudeurs, les communistes combattent la fraude et ils la combattent résolument. » Ainsi s'exprimait M. Georges Marchais, le 28 juin, en dénonçant *« une campagne ignoble (...) montée de toutes pièces contre notre parti »*.

Désormais, les communistes ne sont plus seuls à combattre *« résolument »* cette fraude électorale (sur laquelle *le Monde* s'était penché dans ses éditions des 22, 23, 26 et 27 juin). Dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre d'études d'histoire et de sociologie du communisme (CNRS) à l'université Paris X-Nanterre, M. Hervé Lerolle a donné une conférence, mardi 22 novembre, sur les coutumes électorales à Ivry.

M. Lerolle, qui n'est pas communiste, habite à Ivry et a été employé pendant quatorze ans à la mairie en sa qualité d'urbaniste. Dirigée par le seul PCF, avec pour maire M. Georges Maranne de 1925 à 1965, la ville d'Ivry est devenue une municipalité d'union de la gauche sous la houlette de M. Jacques Laloe, actuel premier magistrat. Connaisseur du système municipal local, M. Lerolle a surveillé, avec l'aide d'une quarantaine d'amis d'un comité Juquin, le déroulement des opérations électorales des derniers scrutins présidentiels et législatifs. Ils ont ainsi relevé de nombreuses anomalies dont certaines ont été consignées sur les procès-verbaux des bureaux de vote et ils ont fait une estimation du *« résultat corrigé »* obtenu par le candidat du PCF dans cette circonscription après défalcation des *« fraudes supposées »* ou observées.

Ils n'ont assurément pas forcé la dose du soupçon, car ils aboutissaient à un nombre de voix frauduleuses obtenues très inférieur à celui qui, en définitive, a été décelé par le Conseil constitutionnel. M. Lerolle et ses amis en avaient estimé le nombre à huit cent trente-trois, alors que les « Sages » en ont annulé plus de deux mille huit Cents, ce qui fait une voix sur cinq obtenues par M. Lefort.

Les bureaux incriminés sont, pour partie, ceux qui faisaient l'objet de soupçon de la part de ces observateurs des mœurs locales : celui présidé par M. Laloe lui-même, deux autres tenus respectivement par les femmes de dirigeants nationaux du parti et un quatrième par un militant impliqué dans une fraude électorale à Limeil-Brévannes en 1982 qui a fait l'objet d'une condamnation de justice.

O. B.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi après-midi 23 novembre, à l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● **LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, et le ministre délégué chargé du budget ont présenté au conseil des ministres le projet de loi de finances rectificatives pour 1988.

Ce collectif budgétaire, traditionnel en fin d'année, ajuste les prévisions du budget initial, en dépenses comme en recettes, à l'évolution économique constatée et aux décisions prises depuis le début de l'année.

Le déficit budgétaire de l'exercice 1988 est maintenu dans les limites fixées par la loi de finances initiale : il s'établit à 114,9 milliards de francs.

Les recettes supplémentaires (36,6 milliards de francs) résultant de la croissance économique et les économies constatées (5,8 milliards de francs) sont utilisées essentiellement pour concourir à la réduction de l'endettement public, financer des décisions prises par le précédent gouvernement et ouvrir les crédits nécessaires au respect des engagements pris par le gouvernement actuel.

1) 13 milliards de francs serviront à apurer la dette de l'assurance-crédit à l'exportation garantie par l'Etat (8 milliards de francs) et à améliorer la gestion de la dette publique (5 milliards de francs).

2) Près de 19 milliards de francs permettront de rectifier des dotations de la loi de finances initiale qui avaient été sous-évaluées (7,5 milliards de francs), de procéder à des rebudgétisations (5,5 milliards de francs) et de couvrir des ajustements de fin de gestion (5,9 milliards de francs).

3) 10,4 milliards de francs permettront, notamment : un versement de 2,5 milliards de francs à la Caisse nationale d'allocations familiales en compensation des pertes de recettes qui seront supportées en 1989 par cette caisse en raison du déplafonnement et de la baisse des cotisations décidés dans le plan pour l'emploi du 14 septembre 1988, le financement en 1988 des décisions récentes intervenues dans le secteur de la fonction publique (1,6 milliard de francs), l'ajustement des crédits relatifs à la justice (290 millions de francs) et un soutien public au programme JESSI, qui doit permettre, dans le cadre d'Eureka, de développer une nouvelle génération de circuits intégrés.

Enfin, le projet de loi de finances rectificative prévoit la mise en œuvre de l'annulation partielle des dettes des pays les plus pauvres proposée par le président de la République au sommet de Toronto.

● **CONVENTION INTERNATIONALE**

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Finlande, signée à Helsinki le 5 mai 1988.

● **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet.

Ce projet prolonge le délai prévu pour réorganiser les services extérieurs de l'Etat à la suite des lois de décentralisation.

● **PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres un décret fixant la date du renouvellement des conseils municipaux : le premier tour aura lieu le 12 mars, le second tour le 19 mars 1989.

En outre, il a indiqué que l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes aura lieu le dimanche 18 juin 1989.

● **TRAITEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le ministre de la fonction publique et des réformes administratives a présenté au conseil des ministres un décret portant attribution, à compter du 1er octobre 1988, de deux points d'indice majoré aux personnels de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

● **ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES**

Le ministère de la culture apportera sa contribution à l'effort du gouvernement en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Il encouragera les pratiques artistiques et la création des jeunes, leur accueil et leur formation culturelle, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. Vingt-cinq mesures dites « programme d'initiatives pour les jeunes » (PIJ) représentant près de 200 millions de francs de mesures nouvelles en 1989 traduiront ces orientations.

● **ÉVOLUTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT**

La politique engagée a pour ambition une transformation durable et profonde de ce secteur.

1) Promouvoir une conception rénovée de l'artisanat au service de l'emploi.

2) Entreprendre des actions destinées à mieux structurer le secteur de l'artisanat.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du mercredi 23 novembre a adopté les mesures individuelles suivantes :

AIN : M. Yves Mansillon.

M. Yves Mansillon est nommé préfet de l'Ain en remplacement de M. Georges Mazenot, admis sur sa demande au bénéfice du congé spécial.

[Né le 8 juillet 1942 à La Charité-sur-Loire (Nièvre), M. Yves Mansillon est licencié en droit et titulaire d'un DES, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté en juin 1968 au ministère de l'intérieur en tant qu'administrateur civil, il devient, en juillet de la même année, directeur de cabinet du préfet de la Savoie, jusqu'en décembre 1970. Il prend alors les fonctions de chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la population, puis occupe les mêmes fonctions auprès du ministre de l'éducation nationale jusqu'en octobre 1974, date à laquelle il devient secrétaire général de la Corse. De septembre 1976 à mars 1979, il est sous-préfet de Libourne, puis directeur de cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, jusqu'en avril 1982. Il est alors nommé secrétaire général de la Haute-Garonne avant d'être nommé commissaire de la République de l'Aude, en mars 1985. Depuis 1986, M. Mansillon était directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur.]

MAYOTTE : M. Daniel Limodin.

M. Daniel Limodin est nommé préfet représentant du gouvernement à Mayotte, en remplacement de M. Akli Khider, nommé préfet hors cadre.

[Né le 7 février 1944 à Tainel (Aube), M. Daniel Limodin est un ancien élève de l'ENA (promotion Léon-Blum). En 1975, mis à la disposition de la direction de la réglementation et du contentieux au ministère de l'intérieur, il est adjoint au chef de bureau de l'ordre public et de la sûreté de l'Etat. Inspecteur adjoint de l'administration (1977), il devient sous-préfet de Saint-Paul-de-la-Réunion (1980), avant d'être réintégré à l'inspection générale de l'administration (1982) et nommé rapporteur général de la mission des réformes d'administrations centrales (1983). Il devient, en 1984, conseiller technique au cabinet de M. Pierre Joxe.]

Depuis octobre 1985, M. Limodin était directeur des personnels de la formation et de l'action sociale au ministère de l'intérieur.

DIRECTION DES PERSONNELS : M. Michel Bart.

M. Michel Bart est nommé directeur des personnels, de la formation et de l'action sociale au ministère de l'intérieur en remplacement de M. Daniel Limodin.

[Né le 16 juillet 1948 à Issoudun (Indre), M. Michel Bart est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Nommé en 1975 administrateur civil de deuxième classe affecté au ministère de l'intérieur, M. Bart devient en janvier 1976 chef du bureau de l'organisation communale à la direction générale des collectivités locales. Nommé au 1er juin 1978 administrateur civil de première classe, il est détaché au 1er novembre 1979 au titre de la mobilité dans un emploi d'auditeur de première classe au Conseil d'Etat. Nommé en avril 1980 rapporteur près de la commission spéciale des pensions, puis chargé de mission en 1981 auprès du directeur général des collectivités locales, M. Bart était depuis 1984 sous-directeur des compétences et des institutions locales à la direction générale aux collectivités locales au ministère de l'intérieur.]

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 23 novembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – *Est promu* général de division le général de brigade Bertrand-Guillaume de Sauville de Lapresle, nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées.

● **Gendarmerie nationale.** – *Sont promus* : général de division le général de brigade Jacques Hérisson ; général de brigade, les colonels Paul Perennez, Jean-Charles Kretz et Robert Grosjean.

Est nommé : commandant la 1re région de gendarmerie le général de brigade Edouard Amardeil.

Nominations individuelles

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, MM. Jean-Pierre Bady, Jacques Baloux et Jacques Doufflagues, conseillers référendaires de première classe, sont nommés conseillers maîtres à la Cour des comptes ; M. Georges Bonin est renouvelé dans ses fonctions de gouverneur du Crédit foncier de France.

Société

JUSTICE

Au tribunal de Paris

La version « colorisée » d'un film de John Huston est interdite en France

Le tribunal de grande instance de Paris, présidé par Mme Huguette Le Foyer de Costil, a rejeté, mercredi 23 novembre, les demandes de la société américaine Turner Entertainments Company qui sollicitait l'autorisation de diffuser en France la version « colorisée » du film *Asphalt Jungle* (*Quand la ville dort*), réalisé en 1950 en noir et blanc par John Huston, dont les héritiers ont fait valoir que le cinéaste s'était toujours opposé à un tel traitement de ses films.

Dans son jugement, le tribunal déclare que Turner ne peut pas être considéré comme auteur car « *nul ne saurait soutenir qu*'Asphalt Jungle *a été réalisé par Turner* ». « *Si Turner est aujourd'hui seule titulaire des droits patrimoniaux sur cette œuvre, il ne saurait en être de même*, ajoute le jugement, *des droits moraux attachés à la personne des créateurs* » et qui sont « *perpétuels inaliénables et imprescriptibles* ».

Le jugement précise que « *selon la convention universelle sur le droit d'auteur signée à Genève le 6 septembre 1952 et ratifiée par les Etats-Unis et la France, les auteurs du film* Asphalt Jungle *jouissent en France des mêmes protections que les artistes français* ». Le tribunal ajoute que « *la loi française est conforme à l'ordre juridique international consacré par la Convention universelle des droits de l'homme, en vertu de laquelle chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur* ».

Selon le jugement, la colorisation, « *agissant de façon certaine et directe sur la sensibilité du téléspectateur* », est « *susceptible d'en modifier les impressions* ». Ainsi, précisent les magistrats, cette colorisation, réalisée contre le gré des héritiers de John Huston, « *constitue une atteinte à leur droit moral* ».

Ce jugement met un terme à une affaire qui avait été plaidée le 21 septembre (*le Monde* du 23 septembre) puis le 19 octobre. Ces audiences devant la première chambre civile du tribunal de Paris avaient été précédées de deux jugements en référé au mois de juin. Le 24 juin, le juge des référés du tribunal de Paris avait, en effet, interdit la diffusion en version « colorisée » de *Asphalt Jungle*, prévue sur La Cinq pour le dimanche 26 juin. Dans son ordonnance, qui devait être confirmée dès le lendemain par la cour d'appel siégeant en référé (*le Monde* des 26-27 juin et 28 juin), le juge des référés déclarait que sa décision d'interdire la diffusion du film « colorisé » s'inspirait du souci de protéger le droit moral de l'auteur tant que le juge du fond ne se serait pas prononcé.

Ce jugement sur le fond qui vient d'intervenir donne, en définitive, gain de cause aux avocats des héritiers de John Huston, Mes Olivier Carmet et Henri Chouckroun. A l'audience du 21 septembre, ils s'étaient appuyés sur les textes du droit français mais aussi sur les conventions internationales pour demander au tribunal de reconnaître un droit moral sur le film au cinéaste américain. Dans le cas contraire, avaient-ils souligné, les sociétés américaines disposeraient de droits supérieurs à ceux des sociétés françaises.

Ils répondaient ainsi aux avocats de la société Turner qui, pour leur part, soutenaient que les règles en vigueur aux États-Unis devaient s'appliquer à un film américain diffusé sur le territoire français. Aux États-Unis, en effet, les tribunaux n'admettent que le droit patrimonial ce qui permet à la société Turner propriétaire de *Asphalt Jungle* de faire ce qu'elle veut du film sur le territoire américain sans craindre une réelle limitation de ses droits. Mais le tribunal français a opposé « *les droits moraux* » « *inaliénables et imprescriptibles* » des créateurs aux arguments des avocats de la société américaine qui étaient allés jusqu'à dire, le 21 septembre, que le droit moral français ne devait pas « *servir les caprices imbéciles des auteurs* »...

Un ancien professeur du lycée de Sèvres impliqué dans une affaire de stupéfiants

Un ancien professeur de philosophie du lycée d'Etat de Sèvres (Hauts-de-Seine), radié depuis cinq mois de l'enseignement pour « *insuffisance pédagogique* », a été inculpé, vendredi 18 novembre, par M. Jean-Marie Charpier, juge d'instruction à Versailles, d'infraction à la législation sur les stupéfiants et écroué à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines).

Les gendarmes de la section de recherche des Yvelines, agissant sur commission rogatoire du juge Charpier, dans une affaire qui avait conduit au démantèlement – amorcé depuis le mois de juillet – d'un important réseau de drogues douces et dures en provenance de Centre-Afrique et des Pays-Bas, ont appréhendé l'enseignant devant son domicile de Boulogne-Billancourt en flagrant délit de vente d'héroïne à trois jeunes consommateurs.

Les découvertes faites au domicile du professeur, lui-même, héroïnomane ont permis aux gendarmes d'arrêter, mercredi 23 novembre à Lille (Nord), les deux principaux instigateurs d'un réseau qui se ramifiait sur Paris, les Yvelines, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Au total, vingt personnes ont été inculpées d'infraction à la législation sur les stupéfiants puis écrouées. – *(Corresp.)*

Le procès d'un policier meurtrier en Seine-Saint-Denis

Conversation de bistrot à la cour d'assises

La cour d'assises de Seine-Saint-Denis s'est efforcée, mercredi 23 novembre, de répondre à une forte question : combien de Ricard a donc pu boire l'inspecteur de police Patrick Savrey avant de tuer, le 5 décembre 1986 à 22 h 30, Abdel Benyahia, dix-neuf ans, avec son arme de service alors qu'il avait au moins 1,84 gramme d'alcool dans le sang. Autant le dire tout de suite le mystère reste entier.

L'accusé n'a pas nié qu'il se trouvait au moment des faits avec un taux d'alcoolémie de 1,84 gramme ou 1,87 gramme, selon les experts. Il a sportivement précisé qu'il avait pris, à 19 heures, l'apéritif avec des collègues dans les locaux mêmes de son commissariat du quartier de la Madeleine, à Paris (trois Ricard, comme à midi, avant de déjeûner d'un quart de côtes-du-rhône). Il n'a pas caché s'être ensuite disputé avec la serveuse d'un bar du boulevard Malesherbes, qui lui avait accordé un premier rendez-vous mais pas de séance de cinéma (un Ricard seulement). Alors qu'il rentrait chez lui, à Bobigny, son service terminé et son *« taux de croisière »* dans le sang, selon l'expression d'un psychiatre, il s'est arrêté au café Tout va bien, à Pantin, pour prendre un whisky, qu'il a eu le temps de commander mais pas d'ingurgiter.

« Vous savez bien, dans la police, tout le monde boit. » Le docteur Bricout, qui rapportait à la barre ces propos de l'inspecteur – suspendu, – a été coupé net par la présidente, Mme Marguerite Fouret : *« La cour n'est pas là pour juger la police. »* Les jurés n'auront donc eu que leur for intérieur pour s'étonner que l'on boive l'apéritif dans un commissariat alors que les étudiants manifestent dans la rue, qu'un « pot » y ait déjà eu lieu la veille et qu'un inspecteur en état d'ivresse s'installe au volant de la 205 de service pour rentrer chez lui, en raccompagnant au passage un collègue à la gare du Nord.

N'étant pas non plus chargée de juger la justice, la cour ne s'est pas demandé, en cette première journée d'audience, pourquoi le meurtrier avait été laissé en liberté jusqu'au 25 juin 1987, ce qui avait retardé de six mois le début de sa cure de désintoxication, ni quels nouveaux éléments avaient conduit le juge Catherine Sapène à aggraver à deux reprises le chef d'inculpation pour arriver finalement à celui d'homicide volontaire. Et encore moins quelles autorités avaient décidé de soustraire le corps d'Abdel Benyahia à sa famille pendant quarante-huit heures pour ne pas ajouter trop vite une nouvelle bavure à la mort de Malik Oussekine, le même soir du 5 décembre au Quartier latin.

Mais la cour a fait de son mieux dans le domaine de ses compétences, et si les jurés n'ont pris aucune note il ne faudrait pas en déduire qu'ils ne se sont pas intéressés aux explications techniques sur l'alcool, une *« petite molécule »* qui disparaît de l'organisme à raison de 0,15 gramme par litre de sang et par heure. Les experts n'ont pas voulu croire que l'addition présentée par Patrick Savrey, qui a pourtant un bac de gestion et un CAP d'expert-comptable avait pu atteindre un total alcoolique de 1,84 gramme par litre. Selon eux, pour en arriver là à 22 h 15, il aurait fallu que le policier ait bu au moins quinze Ricard dosés à 20 millilitres en une heure, ou dix-sept car tous n'étaient pas d'accord. Patrick Savrey a maintenu son décompte de sept pastis, un quart de vin et deux bières pour la demi-journée et, en *« bon procédurier »* noté 15 sur 20 par son supérieur en 1986, a renvoyé les experts à l'étude d'un paramètre trop souvent méconnu : le coefficient de diffusion de l'alcool dans l'organisme; à ne pas confondre avec le coefficient d'élimination.

Les doseurs d'alcool du commissariat

Pour réconcilier tout le monde, l'avocat général André Houpert a suggéré que *« les Ricard consommés dans les commissariats »* étaient peut-être d'un volume supérieur à la moyenne, mais il s'est attiré une réponse foudroyante de l'accusé : *« Dans notre service, au commissariat de La Madeleine, nous utilisons des doseurs d'alcool à 2 centilitres. »* Son défenseur, Me Daniel Soulez Larivière, s'est déclaré incompétent dans ce qui commençait à ressembler à une conversation de bistrot, tout en faisant remarquer que Patrick Savrey avait proposé, pour la bonne information du jury, de boire autant de verres qu'il faudrait pour atteindre 1,84 gramme par litre mais que la justice avait refusé l'expérience.

Savrey, qui comparaît presque chauve, à trente-trois ans, n'a pas toujours été policier ni alcoolique. A dix ans, il voulait être prêtre, ou vétérinaire. Il a obtenu un DUT de gestion, ce qui n'était pas rien dans la ZUP de Vaux-en-Velin (Rhône) où il a été élevé et où il habitait encore en 1981 avec sa mère puisque *« l'occasion ne s'est jamais présentée de savoir* (s'il voulait) *se marier ou pas »*. Son père est mort d'une maladie de l'œsophage selon la famille, mais d'une cirrhose du foie selon les renseignements généraux.

Il était l'avant-dernier d'une famille de huit enfants, et une amie de sa sœur l'avait surnommé *« petite fleur »*. A l'école primaire, il avait déjà un copain algérien, et les associations antiracistes représentées au procès peuvent aller à Vaulx-en-Velin vérifier s'il n'y avait pas 50 %, voire 80 %, de Maghrébins – les témoignages ne vont tout de même pas jusqu'à 100 % – inscrits au club de lutte gréco-romaine qu'il avait relancé en 1980. Après avoir travaillé comme comptable à la préfecture du Rhône, Savrey a été reçu au concours de la police et admis à l'école de Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne) bien qu'un commissaire divisionnaire des RG ait estimé que, son environnement familial n'étant *« pas bon »*, il ne réunissait pas *« les qualités requises »* pour la fonction.

Savrey a indiqué qu'il avait quitté la comptabilité pour gagner davantage dans la police, mais le psychiatre s'est demandé s'il n'avait pas tenté aussi d'y sublimer sa petite taille de 1,65 mètre.

L'inspecteur s'était installé à Paris en 1982. Il vivait avec un collègue, mais il était *« un peu isolé »* et pas très rassuré dans le métro. Il avait cependant gardé son sang-froid lors de l'interpellation difficile d'un Tunisien, mais les policiers étaient deux contre un.

Le 5 décembre 1986, alors qu'il n'est pas en service, Patrick Savrey met en joue un groupe d'une quinzaine de personnes qui le menace de son seul nombre. Une bagarre s'est engagée entre l'un des frères d'Abdel Benyahia et un Yougoslave qui fête son anniversaire. Le policier pense avoir entendu un cri et il s'apprête à intervenir du haut de son 1,84 gramme d'alcool dans le sang. Il recule de trois pas, crie *« Police ! »* et, pour qu'on le croie, il sort son revolver Smith & Wesson 38 spécial.

Abdel Benyahia, né dans une famille de neuf enfants arrivée d'Algérie en 1954 et installée à la Cité des 4 000 à La Courneuve, est *« animateur de rue »*, selon le comité qui demande à ce que justice lui soit faite. Il a effectué un stage à la Cité des sciences à La Villette et attend de partir pour le service militaire. Le 5 décembre, il s'approche du café Tout va bien et aperçoit son frère dans la bagarre. Il a le dos tourné, selon les témoins, quand il entend *« Police ! »* à 1,50 mètre de lui. Il se retourne, les mains à moitié en l'air. L'alcoolique tire à bout portant, dans le thorax. Il a *« pressenti un coup de pied »* sur sa droite.

Il faudra toute l'insistance de l'avocat de la partie civile, Me Léon Forster, pour que l'inspecteur veuille bien considérer que, *« eu égard à ce qui s'est passé le 5 décembre »*, sa consommation d'alcool a peut-être été *« excessive »*. Mais il refuse d'avouer ce qui soulagerait tout le monde, d'avouer l'impossible, l'alcoolisme. Patrick Savrey n'a, ce jour-là, pas bu plus qu'à son habitude et il n'entend pas qu'on accuse le Ricard injustement.

CORINE LESNES.

Directeur général de la police nationale

M. Ivan Barbot est élu président d'Interpol

La 57e assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) a élu, mercredi 23 novembre, à la présidence de l'organisation un Français, M. Ivan Barbot, directeur général de la police nationale depuis janvier 1987. M. Barbot, dont le mandat non renouvelable est de quatre ans, l'a emporté après le désistement de son adversaire, le général Pow Sarrassin, chef de la police royale thaïlandaise, soutenu par les Etats-Unis, dont un citoyen, M. John Simpson, directeur du Secret Service (l'équivalent du service français des voyages officiels), détenait la présidence d'Interpol depuis 1984.

Le général Pow Sarrassin s'est retiré de la compétition après deux tours de scrutin à la majorité des deux tiers, rendant ainsi inutile un troisième tour qui se serait déroulé à la majorité simple. M. Barbot avait obtenu 70 voix contre 50 au premier tour et 72 contre 48 au second. Cette bataille franco-thaïlandaise opposait en fait la France aux Etats-Unis, soucieux de maintenir leur influence sur l'organisation. La France, qui accueille le siège de l'organisation – transféré en 1989 de Paris à Lyon, – avait dû céder du terrain en 1985 avec le remplacement au secrétariat général du Français André Brossard par un Britannique, M. Raymond Kendall, issu de Scotland Yard. C'était la première fois depuis 1946 que la direction du secrétariat général échappait à la France.

Ce succès diplomatique de la police française a été minutieusement préparé depuis l'élection, en novembre 1987, de M. Barbot au comité exécutif d'Interpol (*le Monde* du 18 novembre). Illustration d'une continuité gouvernementale, cette ambition fut partagée par les gouvernements de MM. Chirac et Rocard. Les cabinets de M. Pierre Joxe – qui comprend un conseiller diplomatique – et de M. Roland Dumas – qui comprend un magistrat – n'ont pas ménagé leurs efforts. La majorité des voix des pays européens, africains et arabes étaient acquises à la France, les pays asiatiques soutenant le candidat thaïlandais, et le vote des pays d'Amérique latine devant faire la différence.

Si les Etats-Unis évoquaient d'anciennes rivalités en matière de lutte antiterroriste pour combattre la candidature de M. Barbot, la France disposait d'un argument de poids depuis la révélation par la presse américaine du détournement de l'aide américaine par des militaires thaïlandais. Lors de sa nomination à la direction de la police nationale, M. Barbot avait déjà illustré un consensus franco-français, M. François Mitterrand et M. Charles Pasqua s'étant mis d'accord sur son nom, après que le ministre de l'intérieur du gouvernement de M. Chirac eut vivement souhaité le départ de son prédécesseur, M. Pierre Verbrugghe, aujourd'hui préfet de police de Paris. A la DGPN, M. Barbot s'en est tenu à une attitude neutre et quelque peu effacée, qui fait dire à certains policiers que cette direction a perdu de son pouvoir et de son autonomie au profit des cabinets ministériels. Théoriquement sa nomination à la présidence d'Interpol n'implique pas son départ de la DGPN, mais il n'est pas exclu qu'à terme M. Joxe propose pour ce poste l'un de ses proches collaborateurs.

E. P.

[Né le 5 janvier 1937 à Ploeuc-sur-Lié (Côtes-du-Nord), M. Ivan Barbot, licencié ès lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, après des études à la faculté de droit et de sciences économiques de cette ville, a commencé sa carrière comme chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne (1961), puis de celui de Haute-Savoie, dont il devint directeur du cabinet (1962). Il fut ensuite chef de cabinet du préfet de la région parisienne (1967), puis sous-préfet d'Etampes (1969), chargé de mission au cabinet du premier ministre, M. Pierre Messmer (1974), conseiller au cabinet du ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, puis, dans les mêmes fonctions, auprès de M. Christian Bonnet (1974-1977). En 1977, il devient secrétaire général de la Seine-Saint-Denis, puis en 1982 commissaire de la République de la Charente, avant d'être nommé en 1985 commissaire de la République du Var, poste qu'il quittera pour la direction générale de la police nationale, en janvier 1987, avec le titre de préfet hors-cadre.]

Société

JUSTICE

Aux assises de Haute-Savoie

Le terrorisme crapuleux de deux menuisiers en quête d'argent et de sensations

ANNECY
de notre envoyé spécial

Thierry Maitrait, vingt-sept ans, et Claude Vallot, trente-six ans, n'ont pas des antécédents de malfaiteurs. Leur casier judiciaire est vierge. Ils n'ont jamais fréquenté le « milieu ». Leurs formations respectives les conduisaient plutôt à exercer la menuiserie. Pour autant, ils n'ont pas non plus la tête remplie d'idées révolutionnaires capables de les inciter à commettre des actes de violence pour faire triompher un quelconque idéal. Ce sont ainsi des gens tout à fait ordinaires qui sont entrés, mercredi 23 novembre, dans le box des accusés de la cour d'assises de Haute-Savoie. Ils ont pourtant inventé un crime apparemment étonnant au regard de leur itinéraire et qui pourrait porter le nom de « terrorisme crapuleux ».

Pendant l'été 1984, les nuits bleues corses sont relayées par les attentats du GAL, puis par ceux du mouvement Action directe. La Bretagne connaîtra un attentat de l'ARB revendiqué à Quimper. Aussi, lorsque le 16 août 1984, un correspondant se présentant au nom d'un mystérieux « groupe M 5 » revendique auprès de l'Agence France-Presse un attentat commis le 13 août dans les consignes automatiques de la gare de Lyon-Perrache et une explosion qui a fait cinq blessés dans le centre commercial d'Annecy le même jour, les enquêteurs examinent cet appel avec le plus grand sérieux. L'attentat de Lyon a déjà été revendiqué par l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (ASALA) et à Annecy une femme blessée a dû être amputée du pied gauche. Cependant, le correspondant ne demande pas la libération de militants emprisonnés, mais seulement le versement d'une somme de... 3 milliards de francs.

Pour ponctuer cette exigence, un nouvel attentat avait lieu le 17 août dans les consignes automatiques de la gare de Grenoble. L'affaire n'était pas revendiquée mais l'analyse des débris permettait d'établir qu'elle se rattachait aux autres actes du « groupe M 5 », car réalisée à partir d'un même « bricolage » faisant appel à des connaissances sommaires de mécanique, d'électronique et de pyrotechnique.

En recherchant l'origine des appels téléphoniques, le SRPJ de Lyon parvenait à identifier le client d'un hôtel de Sens. L'homme avait réglé par chèque. Sa présence avait été signalée dans une cabine téléphonique à l'instant où le « groupe M 5 » négociait avec les enquêteurs. Il s'agissait de Thierry Maitrait. Son interrogatoire conduisait rapidement à son ami Claude Vallot. « *Il s'agissait d'utiliser la peur pour faire pression sur le gouvernement pour avoir de l'argent* », expliqua Maitrait. Cette justification ressemble bien à la définition du terrorisme telle qu'elle figure dans la loi du 9 septembre 1986 que Mᵉ François Le Phuong, du barreau de Lyon, et Mᵉ Dufour, du barreau d'Annecy, défenseurs de Vallot ont immédiatement tenté d'exploiter pour faire renvoyer le procès.

Prenant le risque de se placer dans une position difficile lorsque viendra le moment des plaidoiries, les avocats ont soutenu qu'il s'agissait bien d'« *une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* ». En conséquence, leur client, disaient-ils, devait être jugé comme un terroriste par la cour d'assises, spécialement composée de magistrats et non par un jury populaire. La demande a échoué. Elle était pourtant présentée avec astuce, enveloppée d'un luxe de précisions juridiques. La cour a dû siéger toute la matinée avant de rendre un arrêt « vidant » l'incident.

Le réquisitoire des experts

Décrit par ses professeurs comme effacé et rêveur, Maitrait avait été engagé par Vallot comme unique employé d'une entreprise réalisant des cuisines intégrées. Vallot, plus tard, l'a licencié pour une faute professionnelle « *volontaire* ». Pourtant, les rapports troubles qui liaient les deux hommes feront qu'ils resteront en relation et voudront créer ensemble la société Maîtrise et Travaux.

« *C'était mon seul ami* », a dit Maitrait, après avoir admis devant le président, M. Dominique Dulin, qu'il écrivait des poèmes : « *Quand je ne peux pas me confier, j'écris* », a précisé ce jeune homme, auquel les lunettes donnent un air trop sérieux malgré un pull négligemment porté sur un jean. Quant à Vallot, ses allures de cadre ne suffisent pas à compenser son air insignifiant. Père de deux filles, il a divorcé en 1984 après avoir rencontré celle qui sera sa maîtresse : un modèle recruté par petites annonces pour figurer dans un film érotique qu'il voulait réaliser avec Maitrait.

Ces deux hommes, apparemment ordinaires, n'en ont pas moins été traités avec une sévérité exceptionnelle par les experts psychologues. Est-ce la réaction de spécialistes plus habitués à rencontrer des accusés vivant dans la délinquance ? Ont-ils été agacés par les réponses de ces deux personnages parfois insaisissables ? Toujours est-il que les docteurs Rambaud et Boulot ne semblent avoir trouvé aucun élément positif en rédigeant leurs conclusions à la suite d'entretiens qui ne semblent pas avoir été expédiés en quelques minutes, comme il arrive trop souvent, puisque les experts ont consacré plusieurs heures à entendre chaque accusé.

Sur un ton catégorique, sans la moindre nuance pourtant exigée par leur art, les psychologues ont décrit Maitrait comme un « *arriviste* » possédant une « *amoralité* », en soulignant son « *manque d'émotivité* », qui en fait « *un sphinx impossible à mettre en colère* ». Aux experts, il aurait dit de la foule et des enfants qui pouvaient être victimes des explosions : « *Ce n'est pas mon problème.* » Vallot n'a pas été épargné. C'est un être « *vaniteux, prétentieux, fat, d'une ambition démesurée* ». Selon les spécialistes, il « *prend plaisir à se vautrer dans l'équivoque* ». Et avec cela : « *Hypocrite, pédant, égocentrique, narcissique* ». Enfin, les réunissant dans une même critique, les spécialistes considèrent que « *l'affectivité n'est riche ni chez l'un ni chez l'autre* ». Ils ont « *surestimé leur capacité intellectuelle* ». Pour ces psychologues, ce qui a réuni les deux hommes, « *c'est l'ambition et un sentiment élitiste* ».

Après ce que Mᵉ Le Phuong a qualifié de « *réquisitoire des experts* », on pouvait s'attendre que les accusés tentent d'apparaître sous un autre jour en expliquant clairement ce qui les a conduits à commettre des attentats. Mais, malgré l'insistance du président, Maitrait dira seulement : « *Au départ, c'était pour l'argent ; après, j'ai voulu me persuader que c'était un motif valable pour répondre à un besoin d'action et d'investissement.* »

Après avoir entendu les témoins dans la journée de jeudi, l'audience de vendredi sera consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries, après quoi les jurés décideront.

MAURICE PEYROT.

● **Trois membres présumés de l'ex-FLNC libérés.** — M. Michel Legrand, juge d'instruction au tribunal de Paris, a rendu une ordonnance faisant droit à trois demandes de liberté déposées par des militants présumés de l'ex-FLNC, Jean-François Cancelieri, trente-trois ans, François Barbieri, quarante-six ans et André di Scala, trente-trois ans. Ils avaient été arrêtés le 24 novembre 1987 à Ajaccio et sont inculpés depuis d'attentats par explosifs, infractions à la législation sur les explosifs, associations de malfaiteurs, reconstitution de ligue dissoute, infractions en relation avec une entreprise terroriste. Le représentant du parquet avait requis leur maintien en détention.

● **Gendarme fou au Portugal : quatre morts.** — Un gendarme pris de folie a ouvert le feu, mercredi 23 novembre, à Lisbonne, dans la cour d'une caserne de la garde nationale républicaine (gendarmerie portugaise), tuant quatre de ses collègues et faisant une douzaine de blessés.

Le gendarme fou s'est ensuite tiré un coup de revolver dans la tête sans réussir à se donner la mort, a indiqué un porte-parole de la gendarmerie portugaise. Il a été admis dans un hôpital de Lisbonne, où son état a été jugé « désespéré ». — *(AFP.)*

ÉDUCATION

Suspendus depuis le 19 novembre

Les cours reprendront lundi à l'université Paul-Valéry de Montpellier

Les cours de l'université Paul-Valéry, à Montpellier, qui étaient suspendus depuis le 19 novembre, reprendront lundi prochain. Le conseil d'administration a pris cette décision, mardi 22 novembre, une délégation conduite par le président de l'établissement, M. Michel Gayraud, ayant été reçue la veille au ministère de l'éducation nationale. Celle-ci a reçu l'assurance que les travaux de reconstruction des trois amphithéâtres de 400 places détruits par un incendie, il y a dix-huit mois, pourront démarrer très prochainement. Le crédit de 19 millions de francs prévu dans le budget de 1988 et non utilisé sera reporté dans celui de 1989. Le ministère a également indiqué que la construction de nouveaux bâtiments (2 500 mètres carrés), envisagée depuis plusieurs années et jamais réalisée, commencera très rapidement. Son financement sera inscrit dans le contrat de plan entre l'Etat et la région. L'ensemble de ces opérations devrait être achevé au début de l'année 1990.

En revanche, le conseil d'administration regrette de n'avoir pas reçu de réponse à sa demande urgente de postes d'enseignants (il en souhaitait 44) et de personnel administratif. Le ministère a seulement indiqué que le cas de cette université serait examiné avec la répartition générale des nouveaux postes inscrits au budget, qui sera rendue publique le 19 janvier.

Le ministère estime que la campagne pour le recrutement des enseignants a été un succès

Le ministère de l'éducation nationale indique dans un communiqué que la campagne nationale d'information destinée à attirer davantage d'étudiants vers les carrières de l'enseignement, a été un succès : 21 257 étudiants se sont inscrits aux concours d'agrégation pour 1989 (+ 10,58 % par rapport à l'année dernière), 33 988 au CAPES externe (+33,65 %), et 6 000 au CAPET (enseignement technique) externe (+68,6 %). Les candidats ont été particulièrement nombreux dans les disciplines où le recrutement s'avère le plus difficile, comme les mathématiques et les sciences physiques. Les académies les plus en difficulté, dans le Nord et dans l'Est, bénéficient au premier chef de cette progression.

Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) fait toutefois observer que cette progression du nombre des candidats reste inférieure à celle du nombre des postes mis aux concours en 1989. D'autre part il y aurait parmi les candidats beaucoup d'enseignants déjà en exercice, ce qui limitera le nombre des nouveaux professeurs.

Interrogé sur Europe 1, mercredi 23 novembre, sur la revalorisation de la condition enseignante, M. Jospin n'a pas voulu donner de chiffres précis, mais a confirmé que celle-ci coûtera « *plusieurs milliards* » (voir *le Monde* du 23 novembre). « *Tout ne se fera pas en une fois*, a-t-il ajouté. *Il y aura des actes significatifs tout de suite, puis un plan de revalorisation* ».

Manifestation le 30 novembre à Paris

Le Syndicat national des enseignements de second degré, (SNES) ainsi que cinq autres organisations de la FEN appellent à une manifestation à Paris, le mercredi 30 novembre, pour exiger « *la revalorisation du métier* ».

Ce cortège, qui partira de la Bastille à 13 heures, clôt un mois d'actions engagées dans le secondaire et le supérieur. S'y joindront les syndicats FEN du supérieur (SNE-Sup), des enseignants en éducation physique (SNEP), de l'enseignement agricole public, des chercheurs scientifiques, des professeurs d'Ecole normale, ainsi qu'une trentaine de sections du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-PEGC), tous appartenant à la tendance « unité et action » de la FEN (où militent les communistes et des socialistes).

Le SNES, qui a pris l'initiative de la manifestation, souligne qu'elle se déroulera à la veille de l'ouverture des négociations avec le ministre sur la revalorisation de la condition enseignante.

SCIENCES

La mort de Raymond Dart « inventeur » des Australopithèques

Raymond Dart, qui avait identifié, en 1924, le premier Australopithèque jamais découvert, est mort à Johannesburg (Afrique du Sud) le 22 novembre. Il était âgé de quatre-vingt-quinze ans.

Né le 4 février 1893 à Brisbane (Australie), Raymond Dart avait fait ses études de médecine. Et c'est en tant que médecin qu'il fit partie, pendant la première guerre mondiale, du corps expéditionnaire australien venu combattre en Europe. Après avoir été professeur à Londres et aux Etats-Unis, il s'établit à Johannesburg. Là, de 1923 à 1959, il fut professeur d'anatomie à l'université de Witwatersrand.

En 1924, le jour où, selon la petite histoire, il se préparait pour être le témoin d'un ami qui se mariait, il reçut des pierres venant d'une carrière de calcaire de Taung (Bechuanaland, maintenant Bostwana). Il y reconnut tout de suite des restes de babouins fossiles, mais un crâne n'était manifestement pas celui d'un babouin.

Après avoir dégagé ce crâne, il constata qu'il s'agissait d'un enfant de trois à cinq ans et fut certain que ce petit être marchait sur ses deux pieds. Ce que ne fait aucun singe. Cependant, Raymond Dart baptisa ce nouveau « chaînon manquant » *Australopithecus africanus*, c'est-à-dire « singe du Sud africain ». Certes, ce fossile, comme tous ses congénères Australopithèques, n'est pas encore un homme, mais il n'est plus du tout un singe.

Les gisements de fossiles d'Afrique du Sud ne sont pas datables par les méthodes isotopiques. Heureusement, ceux d'Afrique de l'Est le sont : actuellement on pense qu'*Australopithecus africanus*, appelé aussi Australopithèque gracile, a vécu – uniquement en Afrique du Sud et de l'Est, comme tous les autres Australopithèques – entre – 2,8 et – 1,5 millions d'années.

Bien entendu, la découverte de Raymond Dart souleva de vives querelles entre spécialistes. Mais les découvertes ultérieures d'autres Australopithèques aidant, tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que les Australopithèques constituent le genre le plus ancien des Hominidés actuellement connu, même si leur place dans la lignée aboutissant à l'homme est encore sujette à discussions.

Doté d'une longévité exceptionnelle, Raymond Dart, après sa retraite, a continué à travailler presque jusqu'à la fin de sa vie.

Y. R.

M. Christian Becle directeur général de la recherche

M. Christian Becle, professeur de physique a été nommé directeur général de la recherche au ministère de la recherche et de la technologie, au conseil des ministres du mercredi 23 novembre.

[Né le 21 décembre 1941 à Frontignan (Hérault), M. Christian Becle est agrégé de sciences physiques (1966), docteur d'Etat (1968). Chargé de cours à l'Institut national polytechnique de Grenoble en 1968, il devient, en 1971, maître de conférences à l'institut universitaire de technologie de Nantes, puis professeur en 1979. En 1983, il est nommé recteur de l'académie de Créteil. L'année suivante, il devient conseiller chargé de l'éducation, de la jeunesse et des sports auprès de M. Fabius, premier ministre. En 1986, il est professeur de physique au Conservatoire national des arts et métiers, et en 1987, délégué national du PS, chargé de l'éducation, où il travaille aux côtés de M. Fabius.]

UNESCO

Deux nouvelles réserves de la biosphère en France

Le programme de l'UNESCO intitulé MAB (l'homme et la biosphère) vient d'ajouter quatre nouvelles réserves à son réseau international. Outre une réserve au Canada, dans la région de Charlevoix et une autre sur la côte californienne des Etats-Unis, l'UNESCO a retenu deux sites en France dignes d'être élevés au rang de réserve mondiale de la biosphère. Il s'agit, d'une part, de quelque 120 000 hectares du parc naturel régional des Vosges du Nord, et, d'autre part, de l'île d'Ouessant et de l'archipel de Molène, situés au large du Finistère et déjà partie intégrante du parc naturel régional d'Armorique.

Société

MÉDECINE

Sous réserve d'un consentement écrit des patients

La CNIL autorise la mise en place d'une banque de données sur le SIDA

Afin de mieux connaître cette nouvelle maladie qu'est le SIDA et pour en suivre avec précision la progression, il était devenu impératif de disposer en France d'un outil informatique fiable, qui ne déroge en rien au respect des droits des patients.

Informatique et SIDA : depuis l'apparition de l'épidémie, on savait que, tôt au tard, il faudrait faire cohabiter ces deux termes, en prévenant tout risque de dérapage liberticide, ou de possible dérive vers le fichage de la population. Compte tenu de l'ampleur de l'épidémie et de la complexité des facteurs intervenant dans son extension, les scientifiques ne pouvaient faire autrement que d'avoir recours à l'informatique pour gérer et analyser le maximum d'informations provenant d'un maximum de patients. Cela, personne ne le contestait.

L'enquête de Bordeaux

Aussi la mise en place, en 1987, avec l'aval de la CNIL, de l'enquête épidémiologique SEROCO du professeur Daniel Schwartz (unité 292 de l'INSERM) sur l'évolution du devenir des séropositifs ne posa-t-elle pas de problèmes. Tous les garde-fous éthiques avaient été prévus, l'accord des deux mille personnes séropositives participant à l'enquête devant être recueilli par écrit.

Quelques mois plus tard, un autre projet d'enquête épidémiologique, émanant celui-là du professeur Jean-Louis San Marco (laboratoire de santé publique de Marseille), recevait, lui aussi, l'aval de la CNIL. Là encore, tous les verrous de sécurité permettant de sauvegarder l'anonymat des personnes ayant accepté de participer à cette étude, avaient été mis en place.

Le 5 juillet, pourtant, la CNIL enfreignait la règle du recueil du consentement des patients par écrit.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a donné, mardi 22 novembre, son accord à la mise en place par l'INSERM d'un système national d'information épidémiologique sur le SIDA, constitué d'une banque de données statistiques fournies par les vingt-trois centres d'information et de soins sur l'immunodéficience humaine (CISIH) (*le Monde* des 12 février et 17 août). L'accord de la CNIL précise que le consentement libre et éclairé des patients ayant accepté de participer à cette vaste enquête épidémiologique devra être recueilli par écrit.

Elle donnait son aval à un projet d'étude sur le SIDA, présenté par le professeur Salamon (CHR de Bordeaux), qui ne prévoyait qu'un simple recueil du consentement du patient par le médecin (et donc oralement). Il s'ensuivit de nombreuses réactions émanant, en particulier, des associations AIDES et ARCAT-SIDA, qui, l'une comme l'autre, s'inquiétaient de cette curieuse dérogation, à tel point qu'à la veille de rendre public son avis sur le système national informatique de l'INSERM sur le SIDA, la CNIL a décidé, vendredi 18 novembre, de réunir, autour d'une même table, des représentants du Comité national d'éthique, du Conseil national de l'ordre des médecins, du ministère de la santé, des associations AIDES et ARCAT-SIDA, ainsi que des scientifiques, spécialistes du SIDA.

A l'ordre du jour, donc, une réflexion sur le consentement du patient : par écrit ? Par l'intermédiaire du médecin ? ou, tout simplement, consentement implicite répondant à l'adage : qui ne dit mot consent ?

Deux textes ont servi de base de discussion : l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978, prévoyant qu'il *« est interdit de mettre ou conserver en mémoire informatisée, sauf accord express de l'intéressé, des données nominatives qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou les appartenances syndicales des personnes »* et l'article 6 de la Convention du Conseil de l'Europe, indiquant, en particulier, que *« les données à caractère personnel, relatives à la santé ou à la vie sexuelle, ne peuvent être traitées automatiquement »*.

La plupart des participants à cette réunion sont convenus que l'accord express du patient devait être recueilli par écrit. Ainsi, devait expliquer le représentant d'AIDES, Me Daniel Jiacobi, les patients feront, en quelque sorte, acte de citoyenneté, se sentiront partie prenante dans l'enquête à laquelle ils participent.

Ayant, en définitive, retenu ce principe du recueil du consentement par écrit, il ne restait plus à la CNCL qu'à revenir sur son avis concernant l'enquête – *« un errement, une divergence de jurisprudence »*, de l'aveu même du rapporteur de la CNCL, Mme Louise Cadoux – et à donner, en revanche, un avis favorable au projet de l'INSERM, présenté par le professeur Alain-Jacques Valleron (unité 263 de l'INSERM).

FRANCK NOUCHI.

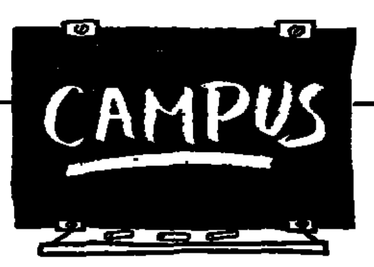
Les Britanniques lancent une vaste enquête pour évaluer l'ampleur de l'épidémie

Le ministre de la santé britannique, M. Kenneth Clarke, a annoncé mercredi 23 novembre, le lancement d'une vaste enquête épidémiologique destinée à connaître l'ampleur exacte de l'épidémie de SIDA au Royaume-Uni. Des centaines de milliers de prélèvements sanguins anonymes vont être testés de manière à pouvoir dresser une carte du SIDA et déterminer les groupes de population et les régions les plus touchés. Les dons du sang ou les prélèvements effectués à d'autres fins dans les hôpitaux pourront être testés sans l'avis du patient, mais, a indiqué M. Clarke, les résultats resteront strictement confidentiels. Les seules données conservées seront le sexe, l'âge et la région d'origine du donateur. M. Clarke a précisé qu'*« il n'existait pas d'obstacle légal à de tels tests »*.

Ce projet a valu au gouvernement britannique un certain nombre de critiques. Ainsi, le Dr Richard Nicholson, de l'Institut d'éthique médicale, a estimé que cette enquête, en ne permettant pas de vérifier les résultats des tests, risquait de surestimer le nombres des personnes séropositives. De plus, a-t-il ajouté : *« Il n'y a aucun moyen de retrouver les personnes séropositives et de leur indiquer les précautions qu'elles doivent prendre pour ne pas transmettre le virus »*.

Approuvé par la British Medical Association et le Conseil national des libertés civiles, le principe de cette enquête a été critiqué par le professeur Ian Kennedy (Département d'éthique médicale du King's College de Londres), qui estime que de tels tests anonymes, ne nécessitant pas le consentement des personnes testées, constituent une violation de la déclaration d'Helsinki.

Au mois d'août, le principe de la mise en place d'une enquête similaire avait été annoncé aux Etats-Unis (*le Monde* du 25 août). A cela près qu'il s'agissait d'un dépistage systématique de l'infection par le virus du SIDA pratiqué chez 3 900 000 nouveaux-nés. Dans cette étude, le consentement de la mère n'est pas demandé et les résultats des tests de dépistage restent anonymes. Comme pour l'enquête britannique, cette étude n'aura donc aucune conséquence d'ordre thérapeuthique ou préventif.



Ça bouge à Tours

L'enseignement supérieur bouge à Tours... Le contrat de plan Etat-région prévoit la création, dans les cinq ans, de trois nouvelles facultés : médecine, pharmacie et droit. La ville consacrera 60 millions de francs à cette opération (dont le coût global sera de 200 millions) avec l'Etat, le département et la région. Le parc de Grandmont, qui vient de se doter d'un stade d'athlétisme pour les championnats de France, va devenir un véritable campus scientifique : outre les facultés de science et pharmacie, on y trouvera l'an prochain le nouveau département « génie électrique » de l'IUT et peut-être une deuxième école d'ingénieurs à dominante biotechnologique.

Le nouveau président de l'université, M. Jean Germain – par ailleurs directeur de cabinet de M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle..., et challenger de M. Jean Royer à la mairie de Tours – entend accélérer l'ouverture de l'université sur l'environnement économique et il a recruté, pour cela, trois chargés de mission.

De son côté, l'école d'ingénieurs de Tours vient de se doter d'un centre de recherche de production et organise, jeudi 15 décembre, des « Entretiens » sur le thème « les PMI et PME face à la productique ».

Enfin l'école supérieure de commerce accentue son orientation internationale notamment en créant une filière *« Major in International Management »*, comprenant un enseignement en anglais par des professeurs anglais ou américains et un stage de trois mois dans une université étrangère.

A. B.

(ESG. 25, rue Saint-Ambroise, 75011 Paris. Tél. : 43-55-44-44.)

● A Normale Sup

M. Jean Favier, directeur des Archives de France, est nommé président du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure, par un décret publié au *Journal officiel* du 19 novembre.

● BHL et le droit

M. Bernard-Henri Lévy prononcera une conférence sur « la question du droit », au grand amphithéâtre de la Sorbonne, mercredi 30 novembre, à 16 heures, à l'invitation de l'Ecole supérieure de gestion.

● Club Allemand

Le club allemand HEC organise, mercredi 30 novembre, son troisième forum. Cette manifestation permettra notamment aux étudiants de rencontrer les représentants de grandes entreprises allemandes, suisses et autrichiennes et d'assister à une conférence de M. Späth, ministre président du Baden-Wurtemberg.

(HEC Club allemand 78350 Jouy-en-Josas. Tél. : 39-56-56-28.)

SPORTS

FOOTBALL : Coupe de l'UEFA

Bordeaux dans le rouge

Les Girondins de Bordeaux ont été battus (0-1) sur leur terrain par l'équipe de Naples lors des huitièmes de finale aller de la Coupe UEFA. Emmenés par l'Argentin Maradona, meilleur joueur du monde, les Napolitains ont donc toutes les chances de se qualifier le 7 décembre prochain.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Ils se méfiaient de Diego Armando Maradona, joueur le plus brillant depuis que le roi Pelé a quitté définitivement les pelouses. Les Bordelais s'en méfiaient tant qu'ils avaient confié à Jean Tigana la surveillance de ce prodigieux dompteur de ballon. Et c'est d'Andrea Carnevale qu'est tombée la foudre.

Cet attaquant, dont l'aile gauche est le domaine de prédilection, n'était pas titulaire à Naples depuis son arrivée en 1986 en provenance d'Udinese. Son début de saison fracassant l'a propulsé au côté du Brésilien Careca à la pointe de l'attaque napolitaine. Là, il a facilement trompé l'arrière droit bordelais Thomas avant de décocher un tir croisé que Dropsy, gêné par le rebond, laissa filer au fond des filets.

Ce but est arrivé tôt, trop tôt pour les Girondins. Un coup franc sur la barre tiré par Maradona, puis une belle occasion de Careca ont alors fait peur aux partenaires de Tigana. Peur d'encaisser un 8-2 ou un 5-3 comme Pescara ou la Juventus de Turin contre ce même Naples en championnat d'Italie.

Plus entreprenants en seconde période, les Girondins de Bordeaux se montreront impuissants dans l'offensive. Les expulsions de Roche et de De Napoli n'y changeront rien. Bordeaux se rendra dans quinze jours à Naples avec un but de retard. Un handicap insurmontable ? Ces huit dernières années, ils ont été confrontés trois fois à pareille situation. Ils ne s'en sont jamais sortis. Un seul club français a surmonté une défaite à domicile lors du match aller en Coupe d'Europe : Metz en 1984 contre Barcelone. La performance des Lorrains relevait du miracle. Inexplicable et jamais renouvelée. C'est sans doute pourquoi l'entraîneur bordelais, Aimé Jacquet, n'accorde aucune chance, *a priori*, à son équipe pour le match retour.

L'élimination qui se profile coûtera cher. Deux tours ont été disputés cette saison : l'objectif et les caisses ont été remplis, mais il serait grave pour les Girondins de ne pas se qualifier en juin prochain pour la nouvelle Coupe d'Europe. Or, classé seulement neuvième en championnat, Bordeaux commence à s'inquiéter.

Le président du club, Claude Bez, a toujours affirmé : *« On peut, tenir un an sans coupe d'Europe. Plus cela deviendrait difficile. »* Chaque confrontation européenne rapporte environ 20 millions de francs au club bordelais, dont dix pour les seules retransmissions télévisées des deux matches contre Naples. Dans ces conditions, on comprend que le président Bez ait limité à deux ou trois cents le nombre des places envoyées aux tiffosi, les supporters napolitains qui en réclamaient deux mille. On comprend qu'il ait interdit la vente des billets le jour même, qualifiant la rencontre de *« match à haut risque »*. Ce ne sont pas les quelques spectateurs manquants qui pèseront lourd dans son budget.

Les Italiens, eux, n'ont pas apprécié. Aldo Bernacconi, président du Comité d'émigration italienne à Bordeaux, a vu dans ce geste du président bordelais *« de déplorables représailles »*. Il y a trois ans à Turin, lors du match contre la Juventus, les supporters bordelais munis de places numérotées n'avaient pas toujours trouvé de siège libre. *« Cela aurait été pourtant facile à Bordeaux d'isoler les tiffosi et de mettre quelques CRS autour »*, ajoute M. Bernacconi.

La loi du talion ayant souvent cours dans le monde du football, peu de Bordelais devraient pouvoir assister au match retour à Naples dans un stade de quatre-vingt mille places. Dommage pour les Girondins. Ils auront sûrement besoin d'un soutien populaire. Car, mercredi soir, selon Enzo Scifo, le meneur de jeu bordelais qui évoluait l'an passé à l'Inter de Milan, *« Maradona n'a pas joué »*. Et pourtant Naples a gagné.

THIERRY CERINATO.

LES RÉSULTATS DES HUITIÈMES DE FINALE ALLER

VFB Stuttgart (RFA) b. * FC Groningue (PB) 3-1 ; * Dynamo Dresde (RDA) b. AS Rome (ITA.) 2-0 ; Naples (ITA) b. Girondins de Bordeaux (FRA.) 1-0 ; * Real Sociedad (ESP.) b. FC Cologne (RFA) ; * Heart of Midlothian (ECO) b. Velez Mostar (YOU.) 3-0 ; Inter Milan (ITA.) b. * Bayern Munich (RFA) 2-0 ; * Victoria Bucarest (ROU.) b. Turun Pallo Seura (FIN.) 1-0 ; Juventus de Turin (ITA.) b. * FC Liège (BEL.) 1-0. *(Matches retour le 7 décembre.)*

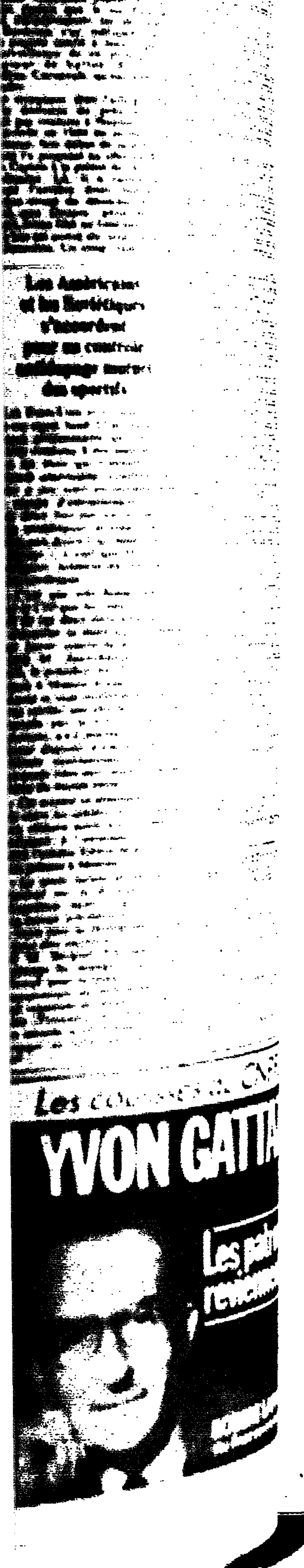
Les Américains et les Soviétiques s'accordent pour un contrôle antidopage mutuel des sportifs

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont signé, lundi 21 novembre, un accord préliminaire qui pourrait bientôt conduire à des tests mutuels dans les mois qui viennent. *« Des officiels américains viendront procéder à des tests antidopage dans les camps d'entraînement soviétiques deux fois par an, et les officiels soviétiques procèderont de même aux Etats-Unis pour traquer le dopage »*, a expliqué M. Serguei Portugalov, médecin du comité des sports soviétique.

« C'est une très bonne nouvelle pour le CIO que les comités olympiques de ces deux pays aient décidé de travailler la main dans la main pour lutter contre le dopage », a estimé M. Juan-Antonio Samaranch, le président du CIO, qui participait à Moscou à une réunion de soixante et onze ministres des sports venus ratifier une charte antidopage proposée par le CIO. *« Le plus important,* a-t-il poursuivi, *serait de pouvoir disposer d'une commission médicale internationale disposant d'un accès libre aux camps d'entraînement du monde entier. »*

« Cet accord va diminuer la paranoïa entre les athlètes soviétiques et nous, réduire notre scepticisme qui conduisait à l'escalade », a commenté l'athlète Edwin Moses, également présent à Moscou.

« La seule lacune de cet accord bilatéral est le dopage sanguin [réinjection dans l'organisme du sang extrait précédemment et laissé au repos pour sa réoxygénation] *qui ne peut être encore dépisté »*, a indiqué M. Serguei Portugalov. Le dépistage du dopage sanguin sera effectué pour la première fois aux championnats du monde de ski de fond organisés en février prochain à Lahti (Finlande), mais seule pourra être décelée la réinjection d'un sang étranger au corps de l'athlète. – *(AP.)*



Le Monde
DES LIVRES

Louis Calaferte, l'écrivain indomptable

Les récits, les poèmes, les vagabondages d'un homme qui a tout sacrifié à la littérature

LOUIS Calaferte décida de devenir écrivain à l'âge de treize ans, en 1942, alors qu'il travaillait dans une usine de piles électriques. L'écriture serait dès lors pour lui une mante religieuse à laquelle il accepterait de tout sacrifier.

Paris, où il s'intalla en janvier 1946, ne fut pas à la hauteur de ses impatiences et de ses désirs. La Ville Lumière lui apparut bien vite comme une taupinière peuplée d'hommes gris, dont l'unique ambition était la servilité. Quant au milieu littéraire, Calaferte ne chercha pas à le fréquenter : il était trop occupé par sa bataille avec les mots.

Joseph Kessel, à qui il avait adressé, au début des années 50, le manuscrit du *Requiem des innocents* (1) – un « chaos » de six cents pages – lui apprit à construire un livre en le faisant travailler tous les matins pendant deux mois. Aujourd'hui encore, Louis Calaferte évoque « Jeff » avec une émotion non dissimulée et il accueille toujours avec attention les manuscrits que les jeunes auteurs lui portent lorsqu'il dédicace ses ouvrages dans une librairie.

Le succès du *Requiem des innocents* aurait pu permettre à Calaferte d'entrer dans la « carrière » et de louer, ici ou là, sa plume. Mais il préféra fuir Paris et garder ainsi tout son temps pour la littérature. Plus de trente ouvrages – récits, poésies, théâtre et carnets intimes – constituent la bibliographie de cet écrivain indomptable qui, si jamais il lit un jour les lignes qui précèdent, entrera dans une de ses colères coutumières contre les critiques littéraires incapables de parler d'une œuvre sans sacrifier à l'anecdote. Il n'a pas tout à fait tort, Calaferte, mais, autant l'avouer, c'est un réel plaisir que de provoquer son courroux.

Nous ne sommes jamais assez égoïstes

Memento mori, qu'il nous donne à lire aujourd'hui, est le dernier volet d'un triptyque commencé avec *Ebauche d'un autoportrait* (2) et *Promenade dans un parc* (3). Est-ce vraiment un hasard si le premier récit relate une visite à une agonisante ? Je ne le crois pas, car Calaferte tutoie la camarde depuis trop longtemps pour ne pas avoir obtenu d'elle quelque confidence. En une ou deux pages – la longueur de presque tous les récits – Calaferte dit l'essentiel. Il n'y a jamais de « gras » dans ses textes, mais son style n'est jamais désincarné. Calaferte pratique une écriture musclée où chaque mot semble avoir été poli afin que le lecteur puisse s'y blesser. Misanthrope ? Oui, assurément, car seul un misanthrope peut manifester une telle humanité dans ses écrits ! Calaferte, comme malgré lui, ressent l'obligation de nous prévenir contre nous-même et l'amnésie volontaire qui nous fait ignorer que nous avons à mourir.

« Quelle inimaginable imprudence, quel défi au destin que de laisser partir loin de soi les êtres qui vous sont chers ! C'est comme si l'on déverrouillait soi-même les cadenas de l'enfer. » Cette phrase de Calaferte est à prendre pour ce qu'elle est : un appel à l'égoïsme. Et il est vrai que nous ne sommes jamais assez égoïstes envers ceux que nous aimons. Nous laissons le temps filer sans même nous apercevoir que l'autre, à l'abri derrière ses rides ou ses peines, s'éloigne pour ne pas déranger. Cette *« amertume des achèvements »*, Calaferte l'invoque comme s'il voulait, une fois encore, récuser la condition qui nous est faite.



Louis Calaferte : « l'amertume des achèvements »

Le mot qui revient le plus fréquemment dans *Memento mori*, c'est le mot « peur » qui, chez Calaferte, est synonyme de lucidité. Cet homme, déjà dans l'automne de son âge, conserve une étonnante disponibilité. Sa soif de connaissances paraît inextinguible et l'on devine qu'il ne demande qu'à être surpris ou même choqué. Au contraire des demi-solde du dandysme, qui confondent l'asthme et le persiflage, ce solitaire vit les vertiges qu'il écrit.

Appels au secours

Nuit close, son dernier recueil de poèmes, apparaît comme une suite de cris, d'appels au secours. Un homme se débat parce que le monde autour de lui se noie. *« Déluge des morts »* ou déluge des mots, il ne sait à quel mirage se raccrocher. Il est dommage que le Calaferte poète soit encore plus méconnu que le Calaferte prosateur, car nombre de ses vers sont une pure merveille.

« De quels assemblages sont composés les visages d'inconnues qui ornent parfois nos nuits, telle une guirlande offerte à d'obscurs désirs ? » C'est une des définitions que Louis Calaferte donne des femmes dans *les Sables du temps*, un essai composé de cent cinquante-neuf notes, où il se livre aux vagabondages littéraires qu'il affectionne tellement. Cet ouvrage est aussi une manière de glossaire, car on y retrouve certains mots-clés de son œuvre.

Pour Calaferte, tout procède des femmes. Aussi, *Memento mori* s'achève par un chant d'amour : *« Femmes de rencontre ou du long cheminement, femmes des amours et du plaisir, venez, offrez-moi une dernière fois l'insurpassable, la bouleversante beauté de vos jeunes visages d'amoureuses alanguies... »*

PIERRE DRACHLINE.

★ MEMENTO MORI, de Louis Calaferte, L'Arpenteur, 263 p., 90 F.

★ NUIT CLOSE, de Louis Calaferte, Fourbis (distribution : Distique), 33 p., 54 F.

★ LES SABLES DU TEMPS, de Louis Calaferte, Le Tout sur le Tout (distribution : Distique), 131 p., 89 F.

(1) Julliard, 1962 ; 10/18, 1980.
(2) Denoël, 1983.
(3) Denoël, 1987.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

La vieille qui marchait dans la mer, *de San Antonio*

Peut-on prier en argot ?

IMAGINEZ une baie de Guadeloupe. Les palmiers s'inclinent autour d'un lagon turquoise. Dans la mousse étincelante du rivage, claudique une vieillarde de quatre-vingt-six ans. Trop fardée, trop parée. « Milady » a l'air d'épouvantail des anciennes belles qui ont tous les moyens de lutter contre l'âge et qui le font sans illusions. Sa main déformée en serre d'oiseau se crispe sur une canne anglaise. De l'autre bras, elle pèse contre un plagiste de vingt-cinq ans, doré à souhait. Au bout de la plage, elle glisse un gros billet dans le slip du jeune homme. C'est bon pour sa hanche, cette promenade, et pour sa détresse de ne plus être désirable.

Ce matin-là, le beau Lambert a profité de l'occasion pour lui subtiliser une émeraude. Milady n'attendait que ce signal : elle fera du nageur, en plus de sa *« dernière plage de sable fin »*, son dauphin en arnaque de haut vol. Car telle est l'origine de sa richesse, sa raison de vivre ; et dans ce domaine, du moins, il n'y a pas de retraite forcée.

Pour commencer, Lambert l'aidera à faire chanter un voisin d'hôtel, industriel respectable surpris en adultère tropical, et titulaire de comptes secrets en Suisse. Un troisième larron prête la main : Pompilius, un ancien diplomate roumain, ex-amant médiocre de Milady, aussi teint et décati qu'elle. Les deux escrocs octogénaires se disent des horreurs, façon d'insulter chez l'autre la vieillesse qui les a changés, ils le savent, en effroyables caricatures d'eux-mêmes.

COMME toutes les drogues, la filouterie veut une escalade des doses. A Marbella, autre villégiature de Milady, le trio se fait fort de voler le diadème d'un milliard qu'un prince arabe offre à sa fille. Le bijou sera remplacé par un faux au cours de la fête. Lambert fait preuve d'une présence d'esprit qui est le talent des truands, et leur manière de se dépasser.

Un détective londonien ayant retrouvé la piste des voleurs, Milady accuse de cleptomanie son vieux complice Pompilius, qui tirera les conséquences de cette trahison. Milady entraîne Lambert à New-York en vue d'un autre coup, l'affaire du siècle. Il s'agit d'intercepter un gigantesque transfert de diamants entre maffieux, dans une suite du Waldorf Astoria. Mission réussie. Lambert glisse les pierres dans la canne anglaise de Milady ; et en route pour Kennedy Airport !... Ce sera leur dernier voyage ; pour elle, en tout cas. L'aventurière fait et parle sous elle.

Ses ultimes paroles auront cherché, comme souvent, à cerner sa vérité, donc à visiter son enfance. Elle n'a pas été la grande jouisseuse dont elle voulait se donner les airs délurés. Elle ne l'a été qu'en pensée, qu'en imagination. C'est même pour se venger de ce manque qu'elle a arnaqué son monde. Elle se venge aussi du choc qui l'a condamnée à ce manque : fillette, enfant de fille-mère, elle a été violée au coin d'un bois normand par le gros dégoûtant qui l'avait recueillie ; et pour comble, c'est elle que le village a réprouvée...

DE la dépossession d'elle-même et de son plaisir, Milady s'est revanchée en grugeant les riches, parce que l'argent est encore ce qu'on a trouvé de plus gai pour oublier les mauvaisetés de la vie, et que la vérification de la chiennerie humaine, telle que l'arnaque la permet mieux que tout, vous a quelque chose de tonique.

Mais au fond, et en bonne logique, c'est au responsable initial de cette *«engeance pourrie»* d'humanité qu'elle en veut, à Dieu en personne. Dès les promenades en Guadeloupe, elle Le prend à témoin, avec un L majuscule, des vilaines et tardives tentations que lui inspire le plagiste. N'est-ce pas le créateur de toutes choses qui nous a voulus si tenaillés par les besoins de la chair ? C'est Lui qui a imaginé de rendre ces besoins de plus en plus ridicules, avec l'âge, et lugubre leur frustration. Rien ne l'obligeait à faire de la vieillesse cette *«dégueulasserie»*, cette *«infamie»* aux allures de punition. *«C'est naître qu'il aurait pas fallu !»*, comme le criait déjà Céline.

(Lire la suite page 16.)

L'art de converser

La civilisation française est née dans les salons, comme le montre Benedetta Craveri à propos d'une biographie de Mme de Rambouillet.

DANS *De l'Allemagne*, Mme de Staël raconte comment Volney avait rencontré en Amérique, durant les années de la Révolution, des émigrés français capables de parcourir plus de 600 kilomètres afin de se retrouver à la Nouvelle-Orléans et de pouvoir ainsi causer entre eux. A travers le rite de la conversation, ils réaffirmaient leur identité culturelle et retrouvaient le goût de la patrie perdue.

La tradition veut que le rite de la conversation soit né près de deux siècles auparavant, dans le salon de Mme de Rambouillet. C'est dans ce lieu que Roederer, autre idéologue passé par la Révolution, recherchait, comme il le dit dans ses *Mémoires pour servir à la société polie en France*, l'acte de naissance de la sociabilité française et de son instrument souverain, *« cette jouissance nouvelle, si féconde en autres jouissances, féconde surtout en talents et en vertus, cette jouissance enviée à la France par toutes les nations civilisées, celle de la conversation »*.

L'arbitraire historique d'une thèse qui prétend circonscrire à un lieu et à une personne l'origine d'une vocation culturelle nationale est évident. A bon droit, Nicole Aronson, dans son intéressante biographie de Mme de Rambouillet, retrouve toute une généalogie de contextes sociaux dans lesquels conversation et esprit de société avaient déjà été mis, en France, au banc d'essai. Mais le fait est que, depuis toujours, l'hôtel de Rambouillet s'impose à l'imagination collective avec la force d'un archétype. Ses contemporains sont, en effet, les premiers à rendre la marquise responsable du prestige du mythe, d'un mythe fondateur. *« C'est elle*, écrit Segrais, *qui a corrigé les méchants costumes qu'il y avait avant elle... et elle a enseigné la politesse à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée. »*

Les raisons qui poussent, dans les premières décennies du XVIIe siècle, la jeune et belle Catherine de Vivonne, épouse de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, à quitter la cour et à se retirer dans sa maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre sont personnelles. La marquise est de santé fragile, elle aime l'harmonie, elle n'est pas à son aise au milieu de la confusion d'une cour dépourvue de l'ancien éclat, elle n'a pas de sympathie pour ses souverains. En dépit de l'origine italienne et des liens de parenté qui les rapprochent, la marquise se méfie de Marie de Médicis et le sentiment qu'elle nourrit vis-à-vis de Louis XIII est certainement de pure *« aversion »*.

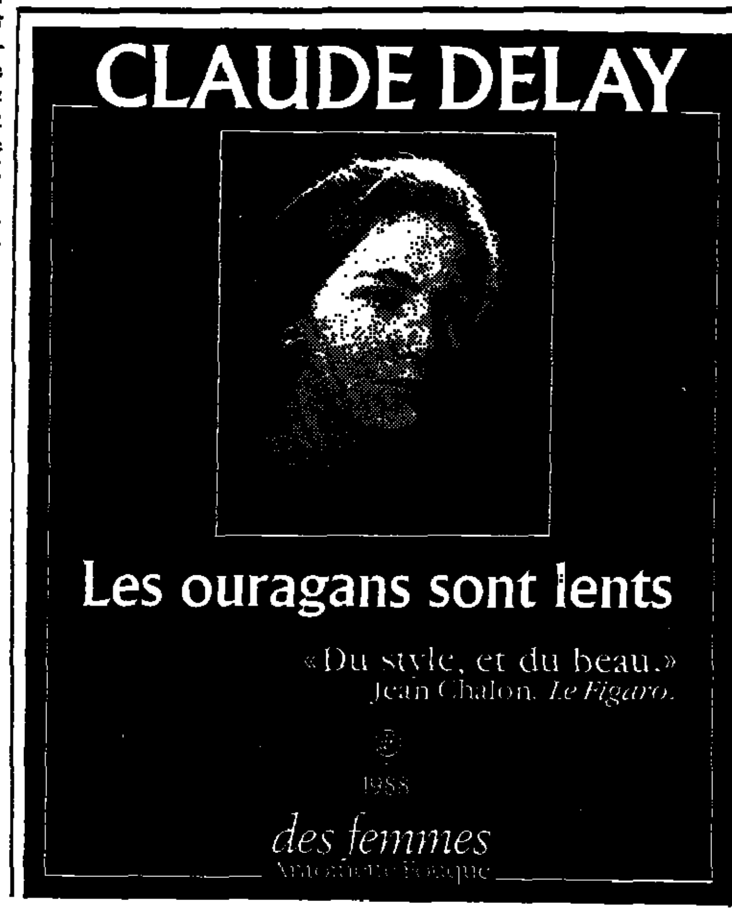
La tyrannie de la cour

Mais la cour à laquelle Mme de Rambouillet tourne le dos est également une réalité en pleine transformation. Durement éprouvée par les guerres de Religion, la monarchie tend à ce moment à renforcer et à centraliser son pouvoir avec l'aide d'hommes nouveaux. Sa politique à l'égard de la noblesse ne vise plus à obtenir un consensus, mais plutôt une soumission. Rien de plus naturel donc qu'à leur tour, mortifiés dans leur vocation d'origine, de nombreux aristocrates soient à la recherche de nouveaux styles de vie, d'espaces privés qui puissent être soustraits à la tyrannie de la cour. Le désir de distraction *« en particulier »* de Mme de Rambouillet coïncide donc avec l'exigence de toute une société ; son salon est un lieu protégé et complice, où les gens se retrouvent pour le simple plaisir d'être ensemble et de parler librement.

Tallemant des Réaux raconte, dans ses *Historiettes*, un épisode extrêmement significatif. Un jour, la marquise avait reçu la visite du Père Joseph. Après les politesses d'usage, l'éminence grise de Richelieu lui avait expliqué que le Cardinal désirait être informé des intrigues qui se machinaient dans son salon. La réponse de la marquise avait été catégorique ; elle ne croyait pas que ses hôtes fussent venus chez elle pour conspirer et quand bien même ce serait ainsi, *« elle ne seroit pas très propre à faire le mestier d'espion »*. Par la bouche d'une belle dame, la société civile affirmait son autonomie, elle disait non aux ingérences de la politique.

BENEDETTA CRAVERI.

(Lire la suite page 18.)



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

Les tendresses de Depardieu

C'EST un colosse, une force de la nature. C'est une star. Et l'un des plus brillants acteurs de sa génération, de ceux qui étonnent leurs aînés, passant – avec ce je-ne-sais-quoi qui est un peu plus que le talent – des *Valseuses* à *Tartuffe*, du *Dernier Métro* à *la Dernière Femme*, des *Fugitifs* à *Sous le soleil de Satan*. Gérard Depardieu n'a plus rien à prouver. Surtout pas qu'il est, comme disent certains hommes, « un mec, un vrai ». Alors il peut oser ce que d'autres refuseraient comme une marque intolérable de féminité, ces *Lettres volées* qu'il publie aujourd'hui, tendres, violentes, volontairement naïves parfois.

On pouvait penser que, du haut de sa fabuleuse réussite, il était mûr pour la grosse tête et l'oubli. L'oubli de ceux qui l'ont aidé, aimé, soutenu. L'oubli du Dédé et de la Lilette, ces parents trop jeunes et trop pauvres auprès desquels il a eu une enfance dure, dans la baraque de Châteauroux. Mais Gérard Depardieu n'est ni de ceux qui se réfugient dans l'amnésie ni de ceux qui pataugent avec complaisance dans leur passé. *« Aimer le passé, c'est douteux,* écrit-il. *Je n'aimerais pas ressembler à mes souvenirs. »* Il a simplement voulu, le temps d'un petit livre, sans se prendre pour un écrivain, sans jouer les phraseurs, dire quelques mots à ceux qu'il aime, connus ou inconnus, morts ou vivants, et régler ses comptes avec quelques « valeurs » comme le travail et l'argent.

Dans ces *Lettres volées,* on retrouve le gamin humilié qu'on envoyait, sans argent, *« avec un pardessus et un panier »,* demander 200 grammes de viande au boucher. On découvre un gaillard qui a toujours voulu foncer, « bouffer la vie », qui semble épargné par les travers du succès et qui, à quarante ans, n'a perdu ni sa curiosité des autres ni sa faculté de s'indigner et d'admirer.

Emotion et lucidité

Il raconte, avec générosité, sa tendresse pour Barbara, dont la musique et la voix de sable et de vent l'accompagneient dans ses « galères » solitaires. Il parle avec humour à *Margotton* (Marguerite Duras), avec un respect tendre à Catherine Deneuve, avec émotion et lucidité à François Truffaut et Patrick Dewaere, qui ne pourront plus lui répondre, avec une admiration naïve à François Mitterrand, avec une déférence amicale à François Périer – *« Je n'ai jamais rencontré un acteur aussi frais, aussi juvénile que toi »,* – un homme qui sait écouter et, précise Depardieu, qui *« m'a évité beaucoup d'erreurs, fait gagner beaucoup de temps ».* En un mot, Gérard Depardieu est capable de dire tout haut ce que tant d'autres, bouffis de suffisance, ont renoncé à formuler pour eux-mêmes, et c'est pour cela que son petit livre est revigorant.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **LETTRES VOLÉES, de Gérard Depardieu, Lattès, 160 p., 69 F.**

RÉCIT

Le rêve de Grand Central

Grand Central, l'une des gares de New-York, c'est LA gare, celle qui, sur la 42e Rue « barre » la très chic Park Avenue, celle où voisinent effluves de Chanel N° 5 et relents de vomi, où des « yuppies » pressés croisent sans les voir des clochards défoncés. C'est justement un clochard, ou plutôt une clocharde, Norma, Noire magnifique et décatie – déglinguée par les « sniffettes » mais assez lucide pour penser sa déchéance, – qui est le premier personnage du rêve de Françoise Ducout.

De Norma, on passe sans transition, par l'entremise de la gare mythique, à Garbo, qui, en 1926, débarquant de son Europe natale, prend à Grand Central le train qui l'emmènera vers l'Ouest et vers la gloire d'Hollywood. De là, par les chemins de traverse qu'affectionne Françoise Ducout et qui sont le propre de la petite collection « Littérature buissonnière » dans laquelle paraît ce texte, on aborde le « continent » Hitchcock, ses folies ferroviaires, ses trains qui, passant sous un tunnel, épaississent le mystère, ses wagons où se nouent amours et meurtres, ses gares, de Victoria Station, la londonienne, à Grand Central, à laquelle on n'échappe pas.

« Bénie soit Grand Central, conclut Françoise Ducout au terme de ce voyage onirique et délicieux, *ce pont cacophonique entre le port, les bateaux (...) et la ville dont on peut toujours croire être le roi, la bergère de Manhattan. Plus que les aéroports, plus que les gares des bus, Grand Central s'échappe sur le continent et garde en elle l'Europe qui l'a façonnée. »*

Jo. S.

★ **LES FANTOMES DE GRAND CENTRAL, de Françoise Ducout, Pierre Horay, 120 p., 60 F.**

ROMAN

Bergounioux

A l'écoute du temps

En situant ses récits à la hauteur même des yeux des enfants, ses héros, Pierre Bergounioux nous entraîne dans des rêveries où le temps a perdu sa longueur ordinaire... Un arbre incliné sur la rivière, mais pas n'importe quel arbre : *« sans doute le seul, jusqu'à la mer lointaine »* pour surplomber ainsi l'eau et permettre à quatre garçons d'y venir guetter, perchés entre ciel et terre,... quoi donc, au fait ? Les poissons fabuleux, les remous mystérieux, les nuages qui s'y perdent, les vibrantes émotions de l'attente... ou bien les contractions, les dilutions, les étranges arrêts du temps de l'enfance.

Bergounioux retrouve dans ce livre un thème riche qui se prête aussi bien aux variations poétiques qu'aux scènes réalistes.

Quel dommage qu'une construction trop systématique de la lumière à l'ombre, du jour à la nuit, du poétique au quotidien et de l'enfance à l'âge adulte, fasse sombrer le roman, comme les rêves de ses héros, dans un ennui certain.

On garde heureusement le souvenir de la première moitié du livre où Bergounioux, avec un sens exacerbé de la nature, traduit remarquablement le monde frémissant de l'adolescence.

FLORENCE NOIVILLE.

★ **L'ARBRE SUR LA RIVIÈRE, de Pierre Bergounioux, Gallimard, 194 p, 82 F.**

VOYAGES

Scènes hongroises sur fond de Danube

« Puisqu'on peut faire le portrait d'un homme, on peut faire celui d'une ville », écrit György Konrad dans le texte d'ouverture du numéro spécial de la revue *Autrement* consacré à Budapest. Dans le récit qui clôt cette livraison, il ajoute que *« les villes sont des personnes »* et que *« si l'on connaît une ville, on l'aime ».*

Des écrivains, des journalistes, des universitaires, hongrois pour la plupart, ont donc entrepris de nous faire aimer ce personnage fantasque, chaleureux et contradictoire qu'est pour eux la métropole magyare. Elle n'est ni la plus belle ni même la plus accueillante des cités d'Europe de l'Est, *« Tantôt timide tantôt agressive »* (Andras Kovacs), partagée entre l'Occident dont elle se sent proche et l'Orient qui la hante, nostalgique de ses splendeurs passées et avide d'un avenir qu'elle tente d'inventer, incorrigiblement bavarde à travers ses cafés d'hier et ses bistrots d'aujourd'hui, son samizdat et ses blagues policières, ses concierges espions et ses rockers contestataires, elle est, dans l'effervescence et la confusion, le lieu de toutes les expériences, de toutes les audaces, de toutes les folies.

Des ponts sur le Danube aux trois gares qui sont autant de portes vers l'étranger, de l'ancien ghetto juif au nouveau quartier tzigane, de la pâtisserie Lukacs à la vieille place où fut déboulonnée la statue de Staline, à travers les rues aux noms changeants qui disent les fluctuations de l'histoire, cette invitation à la flânerie, qui n'oublie ni les bonnes recettes ni les bonnes adresses, nous entraîne avec passion dans la *« diagonale du rêve ».*

THOMAS FERENCZI.

★ **BUDAPEST, dirigé par Anne Losonczy, avec la participation de Magda Huszar et Nicole Czechowski, *Autrement*, hors-série n° 34, octobre 1988, 85 F.**

● EN POCHE

● Dans la belle collection de poche qui reprend les titres parus dans les séries « Connaissance de l'Orient » (Gallimard-UNESCO), signalons quatre volumes : *Vita sexualis,* du Japonais Mori Ogai, récit d'un apprentissage amoureux qui valut pas mal d'ennuis à son auteur en 1909, lors de la parution du livre (traduit du japonais par Aminda Okada et préfacé par Etiemble) ; traduits du japonais également, par G. Renondeau, les *Contes d'Ise* se présentent sous la forme de deux cent neuf poèmes écrits probablement vers 951, par un auteur dont le nom ne nous est pas parvenu ; *K'iu Yuan,* un drame du Chinois Kouo Mo-jo, publié en 1942, traduit et présenté par Liang Pai-tchin ; du Bengali, enfin, des nouvelles de Tara Shankar Banerji (1898-1971) traduites, sous le titre *Râdhâ au lotus,* par France Bhattacharya.

● Venus de l'Orient également, les *150 contes soufis* de Djalal al-Din Rumi, tirés du *Mesnevi* et choisis par Ahmed Kudsi Erguner et Pierre Maniez (Albin Michel, série « Spiritualités vivantes »). Dans la même série une *Initiation aux Livres des morts égyptiens,* de Fernand Schwartz.

● Dans la collection « Folio-Essais », est repris le livre de Czeslaw Milosz, prix Nobel 1980, *la Pensée captive,* paru en 1953 (N° 108).

● *Histoire et mémoire* de Jacques Le Goff, qui est à la fois une histoire des théories historiques, un essai de méthodologie et une réflexion sur le travail d'historien, est réédité dans la même collection (« Folio-Histoire », N° 20).

● Les *Mémoires* de Jean Monnet, publiés en 1976, constituent un témoignage direct sur la construction européenne. Un *« ouvrage de référence d'un nombre croissant de décideurs »,* pour reprendre la curieuse affirmation de la « quatrième de couverture ».

● De Bernard-Henri Lévy, un auteur dont il vient d'être beaucoup question, la collection « Biblio-Essais » reprend l'*Eloge des intellectuels* (N° 4094)

● Dans la même collection, l'essai de Gérard Miller, *les pousse-au-jouir du maréchal Pétain,* paru au Seuil en 1975 (N° 4095).

● EN BREF

● **Le PEN Club français a décerné, son grand prix 1988 à l'écrivain CLAUDE ROY. D'autre part, le Prix PEN Club de la découverte est allé au jeune romancier d'origine chinoise YA DING pour son deuxième roman *les Héritiers des sept royaumes* (Stock) et l'autre à FRÉDÉRIC BERTHET pour son récit *Daimler s'en va* (Gallimard).**

● **PAUL BÉNICHOU a reçu le Grand Prix d'histoire de la Vallée aux loups pour son livre, *les Mages romantiques* (Gallimard).**

● **Pour la vingtième année consécutive, le jury du Prix de l'amitié franco-arabe, créé en 1968 par l'Association de solidarité franco-arabe, s'est réuni sous la présidence de Philippe de Saint-Robert et a décerné son prix 1988 à *Mahomet, la parole d'Allah,* d'ANNE-MARIE DELCAMBRE (Gallimard), et à *Je t'aime au gré de la mort,* de SAMIH QASSIM, déjà prix Mahmoud-Hamchari (Minuit).**

● **Le prix du Salon de la littérature européenne de Cognac a été attribué à MARIA ANTONIETTA MACCIOCCHI pour *la Femme à la valise* (Grasset).**

● **Un colloque consacré à l'écrivain tchèque KAREL CAPEK, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort, se tiendra les 1er et 2 décembre à l'Université libre de Bruxelles. Renseignements : ULB, section de Slavistique, tél. 02/642-38-57.**

● **« La fin de l'Ancien Régime. Manuscrits de Beaumarchais, Laclos, Rétif et Sade », tel sera le thème d'un COLLOQUE qui se tiendra du 1er au 3 décembre, à l'université Paris-VIII et au Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis.**

● **L'Association pour la défense et l'illustration du livre (et de la littérature) contemporain (ADILC) organise une rencontre sur le thème « Éditeurs, écrivains à l'horizon européen de 1993 », qui se tiendra le 10 décembre dans l'auditorium Vivienne de la Bibliothèque nationale.**

● **Plusieurs SALONS se tiendront au début du mois de décembre. Du 1er au 4, la quatrième édition du Salon du livre de la jeunesse aura lieu à Montreuil ; les 2, 3 et 4 décembre, Lyon accueillera son premier Salon du livre, plus particulièrement consacré cette année aux nouveaux éditeurs ; Saint-Brieuc sera, du 2 au 4 décembre, le cadre d'une « rencontre du livre », consacrée aux voyages et à l'aventure ; à Palaiseau enfin, se déroulera, les 3 et 4 décembre, la cinquième Fête du livre.**

• BANDES DESSINÉES

Visions du futur et d'ailleurs

LA bande dessinée offre peu d'exemples d'un nouveau venu qui se soit attiré d'emblée autant de suffrages et d'éloges que Miguel Angel Prado, ce jeune dessinateur espagnol qui vient de modifier son prénom en Miguelanxo. *Chienne de vie*, son premier album traduit en France, au début de cette année (1), avait été salué par la presse unanime comme une révélation. Il vient de valoir à son auteur le « Prix du Génie », attribué en octobre lors de la Convention de la BD, à Paris. *Demain les dauphins*, que nous donnent maintenant les Humanoïdes Associés, est, dans un tout autre registre, une œuvre tout aussi accomplie, bien qu'antérieure de deux ou trois ans.

Cette saga de science-fiction, qui fait songer à Stanley Kubrick non moins qu'à Franck Herbert, couvre les dix mille prochaines années de l'histoire de notre monde, à travers une douzaine de chapitres qui mettent aux prises (généralement dans des conflits d'autorité) des personnages toujours différents. Le miracle est que cette narration trouée, fragmentaire, sache rallier à ces protagonistes fugaces toute notre sympathie, et réussisse à nous orienter à travers les destins croisés d'espèces plus ou moins pourvues d'intelligence — hommes, androïdes, singes, arbres, dauphins — qu'organise une hiérarchie mouvante. Prado restitue les soubresauts de cette évolution, en se tenant au plus près des êtres, et singulièrement des faibles, des exploités.

Sa science-fiction, coupée de philosophie, surplombe de très haut le tout-venant des bandes dessinées d'anticipation. *(Demain les dauphins, de Miguelanxo Prado, les Humanoïdes Associés, coll. « Roman graphique », 88 p., NB, 72 F.)*

∴

En ressuscitant Rork, héros de deux albums parus au début des années 80, Andreas a choisi de sacrifier au principe de la série. C'est un nouveau cycle de cinq volumes qu'il a mis en chantier, dont *Lumière d'étoile* constitue déjà, après *le Cimetière de cathédrales*, le deuxième maillon. Curieux personnage que ce Rork à la haute stature, dont la chevelure de neige contraste avec les habits noirs. Solitaire, en lutte contre une mémoire défaillante et des pouvoirs surnaturels qu'il ne maîtrise pas, il se contente souvent d'assister en spectateur à d'étranges manifestations qui se produisent tantôt ici (la jungle amazonienne du *Cimetière*), tantôt là (le désert de *Lumière d'étoile*).

Le scénario de ce nouvel album n'est pas, il s'en faut de beaucoup, le plus travaillé qu'ait signé Andreas. Rork y seconde une prêtresse qui exerce sur un *pueblo* une autorité contestée, maintenant la population dans l'attente d'un événement miraculeux. Malgré la relative faiblesse d'une intrigue dépourvue d'enjeu fort, Andreas nous captive encore et toujours par la puissance d'un art graphique visionnaire. La beauté du lettrage et des couleurs, l'inventivité de la mise en page, le rythme créé par l'alternance des dialogues intimistes et des grands déploiements spectaculaires, tout concourt à notre fascination. Andreas ne se contente pas d'illustrer un scénario ; il nous convie à une aventure visuelle, non pas débridée comme maintes créations des « années Métal Hurlant », mais au contraire d'une implacable rigueur. *(Lumière d'étoile*, d'Andreas, éd. du Lombard, 56 p. coul. 55 F.)

∴

Ils sont une bande de jeunes dessinateurs et scénaristes à s'être lancés collectivement dans la BD sous la bannière du « studio Asylum ». Après quelques travaux sans gloire (l'adaption de la série TV *les Mondes engloutis* pour Casterman), ils ont « éclaté » avec *le Bal de la sueur*, premier volet des aventures de Sergeï Wladi. Pour accueillir cette œuvre baroque et dérangeante, les éditions Glénat allèrent jusqu'à créer une collection baptisée « Sale Caractère ».

Les Asylums, qui animent désormais un cahier central dans le mensuel *Circus* (séquelle d'un projet de magazine qui n'a pas réussi à se monter), commencent à se faire connaître individuellement par des créations personnelles : Arthur Qwak a donné *le Soleil des loups*, Kisler *Tueur de ville* (ces deux titres chez Vents d'Ouest sur des scénarios de Ralph), et Riff Reb's publie maintenant, sur un scénario de J. Norman, *la Crève*. Il flotte, sur tous ces ouvrages, comme un parfum commun d'adolescence (en témoigne notamment dans *la Crève*, la rhétorique quelque peu boursouflée du texte d'introduction).

Riff Reb's est le plus américain de la bande. Le dynamisme de son trait, sa technique d'encrage au pinceau, sa synthèse entre le réalisme et l'outrance, il les emprunte pour l'essentiel aux



Prado, *Demain les dauphins*.

EC Comics des années 50. On peut s'étonner de son apparente incapacité à représenter des êtres qui ne soient pas laids, mais non contester sa virtuosité. Comme souvent chez les Asylums, le récit, d'une noirceur sans rémission, fait rimer violence avec décadence.

Situé dans un futur proche, il peint une Italie livrée aux milices facistes d'un général-président adipeux, qui s'appuie sur une nouvelle race de guerriers issus de manipulations génétiques, les « soldrones ». Adoptant le point de vue d'une poignée de résistants, cet album (superbement maquetté et imprimé en bichromie) a des allures de cauchemar parce que tout s'y passe au niveau des symptômes, les causes historiques et les soubassements idéologiques n'étant pas abordés. *(La Crève*, de Riff Reb's et J. Norman, Glénat, « Grands Chapitres », 94 p. NB, 89 F.)

∴

Délaissé depuis 1981, Bernard Lermite revient sous le crayon de Martin Veyron. Avec ce personnage, nous voici loin, en apparence, des univers futuristes ou parallèles. Pourtant, Veyron propose moins une peinture du quotidien qu'une pure fiction, se donnant les allures de la trivialité. Ses récits courts, enlevés sur un tempo rapide et intégrant parfois des ellipses de plusieurs années, décrivent la société comme une mécanique surréaliste aux ressorts bien huilés, sur laquelle les initiatives individuelles, qu'elles soient banales ou hautement improbables, sont sans prise réelle (toutes les décisions sont inopérantes chez Veyron : on ne quitte pas un amant, on ne se suicide pas, on n'arrête pas de fumer).

Bernard Lermite, toujours inadapté et désinvolte, semble pris une fois pour toutes dans une dialectique infernale entre un principe de permanence et un principe d'instabilité. A mi-chemin de Truffaut et de Woody Allen, Veyron, qui cultive un humour de situation dépourvu de toute agressivité, possède décidément un ton sans équivalent dans la bande dessinée. *(Peut-on fumer après la mort ?*, de Martin Veyron, Albin Michel, 56 p. couleur, 59 F.)

THIERRY GROENSTEEN.

(1) *Le Monde* du 25 mars 1988.

LA VIE LITTÉRAIRE

L'art de Marguerite Yourcenar

MARGUERITE YOURCENAR, une fois de plus, vient déjouer les clichés. Au lendemain de sa mort, en décembre 1987, il était de bon ton, tant dans l'université que dans la presse ou l'édition, de prédire à cet auteur, volontiers gratifié d'une certaine « ringardise », une entrée directe au purgatoire des écrivains. Les preuves du contraire se multiplient. Relevons, outre le succès de son livre inachevé *Quoi ? l'Eternité* (Gallimard, voir *le Monde* du 21 octobre) — dont, en moins d'un mois, le tirage atteint quatre-vingt mille exemplaires, — la tenue d'un colloque international de bonne qualité, à l'université de Tours, du 16 au 19 novembre, sur le thème « Marguerite Yourcenar et l'art, l'art de Marguerite Yourcenar ».

Fort bien organisé — en dépit d'un manque de moyens financiers évident — par la Société internationale d'études yourcenariennes (1) et le groupe de recherche interuniversitaire « littérature et nation », ce colloque a réuni pendant trois jours, pour une quarantaine de communications, des chercheurs européens et américains. Aux côtés des fondateurs de la Société d'études yourcenariennes (dont MM. Jacques Body, Daniel Leuwers, Jean-Pierre Castellani et Rémy Poignault) et des « pionniers » de la recherche sur l'œuvre de Yourcenar — tels M. Maurice Delcroix, d'Anvers ; M. Wim Bots, de Leyde ; M. et Mme Farrell, de l'université du Minnesota, — de jeunes universitaires ont montré que l'œuvre de Marguerite Yourcenar pouvait susciter un discours neuf, passionné et passionnant.

Citons, avant que les actes du colloque ne viennent prouver leur qualité, les interventions de Mmes Joan Howard, du New-Hampshire (*Denier du rêve*, une esthétique subversive) ; Béatrice Ness, de Middlebury (la vision du court chez Yourcenar) ; Elena Pessini, de Parme (l'artiste dans l'œuvre de Yourcenar) ; de MM. François Wasserfallen, de Lausanne (d'un art « protoromanesque » à un art romanesque) ; Fabrice Rozié, de Dublin (l'art et la manière) ; Yvan Leclerc, de Rouen (le « tombeau » chez Marguerite Yourcenar) ; Philippe-Jean Catinchi, de Lyon (l'écho du temps).

Plusieurs des participants de ce colloque sont à l'origine de publications sur Marguerite Yourcenar : *A Reader's Guide* de Georgia Hooks Shurr (University Press of America, 4720 Boston Way, Lanham, MD 20706, Etats-Unis) ; *Voyage et connaissance dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar*, des mélanges coordonnés par Carminella Biondi et Corrado Rosso (Libreria Goliardica, via Oberdan 2-4, 56100 Pise, Italie) ; *M. Yourcenar, sagesse et mystique*, de Madeleine Boussuges (éditions des Cahiers de l'Alpe, Grenoble) ; *M. Yourcenar, biographie, autobiographie*, actes du colloque de l'université de Valence en 1986, présentés par Elena Real (servicio de publicaciones, universitat de Valencia, Espagne).

Enfin, un nouveau colloque sur le thème « Roman, histoire et mythe chez M. Yourcenar » aura lieu à l'université d'Anvers (UFSIA) en mai 1990, autour du groupe qu'anime M. Maurice Delcroix.

Jo. S.

(1) 7, rue Couchot, 72200 La Flèche.

★ Signalons aussi la reprise en Folio-Essais Gallimard (nº 110) du recueil d'essais de Marguerite Yourcenar, *Sous bénéfice d'inventaire*.

Plume en herbe et « le Monde »

Le concours littéraire Plume en herbe, créé, en 1987, à l'initiative des éditions Nathan, et auquel plus de quinze mille enfants avaient participé, est organisé cette année, outre Nathan, par *le Monde* et RTL. Le manuscrit gagnant sera publié par Nathan, comme le fut en 1988 *le Mangeur de temps*, de Barbara Gorkowski.

Plume en herbe s'adresse aux enfants de neuf à treize ans et leur propose de composer et d'écrire une histoire à partir de onze illustrations de Dorothée Duntze, qu'ils peuvent agencer dans l'ordre qui leur convient. Le livret qui contient ces images et les modalités du concours sera publié dans le supplément cadeaux du *Monde*, qui accompagnera le journal daté 3 décembre. Ce même livret sera à la disposition des candidats dans des librairies, en écrivant aux éditions Nathan (1) et aussi en composant sur le minitel 36-15 *LEMONDE* ou 36-15 NATHAN.

Les manuscrits doivent être envoyés avant le 31 janvier 1989 à *« Praxis concours Plume en herbe, 68, rue des Bruyères, 93260 Les Lilas »*. Une première sélection sera faite par les étudiants de l'Institut des hautes études de l'information et de la communication. Puis les manuscrits sélectionnés seront examinés par un grand jury présidé par Bertrand Poirot-Delpech et comprenant notamment Philippe Labro, Yves Simon, Marlène Jobert et Henri Mitterand. Le gagnant sera invité au Salon du livre de Paris, en mai, où Bertrand Poirot-Delpech lui remettra sa récompense et le premier exemplaire de son livre.

(1) 9, rue Méchain, 75676 Paris Cedex 14.

Nouveau directeur pour « Esprit »

La revue *Esprit* annonce, dans sa livraison de novembre, le remplacement de Paul Thibaud par Olivier Mongin au poste de directeur-gérant.

Fondée en 1932 par Emmanuel Mounier, la revue a été dirigée après sa mort par Albert Béguin (1950-1957), Jean-Marie Domenach (1957-1976) et Paul Thibaud.

Celui-ci indique que les raisons de son départ sont *« de deux ordres »*. D'abord, le besoin de *« pousser plus loin des réflexions et des écritures qui excèdent ce que permet l'astreinte à une périodicité mensuelle »*. Ensuite, *« la nécessité qu'une nouvelle génération imprime directement sa marque à* Esprit *»*.

Paul Thibaud attend d'elle, en particulier, qu'elle trouve une manière de *« donner sa place au débat d'idées »* dans une culture qui, dit-il, *« semble parfois n'avoir abandonné le mélodrame idéologique que pour l'indifférence, la mode et l'incuriosité »*.

Né le 5 juin 1951, Olivier Mongin est titulaire de deux DEA d'anthropologie et de philosophie et de deux maîtrises de lettres et d'histoire. Entré à *Esprit* il y a dix ans, il en est devenu le rédacteur en chef il y a quatre ans. Outre le titre de directeur-gérant, il portera aussi celui de directeur de la rédaction.

Il sera entouré d'une équipe composée de Pierre Bouretz, Eric Conan, Joël Roman et Jean-Louis Schlegel.

● LITTÉRATURE FRANÇAISE

Les mystères de Chinatown

LES mystères de Paris, vous le savez, ont désormais pour décor le treizième arrondissement, où s'activent quarante mille Asiatiques, entre deux avenues et un boulevard. Nicolas Morel y lance son héros comme on fait rouler les dés sur un tapis : *« A Chinetown, personne ne meurt*, disait-on. *Souvent, c'était en ricanant comme si on cachait là-dessous quelque raison basse et toute simple. Et j'allais peut-être enfin découvrir laquelle.* » Le narrateur anonyme — *« disons que je suis Untel »*, suggère-t-il — habite dans une enclave de cette Asie de poche. Il a inévitablement plongé dans les rues où les dancings, les cercles de jeux, les établissements tel le Limbo Bar, tournoient devant ses yeux qui, semblant avoir déjà fait le tour des choses, vous donnent l'impression de se déplacer dans le vide.

Mais loin d'être amorphe, il observe avec minutie cet univers hallucinant, décompose les mouvements et les regards, singularise le discours de chacun. Nicolas Morel maîtrise le flottement permanent de son héros, dans ce monde irréel où *« personne ne meurt »*, tout simplement parce qu'on n'y trouve jamais de cadavre. Vous devinez que l'identité d'un mort est transmise à un vivant, que le béton des caves a vocation de catacombes, et vous ne vous étonnez pas que Berthier, un minable trafiquant blanc, stocke des kilos de chaussures de toutes pointures, des dents en or, des montures de lunettes, des boucles d'oreilles et des bagues, mélange de restes à tous les prix...

Des « amis » louches du narrateur ont imaginé une énième combine : importer clandestinement douze lutteurs thaïlandais pour organiser de gigantesques combats et devenir les Barnum de la lutte. Le narrateur, qui doit de l'argent à l'organisateur de l'opération, est tenu de servir de manager à un couple de ces phénomènes. Il n'en voit arriver qu'un, esseulé. Le reste de la cargaison a été retenu à la frontière. Un lutteur unique ne sert à rien, mais il faut bien le loger, lui faire suivre son régime et lui octroyer ses massages, dans le studio que le narrateur partage avec Fran, sa compagne métis joueuse et droguée.

Un savant désordre

Nicolas Morel réussit un coup de maître en créant cet être venu d'ailleurs, qui vous évoque un nuage à la fois épais et léger, polymorphe, tout en volutes. Il est énorme et ne tient pas de place.

Il ne parle pas, mais c'est lui qu'*« Untel »* comprend le mieux, ne l'appelant plus, avec tendresse et fierté, que *« mon lutteur »*, donnant et recevant la sérénité et la chaleur humaine dont sa sensibilité était privée.



BÉRÉNICE CLEEVE

Phrases percutantes, images aussi inattendues que discrètes, humour, désinvolture, gravité, dédoublement, irréalité... Quelle richesse dans ce premier roman ! La force et la délicatesse de l'écriture sont parfois désarticulées sous le regard de l'ivresse, parfois parfaitement modulées et souples, comme les déplacements de la masse de *« mon lutteur »*.

Dans le labyrinthe de Chinatown, le style de Morel se joue des dangers de la confusion, au profit du savant désordre qui gouverne une certaine façon d'interpréter la vie. Et lorsque le rideau retombe sur ce théâtre d'ombres, lorsque vous assitez, bouleversé, à la disparition de *« mon lutteur »*, vous ressentez le bonheur unique d'avoir découvert, dès son premier roman, un maître écrivain.

FRANTZ-ANDRÉ BURGUET.

★ **LUTTEURS, de Nicolas Morel, Seuil, 262 p., 89 F.**

Jean Cayrol, un poète pour toutes les saisons

***De l'intégrale de son* Œuvre poétique, *qui vient de paraître, il dit :* « C'est le sommaire de ma vie »**

« J'*AI commencé à écrire à onze ans*, dit Jean Cayrol. *Un jour, j'étais sur la plage, regardant la mer, et des rimes me sont venues...* » Depuis ces premières tentatives, Jean Cayrol n'a cessé d'écrire des poèmes : dix-huit recueils regroupés aujourd'hui dans un imposant volume. Poète mais aussi romancier, essayiste, scénariste, Cayrol répondait en 1963 à une enquête de *Tel Quel* : *« Je suis toujours en état de poésie. »* Pour lui, la poésie ne se sépare jamais de la vie, même dans ses pires vicissitudes. *« Ce livre n'est pas un bilan. Je préférerais que vous parliez de sommaire, comme dans une revue. C'est le sommaire de ma vie, avec ses faits divers et ses événements. »*

Ecrire, pour Cayrol, c'est s'adresser à autrui, donc publier. Celui qui, fondant au Seuil en 1956 la collection « Ecrire », découvrira tant d'inconnus aujourd'hui célèbres, crée à seize ans une revue littéraire, *Abeilles et pensées* (un titre tiré d'un vers de Claudel) pour laquelle il obtient des textes de Maurice Fombeure et d'André Salmon. *« J'étais en première au lycée de Bordeaux. Un soir, un coup de téléphone : c'était François Mauriac qui voulait me voir. J'avais écrit cinq poèmes et un début de nouvelle et j'ai discuté avec Mauriac comme si j'étais un vieux de la vieille ! »* Plus tard, étudiant en droit, il fonde en 1934 une seconde revue, les *Cahiers du fleuve*, à laquelle participent Delteil et Max Jacob.

« Je suis un être qui croit », dit Cayrol. A propos de ses premiers recueils, il évoque ce *« paganisme chrétien qui régnait dans les années 37-38 »*. *« J'étais*, ajoute-t-il, *un grand ami de Patrice de la Tour du Pin. »* Le jeune poète est remarqué par Francis Jammes, qui cependant lui reproche *« certains passages des* Poèmes du pasteur Grimm (1936), *où il est parlé de Dieu comme il ne convient pas »* et l'adjure d'avoir *« l'horreur du dadaïsme »*. *« Mais celui qui m'a vraiment découvert*, dit Cayrol, *c'est Larbaud. »* L'influence la plus sensible dans *Ce n'est pas la mer* (1935), est celle de Supervielle dont la *« poésie marine »* l'attire profondément. La mer est en effet omniprésente dans l'œuvre de Cayrol et dans la liberté sauvage de ses souvenirs d'enfance.

« Je suis une âme errante »

Les figures symboliques qui traversent alors ses poèmes sont Ulysse et le *Hollandais volant* dont la légende a hanté son adolescence. Aujourd'hui encore, l'écrivain consacré sourit en se rappelant cet appel du large qu'il a toujours ressenti : *« Je suis un marginal, je suis une âme errante. Quand j'étais gosse, j'allais sur les quais de Bordeaux trouver les capitaines des navires pour leur demander de m'embarquer comme mousse. Un de mes grands-pères, à l'âge de dix-sept ans, s'était caché sur le trois-mâts de son oncle, avait fait naufrage devant New-York et participé à la guerre du côté nordiste. Ensuite, il a traversé le désert à cheval et fait la ruée vers l'or, comme un personnage de Cendrars. »*

En découvrant à vingt ans dans une librairie de Bordeaux un exemplaire de la *Révolution surréaliste*, Jean Cayrol éprouve un choc intense qui le *« fait naître »*. L'effet sera durable : sa façon de voir l'écriture poétique comme une sorte de jaillissement auquel il assiste, son refus catégorique de corriger et de reprendre, son emploi très libre, souvent fulgurant, de l'image, ne sont pas sans rappeler la pratique de l'écriture automatique. *« J'écris d'une manière instantanée, presque désinvolte*, dit-il. *Il doit y avoir en moi une espèce d'organisation subconsciente des choses, alors ça vient ou ça ne vient pas. Je ne suis pas, si vous voulez, un poète doté de privilèges qui s'amuse à jongler avec des images canoniques. Non. J'écris comme je suis. »*

Pendant la guerre, Cayrol, membre du réseau Notre-Dame du colonel Rémy, est interné à Fresnes puis déporté à Mauthausen. *« Même en prison, je me débrouillais pour faire publier des poèmes, dans* Fontaine *par exemple. C'était très complexe pour les faire passer, mais j'avais des trucs. Le plus difficile a été de trouver une mine de crayon. En cherchant dans les trous du mur, au bout de trois semaines, j'en ai découvert une et j'ai pu écrire »*. Le manuscrit de *Miroir de la Rédemption* parvient ainsi à Albert Béguin qui le publie en 1944 aux *Cahiers du Rhône.*



SOPHIE BASSOULS

« Ecrire, c'est rester sur le qui-vive. »

Avec les orties et les maraudeurs

A Mauthausen, l'activité onirique, à la faveur du sommeil, était pour chacun *« le positif de sa vie négative du jour »*, écrit Cayrol dans *Lazare parmi nous* (1950). Dans cet essai qui eut une influence considérable, Cayrol, avant de définir un *« romanesque lazaréen »* à venir, fait une étude des rêves concentrationnaires (rêves-paysages, rêves avec répétition de couleur) qui bouleversa Breton. Dans les *Poèmes de la nuit et du brouillard* (1946), la parole poétique se glace et se raréfie. *« Verbe blanchi sous la neige et le vent »*, elle parle le *« langage des plaies »*. Elle évoque, par ses manques, l'homme du retour : la solitude, les mains vides, une chanson perdue. *« Il était si lourd dans l'ombre/mais si frêle dans le soleil. »*

Peu à peu, Jean Cayrol passe de la survie à la vie. *Passe-temps de l'homme et des oiseaux* (1947), *La vie répond* (1948), *Les mots sont aussi des demeures* (1952), marquent la reconquête, par la parole, d'un monde habitable. Apparaissent les oiseaux, l'arbre et l'homme *« et par-dessus l'âme gréée/pour le plein vent »*. Avec humour le poète inventorie, d'une *« petite flore »* à un *« petit bestiaire de poche »*, une nature à nouveau familière. Ombre et lumière : *« Je suis*, dit Cayrol, *un écrivain météorologique. Je ne suis pas gêné par la nébulosité ou les ténèbres, mais ce que j'aime c'est l'aube. A la campagne où je vis, j'ai suivi de très près le départ des hirondelles. Maintenant c'est l'arrivée des rouges-gorges et des bouvreuils. »*

« Si vous me demandiez pourquoi j'écris, dit Cayrol, *je vous dirais que je ne sais pas. Je ne suis pas un théoricien, je suis un être de l'imagination. »* Dans *Pour tous les temps* (1955), Cayrol a pourtant consacré quelques pages à la définition du *« bon usage d'une poésie »*. La poésie qu'il veut est une *« poésie pour tous les temps, pour toutes les saisons... » « On la prend comme elle est : le long des haies, ses fruits poussent rares et lourdauds, avec les orties et les maraudeurs. »* Une poésie vivante, simple, quotidienne, qui préfère le laisser-aller à la déclamation et dont le but essentiel est de communiquer. Toute l'œuvre de Jean Cayrol pourrait, comme la première partie du roman qui lui valut en 1947 le prix Renaudot *(Je vivrai l'amour des autres)*, s'intituler : *« On vous parle. »*

Cependant, alors qu'il est en pleine possession de ses moyens poétiques, Cayrol abandonne pendant treize ans la poésie pour le roman et le cinéma, travail d'équipe qui l'a sauvé des années obscures. *« Jusqu'en 1958*, dit-il, *personne ne pouvait m'approcher. Et puis, grâce au cinéma... Chris Marker m'a prêté une caméra et j'ai commencé. J'ai fait avec Claude Durand quatre courts métrages. J'ai beaucoup travaillé, pour* Nuit et brouillard *et pour* Muriel, *dont j'ai écrit le scénario. Enfin j'ai réalisé avec Claude Durand un long métrage,* le Coup de grâce, *un film qui a eu les pires malheurs parce que c'était un piège dans lequel j'essayais de prendre quelqu'un, celui qui m'avait dénoncé. »*

L'année 1968 le ramène à la poésie, sous une forme tout à fait nouvelle. *Poésie-Journal I* (1969) : à la fois journal intime et poésie publique, datée, nourrie par l'actualité et dédiée aux journalistes. *« J'ai fini par tomber malade, parce que vivre tous les jours tout ce qui se passe dans le monde, ce n'est pas possible. Au bout de quelques semaines*, il y *a une espèce de vertige qui vous prend. » Poésie-Journal II* (1977) et *Poésie-Journal III* (1980) prennent un peu plus de distance par rapport à l'histoire immédiate.

Mais Cayrol, qui n'aime pas se pencher sur le passé, continue à vivre intensément le présent hâtif et vorace. *« Ecrire, c'est rester sur le qui-vive »*, et pour lui le poète doit prendre la réalité comme le buvard, l'encre. Toute son œuvre fait écho à tous les désarrois de l'époque.

« Que le poème éclate comme une graine de balsamine, qu'il explore le malheur comme la joie », écrit Cayrol en épigraphe de son dernier recueil, *De jour en jour* (1988). A l'entrechoc fiévreux de *Poésie-Journal*, à la rumeur nocturne des *Poèmes-Clefs* (1985) succède un lyrisme anxieux : *« Qui croira au pollen, au fruit que l'on dévore ? »* Plus que jamais l'écriture est pour Jean Cayrol un *« geste de solidarité »* et plusieurs poèmes dénoncent l'enfance meurtrie. *« J'ai dit l'autre jour à une émission que si, véritablement, pour sauver un enfant, il fallait détruire tous mes livres, c'est avec joie que je le ferais. »*

MONIQUE PETILLON.

★ **ŒUVRE POÉTIQUE de Jean Cayrol, Seuil, 840 p., 290 F.**

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Peut-on prier

(Suite de la page 13.)

L*A vieille qui marchait dans la mer* est signée San Antonio. Elle méritait plutôt d'être revendiquée par son *alter ego* Frédéric Dard. Bérurier n'apparaît pas ici, et le récit ne rebondit pas de digressions en calembours, comme dans les « San A. ». La gauloiserie n'est pas un simple accessoire, un signe de reconnaissance, un argument de vente. Elle a sa logique profonde, une nécessité proprement philosophique qui engage l'auteur.

Après avoir tant jeté son argot personnel à la face des bourgeois et des bien-embouchés à culs-de-poule, Dard franchit le pas qui mène de la rébellion sociale anarchisante à la révolte métaphysique. Lui qui croit au Ciel et au style libertaire, pourquoi faudrait-il qu'il prie dans la langue gourmée des dévôts du siècle dernier, en douairière du faubourg Saint-Germain ? Au nom de quelle bienséance, datée et socialement marquée, interdire l'oraison en argot, l'obscénité pieuse ?

LE dernier Dard est l'exemple d'un livre qui prend lui-même la direction des opérations. Visiblement, l'auteur s'apprêtait à n'écrire qu'un titre de plus, en partant d'une situation futile et fertile — une aventurière qui se donne un mignon dauphin avant de « raccrocher » ; et voilà que le personnage a exigé son dû, de par la force agissante dont elle a donné le goût au plagiste, à défaut de l'intéresser à son corps.

Très vite, il apparaît que Milady c'est Dard, comme Flaubert était Bovary. Cette souffrance de n'avoir été femme qu'en imagination, seul un homme, si on y réfléchit, pouvait la concevoir. Seul un croyant voyou dans l'âme pouvait se laisser aller à parler à Dieu comme un malfrat pourri de concupiscence et de vices. Seul un homme mûr pouvait adresser à la vieillesse prochaine cette déclaration de haine circonstanciée et inapaisable.

EN vérité, c'est dans l'invention des situations, la description des déchéances intimes, et certains dialogues d'injures, que Dard manifeste le plus de méchanceté contre les atteintes de l'âge. Les adresses à Dieu gardent au contraire une espèce de fraîcheur, sous les provocations insistantes. Milady y met de l'excès appliqué, comme Homère dans les apostrophes d'avant les combats. Elle cherche moins à dési-

Jacques Darras, écrivain des « confins »

Avec le Génie du Nord, *le poète veut retrouver une « pensée du temps »*

LIVRE de grand vent, jubilant traité de géographie mentale accordée avec un espace réel — celui de la grande plaine picarde, — prose euphorique autant qu'érudite, qu'aucun obstacle ne vient arrêter ou calmer dans son emportement... *le Génie du Nord*, de Jacques Darras, est d'abord cela : une pensée qui, en s'écrivant, s'offre à l'épreuve de son propre dehors.

Jacques Darras ne cultive pas la nostalgie. Plus qu'un lieu originaire, ce « Nord » auquel il s'identifie et dont il chante le *« génie »* est pour lui un passage, un espace ouvert, un *« paradigme »* de son désir. A l'idée d'enracinement qu'il juge funèbre, à la notion de patrie — l'heimat de Heidegger — il substitue *« l'accompagnement rythmé, musical de la danse du monde »*. Nietzsche, Conrad ou Cendrars, davantage que Jünger, lui semblent aptes à traduire ce mouvement, à exprimer l'*« exotisme de l'histoire européenne »*.

« J'ai écrit cet ouvrage en quatre mois, dans une sorte de joie et de fièvre », précise J. Darras, retrouvant, pour parler de son livre, les accents d'énergie et de vitalité qu'il contient. *« Je suis né à l'orée de la dernière guerre et j'ai passé cinq ans devant le spectacle de cette réalité atroce ; du hasard qui m'a fait naître à cette époque charnière, j'ai dû faire quelque chose. »* Mais c'est en amont de lui-même et de sa propre histoire, au moment de la première grande saignée mondiale, qu'il est remonté pour écrire *le Génie du Nord*, qui tient tout à la fois du livre de mémoires, de l'essai historique, du pamphlet philosophique et du manifeste poétique. Ce paysage à présent apaisé qu'il parcourt porte encore le souvenir et le deuil de cette première levée de rideau du siècle.

« J'entre dans l'histoire à ma façon d'homme des lisières », affirme J. Darras. N'entretenant aucune *« vénération »* pour l'histoire, il dit cependant sa colère face à *« la génération de l'amnésie »* qui, depuis mai 68, *« décline de toutes les manières son illusion de ne pas appartenir à l'histoire »*.

Il est nécessaire, selon l'auteur, de retrouver une *« pensée du temps »*, pensée que la philosophie occidentale a été impuissante à produire. *« Il faut accompagner ce mouvement qui est en nous, accompagner joyeusement le temps et accepter notre mortalité qui est esprit »*, poursuit-il.

Hommes des routes et des passages

Cet *« accompagnement »*, pour J. Darras, c'est la poésie seule qui peut en être l'expression. Poésie qui *« ne pose ni ne se pose dans la vérité dont elle sait précisément qu'il n'est possible d'y passer, d'y habiter que l'espace même de l'écriture et de la lecture »*, comme il l'écrit dans *le Génie du Nord*. Cette poésie qui *« exorcise la violence du monde »*, le livre de Jacques Darras en exprime éloquemment l'appel.

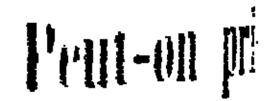
En ce sens, il peut être lu comme la « préface » d'un autre livre, de poèmes celui-là, publié parallèlement par J. Darras : *la Maye*. *« Minuscule et humble ru de quarante kilomètres, eau côtière se jetant à la Manche »*, la Maye devient, sous la plume diluvienne de l'auteur, un immense poème en sept chants, mêlant rythmes et styles, cultures et paysages... Homme des routes et des passages, des espaces ouverts, Jacques Darras trouve là les formes adéquates à ce lyrisme des *« confins »* dont il se fait le chantre.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ LE GÉNIE DU NORD, de Jacques Darras, Grasset, 260 p., 88 F.

★ LA MAYE, de Jacques Darras, In'Hui (ou 1 nuit), les Trois cailloux, Maison de la culture d'Amiens, 488 p., 111 F.

★ Traducteur d'anglais (notamment de *Au-dessous le volcan* de Malcom Lowry, Grasset, 1987), Jacques Darras vient également de publier une version française des *Anathémata* de l'Anglais David Jones, livre paru en 1952 et qui est, selon son traducteur *« le plus beau poème en langue anglaise du siècle »*. Les Trois cailloux, 288 p., 150 F.



en argot ?

gner des choses salaces qu'à faire sortir de ses gonds l'interlocuteur, Dieu compris.

Et par Dieu, il faut entendre, non la Cause première des philosophes, ni le Seigneur de la religion révélée, mais le jardin secret de l'héroïne, son *in petto*, son confident de tragédie, l'auteur un rien sadique de ses décrépitudes mais qui en tirera un jour, s'il y arrive et si ce qu'on dit est vrai, de l'âme éternelle...

POUR ne pas être choqué par ces familiarités, il faut supposer un Dieu à visage humain, un pote, un parrain que l'on se ménagerait et qui connaîtrait la vie, qui saurait, par exemple, le bonheur qu'il y avait, dans les années 30, à rouler en Delahaye décapotable...

Sur ce Dieu-là, le plus connu des simples mortels, les théologiens sont muets. Dard répare leur silence : à sa façon finalement innocente, angélique, celle des enfants et des écrivains les plus puissants, qui ont placé dans les mots, comme disait un vieux cantique, *« leur espérance et leur soutien »*.

Tout le paradoxe de Frédéric Dard et le secret de sa séduction sont dans ce mélange de salacité appuyée et d'ingénuité vraie. On dirait qu'il se force à égrener des horreurs comme certains enfants répètent les mots défendus jusqu'à l'ébriété et... la paire de claques paternelle.

L'abomination de nos viandes menacées de ruine est là, mais jamais l'obscénité médiocre où tombent les auteurs lubriques par calcul. La seule fornication qui l'obsède est celle de l'écrivain avec le Verbe, plus sensuel à ses yeux que la chair même. Ah, prendre la vieille grammaire guindée et l'engrosser, là, devant tout le monde : la voilà, la jubilation suprême ! La voilà, l'enfantement jouissif !

« Tout cela est bien vulgaire ! », diront les empesés. C'est vrai, c'est vulgaire... comme du Rabelais ! Quant aux intégristes, qu'ils nous épargnent les neuvaines devant les maisons de la presse, et qu'ils relisent plutôt comment sainte Thérèse, celle d'Avila, parlait de ses dessous de bras !

★ LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER, de San Antonio, Fleuve noir, 334 p., 94 F.

● BIOGRAPHIES

La commère du Grand Siècle

« Etre Madame est un métier misérable », *disait-elle. Pour tromper l'ennui, la Palatine écrivait. Beaucoup. Enormément.*

TROIS VOLUMES de « La Pléiade » pour Mme de Sévigné, vingt-cinq mille lettres, et plus, repérées par Georges Lubin, l'éditeur de la *Correspondance générale de George Sand* (1), mais soixante mille, au moins, à l'actif de Madame Palatine (dont un tiers en français) : voilà battues nos deux grandes épistolières, et de loin !

Dirk Van der Cruysse, professeur à l'université d'Anvers, a enquêté, en parfait limier, dans le maquis des manuscrits de « la grosse Allemande », accumulés en France, en Angleterre, à Madrid et dans les deux Allemagnes, bon nombre explorés par lui pour la première fois (2). A travers les miroirs qu'elle nous tend sans jamais l'avoir cherché, il dresse le portrait en pied d'Elisabeth-Charlotte von der Pfalz, née en 1652, devenue princesse d'Orléans en 1671 (la seconde Madame, pour son malheur), mère du Régent, arrière-grand-mère (par sa fille) de Marie-Antoinette, autrement dit Madame Palatine, Liselotte pour ses intimes.

Cela donne un ouvrage énorme et passionnant, drôle et pathétique, à la mesure du personnage. *« J'écris comme je parle, car je suis trop naturelle pour écrire autrement que je ne pense. »* On découvre, ici, que la fille de l'Electeur palatin parle « bien », avec une spontanéité que ne freine presque jamais la certitude où elle est de voir ses lettres passer par le cabinet noir. On est loin de la matrone aux grossièretés stercorales trop souvent mises en évidence.

Il lui arrive d'être triviale, mais on ne devrait guère s'en étonner, s'agissant d'un siècle où un chat s'appelait un chat. Liselotte se révèle cultivée, comme l'inventaire de sa bibliothèque le confirme, réfléchie (obligée d'abjurer le protestantisme, elle n'a jamais cessé d'approfondir la Bible), musicienne et numismate éclairée, curieuse du monde magique qu'elle voit dans son microscope, invention récente.

Sentimentale avant tout

Avant tout, c'est une sentimentale. Sa tendresse innée repoussée par Monsieur, elle n'a guère trouvé d'exutoire dans une cour où règnent l'hypocrisie, l'envie, la flatterie, la luxure, tout ce qu'elle réprouve ou déteste. Le roi, qu'elle n'a cessé d'admirer et qui lui a montré longtemps de l'affection, est devenu le bourreau de son cher Palatinat, sous le prétexte de récupérer sa dot ; de plus, à partir du moment où il est sous l'influence de Mme de Maintenon, il s'éloigne d'une belle-sœur qui hait sa maîtresse sans mesure, ouvertement, justement et injustement.

Voilà donc Madame reléguée, libre de communiquer ce qu'elle éprouve, pense, espère, déplore, et jusqu'aux petits détails matériels de sa vie. Une respiration, en somme. *« Commère du Grand Siècle »*, a-t-on dit. Quelle chance, pour nous, que ses bavardages n'aient pu se confier au téléphone ! Comme elle a l'esprit de famille très poussé, comme ses tantes, neveux et nièces, demi-frères et demi-sœurs occupent des places de choix dans les principales cours princières d'Europe, et comme tous et toutes lui répondent régulièrement, un vaste réseau épistolaire se tisse, grâce à elle, sur le monde civilisé, mine, pour nous, d'informations multiples.

« Etre Madame est un métier misérable... Ma destinée est de souffrir et de me taire. » Liselotte se débonde sur le papier. Ne pas croire, cependant, qu'elle y déverse des flots de larmes. Un des charmes de cette femme, si dénuée de grâce physique, est qu'elle se sauve de l'hypocondrie par l'humour et que, très attentive aux heurs et malheurs de ceux qu'elle aime, elle oublie, s'élançant vers eux, ses innombrables raisons de tristesse.

Cette biographie, qui est à tous égards un chef-d'œuvre, restitue au plus près de sa vérité une femme qui tranche sur le siècle grandiose où elle vit — quand la plupart des sentiments sont fabriqués ou truqués, — par son humanité, sa simplicité, sa fraîcheur et sa bonne santé morale.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MADAME PALATINE, de Dirk Van der Cruysse, Fayard, 748 p., 180 F.

● Signalons aussi la biographie de *Madame de Montespan* par Jean-Christian Petitfils. De la maîtresse de Louis XIV, Madame de Sévigné disait que c'était *« une beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs »*. Fayard, 348 p., 87 F.

(1) Le XXII[e] volume est paru (éd. Garnier).

(2) Il prépare l'édition intégrale de la correspondance en français (plus de sept cents pièces quasiment inconnues).

● BIOGRAPHIES

Les bigarrures du « Tigre »

Ecrire la vie de Clemenceau, c'est rouvrir quelques-uns des dossiers les plus explosifs de l'histoire de la France contemporaine.

FAIRE de Clemenceau un « bloc » – ce mot en quoi il tenta lui-même de résumer la Révolution – est une entreprise périlleuse. Admettre ce postulat, c'est confondre dans la même acclamation, ou le même rejet, le fauve mongol aux fureurs mécaniques, le nationaliste botté bouffeur de « boches », le misanthrope bouillonnant de haine pour tout ce qui n'est pas lui (Ferry, Briand, Delcassé, Poincaré...), l'embastilleur de Caillaux, le mangeur de curés, le briseur de grèves aux mains tachées de sang... avec le défenseur héroïque de Dreyfus, le médecin des pauvres, l'ami de Monet, l'octogénaire amoureux de Marguerite, le vieux globe-trotter ébloui par le Nil et le Gange, le pépé pataugeant sous les obus avec les enterrés vifs dans la boue de Champagne, cette bête de pouvoir qui avoue à Jean Martet, en 1917, sa *« peur atroce de l'exercer... »*.

Jean-Baptiste Duroselle a relevé le défi. Il admet implicitement le postulat du « bloc », sans abdiquer pour autant les exigences de la critique historique. Son beau livre, fruit de plusieurs décennies de recherches et d'enquêtes, débordant d'informations neuves, propose un Tigre aux bigarrures en quelque sorte assourdies, plus cohérent, plus « lisse » que ne le veut la légende. Un portrait plus proche des tonalités de ses amis impressionnistes que de celles des « fauves », ses congénères.

Quel biographe n'a pas payé la facination exercée sur lui par son personnage de quelque oubli, de quelques mises en sourdine ? L'historien éminent qu'est Jean-Baptiste Duroselle convaincrait plus totalement son lecteur s'il ne gommait à l'excès un terrible épisode : la sinistre journée du 30 juillet 1908 au cours de laquelle, à Draveil, le « premier flic de France » lâcha sur d'aventureux grévistes du bâtiment une charge de cavalerie qui fit, écrit-il, *« plusieurs morts, près de 200 blessés... »*. Plusieurs morts... C'est vraiment peu dire, si on en croit les travaux de Jacques Julliard (1). Il ne s'agit pas là d'un « détail » : un tel trait de férocité apporte une touche essentielle au portrait de cet homme qui, trente ans plus tôt, avait su combattre pour l'amnistie des communards, avant de dénoncer la sauvage répression anti-ouvrière de Fourmies.

Le génie du sarcasme

Ecrire la vie de Clemenceau, c'est d'abord tracer une carrière incomparable par l'étendue, la contradiction, le pathétique, l'éclat, le génie du sarcasme, le sens de l'histoire, le point du spectacle, la sensibilité esthétique. De la prison de Mazas, où l'expédia, en 1862, la police impériale, à l'installation des *Nymphéas* à l'Orangerie en 1926, des tumultes de la Commune aux frénésies du procès Zola, du marécage de Panama aux houles prodigieuses de novembre 1918, du duel avec Déroulède à l'attentat du boulevard Delessert, des amours théâtrales au temps des crinolines à l'amitié amoureuse au temps du charleston, Georges Clemenceau offre au biographe une matière plus ample, plus romanesque et contrastée qu'aucun homme au monde depuis un siècle.

Churchill ? Roosevelt ? De Gaulle ? Aucun d'entre eux n'a opéré de plongées aussi téméraires dans la quadruple mêlée du monde de l'argent, de la politique, de la guerre et des passions. Chacun de ces grands hommes a remué le monde, et suscité la haine, mais aucun n'a défié si constamment les préjugés et les convenances, n'a affronté l'opinion publique avec un mépris aussi stoïque du scandale.



MUSÉE CLEMENCEAU

Clemenceau : ami de Monet et misanthrope haineux.

Ecrire la vie de Clemenceau, c'est aussi et surtout rouvrir une dizaine des dossiers les plus explosifs de l'histoire de la France contemporaine. Affaire Dreyfus, scandale de Panama, alliance russe, entente cordiale, fondation de l'Empire colonial, guerre scolaire, croissance du mouvement ouvrier, déclenchement et gestion de la guerre, négociation de Versailles – Clemenceau est l'éternel protagoniste. Duroselle se meut avec aisance en ce labyrinthe et, hormis le point signalé plus haut, son plaidoyer emporte en toutes circonstances l'adhésion.

La Commune ? On voit le jeune maire de Montmartre se dresser d'abord contre les violences populaires, ensuite contre le carnage répressif. Panama ? Le biographe nous convainc sans mal qu'impliquer dans l'affaire le député du Var relève de la calomnie, si importants qu'aient été ses liens avec Cornelius Herz qui, lui... Quant à son long combat pour que justice soit rendue à Dreyfus, il n'appelle que l'admiration. Tout autant que sa lucidité en matière coloniale, qu'il s'agisse du Tonkin ou de la Tunisie, du Maroc ou – plus tard – de l'Algérie. Jean-Baptiste Duroselle tente de faire prévaloir en lui le «jacobin assimilateur» sur le contempteur du système colonial et de l'inégalité raciale. Toute l'histoire de la décolonisation est pourtant faite de l'évolution de ces «jacobins» (dont le modèle sera Pierre Mendès France), de la défense des principes de justice aux exigences de l'émancipation.

Le salaire de la grandeur

On guettait le biographe sur des thèmes majeurs de la polémique anti-clemenciste : le «bellicisme» de 1917, le «laxisme» de 1919. Fut-il l'homme qui, négligeant les chances de paix offertes après Verdun (qu'auraient su exploiter Caillaux ou Briand) et pourchassant avec une rage aveugle les partisans d'une transaction ou de misérables comparses, prolongea pendant deux ans le grand massacre ? Mérita-t-il d'être mis par Foch en parallèle avec Guillaume II *(« l'un a perdu la guerre, l'autre la paix ») ?*

Duroselle fait justice de ces légendes : il se réfère aux archives allemandes commentées naguère par Pierre Renouvin pour faire valoir qu'avant la défaite décisive infligée à Ludendorff, pendant l'été 1918, Berlin n'était prêt à aucune transaction impliquant l'évacuation de l'Alsace-Lorraine et revendiquait, au contraire, Briey et Longwy... Quant aux « abandons » consentis à Versailles par un Tigre soumis aux exigences de Wilson et de Lloyd George, on ne peut manquer de rappeler que confronté vingt-cinq ans plus tard au même problème et nourrissant les mêmes rêves, Charles de Gaulle dut constater que la France ne pouvait imposer à ses alliés une politique allemande fondée sur la revanche et le contrôle territorial. Les rapports de force avaient certes changé de l'une à l'autre guerre. Mais dès 1919, exsangue, ruinée, la France devait choisir entre le renoncement à la maîtrise du Rhin et l'isolement. Ses interlocuteurs avaient d'ailleurs beau jeu de faire valoir à Clemenceau qu'une Allemagne piétinée se vouerait au bolchevisme. Ce devait être le nazisme.

La vie de Georges Clemenceau pose, entre cent autres, le double problème de la solitude et du mépris en politique. *« Un homme,* lance-t-il à Jaurès, *n'a pas besoin d'être groupé pour être un homme »*. Certes, quand il est Clemenceau, la flamme au poing. Mais « plus homme », peut-être ? De Gaulle tenait la solitude pour le salaire de la grandeur. Mais être singulier ne dote de l'infaillibilité ni le « parti » ni le héros.

Jaurès excepté, dont nous ne savons pas en quoi l'aurait changé l'épreuve du pouvoir, Georges Clemenceau fut à coup sûr le plus grand des hommes qui, en un demi siècle de crises et de conflits, fit de la République le régime naturel des Français. Mais fallait-il que ce fût contre tous ? De la rupture avec Gambetta au réquisitoire permanent contre Ferry, des polémiques contre Delcassé à la dénonciation furibonde de Briand, de la chasse déclenchée contre Caillaux aux long harcèlement de Poincaré, quel gâchis de talent et d'énergie.

Peut-être l'auteur du *Grand Pan* eût-il dû lire avec plus de soin Chateaubriand qui, peu suspect d'indulgence universelle, suggère de n'user du mépris qu'avec économie, vu le grand nombre de nécessiteux...

JEAN LACOUTURE.

★ CLEMENCEAU, Jean-Baptiste Duroselle, Fayard, 1077 p., 195 F.

(1) *Clemenceau briseur de rêves*, Seuil.



L'art de converser

(Suite de la page 13.)

Au désordre et à la violence de la vie publique de l'époque – guerres, duels, exécutions capitales, vengeances féroces et brutalité générale des mœurs, – Mme de Rambouillet oppose l'ordre et l'harmonie du salon. Dans ce petit espace clos, l'arrogance nobiliaire, la dissimulation courtisane et l'ambition politique se plient devant une convention purement mondaine. Dans ce lieu, princes, hommes de lettres et bourgeois s'efforcent de se soumettre à une loi unique, la loi des bienséances. Là, la politesse s'impose avec la force d'un idéal, comme une valeur absolue.

Pour Mme de Rambouillet, la vie mondaine représente une évasion et une distraction, et la littérature est appelée, elle aussi, à fournir sa contribution. Et si peu de choses méritent de survivre dans la production-fleuve en vers et en prose – sonnets, rondeaux, énigmes, anagrammes, devises, canevas de comédie – qui a nourri durant des décennies l'oisiveté de la légendaire chambre bleue où la marquise recevait, cela ne signifie pas que le salon de l'hôtel de Rambouillet n'ait pas exercé une influence importante sur la culture du dix-septième siècle.

La marquise est en contact avec les plus éminents écrivains de son époque, de Malherbe, qui compose pour elle l'anagramme d'Arthénice, à Balzac, de Chapelain à Corneille, qui lui soumet la lecture de son *Polyeucte*. Mais une fois de plus, sa modernité prend naissance dans sa capacité d'être fidèle à elle-même. Mme de Rambouillet n'a pas de velléités intellectuelles ; elle jugerait inconvenant pour son rang de prendre part à telle ou telle coterie littéraire, de passer pour une femme savante. C'est une dilettante qui se laisse aller avec certitude selon son propre goût et, si elle ignore le latin et le grec, elle lit beaucoup en français, en italien et en espagnol. Son attitude est, au fond, celle d'un encouragement et d'un soutien pour le développement de la littérature moderne, mondaine et puriste, destinée à triompher de la tradition du vieil encyclopédisme humaniste.

Le « bel usage » du français

C'est dans le salon d'Arthénice que Vangelas recherche, pour ses *Remarques sur la langue...*, le *« bel usage »* du français. Il est indicatif, comme le souligne Nicole Aronson, que l'écrivain par excellence de ce salon, Voiture, *« réengendré »* grâce à l'amitié de Mme de Rambouillet, ne se considère pas comme un auteur de profession et qu'il dédaigne de publier ses écrits, puisqu'il est entièrement satisfait d'être lu et apprécié par la petite société qu'il aime.

Mais au milieu des lectures, des bals, des concerts et des jeux de société, c'est la conversation qui, à l'hôtel de Rambouillet, s'impose – selon les mots d'un hôte illustre, la Grande Mademoiselle – comme *« le plus grand plaisir de la vie et presque le seul »*.

Dorénavant et pendant presque deux siècles, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la conversation va constituer l'essentiel de la sociabilité française et sera l'objet d'une réflexion théorique ininterrompue. De Mlle de Scudéry à La Bruyère, du chevalier de Méré jusqu'à Diderot, à Morellet et à Delille, la conversation sera tour à tour dissimulation de la pensée libertine, virtuosité précieuse, jeu mondain ou bien instrument de propagande philosophique, mais elle conservera inaltéré, à travers ses nombreuses métamorphoses, son impératif esthétique, le naturel. Et c'est une fois de plus Mme de Rambouillet qui en aura fourni l'exemple : *« Toutes ses expressions,* écrit Mlle de Scudéry, qui a consacré de très nombreuses pages à l'art de la conversation, *sont nobles et naturelles tout ensemble, elle ne cherche point ce qu'elle dit, il n'y a nulle contrainte en ses paroles, son discours est clair et facile, il y a un tour galant à ses manières de parler, nulle affectation au son de sa voix... »*

La nécessité de plaire

Spécialiste du XVIIe siècle et auteur d'une importante biographie de Mlle de Scudéry (*Mademoiselle de Scudéry ou le voyage au pays de Tendre*, Fayard, 1986), Nicole Aronson nous repropose aujourd'hui, dans tout son intérêt critique, le problème d'Arthénice, de son rôle historique et de son mythe ; elle rectifie plus d'une inexactitude et d'un lieu commun.

La thèse sur le rôle que remplit la fille préférée de la marquise à l'hôtel de Rambouillet est particulièrement séduisante. Julie d'Angennes, à laquelle son futur mari, M. de Montausier, dédiera la célèbre *Guirlande de Julie*, – un tour de force littéraire formé de quatre-vingt-onze compositions d'auteurs différents ayant chacune pour thème une fleur, – n'est pas un simple ornement du salon maternel ; elle en représente l'autre pôle. Solidement unies dans l'entreprise mondaine commune, mère et fille se complètent merveilleusement, la première, plus recueillie, plus réservée, plus attentive ; l'autre, plus communicative, plus extravertie et pourtant moins soucieuse de son prochain. En Julie apparaît déjà, impérieuse, cette *« nécessité de plaire »* qui triomphera au XVIIIe siècle.

Les nombreux témoignages que nous avons sur Mme de Rambouillet ne peuvent remédier à la quasi totale absence de textes écrits par elle. Rien ne nous empêche toutefois de supposer que le célèbre « Palais d'Alcine », qui a exercé un tel ensorcellement sur l'imagination de ses contemporains, garde aussi son secret mélancolique. Les malaises mystérieux de la marquise ne rappellent-ils pas cette phobie et cette obsession à l'égard des maladies qui semblent affliger ses autres amies, de Mme de Sablé jusqu'à Mme de Maure et à Mme de La Fayette, et dont s'est probablement inspiré Molière lorsqu'il écrivit *le Malade imaginaire* ? Et la passion exclusive pour Julie, si semblable à celle de Mme de Sévigné pour Mme de Grignan, et d'autant plus insolite à une époque où l'amour maternel ne se révèle guère, ne peut-elle apparaître comme la sublimation d'un renoncement sentimental, comme la compensation de la *« galanterie sans amour »* pratiquée dans la chambre bleue ?

Et alors que Mme de Longueville, Mme de Sablé et Mme de la Sablière finissent par se réfugier dans l'ombre d'un couvent pour expier une vie excessivement dédiée au monde, Arthénice n'a-t-elle pas cherché, dans la vie mondaine, peut-être déjà dès le tout début, un remède contre la violence des passions ?

Lieu d'origine mythique de la sociabilité française, le salon de l'hôtel de Rambouillet n'était-il pas aussi pour la maîtresse de maison un lieu de retraite et un refuge dans l'utopie ?

BENEDETTA CRAVERI.
Auteur de *Madame du Deffand et son monde*, Seuil, 1987.

★ MADAME DE RAMBOUILLET OU LA MAGICIENNE DE LA CHAMBRE BLEUE, de Nicole Aronson, Fayard, 268 p., 98 F.

(Le texte de Benedetta Craveri a été traduit de l'italien par Bernard Bédarida.)

● ENQUETE

Le curé Alexandre, best-seller inattendu

Le Horsain, *du Père Bernard Alexandre, fait partie des meilleures ventes depuis deux mois. Comme si la France aimait à se pencher sur sa culture villageoise et catholique.*

TOUTE sa vie, quarante-trois ans de ministère durant, il a été le râleur du diocèse, le curé mauvais coucheur. Une forte gueule, souvent fraternelle, de l'aigreur anticléricale. Jamais content de celle à qui il avait tout sacrifié, l'Eglise, pestant contre l'indifférence hautaine de l'épiscopat, tonnant contre le mauvais sort fait au bas clergé, envoyant au diable, avec une ironie décapante, ce qu'il appelle *« les plumeaux pontificaux »*.

Mais c'était sans risque pour l'Eglise. Le Père Bernard Alexandre prêchait dans le désert d'une minuscule commune du pays de Caux, de celles où l'apostolat tient souvent de l'inutile, où les baptisés, des paysans taciturnes et prosaïques, se moquent bien des querelles théologiques. Plus seul, plus pauvre que la plus démunie de ses ouailles.

Qui aurait pu entendre sa colère ? Son désarroi de l'absence de dialogue entre la hiérarchie et la base ? Ses doutes devant le départ de cinq mille prêtres depuis la Libération ? Il était marginal, mais d'abord marginalisé à Vattetot-sous-Beaumont. Il s'intéressait bien au cinéma, organisait des séances de projection pour les gamins du cathéchisme. Cela ne prêtait pas à conséquence. Il avait des dons de récitant, enregistrait des disques, participait à l'émission d'André Voisin, « Les conteurs ». Cela restait encore admissible, puisqu'il s'en tenait à l'ethnologie rurale, aux récits quotidiens de son fameux pays de Caux et à son maudit patois. L'Eglise a l'habitude de voir ses curés de campagne se mêler d'histoire locale, de folklore ou de sorcellerie. Elle n'en fait plus une affaire.

Son éditeur, Jean Malaurie, père fondateur et gardien jaloux de « Terre humaine , met en parallèle le succès du *Horsain* avec celui du *Cheval d'orgueil*, de Pierre-Jakez Hélias, publié en 1975 dans la même collection. Le livre du Breton était paru en pleine période d'aspiration au régionalisme. Il avait rendu dignité au fait social, à une autre langue, une autre culture, malmenés par le jacobinisme moderne. Toutes proportions gardées – *le Cheval d'orgueil* a dépassé un tirage de deux millions d'exemplaires, – le phénomène est sans doute très comparable. *« La France éprouve actuellement le besoin,* explique Jean Malaurie, *de reparler de l'Eglise catholique et de vérifier les valeurs qu'elle prône. »*

D'autres voient même dans le score du livre, à l'exemple de Jean-François Six, prêtre, écrivain et théologien, une réponse indirecte, dénuée d'animosité, à tous les chrétiens qu'obsèdent *« l'affichage d'une identité française et catholique »*. *Le Horsain*, l'histoire d'un curé confronté aux petitesses et à l'humanité d'une population rurale, est tout le contraire de l'illustration d'une *« Eglise bastion »*. Manifestement, les démêlés du curé de Vattetot avec son évêque, cette façon d'avoir la foi mais de laisser place au scepticisme, cette tendresse pour la médiocrité terrestre qui imprègne et complique son sacerdoce, tout cela rassure les lecteurs de Bernard Alexandre. A en croire les admirateurs du *Horsain*, les primats de l'Eglise, Mgrs Lustiger et Decourtray, ont le pouvoir de faire entendre leur voix, trop lointaine au goût de certains croyants. Il y fallait comme un écho, plus pastoral.



J. GAUMY/MAGNUM

« Métier de berger, métier de curé, métiers foutus... »

La revanche des petits sur les grands

Aujourd'hui, Bernard Alexandre pose enfin, à soixante-dix ans, quelques problèmes à la hiérarchie catholique. Le succès de son livre, *le Horsain*, dans la collection « Terre humaine » (1), fait de ce curé conteur le symbole, presque le porte-parole malgré lui, de tout un bas-clergé oublié, d'une Eglise dépouillée, ouverte aux autres. Et la réputation de l'ouvrage, unanimement salué comme une œuvre dense et généreuse, ses cent mille exemplaires déjà vendus viennent, d'une manière un peu paradoxale, participer au débat sur « le réveil des valeurs », sur le raidissement de l'épiscopat, actualisé par l'affaire Scorsese ou la récente condamnation de l'usage des préservatifs.

Car éditeurs, libraires et lecteurs en sont persuadés : ce *Horsain* tombe à point. Il bénéficie de l'air du temps, chargé d'interrogations sur le rôle de l'Eglise dans la société. Bernard Alexandre en convient volontiers. *« Le livre répond sans doute à une attente,* dit-il. *Il concerne les croyants, même non pratiquants, qui vont peut-être y chercher des réponses aux questions qu'ils se posent. C'est vrai qu'il arrive un peu comme un pavé dans la mare, par rapport aux positions de l'épiscopat. »*

Le succès de ce livre, qui dépasse largement le cadre des abonnés de « Terre humaine », c'est un peu la revanche, en ces temps de revendication générale, des petits sur les grands. *« Ce qui plaît dans cet ouvrage,* note encore Jean Malaurie, *c'est qu'il y est question d'un type déçu par sa hiérarchie. Et nous sommes tous des déçus, méprisés par nos hiérarchies. »* Lors du passage du curé de Vattetot à l'émission « Apostrophes », le 7 novembre, Bernard Pivot a paru éprouver un vif plaisir à opposer cet abbé de base au philosophe chrétien Jean Guitton, *« l'ami des papes »*. Tout séparait ces deux catholiques actifs, à commencer par la qualité de leur dialogue avec Dieu. Et avec Pivot, dont la joie gourmande a sans doute beaucoup fait pour la réussite de l'ouvrage, les téléspectateurs ont applaudi l'irrespect tranquille du curé pour l'univers inspiré et un peu casuistique du philosophe.

Bernard Alexandre s'en doutait, la hiérarchie religieuse ne goûte guère *le Horsain*. Alors que toute la presse catholique a publié des critiques fort élogieuses de son livre, il attend toujours un signe de ces prélats tant suspectés dans l'ouvrage. *« Ils ne bougeront surtout pas,* regrette-t-il, *pas même pour discuter mon point de vue. »* Le supérieur du curé de Vattetot, Mgr Saudreau, évêque du Havre, a paru contester la pauvreté matérielle de son abbé, dans *l'Evénément du jeudi*, affirmant que sa *« caisse de péréquation »* assurait *« 3 550 francs de revenus minimum à un prêtre »*.

Bernard Alexandre conteste, bien sûr. Au-delà de son cas personnel, il cite dix autres histoires de prêtres en difficultés. Il en connaissait beaucoup. Les curés rencontrés, ces dernières semaines, dans les foires du livre ou pendant sa tournée des villes de province, lui livrent de nouveaux récits qu'il raconte désormais à ses invités, dépassant volontairement son propre livre.

« Ils sont tous avec toi, fais gaffe ! », a prévenu un autre réfractaire, l'abbé Guy Gilbert, aumonier des loubards. Bernard Alexandre ne fera pas gaffe. Sa mise à plat de la réalité financière d'une vie de prêtre, c'est, pour lui, de l'ethnologie, pas de la contestation. *« Cette pauvreté, c'est aussi un obstacle aux vocations des jeunes, pourquoi se le cacher ? »*

Un monde qui se meurt doucement

Cet aspect du livre, cette comptabilité très cauchoise de la vie d'un curé de campagne, ont sans doute aussi assuré son succès. A défaut de voir mises au jour les finances de l'Eglise, ce vieux phantasme national, les lecteurs se montrent curieux du détail d'une économie du dévouement. Bernard Alexandre publie ses revenus. On n'ignore rien, dans *le Horsain*, des maigres recettes du denier du culte. On l'imagine allant porter en banque ses rouleaux de pièces de dix sous, *« touillant dans le plateau,* comme le dit Jean Malaurie, *pour faire cinq francs »*.

On imagine, et on regrette. Car ce livre de l'automne, qui fait mieux que figurer au milieu des romans à prix, agit d'abord comme un réflexe de rachat. Ses lecteurs, les libraires l'assurent, vont à lui pour revisiter, avec discrétion, parfois avec gêne, un monde oublié. Mieux – pis, faudrait-il écrire – un monde qui se meurt doucement dans notre indifférence, celui des célibataires de presbytère, ces curés solitaires que nous avons tous connus dans notre enfance, et, pour la plupart d'entre nous, abandonnés.

Drôle d'époque, vide d'idéologies, gorgée de grands-peurs à l'approche du millénaire, et qui multiplie les quêtes de son identité. Dans le domaine de l'édition, on savait déjà l'importance des ouvrages historiques, des romans d'adolescence ou d'avant-guerre. La France lutte contre les pertes de mémoire et *le Horsain* vient nous rappeler au souvenir d'un plan entier de notre culture, terrienne, villageoise... et catholique.

Une phrase revient sans cesse à propos de l'ouvrage. *« Métier de berger, métier de curé, métiers foutus »*, écrit Bernard Alexandre, relatant une rencontre à son arrivée, jeune abbé, à Vattetot. Une auditrice de Radio-France, qui conversait récemment avec l'auteur du *Horsain* pendant une émission, a même évoqué une *« espèce en voie de disparition »*, comme si les curés de campagne étaient assimilables aux bébés phoques.

Et c'est si vrai, au fond. D'autres raisons sont mises en avant pour expliquer l'accueil réservé au *Horsain*.

La victoire du patois écrit sur le français littéraire. *« Ni Balzac, ni Maupassant n'ont fait parler ainsi les paysans »*, note Jean Malaurie. La langue cauchoise illustre, comme rarement, un bon sens du terroir. Certains lecteurs s'amusent à lire à haute voix les dialogues du curé avec ses ouailles de Vattetot. Le besoin de racines. *« La France est le pays qui possède le plus de résidences secondaires et ces nouveaux campagnards éprouvent le besoin d'apprendre les codes d'un univers qu'ils maîtrisent mal »*, estime Jean-François Six. La magie de la Normandie dans la littérature nationale. Maupassant surtout, selon le réalisateur de télévision Claude Santelli, Flaubert ou Arsène Lupin. La simplicité du texte, qui rappelle Daudet ou Jules Renard. Tout cela plaide en faveur du succès du livre.

Mille figures en soutane...

Mais le besoin de retourner, le temps d'un ouvrage, au curé de campagne a sans doute été plus fort. Besoin d'un pèlerinage inconscient auprès d'un personnage-clé du passé, comparse de « l'instit » dans le mythe fondateur hexagonal. Jean Malaurie explique ses difficultés à obtenir de Bernard Alexandre un livre sur son ministère. Un livre à la première personne. Trois mille pages avaient déjà été écrites, sur le pays de Caux, réalité et légendes confondues, sur une civilisation rurale, avant que le conteur de Vattetot ose raconter sa vie.

Ce courage libère mille autres curés de nos mémoires emprisonnées. Mille figures en soutane, parcourant les chemins à vélo, vouées au froid des presbytères et aux églises vides. Echos des vêpres passées, mortel loisir, des veillées de Noël... Echos d'émotions enfouies, souvent rejetées. Larmes furtives au souvenir d'une première communion, d'un mariage ou d'un enterrement. Les Français, qui ne pratiquent plus leur religion dominante, ne croisent plus ces silhouettes noires, ou revêtues d'or, qu'à l'occasion des rites de passage. Mais ce sont justement ces rites qui paraissent aujourd'hui faire défaut, dans la brume de nos souvenirs, et qui, à l'occasion de ce livre, rappellent leur importance, même pour les non-croyants.

C'est donc une sorte de dette au *Horsain* payée. *« 190 F, le prix du livre,* comme le dit Jean Malaurie, *un dernier hommage à un serviteur pauvre. »* Une preuve, une autre, que notre monde change. La sensation qu'il ne ferait pas bon parier un bouton de culotte sur la qualité de l'avenir. Comme si le pays savait qu'il n'était déjà plus de souche rurale et qu'il le regrettait. Une église déserte, bientôt plus de curé du tout, un jour plus de village... Les lecteurs ont adressé leurs dons, comme on vole, une dernière fois, au secours d'une grande cause perdue. Avec mauvaise conscience.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) Lire le compte rendu de Pierre Lepape dans *le Monde* du 16 septembre.

● ESSAIS

Leçons d'anatomie

Y a-t-il une interprétation « exacte » en art ? Deux thèses, un pamphlet.

EN 1963, à Oxford, l'historien d'art britannique Edgar Wind prononçait six conférences qui traitaient de l'évolution de la pensée esthétique depuis le début du XIXe siècle. Il a fallu vingt-cinq ans pour que l'on s'avise en France de l'intelligence de ces six textes et que l'on songe à les traduire. Prenant chaque fois prétexte d'un mot ou d'une œuvre, d'une sentence de Platon ou d'un épisode de la vie de Michel-Ange, Wind glose et, sans en avoir l'air, avance quelques réflexions inactuelles et acides. Sur l'incompatibilité supposée de l'art et de la science – banalité de ce siècle, – sur la sainte liberté du créateur – autre article de foi, – sur l'outrance et le mensonge auxquels condamne la pratique de tout système et sur les sottises de la critique « savante », il a d'excellentes remarques ironiques.

Ce sceptique qui se réclame de David Hume et cite Henry James en use avec les dogmes de la bonne manière : il les autopsie après leur avoir tordu le cou. Inutile d'attendre de lui la moindre indulgence pour les académismes actuels dont il démontre quel penchant ils ont pour une *« bienveillante neutralité (qui) garde les propylées de l'art bien fermés à toute perturbation »*. Ce douteur est un subversif élégant, de l'espèce la plus dangereuse et la plus estimable.

Le culte tyrannique de l'abstrait

En 1985, l'historien de l'art italien Federico Zeri prononçait à l'université du Sacré-Cœur de Milan cinq conférences qui traitaient de la bonne manière de comprendre les tableaux. Même genre, donc, que Wind et même ambition. Le parallèle, poussé plus loin, devient moins flatteur car la lecture de Wind rend celle de Zeri peu captivante. Ce n'est pas affaire de savoir, car, pour cela, Zeri est infatigable. Il a tout vu et visité tous les musées. Fort bien !

Mais dans quel but ? Pour enchaîner, chapitre après chapitre, des exemples et encore des exemples, et conclure que les œuvres réclament d'être analysées comme système de symboles, produit d'une société ou objets matériels et qu'une civilisation ne peut comprendre complètement les œuvres d'une autre civilisation. Ce n'est pas là une pensée fort originale. Pensée de « connaisseur », dirait Wind, réflexion qui ne connaît que l'histoire, la fétichise et ignore l'esthétique au nom de l'idéal – irréalisable et invérifiable – d'une interprétation « exacte ».

Pour prolonger la pensée de Wind, mieux vaut *la Peinture aux abois* de René-Jean Clot. Clot porte deux croix, celle de l'écrivain et celle du peintre. Il a mis sa vigueur et sa violence, qui lui dictent des romans et des nouvelles à la Léon Bloy, à composer un court traité des maux dont souffre selon lui l'art contemporain. Sa polémique n'évite ni la redondance ni l'excès, mais elle ne manque pas de lucidité, si bien que la justesse de la querelle légitime l'outrance. Contre le mercantilisme, les avant-gardes « formolisées », le culte tyrannique de l'abstrait et la futilité des œuvres « conceptuelles » qui finissent dans les musées d'aujourd'hui, Clot tire des gerbes de fusées. Il mitraille, il pilonne, il fait feu de tout bois dans tous les angles. Dans son enthousiasme, il se réclame aussi bien de Rembrandt et de Van Gogh que d'artistes à la grandeur moins certaine. Il n'empêche. Sa colère sacrée a le grand mérite de dire à sa façon que l'art, le vrai, se rit des systèmes qui prétendent le contraindre. Elle oblige à un examen de conscience.

Clot cite plusieurs fois Manet, lucide et intransigeant dandy, peintre « intraitable » et aigu. Trois petits livres paraissent justement en son honneur, grâce aux Éditions de l'Echoppe, dont on ne se lasse pas de vanter le travail d'explorateur. Il y a là les *Lettres* écrites par Manet pendant son voyage en Espagne, les merveilleux *Souvenirs* sur Manet d'Antonin Proust et l'opuscule de Duranty de 1876 intitulé *la Nouvelle Peinture*. Ce sont trois lectures précieuses pour qui aime véritablement la peinture. La bonne, s'entend.

PHILIPPE DAGEN.

★ ART ET ANARCHIE, d'Edgar Wind, traduit de l'anglais par P.E. Dauzat, « Bibliothèque des sciences humaines », Gallimard, 214 p., 135 F.

★ DERRIÈRE L'IMAGE, de Federico Zeri, traduit de l'italien par J. Rony, Ed. Rivages, 272 p., 250 F.

★ LA PEINTURE AUX ABOIS, de René-Jean Clot, Ed. Conti et François Bourin, 190 p., 88 F.

★ VOYAGE EN ESPAGNE, d'Edouard Manet, 86 p., 60 F.

★ EDOUARD MANET, SOUVENIRS, d'Antonin Proust, 102 p., 66 F.

★ LA NOUVELLE PEINTURE, de Louis-Edmond Duranty, 52 p., 54 F.

(On peut trouver ces trois derniers ouvrages à *L'Echoppe*, 12, rue de la Gare, 14300 Caen.)

– Signalons aussi la parution, dans la « Petite Bibliothèque européenne » des éditions Maren Sell, d'un beau recueil de textes de René-Jean Clot, *la Neige en enfer*, 188 p., 70 F. Enfin, la revue *les Cahiers bleus*, publiée à Troyes, consacre son dernier numéro à R.J. Clot, avec de nombreux inédits (Logis de la folie, 2, rue Michelet, 10000 Troyes, 75 F).

Une politique de la mort

Pour Carl Schmitt, ce qui caractérise l'Etat, c'est la faculté de désigner l'ennemi et de le combattre. Jusqu'à sa disparition physique.

AVEC Carl Schmitt (1888-1985), les juristes tiennent peut-être leur Heidegger ! Voilà un grand publiciste allemand, *« le plus intelligent et le plus influent »* de son époque, dira Habermas, qui se lance dans la bataille contre la République de Weimar, applaudit l'avènement de Hitler, fait la théorie du nouveau pouvoir (1) et, menacé de mort en 1936 par le journal des SS *Der Schwarze Korps*, se retire sur l'Aventin et accomplit son « tournant », c'est-à-dire sa « sublimation » en compagnie de Heidegger, Jünger et G. Benn. Voilà encore un homme qui, après avoir bénéficié d'un non-lieu de la Commission d'enquête des alliés, répond en 1970 à un journaliste qui l'interrogeait sur son passé : *« J'ai commis un péché, et puis fini.* (2) »

Mais voilà aussi un homme qui se présente comme le fils spirituel de Max Weber, qui a ferraillé avec talent contre les plus grands juristes allemands – Krabbe, Smend, Kelsen, – qui connaissait sur le bout des doigts les meilleurs publicistes français de son temps – Hauriou, Duguit, Esmein – et, paradoxe des paradoxes, avait pour ami René Cassin, l'un des rédacteurs de la Constitution de la Ve République !

Enfin, voilà un homme que Raymond Aron accueillit, de son vivant, dans sa fameuse collection « Liberté de l'esprit », en faisant traduire et préfacer par Julien Freund deux de ses essais les plus importants : *la Notion de politique* et la *Théorie du partisan*.

La parution simultanée de sa *Théologie politique* et de son *Parlementarisme et démocratie*, suivi de quelques articles et d'un remarquable essai de Léo Strauss (publié en 1932), permet, sinon de comprendre la fascination qu'il peut encore exercer, du moins d'évaluer sa pensée.

Toute la réflexion de Carl Schmitt part d'une interrogation primordiale : qu'est-ce que le politique ? Non point : qu'est-ce que l'Etat – qui est une question seconde puisque *« le concept d'Etat présuppose le concept de politique » (la Notion de politique)* – mais qu'est-ce que le politique en son fond même ?

La légitimité de cette question devrait d'ailleurs aller de soi. L'homme, en effet, de par sa nature même, est voué au politique, comme il est voué à l'amour et à la mort, et il serait aussi vain de vouloir abolir le politique que de prétendre modifier la nature humaine. Le politique apparaît donc comme son destin, sa fatalité, et même ceux qui le combattent le font avec des armes... politiques !

Est-il alors possible de déterminer un critère simple qui permette d'en définir la nature ? La réponse, pour Carl Schmitt, ne fait pas de doute : *« La distinction spécifique du politique, à laquelle peuvent se ramener les actes et les mobiles politiques, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi. »* (Id.) Et cette discrimination, qui est aussi consubstantielle au politique que le bien et le mal le sont à la morale ou le beau et le laid à l'esthétique, comporte son corollaire obligé : provoquer la mort physique des hommes.

L'absurdité de l'Etat de droit

Ainsi, le fond du politique, c'est la guerre. Contrairement à l'opinion erronée selon laquelle la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens, la guerre est le politique en actes, et il faudrait mieux dire que la paix est la poursuite de la guerre par d'autres moyens !

On peut comprendre alors ce que signifient les concepts d'Etat et de souveraineté. Ce qui, logiquement, caractérise l'Etat comme une unité essentiellement politique, c'est le *jus belli*, c'est-à-dire, précisément, cette double faculté de désigner l'ennemi et de le combattre jusqu'à ce que mort s'ensuive. A telle enseigne que l'existence même de l'Etat est subordonnée à l'exercice de ces facultés : qu'on les lui retire et l'Etat disparaît, car *« un étranger lui dictera le choix de son ennemi »* (id.) et, partant, sa souveraineté ne sera plus qu'un vain mot.

De cette nature du politique incarnée aujourd'hui par l'Etat, se déduit une double proposition : puisque rien ne peut justifier rationnellement le droit de tuer ou de faire tuer, le juste est absent du politique ; et puisque l'Etat doit pouvoir exercer librement son *jus belli*, il est hors du droit ! En deux mots, l'Etat, dans l'exercice de sa souveraineté, est tout à la fois amoral et a-juridique. Cette dernière proposition est essentielle car elle met en question la notion même d'Etat de droit, fondement de tout l'effort des juristes modernes depuis les révolutions du dix-neuvième siècle – et des « normativistes » en particulier.

Pour Carl Schmitt, le propre du politique, c'est de prendre des décisions et, plus précisément, la décision ultime et exceptionnelle de décider de la guerre et de la paix.

Or, par hypothèse même, le droit ne peut pas contrôler l'exceptionnel car, par hypothèse encore, l'exceptionnel n'est pas et ne pourra jamais être une norme juridique. *« A l'évidence, la tendance de l'Etat de droit à régler si possible dans le détail la situation exceptionnelle ne signifie rien de moins qu'une tentative de description précise du cas où le droit se suspend lui-même » (Théologie politique.)* Par parenthèse, il faut bien avouer que nous sommes ici dans le mécanisme de l'article 16 de notre Constitution !

Quoi qu'il en soit, si le « décisionnisme » est ainsi l'essence de la souveraineté, la souveraineté n'est pas juridique ni même « juridicisable ». Tous les efforts des normativistes – et, pour bien le comprendre, il faut avoir à l'esprit l'époque de Weimar, les projets de constitution de Hugo Preuss et de Kelsen – seraient donc voués à l'échec.

Quel serait alors le régime politique adéquat au décisionnisme ? Sans aucun doute la démocratie, à condition de s'entendre sur ce concept. Il faut bien distinguer, en effet, entre le parlementarisme – issu de la pensée libérale – et la démocratie *stricto sensu*.

Alors que le premier suppose que tous les hommes sont égaux et possèdent, par conséquent, les mêmes droits politiques, la seconde implique que seuls les hommes faisant partie du groupe des « amis » possèdent des droits équivalents. En d'autres termes, alors que la démocratie libérale se fonde sur la notion d'humanité, la démocratie « pure » se fonde sur l'idée de « tout homogène », c'est-à-dire de peuple.

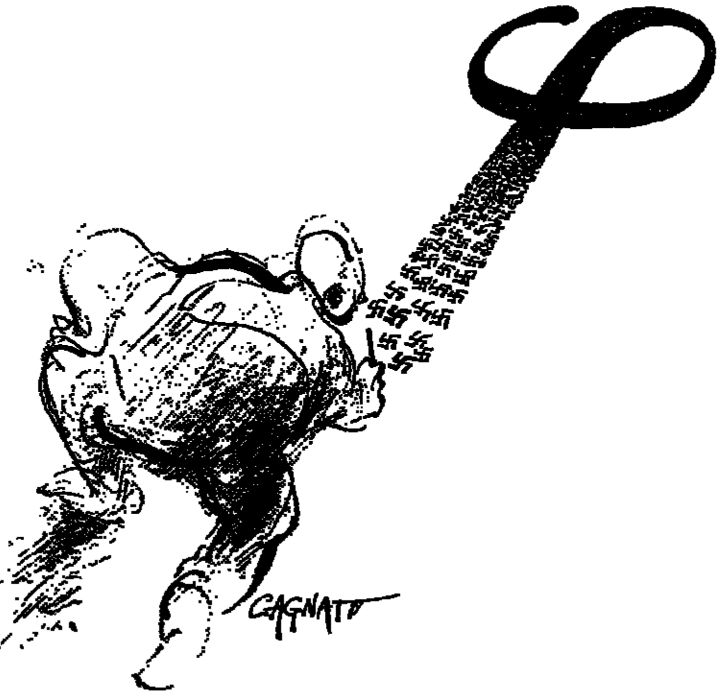
« La nature dangereuse de l'homme »

La démonstration en est évidente. Que *« tout homme adulte, simplement en tant qu'homme, doive* ipso facto *avoir les mêmes droits politiques que tout autre homme, c'est là une idée libérale et non pas un idéal démocratique... Même l'Etat le plus démocratique, disons les Etats-Unis d'Amérique, est fort éloigné de laisser des étrangers avoir part à sa puissance et à sa richesse. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de démocratie qui ait ignoré le concept d'étranger et qui aurait réalisé l'égalité de tous les hommes » (Parlementarisme et démocratie).*

Cette conception de la démocratie permet à Carl Schmitt de désigner, en fin de compte, la crise de l'Etat moderne, qui est une crise de souveraineté. L'Etat moderne, dit-il, est menacé de deux côtés : d'une part, l'idéologie libérale tend à le dissoudre dans l'humanitarisme ; de l'autre, la démocratie est aujourd'hui assaillie par les masses, qui portent en elles les ferments d'un égalitarisme. Or *« une démocratie de masse et une démocratie de l'humanité sont incapables de réaliser une forme d'Etat, pas même un Etat démocratique » (id.)*. Dès lors, la guerre doit se mener sur ces deux fronts : guerre contre l'humanitarisme pour que l'Etat puisse se constituer en unité politique ; guerre contre l'égalitarisme pour qu'il puisse former un tout homogène.

La conclusion s'impose : la démocratie est un effet de la guerre et c'est en quoi elle réalise l'essence du politique.

Commentant, dans un article remarquable, la notion de politique chez Carl Schmitt, Leo Strauss mettait le doigt sur l'essentiel. Cet auteur, disait-il, en est resté à l'état de nature, non pas l'état de nature décrit par Hobbes, qui peut s'ouvrir, par l'éducation, sur le libéralisme, mais l'état de nature entendu comme l'état de guerre. Et cela suppose une fascination pour *« la nature dangereuse de l'homme »*, une *« admiration pour la force animale »*.



CAGNAT

On peut s'interroger sur le regain d'intérêt pour Carl Schmitt. Certes, ses conceptions sont historiquement intéressantes ; certes, il exprime juridiquement ce que d'autres ont exprimé philosophiquement ; certes encore, ses essais fourmillent d'intuitions – sur la sécularisation de l'Etat, sur la tendance à la « neutralisation », c'est-à-dire à un consensus belliciste, qu'entraînerait la technique, – mais il n'empêche : on est là en présence d'une théorie morbide et barbare, réaliste, diraient d'aucuns, que les présentateurs de ses ouvrages n'ont pas, à mon sens, mis suffisamment en relief.

Car, tout de même, sa conception de la démocratie « pure », expurgée de tout ennemi, l'amenait à faire ce type de déclaration : *« Nous devons débarrasser l'esprit allemand de toutes ces falsifications juives, de ces falsifications du concept d'esprit, qui ont permis que des émigrants juifs puissent taxer de péché contre l'esprit le combat grandiose du* gauleiter *Julius Streicher »* (3).

Il n'y a pas eu d'intelligentsia fasciste, disait Habermas, pour la seule raison que la médiocrité du personnel d'encadrement nazi ne l'a pas mis en mesure d'accepter leurs offres. Cela reste à méditer.

BERNARD EDELMAN.

★ THÉOLOGIE POLITIQUE, de Carl Schmitt, traduit et présenté par J.-L. Schlegel, Gallimard, 182 p., 110 F.

★ PARLEMENTARISME ET DÉMOCRATIE, de Carl Schmitt, préface de P. Pasquino et traduction de J.-L. Schlegel, Le Seuil, 215 p., 125 F.

(1) *Staat, Bewegung, Volk*, Hambourg, 1933 ; *Staatsgefüge un Zusammen Ruch der Zweiten Reiches*, Hambourg, 1934.

(2) Cité par J. Freund dans sa préface à *la Notion de politique*, Calmann-Lévy, 1972.

(3) Cité par Habermas, *Profils philosophiques et politiques*, Gallimard, coll. « Tel », 1987. Streicher, compagnon de Hitler de 1922 à 1939, était directeur de l'hebdomadaire *Der Stürmer*, violemment antisémite.

Les jeux de l'humain et de l'inhumain

Pour comprendre quelques paradoxes contemporains, il faut lire* Homo ludens, *l'essai de l'historien néerlandais Johan Huizinga, qui vient d'être réédité.

COMME Wittgenstein, Johan Huizinga (1872-1945) appartient au dernier carré des philosophes où s'incarnait une pensée déterminée à toutes les audaces, hormis celle de se dépasser dans la vie de tous les jours. Son propos n'est pas de changer l'homme mais de le montrer changeant, d'entériner les modifications qu'entraînait en lui le heurt de conditions nouvellement apparues. L'apport des sciences au triomphe de la bourgeoisie n'a pas été long à substituer la notion d'*homo sapiens* à celle d'*homo religiosus*, à quoi se réduisit pendant des siècles une certaine réalité humaine. L'idée d'*homo faber* s'accorde tout aussi admirablement à la célébration des vertus laborieuses que l'industrialisation propageait partout.

Sous l'homme de savoir et l'homme de labeur, l'*homo ludens* met à jour une stratification plus profonde, plus ancienne et sans doute plus importante. Le fait est que les hommes sont passés, à un moment déterminé de leur évolution, du jeu tel que le pratiquent les animaux et les enfants à un jeu social, sérieux, doté de règles qui décident du sort d'un individu ou d'un peuple.

Il n'est pas un aspect de la culture qui n'ait gardé trace du ludique. Religion, droit, guerre, poésie, musique, langage, s'articulent autour d'un noyau archaïque et cependant vivant, que leur formalisme ne dissimule jamais complètement. Pourquoi le jeu a-t-il perdu sa nature originelle et s'est-il fossilisé dans un ensemble de structures sociales ?

« Tout jeu, écrit Huizinga, *est d'abord et avant tout une action libre »,* et il précise : *« Le jeu est plus ancien que la culture. »* Il serait intéressant d'examiner par quel biais l'humanité est passée d'une liberté naturelle à des règles contraignantes, au code figé des lois, à la compétition gérée par un calcul d'intérêts financiers. Huizinga n'aborde pas le sujet ou, plus exactement, il délimite le terrain au-delà duquel il appartient au lecteur de progresser par lui-même.

Il existe cependant des éléments de réponse. Ainsi Huizinga fait-il remarquer que *« l'enfant effrayé par le rugissement de ce qu'il sait n'être pas un vrai lion prend à jouer avec la peur un plaisir très différent du sentiment d'angoisse qu'il éprouve d'être puni par ses parents, car il n'est plus maître d'un jeu qu'il peut arrêter ».* C'est souligner la différence entre un plaisir qui ne dépend que de soi et un ensemble de contraintes où le plaisir s'emprisonne, s'enrage et se mue en une peur que gradue l'échelle du mérite et du démérite.

Arraché à l'agrément de se gouverner à sa guise, le jeu se coule en forme de règles et de lois qui ne s'identifient que trop évidemment aux modes d'exercice du pouvoir, aux normes impérieuses de la société.

Alors, *« gagner dépasse le jeu en soi »,* l'enthousiasme laisse place à l'agressivité, la compétition reproduit la concurrence qui règne dans les économies de marché, le sacré transforme en sacrifice rituel l'exploit sportif des Aztèques, tandis que, sur la balance de la justice, les mots de la joute oratoire éloignent le glaive ou l'abaissent sur la tête de l'accusé.

La dérision du spectacle

La modernité de Huizinga ne laisse pas d'éclairer plusieurs phénomènes de notre temps, qui suscitent habituellement plus d'indignation que de lucidité. Doit-on s'étonner qu'un sport comme le football, pratiqué dans des stades dont on connaît par ailleurs l'usage militaire et policier, métier pour quelques joueurs et représentation manichéenne d'un conflit pour des milliers de spectateurs, jette dans les rues, où la compétition est celle du crime et de sa répression, une équipe de hooligans paumés, autrement dit des perdants, qui va, aux yeux des médias, imposer sa victoire, le temps d'un pillage et d'une flambée de violence ?

A mesure que, dans les affaires publiques, les enjeux perdent en importance et que, de plus en plus, l'envers vaut l'endroit, l'esprit ludique se dégage de ses formes figées. N'a-t-on pas remarqué avec quelle légèreté, dans trois élections successives, des voix se portaient à l'extrême droite, revenaient sur la gauche, puis se retiraient dans une narquoise abstention ?

La dérision du spectacle sous tous ses aspects confirme la thèse de *Homo ludens* au-delà des espérances de l'auteur. La montée de l'inutile rend sa primauté au jeu et à ce qu'il comporte initialement de superflu. Les règles deviennent si floues, les frontières si indistinctes, les intérêts si peu soutenus, qu'il s'agisse de matière financière, politique ou religieuse, qu'il est de moins en moins question de perdre ou de gagner, de conquérir ou d'être conquis. C'est le plaisir même du jeu qui l'emporte, dévoilant peut-être, sous *l'homo ludens,* une nature plus archaïque encore et cependant promise à quelque avenir, celle de l'homme de désirs.

JEAN LESCUREL.

★ **HOMO LUDENS,** ***essai sur la fonction sociale du jeu,*** **de Johan Huizinga, traduit du néerlandais par Cécile Seresia, première édition française : 1951, Tel/Gallimard, 342 p., 54 F.**

La passion de René Dumont

RENÉ DUMONT, un sacré bonhomme ! Il lance son vingt-sixième livre — si nous comptons bien — avec l'allégresse d'un jeune étudiant (de près de quatre-vingt-cinq ans) en nous jurant à la fin que c'est le dernier. Sa flamme de tiers-mondiste, de pacifiste et d'écologiste est intacte. Il reprend la plume pour enfoncer à nouveau dans la tête des dirigeants des vérités désagréables qu'il présente comme une synthèse des thèmes qu'il a défendus depuis *« soixante-cinq ans de recherches difficiles, mais aussi passionnantes et passionnées ».*

La passion, c'est bien ce qui embrase notre auteur et lui fait pousser sa charrue de vieil agronome-prophète par tous les temps, sur les terrains les plus ingrats. La liste des péchés contre l'écosystème par laquelle il ouvre son livre fait frémir : espèces animales et végétales sacrifiées, abus des engrais chimiques, gaspillage de l'énergie fossile, dégradation des sols, surpâturage et avancée des déserts en Afrique, recul des forêts bombardées par les pluies acides et la boulimie de papier, menaces sur les pêcheries, altération des climats par le gaz carbonique, amenuisement de la couche d'ozone, montagne d'ordures et de déchets toxiques. N'en jetez plus (c'est le cas de le dire), nous sommes déjà morts ou presque...

Etrange : c'est l'homme lui-même qui scie... la planète sur laquelle il est assis ou plutôt debout et frénétique. Son « productivisme » dans le Nord, sa fécondité exubérante dans le Sud perturbent gravement les grands équilibres naturels.

L'agronome persiste et signe

Une fois ces considérations générales proclamées à hauts cris, René Dumont reprend son bâton de pèlerin pour nous emmener sur les terrains des *« pays démunis et dominés »* d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dès 1966, l'auteur avait jugé que l'Afrique était *« mal partie ».* Il persiste et signe, aggravant son opinion, du fait notamment du doublement de la population de 1960 à 1985. Pour le sous-continent indien, il insiste sur le fait que la « révolution verte » ne dispense pas de la réforme agraire. La Chine est en meilleure posture, mais l'*« enrichissez-vous »* des nouveaux dirigeants leur pose bien des problèmes. Pour le Brésil et le Mexique, il est très sévère : structure agraire féodale, société inégalitaire, surendettement, libéralisme parfois criminel.

C'est au reste sur le libéralisme mondial que René Dumont fait reposer l'échec des politiques menées dans l'ensemble du tiers-monde. Si l'on a trop cru en effet aux avantages comparatifs, il ne faut pas oublier non plus les gaspillages et la corruption des classes dirigeantes de trop de pays « aidés ». Sauf pour le Brésil, notre auteur est un peu trop discret sur ces pratiques et ces abus de pouvoir.

René Dumont plaide pour une social-démocratie à l'échelle mondiale, avec organisation des marchés et impôt mondial de solidarité. Il ne nous dit pas qui pourrait relancer le dialogue Nord-Sud sur ce thème. La pression d'une opinion qu'il aide puissamment à informer sera-t-elle un jour assez forte pour y conduire et surtout engendrer des décisions ?

PIERRE DROUIN.

★ **UN MONDE INTOLÉRABLE, de René Dumont, avec la collaboration de Charlotte Paquet, Seuil, 288 p., 110 F.**

● D'AUTRES MONDES

Strasbourg capitale des écrivains

Strasbourg, capitale de l'Europe, a toujours été une capitale culturelle. On se souvient, par exemple, que Goethe ou que Büchner vinrent là pour étudier, et qu'ils ne restèrent pas insensibles aux diverses beautés de la ville !... Par un hasard qui suscite souvent les résultats les plus étonnants, il se trouve que, la semaine dernière, étaient arrivés, des lieux les plus divers, des écrivains qui, venus d'Allemagne, d'Union soviétique et même du Portugal, remplirent les librairies, les colonnes de la presse locale et, espérons-le, les envies de lecture et les bibliothèques des Strasbourgeois.

Bizarrement, ils n'étaient pas venus pour se rencontrer et n'eurent pas vraiment l'occasion de dialoguer, le projet d'un grand Festival européen des écrivains ayant avorté. Et ce furent des initiatives distinctes qui amenèrent autant d'écrivains contemporains dans toute la ville : trois écrivains portugais à l'Espace Kleber (Augustina Bessa Luis, Almeida Faria, José Saramago) venus à la suite du succès des « Belles Etrangères » ; des Soviétiques, connus et inconnus, venus de leur pays ou bien émigrés, siégeant pour un soir au Palais de l'Europe ; des Allemands, enfin, les plus nombreux, à l'invitation de la FNAC, tout au long de la semaine, pour lire leurs œuvres et dialoguer. Se connaître mieux aussi. Des écrivains plein la ville...

La plus importante initiative fut, tout naturellement, celle de la FNAC de Strasbourg et de son directeur de la communication, Francis Bueb, qui, avec Nicole Bary, fondatrice de la librairie allemande du boulevard Montparnasse à Paris, « Le Roi des aulnes », monta une grande opération intitulée « L'Allemagne entre père et fils », empruntant là le titre du récent essai de Katherine von Bülow (publié chez Grasset) avec des auteurs tels que le Styrien Klaus Hoffer, le Suisse de Paris Paul Nizon (*Stolz* et *l'Année de l'amour* chez Actes Sud), des écrivains venus de l'Est et qui vivent le plus souvent à Berlin-Ouest : Wolfgang Hilbig, l'auteur de *la Lettre* (Flammarion), autodidacte de Saxe élevé par un grand-père mineur ; Hartmut Lange (*le Récital* suivi de *la Sonate Waldstein*, chez Fayard) ; Hans Joachim Schädlich, dont Gallimard vient de publier *Tallhover* ; un Berlinois né à l'Ouest, Bodo Morshäuser (*Die Berliner Simulationen*, paru en français chez Jacqueline Chambon) ; Herta Müller, conteuse originaire du Banat, peuplé par les Souabes depuis le dix-huitième siècle, annexé par la Roumanie à la fin de la guerre, et qui, depuis un an qu'elle a émigré, ne cesse de recevoir des menaces émanant de groupements nationalistes roumains.

C'est l'Autrichien de Graz Klaus Hoffer qui inaugura la semaine en développant un thème qui revint souvent : *« Le mensonge dans lequel nous* (enfants d'Autriche) *fûmes éduqués et qui faisait de nos parents nazis les victimes d'une campagne orchestrée de haine et de calomnie, mensonge dont l'affaire Waldheim constitue aujourd'hui un nouvel épisode caractéristique et qui eut, à l'époque, par un jeu de miroir, son équivalent dans un autre mensonge officiel, tout aussi éhonté, qui voulait que la population autrichienne ait été la victime des hordes nazies... »*

Faire de Strasbourg une capitale de la découverte de la littérature allemande, tel est le projet qui pourrait se réaliser.

L'opération se poursuit à la FNAC et, samedi 26 novembre, G.-A. Goldshmidt parlera de son *Peter Handke* (Seuil) et Peter Rosé de son œuvre.

L'irrésistible longévité de Tallhover

★ TALLHOVER, de Hans Joachim Schädlich, traduit de l'allemand par Bernard Lortholary, Gallimard, coll. « Du monde entier », 306 p., 120 F.

TALLHOVER, le personnage du roman de Hans Joachim Schädlich qui vient de paraître chez Gallimard, est un drôle de type. Un bonhomme qu'on ne souhaite pas tellement rencontrer à un coin de rue : né en 1819, quand Metternich instaure la répression policière de toutes les libertés, disparaît le 13 février 1955, étoile inexorablement montante des agents de la police politique, fonctionnaire parfait sous tous les régimes qu'il va servir. Sa devise : l'Ordre. Doué dès l'école pour le voyeurisme, les puzzles et le mouchardage, Tallhover trouve sa voie dès son plus jeune âge et entre à vingt-trois ans dans la police politique, envoyé pour ses débuts à Cologne espionner les auteurs des articles de *la Gazette rhénane*, parmi lesquels un certain Karl Marx. Plus tard, ayant monté en grade, il espionne Lénine en Suisse, jusque dans ses pensées, puis a l'ordre d'escorter les voyageurs du fameux train qui, en 1917, traverse l'Allemagne vers Petrograd avec l'assentiment du ministère des affaires étrangères et le haut commandement de l'armée de terre. *« Une occasion unique*, dit Tallhover. *Lénine, Zinoviev, Radek aux mains de l'Allemagne. Certes, la guerre aurait continué, mais il n'y aurait pas eu de révolution d'Octobre. »* Plus tard, il servira, avec le même zèle, les opposants de Berlin de 1954... Il n'est pas Fouché, mais un flic parfait qui traverse les régimes, s'adaptant au style politique comme au style des rapports à rédiger. On sent chez Schädlich le linguiste, choisissant avec soin et économie le vocabulaire adéquat. de ce « rapport » historique et policier. La parodie affleure tout le temps tandis que l'humour soustend la narration : *« Je suis un écrivain Est-Ouest. »*

L'esprit satirique terriblement incisif et subversif de Schädlich s'était déjà fait remarquer, il y a une dizaine d'années, avec un recueil de très courts récits publiés en français sous le titre du premier : *Tentative d'approche* (Gallimard, 1979). Le traitement de l'absurde et de la dérision, comme pesées au trébuchet, ne ressemblaient à rien, comme cette *Visite de l'empereur russe chez l'empereur allemand*, énumération minutieuse et ridicule des cérémonies, des uniformes et des menus dans la langue de bois (à peine outrée) de ces conversations entre chefs d'Etat qui *« montrent toujours une parfaite identité de vues »*... Quand le livre avait paru en République fédérale chez Rowohlt en 1977 — un an après qu'il eut signé la pétition contre l'expulsion de Wolf Biermann, — Hans Joachim Schädlich était citoyen de RDA, fonctionnaire à l'Académie des sciences de la République démocratique allemande. Le livre avait été l'événement littéraire de l'année. Peu après la publication de *Tentative d'approche*, il fut autorisé à quitter le pays.

« Je n'ai pas changé de pays, riposte-t-il, *je suis toujours en Allemagne. J'ai changé d'Etat. Le livre avait rendu mon départ inéluctable : j'ai reçu des menaces et j'ai eu peur. Si j'avais cambriolé une banque, je me serais dit : je vais aller en RFA pour éviter les conséquences. Mais je ne voulais pas payer, risquer un procès, être moralement liquidé pour quelque chose qui était normal : publier un livre. J'ai préféré partir. »*



DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

Hans Joachim Schädlich : « écrivain Est-Ouest ».

Cet homme aux traits vigoureux, au rire communicatif, est né dans le Vogtland, la partie la plus méridionale de la RDA, en 1935, fils d'un important industriel du textile.

IL a fait des études de germanistique et de linguistique à Leipzig et à Berlin, et il vit aujourd'hui à Berlin, de l'autre côté. *« Il y a peu de temps, l'écrivain suédois Lars Gustafsson a donné une conférence à Berlin et a dit que la notion d'Europe divisée ne pouvait qu'induire en erreur, car la division ne concerne que la politique ; pas la culture européenne. J'en ai tiré un aphorisme qui s'applique à l'Allemagne : « Malgré la division politique de l'Allemagne, je crois que la littérature et la culture allemandes ne sont pas divisées. »* Il ajoute : *« Les Allemands de l'Est ont tout de même de la chance lorsqu'ils doivent aller à l'Ouest, parce que, d'une certaine façon, ils restent quand même chez eux. Il y a, bien sûr, des difficultés d'adaptation. »*

Lui, Schädlich, est resté pendant près de dix ans sans rien publier après ce « changement d'Etat ». *Tallhover* date de 1986, et un second livre (à paraître l'an prochain chez Gallimard) *OstwesBerlin*, de 1987. Comme si, tout d'un coup, le fait de ne plus subir de mesures discriminatoires, parce qu'il venait d'un milieu bourgeois, ou bien le fait de pouvoir s'expliquer sans censure lui avait demandé une véritable adaptation. *« C'est une difficulté tout à fait bizarre, comique,* explique-t-il. *On écrit sans censure, mais on n'a pas conscience d'écrire sans censure. Moi, je suis peut-être un cas particulier, mais je me suis demandé pendant longtemps si tout m'était permis. »*

Entre *Tentative d'approche* et *Tallhover*, il a publié un livre pour enfants et a réfléchi sur Berlin pour ce recueil de récits qui est devenu *OstwestBerlin*. *« Presque tous les textes de ce livre, sauf un, ont comme sujet Berlin, mais pas seulement le Berlin contemporain, et pour le titre j'ai cherché un mot qui puisse désigner l'ensemble de la ville. Souvent, en République fédérale, on me demande si je suis un Allemand de l'Est ou de l'Ouest. Les écrivains qui viennent de l'Est et qui vivent à l'Ouest — il n'y a pas que des écrivains — sont les seuls à avoir une perception complète de l'Allemagne : ils connaissent l'ensemble parce qu'ils ont vécu dans les deux systèmes politiques, et cela a une influence sur leur travail. »*

« Les gens qui vivent là-bas ont appris le sens et le poids des mots, et ils ne les laissent pas facilement sortir de leur bouche. J'ai souvent entendu, depuis que je suis à l'Ouest, que l'autocensure était un « plus » poétique. Personnellement, je n'y crois pas. Mon principe à moi, c'est de ne pas écrire l'ensemble de la réalité et de laisser au lecteur la possibilité de lire entre les lignes. Cela n'a rien à voir avec la politique. Pour moi, la littérature, c'est le non-dit ; il faut toujours laisser des blancs. Cela a toujours été mon principe indépendamment de la censure, parce que, de toute façon, on ne peut pas tromper les censeurs ; ils ne sont pas si bêtes que ça.

— *Tallhover* est justement un livre entièrement fait de non-dits, d'ellipses, dans lequel vous racontez, d'une certaine façon, une histoire de l'Allemagne, de Metternich à 1954.

— *C'est seulement une partie de l'histoire de l'Allemagne, avec un certain nombre d'épisodes historiques qui sont décrits, avec un personnage qui apparaît constamment, qui est ce policier de la police politique. Cela, c'est ce qui apparaît à la surface. Mais ce qui n'est jamais dit, mais qui sous-tend tout le livre, c'est qu'en Allemagne, depuis le début de Tallhover, il y a une certaine permanence, une certaine continuité, aussi bien dans les individus que dans les institutions de la police politique, et que cette continuité va au-delà des frontières des différents Etats, des différents régimes qui ont constitué l'histoire de l'Allemagne.*

» C'est bien sûr une fiction : il représente des personnes du même type et il est la somme de toutes ces personnes. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une permanence des institutions : même si les hommes ont changé, on a toujours recruté les mêmes pour faire ce genre de travail. Et cela est valable pour les deux Etats allemands parce qu'il y a une partie de la police politique du IIIe Reich des nazis qui a été reprise par la police politique de la RDA, et aussi de la RFA. Cette permanence des institutions n'est pas seulement le fait de la police : on retrouve la même chose chez les militaires, dans la justice, l'économie, dans la littérature, la diplomatie ! Il y a toujours eu des gens qui sont passés d'un régime à l'autre, qui ont simplement changé de casquette et sont restés les mêmes dans le régime suivant... On devrait toujours s'attendre à ce que quelqu'un qui exerce une activité comme celle-là relie son activité à une conviction personnelle qui l'empêche de servir un autre maître et l'oblige à changer de métier.

— Tallhover n'a pas de convictions, sinon le sens de l'ordre...

— *On vient de parler de l'époque nazie et du passage aux deux Etats allemands, mais cette permanence avait existé entre la République de Weimar et les nazis, entre l'Empire et la République de Weimar. Dans la police de la République de Weimar, ceux qui étaient les plus réactionnaires ont formé ensuite le noyau dur de la Gestapo.*

— Pourquoi décidez-vous de le tuer après les émeutes de 1953, alors qu'il avait tout accepté sous tous les autres régimes ?

— *Je ne le tue pas. Il s'agit de sa disparition en tant qu'individu, mais l'abstraction qu'il représente ne disparaît pas. C'est à l'occasion des événements de juin 1953, des manifestations qui ont lieu alors à Berlin, que Tallhower prend conscience de façon plus nette des manques et des fautes que fait le gouvernement, et qu'il ne peut pas supporter de voir que le gouvernement qu'il sert use de manœuvres tactiques et démagogiques pour s'en sortir. Alors que lui, il aurait volontiers tué tous ceux qui étaient responsables. Mais il était évident que le gouvernement ne pouvait se permettre toutes ces victimes. L'important, c'est que cet homme s'était imaginé que, après la dictature nazie, il allait pouvoir mettre ses talents en pratique dans une autre dictature qui n'avait pas d'autre principe que l'ordre. Sa déception est d'autant plus grande qu'il avait mis toutes ses espérances dans la dictature en Allemagne de l'Est, et, devant l'échec, il ne voit plus de solution. »*

Mon village à l'heure roumaine

Dans* L'homme est un grand faisan sur la terre, *Herta Müller raconte les malheurs de l'émigration de la minorité allemande de Roumanie

ILS étaient, avant-guerre, près d'un million ; certains (les Saxons de Transylvanie) établis depuis huit cents ans dans le même village. A raison de douze mille départs chaque année, la minorité allemande de Roumanie aura bientôt disparu.

Un livre, traduit ces jours-ci de l'allemand, évoque l'un de ces villages vidés par l'émigration. Originaire elle-même de la communauté souabe du Banat (1), l'auteur, Herta Müller (trente-cinq ans), s'explique sur cet ouvrage dont on se demande, de prime abord, s'il faut le qualifier de roman, de fable, de conte fantastique ou de poème.

Leçon de choses

Le titre du livre, *L'homme est un grand faisan sur la terre*, reprend une expression roumaine voulant dire que nous n'avons rien de bon à attendre ici-bas. « *Je n'ai pas voulu écrire un livre réaliste. Sinon, j'aurais choisi la forme du reportage ou de l'essai. Mon souci est de faire apparaître, à travers la banalité quotidienne, une autre dimension existentielle. Par-delà la misère du village, c'est de la condition humaine qu'il s'agit. Beaucoup d'éléments de mon livre sont empruntés à la poésie de la langue roumaine, et cela afin de créer la distanciation nécessaire.* »

Composée de très courts textes titrés à la manière d'une leçon de choses « *La machine à coudre* », « *Le rasoir* », « *Les boutons de manchette* », la chronique villageoise de Herta Müller donne le premier rôle à Windisch, un meunier candidat à l'émigration. Autour de lui, une poignée de villageois, le veilleur de nuit, le mégissier, le menuisier... sortis, semble-t-il, du fond des âges. Depuis qu'il a décidé de s'en aller, Windisch voit la faim sévir partout dans le village. A sa suite, nous pénétrons dans un monde où le temps lui-même paraît « *n'avoir plus d'aiguilles* ».

Interrogée sur la genèse de son livre, Herta Müller insiste sur l'importance qu'eurent pour elle la lecture de Thomas Bernhard (*Perturbation, la Platrière*) et la découverte de l'Holocauste. « *Dans mon village, on ne parlait jamais du passé nazi. J'ai cessé de m'identifier à la communauté allemande le jour où j'ai compris qu'on m'avait caché quelque chose d'essentiel durant mon enfance. J'ai commencé à lire systématiquement les écrits sur le IIIe Reich et sur la manipulation du langage par les nazis. Si le fascisme a si bien réussi chez les Allemands de Roumanie, c'est parce qu'il exprimait ce qu'ils pensaient depuis toujours et continuent de penser. Il est vrai que les Roumains ont eu, eux aussi, leur forme particulière de fascisme (les Gardes de fer, le régime Antonescu) et que cette période a été également occultée par l'histoire officielle. La remise en cause de son passé par la minorité allemande aurait forcément fait des vagues. Et cela, la censure ne pouvait l'accepter.* »

On lui crachait au visage

Le meunier Windisch obtiendra son visa de sortie, mais il lui faudra payer le prix. Les sacs de farine qu'il offre au maire pour lui graisser la patte s'étant révélés insuffisants, c'est sa propre fille qu'il livrera au policier et au curé (ce dernier a « *dans la sacristie un lit de fer. C'est là qu'il cherche avec les femmes les certificats de baptême* »).

Peu après la parution de *L'homme est un grand faisan*, la minorité allemande a crié au scandale. Lorsque Herta Müller se rendait au village pour voir sa mère, on lui crachait au visage. Elle a quitté la Roumanie en mars 1987 pour s'installer à Berlin-Ouest.

Herta Müller refuse d'être rangée sous le label « *littérature allemande de Roumanie* ». « *La chose a peut-être existé dans les années 60-70. Depuis, les écrivains sont partis et se sont dispersés. En ce qui me concerne, j'ai dit ce que j'avais à dire sur le thème du village et de la minorité allemande. Je n'y reviendrai plus. Mon prochain roman se situe à Berlin. Je me suis efforcée de trouver d'autres images pour traduire la poésie de la grande ville. La problématique, elle, reste la même.* » La romancière récuse pareillement toute appartenance à une « *troisième littérature de langue allemande* », selon l'expression employée par Fritz Raddatz pour désigner les écrivains qui « *ont quitté la réalité socialiste pour l'irréalité ouest-allemande* ».

« *La nostalgie que peuvent éprouver les écrivains venus de la RDA est celle de gens rejetés par un pays auquel ils ont appartenu. Ce n'est pas notre cas. La Roumanie n'a jamais été pour nous une patrie. C'est là, je crois, un avantage que nous avons sur les premiers.* »

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ L'HOMME EST UN GRAND FAISAN SUR LA TERRE, de Herta Müller, traduit de l'allemand par Nicole Bary. Editions Maren Sell, 160 p., 70 F.

(1) Région d'Europe centrale, partagée en 1919 entre la Roumanie, la Yougoslavie et la Hongrie.

Russes en Europe

ETAIT-CE réellement un événement « littéraire » ? Ce n'est pas sûr, mais il était étrange de voir, en ce vendredi 18 novembre, des Russes à la tribune du Palais de l'Europe pour une « rencontre-débat » sur un thème à la mode : « La littérature à l'heure de la perestroïka ». L'« événement », c'était que, pour la première fois sans doute, la langue de l'Europe était le russe... Et les Russes, au-delà des divisions, prenaient place comme Européens.

En effet, à l'initiative du ministère de la culture et de la communication et de la direction régionale des affaires culturelles, une douzaine d'écrivains, auteurs dramatiques, critiques avaient été invités. Soviétiques et émigrés, ensemble, pour une rencontre qui, après celles de Copenhague et de Barcelone, permit de comparer la littérature de ce qu'on appelle « l'époque de la stagnation » (le temps de Brejnev) avec ce qui se fait et ce qu'on attend de la « perestroïka ».

L'exposé des Soviétiques — notamment des auteurs comme Ludmila Petrouchevskaia, Gregori Gorine, Victor Slavkine, Iossif Guerassimov, Anatoli Pristavkine, André Bitov, André Voznessenski, de la critique Natalia Ivanova, du poète Oleg Tchoukontsev — alternait avec les souvenirs et les espoirs des émigrés de plusieurs générations, tels André Siniavski, Anatoli Gladiline, Serge Iourienen. Tous d'accord pour affirmer qu'*« il n'y a pas deux littératures russes »*.

Ouvrant la soirée, après l'exposé introductif de Georges Nivat, c'est l'émotion d'André Bitov qui frappa le public qui remplissait le Palais de l'Europe : *« Avant, tout était clair. Je savais comment je devais écrire, comment je devais lutter. Aujourd'hui, à cinquante ans passés, je vis à côté de mon âme... Quand j'ai revu récemment deux de mes amis pour la première fois depuis plus de dix ans, quelque chose s'est cassé dans mon cerveau. C'était comme une rencontre dans l'au-delà. Depuis si longtemps, ils n'étaient que des voix, à la radio, au téléphone. Ils n'avaient plus de visage... »*

N. Z.

• LETTRES GERMANIQUES

Peter Roseï, l'explorateur

Rencontre avec un romancier qui rêve d'un livre-téléphone

LES héros de Peter Roseï sont fatigués, marginaux ; ils se posent trop de questions et ils errent autour des échangeurs d'autoroute, envahis d'images violentes, abandonnés, confrontés à la difficulté de vivre hors normes, en cobayes de l'après-guerre, dans un pays où les mots sont devenus suspects. Aussi, lorsqu'on rencontre Peter Roseï, on s'attend à voir entrer un homme fatigué, marginal. Mais il a des joues d'enfant, il n'a pas l'air d'avoir quarante ans, et toute sa personne respire la gaieté et la curiosité.

« Je suis, dit-il, *un ethnologue de la classe moyenne. En Europe, 90 % des gens vivent exactement de la même manière, ils font exactement la même chose au même moment, j'essaie de montrer cela, sans juger. Décrire. »*

« J'ai été très influencé par Claude Lévi-Strauss, par Tristes Tropiques, *cette pensée sans utopie, qui incite à comprendre sans espérer. J'ai la curiosité d'aller voir derrière les choses, et le soupçon qu'il n'y a rien. Et un intérêt sans limites pour les no man's land, les confins de l'Europe, Trieste, les choses qui ne se donnent qu'au prix de ce double mouvement de la connaissance : la sympathie, et puis la mise à distance, le retrait. Il nous faudrait un regard prismatique.*

» C'est pourquoi je rêve d'un livre simultané, d'un livre écrit en même temps que la vie, un livre-téléphone, et je suis passionné par les semi-fictions d'August Strindberg, par exemple. »


ISOLDE OHLBAUM

Peter Roseï : jamais pressé.

A quarante-deux ans, Peter Roseï est un écrivain reconnu. Il vit depuis dix-sept ans de sa plume et parcourt le monde, surtout à l'Est. Il a été d'abord le secrétaire d'un peintre, Ernst Fuchs, puis il l'a quitté quand cette tâche est devenue trop contraignante. Comme celle de ses personnages masculins épris de liberté et de disponibilité, la vie de Peter Roseï change son cours de temps à autre. Son activité présente : un métier assez proche de celui d'explorateur. Voir plus loin, de plus près. Cependant, le narrateur sarcastique de *Quinze mille âmes* note : *« Ne regardons-nous pas les choses d'un peu trop près ? »*

« Ce qui m'intéresse, c'est l'architecture : je cherche à construire un objet très proche du réel. J'essaie de venir au plus près de la vie. » Pour cela, Peter Roseï met en place un dispositif : dans *Comédie*, ou dans *Homme et Femme SARL*, c'est une étude de l'amour. A propos de *Quinze mille âmes*, Peter Roseï se montre plus disert : c'est une construction qu'il met au centre de son œuvre. On doit y retrouver toutes les figures et tous les motifs des autres livres. C'est l'histoire de Klokman, un expert en records mondiaux, un monsieur banal qui rencontre des directeurs d'usine aux yeux vitreux et qui, de podium en journal intime, se défait, tandis que des dames montées sur des chaussures horribles et lourdes le terrorisent avec leurs exigences.

Peter Roseï regarde son verre de vin rouge, il émet des opinions poétiques sur les vieux passages parisiens, les guignols ; il n'est jamais pressé, il est définitivement installé dans le relatif. Loin des univers totalitaires traversés par son héros Klokman, il fait sienne cette proposition : *« S'efforcer de démontrer que tout est possible, c'est déclencher le mal absolu. »*

GENEVIÈVE BRISAC.

★ COMÉDIE et HOMME ET FEMME SARL, de Peter Roseï, Fayard, 230 p., 95 F.

★ NUAGES et QUINZE MILLE AMES, de Peter Roseï, textes traduits par Jean-Claude Capèle, Fayard, 268 p., 120 F.

La révolte de Leonhard Frank

POUR se faire entendre, l'art expressionniste use de lumières violentes et de contrastes, dessine des angles vifs, simplifie les figures et les situations, élevées au rang de symboles ou de paraboles. Né à la veille de la première guerre mondiale, l'expressionnisme s'inscrit dans le grand mouvement de dénonciation d'un ordre social aux contrastes non moins violents... *La Cause* de Leonhard Frank, publié en 1915, ressortit de plein droit à cette esthétique de l'outrance et de la révolte.

« Le poète » Anton Seiler a tué son ancien instituteur, *« représentant des destructeurs d'âme »*, qui avait humilié l'enfant qu'il était ; humilié au point de graver en lui une blessure inguérissable. Au cours de son procès, Anton tente d'expliquer que le billet de 100 marks empoché au moment du meurtre chez l'instituteur n'est qu'un, motif second, aléatoire, de son geste. La cause première, c'est dans cette blessure infligée à l'enfant, dans cette âme blessée dont l'adulte a hérité, qu'il faut la chercher — la psychanalyse est encore une science neuve ! La décapitation, à la hache, du poète viendra, dans sa violence barbare, rétablir l'ordre un instant rompu, non tant par le meurtre que par le discours irrecevable du condamné. *« Depuis des millénaires, hurlant, gémissant, égaré, puant d'humilité, l'homme demande à pouvoir respirer sans tourments inutiles. »* Par sa brièveté et son économie, par sa force évocatrice — on éprouve, à la lecture du dernier chapitre, quelques picotements autour du cou... — *la Cause* est plus et mieux qu'une curiosité littéraire.

Leonhard Frank connut un grand succès dans les années 20, grâce à un livre intitulé *L'homme est bon*. Censuré dès 1933 par le nazisme et contraint à l'exil, il reviendra en Allemagne en 1950. Ses convictions, qui lui valent, en pleine guerre froide, les faveurs de la RDA, ne favorisent pas sa reconnaissance dans son pays. Il est mort à Munich en 1961.

P. Ke.

★ LA CAUSE *(Die Ursache)*, de Leonhard Frank, traduit de l'allemand par François Rey, Ed. Ombres, 124 p., 68 F.

Parmi les autres parutions

• *Le Tour du cadran*, de Leo Perutz. — Les Français continuent de redécouvrir ce romancier pragois de langue allemande, autrichien d'adoption, né en 1882, mort en 1957. Préface et traduction de Jean-Jacques Pollet, 248 p., 100 F. Deux récits de Perutz, qui avaient déjà paru en France, sont repris dans la collection 10/18 : *le Judas de Léonard et le Cavalier suédois*. Enfin, *la Neige de Saint-Pierre*, paru l'an dernier chez Fayard, paraît au Livre de poche, dans la collection « Biblio ».

• *Esquisse d'un malfaiteur*, de Nicolas Born. — N. Born (1937-1979) s'étonnait de vivre. Ses nouvelles témoignent sur le mystère quotidien. Traduit par Annick Yaiche. Ed. Jacqueline Chambon, 220 p., 89 F.

• *Après-midi d'un écrivain*, de Peter Handke. — L'auteur se regarde écrire. Trad. de l'allemand par G.A. Goldschmidt, coll. « Arcadis », Gallimard, 85 p., 35 F. (Le même Goldschmidt vient de publier un essai sur *Peter Handke*. Le Seuil, 219 p., 55 F.)

• *Les Allemands si tranquilles*, de Jean-Paul Picaper. Correspondant du *Figaro* en Allemagne, l'auteur brosse le tableau d'une Allemagne au présent et raconte l'existence quotidienne des Allemands d'aujourd'hui (Plon, 316 p., 130 F).

• *Une mort apparente*, d'Eva Demski. Traduit de l'allemand par Léa Marcou, ce roman, le premier de l'auteur à paraître en France, présente, sous la forme d'une enquête policière et psychologique, un portrait de la génération des années 70 (Albin Michel, 328 p., 120 F).

Culture

CINÉMA

« Miss Arizona », de Pal Sandor

Un étrange amour

Deux monstres sacrés sont étrangement liés dans cette fausse comédie musicale, tournée en Italie, d'un cinéaste hongrois peu connu ici.

Budapest, 1920. Le riche mari de Mitzi est assassiné par des militaires qui cherchent un trésor caché. Elle-même (c'est Hanna Schygulla) est en danger. Sandor, artiste de variétés minable, juif italo-hongrois (c'est Marcello Mastroianni) l'emmène clandestinement en Italie avec son jeune fils Andrea. Ainsi se forme le « Trio Arizona » qui donne des spectacles au hasard des routes. Et puis, le trésor du mari leur tombe du ciel... Ils rentrent à Budapest et ouvrent un music-hall, L'Arizona, sur lequel ils règnent pendant les années 30.

Film inattendu. Pal Sandor, quarante-neuf ans, réalisateur hongrois, n'est pas des plus connus en France où l'on avait, juste, remarqué *Daniel prend le train* qui rappelait, en 1982, les événements tragiques de 1956. *Miss Arizona*, tourné en coproduction avec l'Italie, s'inspire de la vie de deux personnages réels, disparus dans l'écroulement de la deuxième guerre mondiale. Ce n'est pas, malgré les chansons, une comédie musicale ni même une comédie mais le récit, sur vingt-cinq ans, d'un étrange amour qui échappe aux définitions psychologiques.

Sandor est un personnage assez simple. Il s'est épris de Mitzi, il s'est fait un devoir de la protéger. Elle, est opaque. Jeune prostituée devenue l'épouse d'un vieil homme respectable, elle revient à l'aventure, adopte une attitude passive et avance dans une existence incertaine sans apparente moralité.

Une chronique fellinienne

Le réalisateur donne une vision triste et désolée de l'Italie des campagnes et des bourgades au début du fascisme ; le « Trio Arizona » semble même venir d'une chronique fellinienne. La richesse et la gloire ne changent rien aux relations du couple. Mitzi continue de tromper Sandor, ne prend même pas la peine de lui mentir, tombe follement amoureuse d'un jeune Américain. Sandor accepte tout. Cet homme n'est pas lâche pourtant. Chef d'orchestre de L'Arizona, il regarde fièrement Mitzi se produire en scène, idole des paillettes et du clinquant.

La deuxième partie du film, où l'on ne sort pratiquement plus du music-hall est un inexorable glissement vers l'abîme. Sandor en a conscience. Mais il ne peut pas se séparer de la femme qui, depuis le début, représente son destin. L'admirable, chez Mastroianni, c'est l'attachement indéfectible, la lucidité et le fatalisme qui conduit le personnage jusqu'au quai de départ d'un train de déportés.

Hanna Schygulla s'épanouit comme une fleur de serre gorgée de lumière artificielle. Toute entière vouée à un but, au demeurant dérisoire, elle rappelle la Maria Braun de Fassbinder lorsque l'histoire – la guerre, le nazisme, les persécutions – que Mitzi a voulu ignorer, la rattrape. Le réalisateur ne cache ni sa colère ni sa tendresse envers ces deux êtres liés à la vie, à la mort.

JACQUES SICLIER.



MORTEN KROGVOLD

Dans « Miss Arizona », de Pal Sandor, Hanna Schygulla s'épanouit comme une fleur de serre.

Rencontre avec Hanna Schygulla

« Se protéger empêche d'avancer »

Hanna Schygulla est lumineuse, étrangement calme. Dans le bar bruyant du palace où elle répond à l'interview, elle semble d'un autre monde. Isolée, indifférente à l'environnement, mais sans que rien n'échappe à son regard. Elle dégage une sorte de paix vertigineuse. Ronde et harmonieuse, venue tout droit d'un tableau de la Renaissance. Hanna Schygulla est finalement tout aussi ambiguë que son personnage dans Miss Arizona, *sœur de Maria Braun, de Lili Marleen.*

« Moi, *dit-elle*, je pensais plutôt à Brecht, à *la Bonne Ame de Se Tchouan.* Mitzi, en toute pureté, s'arrange de tout avec tout le monde. Cette femme a existé. Le cabaret aussi. S'y retrouvaient des célébrités de tout genre, hommes politiques, espions... Enfin, le point de départ est authentique, mais tellement réécrit que le film n'a plus qu'un rapport lointain avec la réalité.

» La vraie Mitzi a effectivement été mariée avec un riche diamantaire juif qui l'a tirée de la rue, et dont elle a eu un fils. Ensuite elle a rencontré le personnage joué par Mastroianni. Ils ont dirigé le cabaret pendant des années, sont devenus légendaires. On pense que finalement le mari a été déporté. Elle, est partie pour la Turquie, mais rien ne prouve qu'elle y soit arrivée. Les échos sur elle sont contradictoires : on la présente soit comme une grande dame généreuse qui a profité de ses relations pour sauver certaines personnes de son entourage, soit comme une garce épouvantable qui a « donné » pas mal de gens pour garder son cabaret. Dans la réalité, elle, qui a su si bien équilibrer ses compromissions, qui a cru pouvoir louvoyer, diriger son destin dans les méandres de l'histoire, a tout perdu, y compris son fils, qui s'est tué.

» Mitzi, je l'imaginais bègue – j'ai connu une chanteuse dans ce cas, dont le bégaiement disparaissait dès qu'elle était sur scène. La production n'a pas voulu. Ils ont eu peur. Ils espèrent, comme tout le monde, gagner le marché américain. C'est pourquoi nous avons tourné en anglais.

» Que faire d'autre. Tourner en italien ou en français était tout aussi arbitraire, et ni Mastroianni ni moi ne parlons hongrois. Cependant, il existe une version doublée en hongrois. Elle passe en URSS avec des sous-titres. Je l'ai vue, elle possède un charme supplémentaire. Nous avons connu le même problème avec *Lili Marleen*, tourné en anglais pour être vendu aux Etats-Unis. Le film a été vendu, mais n'est jamais passé ailleurs que dans des circuits genre art et essai.

« Les échecs ne me font pas peur »

» Depuis la mort de Fassbinder, je ne travaille plus en Allemagne, c'est vrai. J'y vais pour voir mes parents. Ils sont âgés, et vivent à travers moi. J'ai depuis longtemps un projet avec Margareth von Trotta, l'histoire d'une aventure en Orient au dix-neuvième siècle. J'espère que ça aboutira tant que je peux encore le faire. La critique allemande est dure pour moi. D'abord il m'ont encensée de façon imméritée. Aujourd'hui, quoi que je fasse, ils me démolissent.

» Avec qui tourner ? Herzog s'intéresse seulement aux héros masculins, Wim Wenders travaille avec sa femme, Schlöndorff est dans le star-system américain. Quant aux jeunes, je ne les connais pas. Je pars pour la Chine présenter avec Doris Dörrie (la réalisatrice de *Männer*, traduit en français par *Mes deux hommes)*, un panorama du cinéma allemand, il va peut-être en sortir quelque chose.

» Mon projet le plus immédiat est une série télévisée, écrite par Garcia-Marquez, une coproduction Espagne-Italie-Allemagne, tournée au Venezuela, où je suis une femme qui prétend être capable de rêver pour les autres. Elle est censée avoir une origine allemande. Je justifie ainsi mon accent, mes maladresses. Mais après un tournage de sept mois, je saurais finalement une langue de plus.

» Les échecs ne me font pas peur. Ils nous apprennent à connaître nos faiblesses. Se protéger empêche d'avancer. Je rêve de réussir, tout en continuant à passer inaperçue. Un rêve ! Sur un tournage, on est en contact chaque jour avec une trentaine de personnes. Ensuite, j'ai besoin de solitude. Même dans le groupe Fassbinder, je restais à l'écart. J'avais une bicyclette, j'arrivais et je partais quand je voulais...

» Le théâtre ? Oui, peut-être, quand je serai fatiguée de toujours voyager. J'ai joué à Vienne une pièce de Jean-Claude Carrière, *Pour la seconde fois*, une histoire de science-fiction, celle d'une femme qui accepte d'accoucher d'elle-même, une histoire de clone... Avec Fassbinder j'ai commencé par le théâtre. Il avait adapté *l'Opéra de quat'sous*, selon les moyens du groupe, c'est-à-dire pratiquement rien. Il jouait Macky et moi Polly, la musique était de Peer Raben... J'ai eu plusieurs propositions ici, Marguerite Duras mais elle n'a pas eu le temps, Bob Wilson, Maurice Benichou pour les *Trois sœurs*... Quand je serai prête les occasions viendront. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

« Raggedy », de Bob Hoskins

L'ombre d'un doute

Les meilleurs sentiments baignent cette fable sur la fin de l'humanité. Le réalisateur, dont c'est le coup d'essai, a promis de ne pas recommencer.

Quelque part en Europe de l'Est, vers la fin de ce siècle, une guerre obscure continue, semblable en horreur à toutes celles qui l'ont précédée. Pour échapper aux combats, aux bombes et à un très cruel officier, le jeune Tom (Dexter Fletcher) choisit de déserter. « *Conduis-toi en homme !* », lui dit l'officier. Il s'habille aussitôt en femme et part à l'aventure. En chemin, il rencontre une petite fille traumatisée qui le maquille en rouge, noir et blanc, et c'est dans ce gracieux appareil qu'il rejoint une troupe de bohémiens, dirigée par Darky (Bob Hoskins), gros moustachu viril, dont l'accent cockney réjouit l'oreille sous les frondaisons de la campagne pragoise.

Il fait la muette auprès des bohémiens, qui le prennent pour une sorcière (« *rawney* » dans le titre original *Raggedy Rawney*, qui, amputé et non traduit, ne signifie strictement rien pour les Français). Il a des dons, Tom, il vient en aide à un enfant mongolien, il sait calmer les chevaux, juger de celui qui va gagner une course.

Drôle de monde, du reste, où, entre deux massacres, on s'offre un tiercé, on s'installe chez les paysans et on chante en canon, bohémiens et marginaux confondus dans un climat de scoutisme baba cool délicieusement désuet. Personne ne doute du sexe de l'angélique sorcière, c'est tout de même un peu curieux, mais Dexter Fletcher, qu'on découvrit enfant dans *Bugsy Malone*, puis dans *Elephant man* et *Caravaggio*, porte très bien la robe et sait faire de l'œil aux garçons.

Il n'en est pas moins homme et, quand il voit se baigner nue une blonde assez quelconque, il en est tout retourné. Le film joue constamment sur l'ambiguïté de Tom avec une lourdeur et un appétit dont Bob Hoskins semble n'avoir pas eu conscience. C'est pourtant Fletcher qui donne avec talent tout son intérêt et son trouble à ce récit par ailleurs enveloppé de tant de bonnes intentions, de tant de compassion mièvre, de tant de nobles sentiments humanitaires, qu'il en est asphyxié jusqu'au ridicule. La fin, que l'on taira ici, est pessimiste comme il convient sur l'avenir de l'humanité, mais cela ne suffit pas à sauver cette ambitieuse fable sur le désastre. Bob Hoskins, qui fut révélé par *Mona Lisa* et martyrisé par *Roger Rabbit*, a réalisé là son premier film et déclaré qu'il ne recommencerait plus. Il nous reste quand même le petit jeune homme.

MICHEL BRAUDEAU.

« Notes pour Debussy », de Jean-Patrick Lebel

« Lettre ouverte à Jean-Luc Godard »

En août 1966, Jean-Luc Godard tournait en région parisienne, dans « la Cité des 4 000 », tout juste terminée, *Deux ou trois choses que je sais d'elle*. « Elle », ce n'était pas Marina Vlady, la jeune femme logée dans un HLM avec sa famille, mais la Ville de Paris, d'après une enquête parue dans *le Nouvel Observateur*. Le film reçut le Prix Marilyn-Monroe, décerné par un jury de femmes, parmi lesquelles Marguerite Duras, Christiane Rochefort et Florence Malraux. Depuis, la cité s'est dégradée. En février 1986, un des immeubles, la « barre Debussy », a été démoli. Les habitants, dont beaucoup appartiennent au tiers-monde, veulent rester sur les lieux.

Jean-Patrick Lebel, auteur en 1971 de l'ouvrage *Cinéma et idéologie* et, depuis, réalisateur de *Plurielles*, *Nasdine Hodja au pays du business*, *Cité de la Muette*, préoccupé de sociologie et de politique, a, dans *Notes pour Debussy* et sous forme d'une « Lettre ouverte à Jean-Luc Godard » (Marina Vlady est revenue pour incarner l'esprit de la cité menacée), porté témoignage sur le dépérissement du grand ensemble à La Courneuve et sur le mal de vivre de sa population.

J. S.

★ Le film passe, une fois par jour seulement, au cinéma Utopia Champollion (tél. : 43-26-84-65).

« Les Surprises de l'amour » de Caroline Chomienne

Vie de bohème

Sonia, comédienne débutante (Béatrice Avoine), s'installe dans un vieil immeuble où des artistes vivent portes et fenêtres ouvertes. Charles, le saxophoniste (Paul Allio), a une liaison avec une danseuse noire ; Raphaël, le peintre (Jacques Pieiller), cherche à séduire toutes les filles. La mère de Sonia, qui a gardé une âme d'adolescente, intervient dans ses amours.

Si les chassés-croisés rappellent Marivaux, c'est que nous avons affaire à des intellectuels, nouveaux bohèmes des années 70, prolongés années 80, et personnages d'une comedia dell'arte filmée dont l'immeuble serait le plateau de théâtre, une échappée dans la nature pour une promenade faisant, par ailleurs, penser à Jean Renoir.

Les Surprises de l'amour est un film à petit budget, un film de copains auxquels Caroline Chomienne a laissé toute liberté. Elle sait régler des plans-séquences et cadrer des « tableaux » en profitant de l'improvisation, du naturel des acteurs. Béatrice Avoine a le charme d'une très jeune femme sortant d'un cocon d'enfance pour affronter cette vie de bohème.

J. S.

« Le Sang du châtiment » de William Friedkin

Efficacité brutale

William Friedkin *(French Connection, l'Exorciste, Cruising, Police fédérale, Los Angeles...)* est un cinéaste du genre efficace. C'est dire que la subtilité n'est pas sa spécialité. Son dernier film, ce *Sang du châtiment*, est franchement odieux. Même si le héros – un jeune criminel sadique, épouvantable – est incarné par Alex McArthur, au visage plutôt agréable.

L'ennui est, en vérité, que le film (tiré d'un roman de William P. Wood) veut traiter avec gravité de la responsabilité individuelle : celle du criminel, celle des hommes de justice qui ont, eux aussi, comme on sait, leurs problèmes.

Pour ou contre la peine de mort... Le sujet-piège. Surtout quand il est abordé avec cette brutalité fonceuse.

C. G.

Culture

ARCHITECTURE

« Correspondances Paris-Londres » à l'Institut français d'architecture

L'esprit juste

Quatre architectes anglais, trois français sont réunis à l'Institut français d'architecture sous le titre baudelairien et métropolitain de « Correspondances Paris-Londres ». L'occasion d'un voyage poétique chez ces fameux talents jeunes ou discrets que les stars du métier et les grands travaux ont tendance à masquer.

L'architecture, faite de projets et de réalisations, a, comme toutes les créations contemporaines, payé un lourd tribut au leitmotiv du débat. Ce « débat architectural », figure de style imposée, devait tout naturellement se « cristalliser » autour de quelques grands couples présentés comme autant de dialectiques, le couple modernisme et post-modernisme s'imposant, pour le moment du moins, comme le mâle dominateur de la tribu, ainsi qu'en d'autres termes le rappelle justement Odile Seyler dans son introduction au catalogue. Il y a d'autres couples presque aussi orageux, tel celui qui oppose le partisan d'un volontarisme formel ou stylistique, et le partisan de l'intégration, trop vite assimilé au timide, au discret, au modeste ou même au complexé.

Si le débat a ses vertus dans le milieu professionnel, il se traduit, pour le public, en termes de polémiques, sans lesquelles, finit-on par penser, et même dans les meilleures gazettes, il n'y aurait pas d'architecture. Les grands travaux ont, bien sûr, exacerbé ce phénomène, suggérant que la polémique est une fin en soi, un élément moteur de la réflexion, et presque du projet. Pourtant, l'esprit de finesse serait nettement plus profitable à la qualité de l'architecture. Esprit qui n'exclut nullement, rassurez-vous, l'usage du vitriol par les commentateurs. Simplement, il faut en manier l'attaque comme celle de l'acide nitrique des gravures à l'eau-forte.



STANTON WILLIAMS

Cet esprit est rarement observable, car il est, par définition, celui qu'on n'entend pas dans le concert tonitruant des architectures métalliques, des métaphores colorées et des hullulements néo-classiques, toutes expressions si simplistes qu'elles paraissent dignes de tous les éloges à un public aussi gourmand que paresseux. *Une telle démarche*, à la fois expressive et discrète, forte et subtile n'est pas le propre de l'architecture (on pense bien sûr à Julien Gracq, ou bien à Nicolas de Staël, ou à un millier d'autres). Mais on n'a rarement eu autant la possibilité d'inverser la vapeur dans le domaine de la construction, comme c'est maintenant le cas en France, et comme le montre l'exposition de l'Institut français d'architecture.

Nous nous épargnerons ici la description fastidieuse de réalisations dont le mérite est précisément d'échapper au simplisme des mots. Plus l'œuvre est raffinée, plus il en faut, et ils sont ici sept architectes à présenter chacun trois à quatre projets. Bonjour le travail ! Sauf Yves Lion auquel l'âge (une petite cinquantaine ?) et quelques réalisations d'envergure ont assuré une relative renommée, ils sont abusivement peu connus des maîtres d'ouvrage, des élus, des décideurs de tout poil qui continuent majoritairement à leur préférer le boucan.

On ne peut pas tout à fait leur en vouloir, cela dit, puisque quatre de nos petits génies sont anglais : David Chipperfield, Rick Mather, Eric Parry et les deux associés Stanton et Williams. Mais les trois autres, Patrick Berger, Pierre-Louis Faloci et Yves Lyon, qui ont eux-mêmes été exposés à Londres par la galerie 9H, sont de la trempe des plus grands architectes.

Malheureusement, l'esprit commun qui les anime, non pas celui de l'architecture effacée, mais celui de l'architecture juste, ce qu'on a appelé plus haut l'esprit de finesse, est aussi celui que les concours évitent ou oublient (pas toujours), car les jurés tendent à préférer par nature les dessins à gros traits, ceux qui paraissent leur en donner pour leur argent, de signes, de références, de tout ce que l'air du temps et l'amicale pression des élus désignent comme les mieux adaptés aux besoins physiques et métaphysiques des populations.

Cet esprit pourtant est le seul qui pourra combler le vide théorique de l'époque contemporaine. Il faudra s'y habituer.

Au premier étage de l'IFA, une autre exposition relève les joies saines et colorées d'une architecture fière de ses origines américaines et de son avenir international. Elle est consacrée au groupe Arquitectonica qui mêle et porte avec une fière impertinence la croix du modernisme et les saintes médailles du bon vieux « mauvais goût ». Cela vaut bien un voyage à Miami.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, 75006 Paris, de 12 h 30 à 19 heures, sauf lundi.

Les rencontres de musique contemporaine de Metz

Un Kagel pantagruélique

Au tableau d'honneur des créations messines, cette année : Miereanu, Sbordoni, Louvier, Taïra, Wyschnegradsky et l'inévitable Kagel.

Il n'est vraiment pas simple de cuisiner un festival de musique contemporaine chaque année. Claude Lefebvre le sait bien, qui le fait à Metz pour la dix-septième fois ! Il a trouvé cependant un bon équilibre cette année avec trois « morceaux de résistance » : Stockhausen, Messiaen, Kagel, présents en personne, offrant quelques vraies ou fausses premières auditions ; et tout autour, des hors-d'œuvre ou desserts d'un niveau honorable, partageant équitablement œuvres réussies et ratées.

Ainsi des quatre créations mondiales présentées au Temple Neuf par l'excellent Grupo Circulo de Madrid, dirigé par José-Luis Temes. Les œuvres espagnoles de José-Luis Turina et Tomas Garrido ont paru, l'une confuse, l'autre barbouillée de couleurs violentes et sans queue ni tête.

Au contraire, *D'un regard moiré* de Costin Miereanu (1943), qui utilise quatorze instruments, expose clairement un projet formel : onze sections qui sont autant de variations sur une sorte de houle, où le son monte, se charge, explose, avec tout un entourage de beaux timbres, de riches accords. Chaque section est très différente et cependant reliée aux autres par un type de dynamique et de « moirure » apparentées.

Autre œuvre intéressante : *One morning, oh so early* de l'Italien Alessandro Sbordoni (1948), qui fait partie d'un cycle « astrologique ». Cela commence par un solo de piano, un flux rapide, très ardent, bientôt relayé aux instruments, comme un TGV lancé à toute vitesse, dans un paysage qui change, avec des effets d'éloignement et de rapprochement.

Réunir, en un orchestre, trente-deux flûtes de toutes tailles, du piccolo à l'octobasse, a de quoi faire frémir, comme une prolifération due à la seule parthénogenèse... Mais Pierre-Yves Artaud, l'apôtre de la flûte à la barbe prophétique, a su intéresser des compositeurs de talent à cet ensemble surprenant et les œuvres qu'il a suscitées ne sont pas négligeables.

Horatio Radulescu avait disséminé tous les interprètes de *Byzantine prayer for Giacinto Scelsi* à travers l'église Notre-Dame, ce qui nous empêchait de distinguer les grandes lignes de la structure à travers les soupirs et les vagissements qui traversaient l'espace. Dans une disposition toute traditionnelle, *le Chant des Aires* d'Alain Louvier déterminait des figures spatiales beaucoup plus perceptibles, animées par des élans dynamiques, avec des effets de timbres surprenants. Et *Flautissimo* de Yoshihisa Taïra (1937) remportait un succès immédiat par la force suggestive de ses grands coups de vent, ses souffles, ses sifflements, ses murmures, ses bruissements, évoquant une sorte de fantastique poème cosmique oriental.

D'un concert à deux pianos, donné par Michaël Levinas et Alain Neveux avec le talent qu'on leur connaît, on retiendra surtout *Renseignements sur Apollon*, de Gérard Masson (1936), un dialogue assez serré et intime, aux profondes couleurs, mais aux idées un peu indécises. N'ayant pu trouver la clé des *Dispositions furtives* de Gérard Pesson (1958), long défilé de notes éparses immergées dans un désert de silence, mieux vaut laisser la plume à l'auteur, de surcroît fondateur d'une revue musicale (*Entretemps*) : « *Ces* Dispositions furtives *réfléchissent, à leur manière, par leur caractère délibérément non affirmatif, sur les vertus soustractives du langage. Leur posture les donne en exercice du second degré.* »

Comme le Père Noël

Bien touchant était *l'Evangile rouge*, un cycle de chants révolutionnaires russes qu'Ivan Wyschnegradsky mit en musique en 1918. Boris Carmeli, avec sa voix à la Chaliapine, donnait l'accent des grands Moussorgsky à ces pages naïves d'un beau lyrisme romantique, sur l'accompagnement grave et intérieur, un peu fêlé parfois, des deux pianos accordés au quart de ton l'un par rapport à l'autre.

Comme le Père Noël, Mauricio Kagel allait déverser de sa hotte toute sortes de choses nouvelles, pas toujours ragoûtantes : *Rrrr...* (1982) n'est pas aussi méchant qu'il en a l'air ; ce sont des ronrons berceurs pour vents, contrebasses et percussions bien tranquilles ; *Szenario* (1982), au contraire, donne la chair de poule en enveloppant les cris affreux du *Chien andalou* de Bunuel dans une marche obsédante, dolente, grimaçante ou glacée de juif errant.

Précisément, le vrai talent de Kagel éclaire surtout *Vox humana* (1979), belle cantate où il se souvient de son enfance juive en Argentine, quand il parlait le ladino, une langue mixte judéo-espagnole dans laquelle il célèbre les « Mères pleines d'amertume » de sa race dont « les larmes ne seront pas perdues ». Une œuvre très lumineuse, avec un chœur de femmes, où l'éternel ricaneur rend les armes.

Mais il reprend ses droits (à la fin de ce brillant concert donné par l'orchestre de la radio sarroise) avec la création de *Quodlibet*, un festin pantagruélique sur des chansons gaillardes du quinzième siècle français, offert à Martine Viard qui en fit un formidable spectacle à elle seule.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le jury des *Rencontres* de Metz, présidé par Claude Lefebvre, a décerné pour la première fois le prix du Concours européen des jeunes compositeurs. Il a couronné, pour sa *Deuxième Symphonie*, Luc Brewaeys, de Bruxelles, qui recevra un chèque de 5 000 ECU de la CEE ; le deuxième prix est allé à Bernfried Pröve, de Fribourg-en-Brisgau.

THÉATRE



B. ENGUERAND

Zerline à Mogador

Nouvelle et dernière reprise à Paris, irrévocablement, du monologue de Hermann Broch interprété par Jeanne Moreau, qui a, pour le rôle, reçu en France le molière de la meilleure actrice et le prix d'interprétation féminine du syndicat de la critique. Après une tournée mondiale justement triomphale sur les grandes scènes, *le Récit de la servante Zerline* revient à Mogador pour plus d'un mois, dans la mise en scène de Klaus Michael Grüber.

★ Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Jusqu'au 31 décembre. Tél. : 48-78-75-00. (Durée : 1 h 20.)

« Les Mots amoureux », de Claude Bourgeyx

L'affamée

Un écrivain rêvait d'interviewer Violette Leduc, l'auteur de la Bâtarde, *l'affamée de mots et d'amour. C'est chose faite.*

« *Aimer est difficile, mais l'amour est une grâce.* » Sur ces mots, arrachés à un livre de Violette Leduc, *l'Affamée*, se clôt la pièce de Claude Bourgeyx : une interview imaginaire entre la « bâtarde » du monde des lettres et un homme admiratif, mais pas dupe. Le premier charme des *Mots amoureux* est d'entendre Violette Leduc croquer d'un trait Simone de Beauvoir, le « castor » tant aimé, rencontré en 1945, Jean-Paul Sartre, qu'elle détestait au point de rêver, dans ses délires, qu'il l'espionnait à travers le plafond, Jean Cocteau, Nathalie Sarraute, et surtout Jean Genet, son prince impossible.

Mais des anecdotes, même savoureuses, ne font pas une pièce. Aussi Claude Bourgeyx a-t-il lesté les propos échangés de leur juste poids de secrets, de défenses, d'intimité peu à peu dévoilée. La progression dramatique est infime, mais réelle : on ne dialogue pas impunément.

Il y a, dans la mise en scène de Jean-Louis Thamin, un joli retournement paradoxal, et son interprète, Martine Pascal, l'opère avec une pudique maestria. Violette Leduc reçoit son hôte avec une apparente décontraction. Elle porte un curieux boa rose, une blouse de ménagère, des chaussettes sur ses bas... Puis peu à peu, au fur et à mesure qu'elle se dévoile, poussée dans ses retranchements par cet admirateur qui connaît déjà son œuvre, et des pans de sa vie par cœur, elle semble s'attacher à son apparence. Elle se coiffe, retire sa blouse, enfile un bracelet, des boucles d'oreille : mettre son cœur à nu, laisser tomber les défenses, c'est aussi se parer de beauté.

Entre les hauts murs laqués de noir, curieux salon de bric et de broc (un décor de Rudy Sabounghi), cette heure d'intimité avec Violette Leduc file délicieusement. Gérard Laurent, l'admirateur indiscret, ne s'en laisse pas conter, juste ce qu'il faut. L'impudeur des mots rapproche parfois les corps. Pour Violette Leduc, Martine Pascal compose une partition dont elle tient les notes avec la grâce du cœur.

ODILE QUIROT.

★ Au Petit Odéon, à 18 heures. Jusqu'au 25 décembre.

EN BREF

● **Annulation.** – Michael Londsdale étant souffrant, les représentations des *Premières Fiançailles de Franz K.* au Théâtre Paris-Villette sont annulées jusqu'au dimanche 27 novembre inclus. Le spectacle reprendra normalement le mardi 29 novembre, à 21 heures.

● **Double élection à l'Académie française, ce jeudi 24 novembre.** – Seule candidate à la succession d'André Roussin, l'helléniste Jacqueline de Romilly devrait être la deuxième académicienne, après Marguerite Yourcenar. Deux candidats prétendent au fauteuil du professeur Jean Delay : le commandant Jacques-Yves Cousteau et le peintre Michel Ciry.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA RIVE D'EN FACE. Théâtre Essaïon de Paris (42-78-46-42), 21 h.

LE TOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS. Théâtre Déjazet TLP (42-74-20-50), 20 h 30.

CLAUDEL INSOLITE. Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70), 18 h 30.

DEMAIN, J'ARRÊTE. Théâtre de Tourtour (48-87-82-48), 22 h.

MOI, CAGLIOSTRO, ANTI-CHRIST ET MESSIE. UN COLLIER POUR UNE RÉVOLUTION. Théâtre de la Plaine (40-43-01-82), 20 h 30.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 20 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Baudelaire : 20 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Ariane ou l'Age d'or : 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 21 h.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h.
BERRY (43-57-51-55). La maison accepte l'échec : 20 h 30.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 20 h 30.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 15 h et 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Une femme sans histoire : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.
DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre-vingts jours : 20 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 21 h.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Les Babes-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.
EGLISE POLONAISE (R-V- sur place). Le Miracle de Théophile : 20 h 45.
ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. La Rive d'en face : 21 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonc de Matthiah : 21 h.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-27-22-09). Bonjour Monsieur Gould : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 21 h.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45.
GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Le Festival de Cuculaon : 20 h 30. Etreintes : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.
LA BASTILLE (43-57-42-14). Petite salle. Rencontres avec Bram van Velde Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h.
LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.
LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). ◇ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. La Foire d'empoigne : 21 h.
MARAIS (42-78-03-53). Une vie bouleversée : 18 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Lecocq fait l'œuf à Marigny : 21 h.
MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 21 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.
MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.
MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.
MOGADOR (48-78-75-00). Le Récit de la servante Zerline Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 21 h.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h. Paroles : 21 h 15.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.
ODÉON (43-25-70-32). Retours : 20 h 30.
ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 20 h 30.
POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 20 h 45.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Aucun lieu, nulle part : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.
STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (42-27-40-27). Marie, un matin : 19 h.
TAC STUDIO (43-73-74-47). Le Bonnet du fou : 21 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Jock : 20 h 30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Camp : 20 h 45.
THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.
THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 20 h 30. Salle II. Le Journal d'un fou : 18 h 30. L'Ecume des jours : 20 h 30.
THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Moi, Cagliostro, antichrist et messie un collier pour une révolution : 20 h 30.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Faiseur de théâtre Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.
THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Marie 89 : 20 h 30.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.

Jeudi 24 novembre

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Théâtre Gémier. Le Funambule : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Une visite inopportune : 21 h.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30. M.I.T.. Claudel insolite : 18 h 30. Petite salle. Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30.
TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. Ged Marlon : 20 h 30. Demain, j'arrête ! : 22 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Riffoin dans les labours : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 20 h 30.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 25 NOVEMBRE

« Gauguin et l'école de Pont-Aven », *13 h 15, Musée d'Orsay, 1*, rue de Bellechasse (Paris et son histoire).

« Le quartier Alma-Chaillot », 14 h 30, métro Champs-Elysées-Clemenceau (V. de Langlade).

« Hôtels et cours de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le couvent des Carmes et ses drames », 14 h 30, 70, rue de Vaugirard (Ars conférences).

« La pyramide de verre dans l'aménagement du Grand Louvre », 14 h 30, métro Tuileries (C.A. Messer).

« La Sorbonne. Grand amphithéâtre, grand salon et chapelle », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (I. Hauller).

« Le collège des Ecossais et l'hôtel Le Brun », 15 heures, 65, rue du Cardinal-Lemoine (D. Bouchard).

« Le café Procope et l'ancienne Comédie-Française », 16 heures, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Tourisme culturel).

Monuments historiques

« Saint-Protais-Saint-Gervais, ou la vie d'une paroisse à travers son église », 14 h 30, façade, place Saint-Gervais.

« Le Palais-Royal révolutionnaire », 15 heures, entrée Comédie-Française, place Colette.

« L'église Saint-Nicolas-des-Champs et son bourg », *15 heures, 254*, rue Saint-Martin.

CONFÉRENCES

11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Mario Merz », par B. Parent (Musée d'art moderne de la Ville de Paris).

ISTEG, 107, rue de Reuilly (salle nº 2), 20 heures : « Expériences allemandes et luxembourgeoises d'enregistrement de voix et images de l'au-delà (première partie) », par F. Brune et G. Osorio (Université libre de Paris et de l'Ile-de-France).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 20 h 30 : « Gènes et droits de l'homme », par Jean Frezal (Dialogues INSERM-Palais de la découverte).

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Festival Musimage 88 : carte blanche à Henri Colpi : la Première Nuit (1958), de Georges Franju, Neuf garçons, un cœur (1947), de Georges Freedland, 16 h ; Her Last Affaire (1935, v.o.), de Michael Powell, 19 h ; 8e Festival international du film d'Amiens : le Diamant (1977, v.o. s.t.f.), de Ryu Ho-Sun, 21 h.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

Le Cinéma georgien : la Mère de la terre (1977, v.o. s.t.f.), de Goderzi Tchokheli, Kadjana (1941, v.o. s.t.f.), de Kote Pipinachvili, 14 h 30 ; le Portrait (1981, v.o. s.t.f.), de Lado Soulakvelidze, le Chemin vers la maison (1981, v.o. s.t.f.), d'Alexandre Rekhviachvili, 17 h 30 ; le Voyage du jeune compositeur (1984, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Chenguelaïa, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

Les Années sombres 1938-1948 : la Débâcle : Actualités de l'époque, la Bataille de France (1963) de Jean Aurel, 14 h 30 ; Actualités de l'époque, le Train (1973) de Pierre Granier-Deferre, 16 h 30 ; le Temps détruit (1985) de Pierre Beuchot. Un balcon en forêt de Michel Mitrani, 18 h 30 ; Cinéma muet : l'Argent (1928) de Marcel L'Herbier, 20 h 30.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
LE HASARD (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA MAISON DE JADE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).
MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LES FILMS NOUVEAUX

ACHIK KERIB. Film soviétique de Sergueï Paradjanov et David Abachidze, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
DANS LES TÉNÈBRES. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
HAMLET GOES BUSINESS. Film finlandais d'Aki Kaurismäki, v.o. : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA LUMIÈRE DU LAC. Film franco-italien de Francesca Comencini : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
MISS ARIZONA. Film italo-hongrois de Pal Sandor, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).
RAGGEDY. Film britannique de Bob Hoskins, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE SANG DU CHATIMENT. (*) Film américain de William Friedkin, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).
LA SEPTIÈME PROPHÉTIE. Film américain de Carl Schultz, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
TROIS PLACES POUR LE 26. Film français de Jacques Demy : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
U2 RATTLE AND HUM, LE FILM. Film américain de Phil Joanou, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
UNE POIGNÉE DE CENDRE. Film britannique de Charles Sturridge, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LE VOYAGE. Film suédo-canadien de Peter Watkins, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).
CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).
DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr., v.f.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Club, 9e.
NOTES POUR DEBUSSY (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PASCALI'S ISLAND (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).
PATTY HEARST (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
PAYSAGE DANS LE BROUILLARD (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).
PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES PORTES TOURNANTES (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
RAMBO III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; George V, 8e (45-62-41-46).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 24 novembre

TF1

20.40 Téléfilm : La belle et l'hélico. 22.10 Cinéma : Le mouton à cinq pattes. ■ Film français d'Henri Verneuil (1954). *Une suite de sketches d'intérêt inégal et... six compositions de Fernandel, qui valent le coup d'œil.* **0.00 Journal et Météo. 0.10 Série : Drôles d'histoires. 0.40 Feuilleton : Symphorien. 1.05 Documentaire : Histoires naturelles. 4.10 Musique. 4.30 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.**

A2

20.35 Cinéma : Les anges se fendent la gueule. □ Film sud-africain de Jamie Uys (1983). **22.00 Flash d'informations. 22.05 Magazine : Edition spéciale.** Thème : Comment est et s'organise le football en France. **23.25 Informations : 24 heures sur la 2. 23.50 Magazine : Du côté de chez Fred.**

FR3

20.30 Téléfilm : Un médecin des lumières. De René Allio (2e partie). **22.10 Journal et Météo.** ▶ **22.35 Magazine : Océaniques.** Message d'Ouest en Est. Emission de la SEPT. **23.30 Magazine : Décibels.** Sommaire : Midge Ure ; Les dixièmes transmusicales de Rennes ; La souris déglinguée ; Gamine ; Burning Spear, Boy George. **0.15 Documentaire : L'Afrique en Noirs et Blancs. 1.15 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre. 1.20 Magazine médical : STV.** Emission cryptée.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Les nouveaux tricheurs. □ Film français de Michaël Schock (1987). *Tableau grossier de la jeunesse moderne. Un mauvais coup pour les acteurs.* **22.05 Flash d'informations. 22.10 Basket.** Championnat d'Europe : Pologne-France. **23.40 Cinéma : La cavale impossible.** □ Film américain de Stephen Gyllenhall (1968). **1.05 Cinéma : La vallée fantôme.** ■ Film franco-suisse d'Alain Tanner (1987).

LA 5

20.30 Téléfilm : Chinabeach. De Rod Holcomb. **22.40 Cinéma : Madame Claude 2.** □ Film français de François Minet (1981). *Le scénario est prétexte à des ébats érotiques.* **0.00 Journal de minuit. 0.05 Cinéma : Madame Claude 2 (suite). 0.40 L'inspecteur Derrick. 1.40 Miss. 2.35 L'adieu aux as. 3.30 Journal de la nuit. 3.35 Vive la vie ! 3.50 Voisin, voisine. 4.45 Le clan Beaulieu. 5.05 Voisin, voisine.**

M6

20.35 Cinéma : Si elle dit oui... je ne dis pas non. □ Film français de Claude Vital (1982). Avec Mireille Darc, Pierre Mondy, Paul Freeman. **22.10 Série : Le Saint. 23.00 Magazine : Le glaive et la balance. 23.30 Journal. 23.40 Variétés : Hexagone 60-80. 0.05 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Mohicans de Paris** (19e épisode). **2.15 Le dessous du ciel** (19e épisode). **2.30 Docteur Erika Werner** (4e épisode). **3.25 Les télécréateurs. 4.20 Docteur Erika Werner. 5.15 Les Mohicans de Paris. 5.30 Le dessous du ciel. 5.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique : La poupée sans tête, d'Andrée Chedid. **21.30 Profils perdus.** Emmanuel Beri. **22.40 Nuits magnétiques.** L'intelligence artificielle. 3. Ce qui existe, ce qui se vend : civils et militaires. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les fantômes.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 3 et 4 novembre, salle Pleyel) : Suite pour sept instruments, op. 29, de Schönberg ; Concerto pour piano et orchestre, de Berio ; La mer, de Debussy, par l'Orchestre de Paris et l'Ensemble intercontemporain, dir. Pierre Boulez, Daniel Barenboïm. **22.30 Musique légère.** Nostalgie roumaine, de Stanciu ; Concerto pour harpe celtique, de Rauber ; Hora staccato, de Dinicu. **23.07 Club de la musique contemporaine. 0.30 Autour de minuit.** Partances. Eglogue en sept scènes, deux tropes, deux divertissements, un prologue et un épilogue. Textes de Racine, Bossuet, Hérédia ; Œuvres musicales de Debussy, Cage, Fauré, Nono, Duras, Wagner, Saint-Saëns, Mahler. **1.30 Mélodies.** Œuvres de Wolf.

Vendredi 25 novembre

TF1

13.40 Feuilleton : Côte Ouest. 14.30 Téléfilm : L'enfant bleu. Guillaume, onze ans, est atteint d'une grave maladie cardiaque. 16.05 Variétés : La chance aux chansons. 16.30 Jeu : Ordinacteur. 16.50 Club Dorothée après-midi. Les attaquantes ; Juliette ; Le jeu de l'ABC. **17.50 Série : Chips. 18.40 Avis de recherche. 18.55 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert.** ▶ **20.40 Variétés : Avis de recherche.** Invité : Jacques Chazot. Variétés : L'affaire Luis Trio, Pet Shop Boys, Rita Mitsouko, Kid Créole, Sabrina, Michèle Torr, et un extrait du spectacle Les Indiens au Casino de Paris. **22.35 Magazine : Demandez la lune.** Sommaire : La télépathie ; Portrait d'un peintre médecin ; L'hypnose ; Les plantes sont-elles des êtres vivants ? ; Le jour le plus long ; Séquence rétro. **23.35 Journal et Météo. 23.50 Série : Des agents très spéciaux. 0.40 Série : Drôles d'histoires. 1.05 Feuilleton : Symphorien. 1.30 Magazine : Demandez la lune. 2.20 Documentaire : Histoires naturelles. 4.10 Musique. 4.30 Documentaire : Histoires naturelles. 6.15 Série : Drôles d'histoires.**

A2

13.45 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.30 Magazine : Bonjour la télé. L'affaire Weldman. 16.05 Flash d'informations. 16.10 Magazine : du côté de chez Fred. 17.10 Flash d'informations. 17.15 Magazine : Graffitis 5-15. La Panthère rose ; La petite merveille. 18.00 Série : Mac Gyver. L'avalanche. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot. **19.10 Actualités régionales. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Plaisir de rire : Tel père, tel fils. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Série : Hôtel de police. 21.35 Apostrophes.** Magazine littéraire. Les monstres. Sont invités San Antonio (*La vieille qui marchait dans la mer*), Antoine de Blaecke (*La caricature révolutionnaire*), Claude Langlois (*La caricature contre-révolutionnaire*), François Bluche (*Le petit monde de la comtesse de Ségur*), Noël Godin (*Anthologie de la subversion carabinée*), Henri Raczymov (*Maurice Sachs ou les travaux forcés de la frivolité*). **22.55 Journal. 23.10 Cinéma : 14 Juillet.** ■■ Film français de René Clair (1932). **0.40 Magazine : Du côté de chez Fred.**

FR3

13.30 Feuilleton : Allô ! Tu m'aimes ? 13.57 Flash d'informations. 14.00 Magazine : Regards de femme. 14.30 Feuilleton : Le roi qui vient du sud. 2. Le panache blanc. **15.27 Flash d'informations. 15.30 Magazine : Télé-Caroline. 17.00 Flash d'informations. 17.05 Dessins animés. 17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 The Muppets show. 18.05 Magazine : Drevet vend la mèche. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Il était une fois la vie.** La respiration. **20.05 Jeux : La classe. 20.30 INC. 20.35 Feuilleton : Tourbillons** (8e épisode). **21.30 Magazine : Thalassa.** Planète mer. **22.15 Journal et Météo. 22.40 Documentaire : L'Europe de la Toison d'or.** 2. Le grand duc d'Occident. **23.35 Musiques, musique.** Mendelssohn : 1er trio, 1er mouvement par le trio Henry. **23.55 Téléfilm : Juliette et Roméo, 30 ans après. 1.25 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre.**

CANAL +

13.30 Cinéma : Maladie d'amour. □ Film français de Jacques Deray (1987). **15.30 Cinéma : Police academy.** □ Film américain de Hugh Wilson (1984). **17.10 Magazine : Avance sur image.** The Flood (Déluge). **17.35 Cabou cadin.** Virgul ; SOS fantômes ; Le piaf ; COPS. **18.30 Dessins animés : Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs. 20.05 Football.** Les coulisses. **20.30 Football.** Championnat de France : Marseille-Lille. **22.40 Flash d'informations. 22.45 Magazine : Exploits. 23.00 Cinéma : Le contrat.** ■ Film américain de John Irvin (1986). **0.40 Cinéma : Les lunettes d'or.** ■ Film italo-franco-yougoslave de Giuliano Montaldo (1987). Avec Philippe Noiret, Rupert Everett, Valeria Golino (v.o.). **2.20 Cinéma : Noce en Galilée.** ■ Film franco-belgo-palestinien de Michel Khleifi (1987). Avec Ali M. El Akili, Bushra Karaman, Makram Khouri. *En Israël, dans un village des territoires occupés, le gouverneur accepte de lever le couvre-feu, le temps de la noce de la fille du mouktar palestinien.* **4.20 Série : Taggart. 6.10 Documentaire : Au cœur du Kalahari, un paradis menacé.**

LA 5

13.35 Série : L'inspecteur Derrick. 14.45 Série : Bonanza. 15.45 Série : Capitaine Furillo. 17.00 Pollyanna. 17.25 Creamy, merveilleuse Creamy. 17.50 Les aventures de Claire et Tipoune. 18.15 Olive et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : La malédiction de la veuve noire. De Dan Curtis. **22.30 Série : Matlock. 23.30 Capitaine Furillo. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Capitaine Furillo. 0.35 L'inspecteur Derrick. 1.35 Miss. 2.30 Journal de la nuit. 2.35 L'adieu aux as. 3.30 Vive la vie ! 3.45 Voisin, voisine. 4.40 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.05 Voisin, voisine.**

M6

13.20 Feuilleton : Docteur Erika Werner. 14.10 Les Mohicans de Paris. 14.25 Le dessous du ciel. 14.40 Jeu : Plein les baffles. 15.05 Jeu : Clip combat. 16.05 Jeu : Quizz cœur. 16.50 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaï police d'Etat. 18.05 Série : Daktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show. 20.35 Téléfilm : Amnésie fatale. De Walter Grauman. **22.15 Magazine : Charmes.** Le Kamasoukriss ; Elena au musée ; Snake ; Préparatifs ; Hot dog ; Photomaton ; Les charmes d'antan. **22.45 Série : Clair de lune. 23.35 Journal. 23.45 Série : Le prisonnier. 0.35 Série : A vous de jouer Milord. 1.30 Feuilleton : Deux ans de vacances. 2.25 Série : Docteur Caraïbes. 2.50 Musique : Boulevard des clips. 3.50 Docteur Caraïbes. 4.20 A vous de jouer Milord. 5.05 Deux ans de vacances. 6.00 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-Archives. Good morning Vietnam. **21.30 Musique : Black and blue.** Balade américaine. **22.40 Nuits magnétiques.** L'intelligence artificielle. 4. Et demain ? En l'an 2000, les machines penseront pour nous. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les fantômes.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 3 et 4 novembre, à Baden-Baden) : Tasso, lamento e trionfo, poème symphonique n° 2, de Liszt ; Concerto pour piano et orchestre de Ligeti ; Musique pour cordes, percussion et célesta, de Bartok, par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden-Baden, dir. Zolta Pesko ; sol. Stefan Litwin, piano. **22.20 Premières loges.** Edmond Rambaud, ténor français. Œuvres de Flegier, Gounod, Massenet, Laparra, Audran. **23.07 Club de la musique ancienne.** Madrigaux, de Monteverdi ; Concerto pour flûte et orchestre en ré mineur Wq22, de Bach ; Sonate pour violon et basse continue en la mineur et Concerto pour violon et orchestre à cordes en la mineur, de Tartini. **0.30 Poissons d'or.** Œuvres de Eno, Laraaji, Trenet, Lanois, Brook, Mahlin, Theremin, Mike et Kate Westbrook. A 1.30, Les poissons d'or du passé : Luigi Cortese.

Audience TV du 23 novembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	54.7	Santa-Barbara 19.9	Actual. région. 11.5	Actual. région. 11.7	Top 50 4.2	Porte magique 3.6	Routes paradis 3.2
19 h 45	61.1	Roue fortune 32.2	Tel père tel fils 9.1	19-20 info 9.5	Nulle part 3.8	Boulev. Bouvard 3.3	Routes paradis 3.0
20 h 16	69.8	Journal 31.4	Journal 13.0	La classe 11.9	Nulle part 3.9	Journal 4.5	Cosby show 4.6
20 h 55	70.8	Sacrée soirée 28.2	Nord et Sud 18.0	La Périchole 4.7	Bordeaux-Naples 6.1	Enfer du devoir 9.3	Tuer pas jouer 5.1
22 h 8	63.4	Sacrée soirée. 27.5	Nord et Sud 17.1	La Périchole 2.9	Bordeaux-Naples 6.5	Bordeaux-Naples 9.4	Libre et change 0.7
22 h 44	34.0	Ex-Libris 6.4	L'adoption 7.0	La Périchole 4.1	Flash d'info. 1.6	Bordeaux-Naples 12.6	Libre et Change 1.6

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 24 novembre à 0 heure et le dimanche 24 novembre à 24 heures.

Les précipitations cesseront demain mais le temps restera encore bien sur de nombreuses régions, en particulier le matin. Puis, peu à peu, le soleil gagnera du terrain et un radoucissement des températures s'amorcera.

Vendredi : Grisaille au nord et à l'est, soleil ailleurs.

De la Haute-Normandie et du Nord-Picardie à l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté et Rhône-Alpes, la journée s'annonce très nuageuse et brumeuse. Seules les régions montagneuses seront ensoleillées.

Sur l'Ile-de-France, le Centre et l'Auvergne, les brouillards matinaux seront givrants et tarderont à se dissiper. Des éclaircies devraient tout de même apparaître dans l'après-midi.

De la Bretagne au Poitou-Charentes, le soleil s'imposera dans l'après-midi après les brouillards givrants du début de la journée.

Sur routes, les régions méridionales, c'est-à-dire de l'Aquitaine aux Alpes et au pourtour méditerranéen, ciel bleu en perspective.

Les températures minimales avoisineront encore – 5 degrés dans le Sud-Ouest, – 5 degrés près de la Manche, 0 degré du Nord à l'Ile-de-France, – 1 à – 4 degrés partout ailleurs.

Les températures maximales, souvent voisines de 5 à 6 degrés, atteindront 6 à 8 degrés dans le Sud-Ouest, 7 à 10 degrés dans le Sud-Est, – 1 à + 2 degrés dans le Nord-Est et le Centre-Est.

Le vent d'Est, généralement faible, soufflera assez fort sur le Nord-Ouest du pays.

Samedi : situation stationnaire.

Les régions du nord au nord-est et à Rhône-Alpes resteront dans la grisaille : le soleil ne brillera qu'en mongagne. De la Normandie et de l'Ile-de-France au Massif Central, il faudra s'attendre encore à de nombreux brouillards matinaux. L'après-midi risque de rester nuageuse et brumeuse. Côté températures, pas de changement par rapport à la veille. Les gelées matinales persisteront. Le vent restera orienté à l'est.

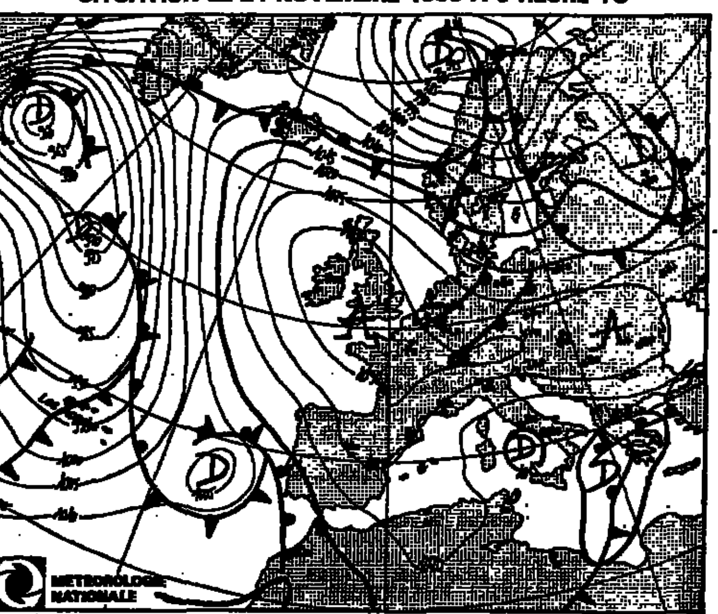
Les précipitations cesseront demain mais le temps restera encore gris sur de nombreuses régions, en particulier le martin, puis peu à peu le soleil gagnera du terrain et un radoucissement des températures s'amorcera.

Dimanche 27 novembre : soleil au repos.

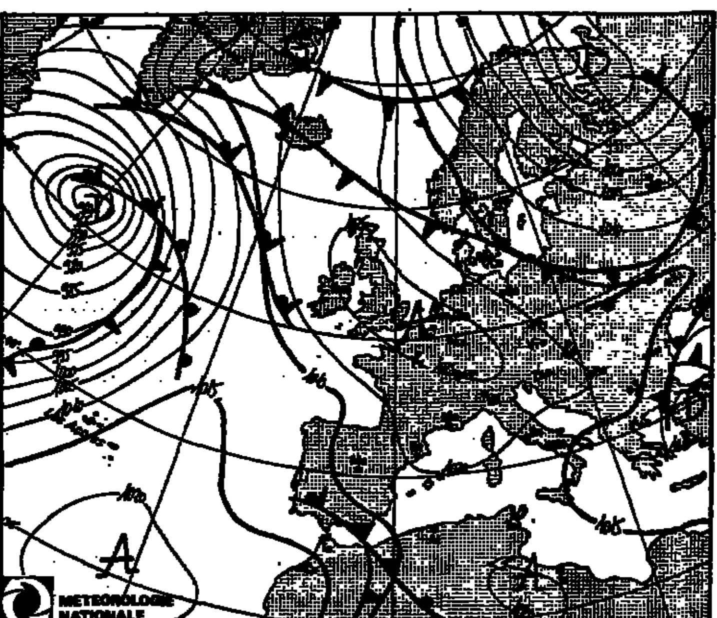
Le matin, brumes et brouillards seront encore au rendez-vous en de nombreuses régions, mais les températures minimales seront à la hausse : 0 à 5 degrés dans l'ensemble, 5 à 7 degrés sur les côtes et quelques gelées faibles (– 1 à – 2 degrés) encore sur le Nord-Est et le Centre-Est.

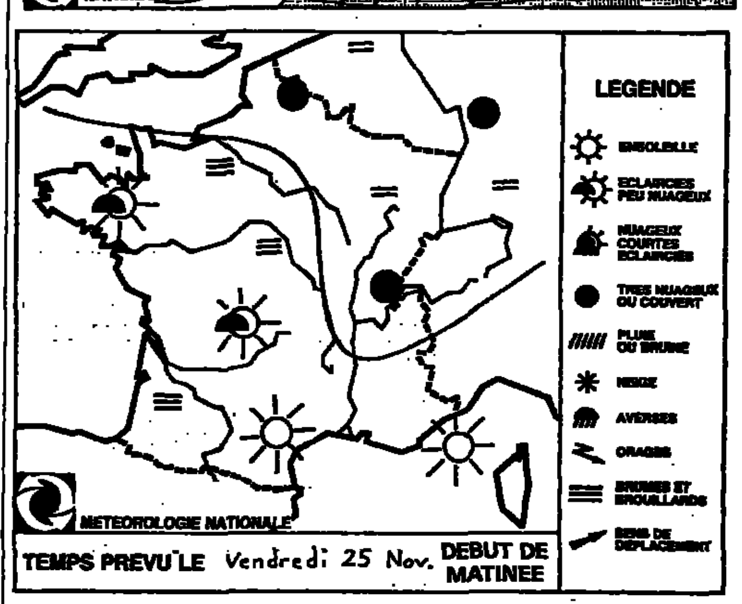
En cours de journée, le soleil prendre progressivement le dessus. A la faveur de l'ensoleillement, les températures atteindront 10 à 12 degrés du Nord au Sud. Localement 14 degrés sur la côte méditerranéenne.

SITUATION LE 24 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 NOVEMBRE A 12 HEURES TU





TEMPS PREVU LE Vendredi 25 Nov. DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-11-1988 à 6 heures TU et le 24-11-1988 à 6 heures TU — le 24-11-1988

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	12	–1	D
BIARRITZ	5	–3	D
BORDEAUX	6	–4	D
BOURGES	4	1	B
BREST	8	4	C
CAEN	9	1	D
CHERBOURG	6	1	C
CLERMONT-FERR.	–1	–1	B
DIJON	–1	–1	C
GRENOBLE St-M-H	3	–2	C
LILLE	6	4	P
LIMOGES	5	–0	C
LYON	1	–0	C
MARSEILLE-MAR.	8	–5	D
NANCY	0	0	B
NANTES	8	–3	B
NICE	11	3	D
PARIS-MONTS.	8	5	C
PAU	4	–6	D
PERPIGNAN	9	2	D
RENNES	6	–3	B
ST-ETIENNE	–1	–1	B
STRASBOURG	–2	–2	C
TOURS	6	–3	B
TOULOUSE	4	–6	D
POINTE-A-PITRE	30	20	O

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	12	6	P
AMSTERDAM	9	5	P
ATHÈNES	20	14	C
BANGKOK	31	25	C
BARCELONE	13	–1	D
BELGRADE	–2	–8	*
BERLIN	2	2	P
BRUXELLES	8	5	C
LE CAIRE	23	12	C
COPENHAGUE	3	0	C
DAKAR	27	23	C
DELHI	27	16	D
DJERBA	17	12	A
GENÈVE	2	–1	D
HONGKONG	25	19	D
ISTANBUL	9	7	P
JÉRUSALEM	17	6	D
LISBONNE	10	9	P
LONDRES	7	–3	A
LOS ANGELES	22	10	P
LUXEMBOURG	2	0	P
MADRID	10	–6	D
MARRAKECH	20	14	A
MEXICO	23	10	B
MILAN	4	–6	D
MONTRÉAL	0	–7	N
MOSCOU	–7	–12	*
NAIROBI	25	16	P
NEW-YORK	10	3	D
OSLO	–1	–4	B
PALMA-DE-MAL.	12	1	N
PÉKIN	6	–4	D
RIO-DE-JANEIRO	27	24	C
ROME	8	1	N
SINGAPOUR	32	26	O
STOCKHOLM	0	–1	*
SYDNEY	21	19	A
TOKYO	15	8	P
TUNIS	15	8	P
VARSOVIE	–3	–4	C
VENISE	3	–6	D
VIENNE	–2	–4	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4882

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui peut être conduit à dresser la table. – II. Avec lui, c'est vite fait et bien fait. Susceptible de glisser des mains. – III. Il est préférable qu'ils ne fassent pas grand bruit. Peuvent faire cracher. – IV. Permettent à maintes gens d'avoir une situation assise. – V. C'est pour user qu'on en use. – VI. Témoignent d'un certain mode de vie. Qui tendent à prouver que les choses bougent. Est, en général, assuré d'avoir une bonne situation. – VII. Idéal pour avoir la ligne. Nombreux sont ceux qu'il pousse à se mettre véritablement à l'œuvre. – VIII. Part en fumée. – IX. Fut amenée à porter un bonnet. Certains n'hésitent guère à le laisser tomber. – X. Où un conflit trouva sa source. Ce n'est pas parce qu'elle a des boutons qu'elle se porte mal pour autant. – XI. Fis et refis. Conjonction.

VERTICALEMENT

1. Pour lui, les affaires sont souvent dans le sac. – 2. Fait « manger » après avoir mangé. Symbole. Tombe dans le lac. – 3. Telle que l'on n'a pas fait tache d'huile. « Signes » de fatigue. Qui était donc bien rentré. – 4. Résulte d'un besoin. – 5. Se mit à souvent baisser la tête. S'en va Dieu sait où ! Est adapté. – 6. Se font entendre dans la vallée du Gange. Abrite des Gardois. – 7. Est bordée d'arbres. Ont besoin de lumières. – 8. Vous ou moi, entre autres. Auteur de drames. – 9. Revient sur ses positions. On met la main sur l'un, on peut mettre les pieds dans l'autre.

Solution du problème n° 4881

Horizontalement

I. Cataracte. – II. Horlogers. – III. Idéalisés. – IV. Tilt. Sa. – V. Frêne. Foi. – VI. Tour. – VII. Noua. Inès. – VIII. Ni. céleri. – IX. Index. Bis ! – X. Et. Ri. Rée. – XI. Rejetée.

Verticalement

1. Chiffonnier. – 2. Aod. Ointe. – 3. Tréteau. – 4. Alain. Acéré. – 5. Rollet. Exit. – 6. Agit. Oïl. – 7. Ces. Funèbre. – 8. Trésorerie. – 9. Essai. Sises.

GUY BROUTY.

● **COLLOQUE : Objectif Europe 1992. Apport d'un modèle culturel d'entreprise français.** – Tel sera le thème du prochain colloque proposé par le centre culturel Les Fontaines du 2 décembre (20 h 30) au 3 décembre (17 heures). Dans la perspective de l'unification européenne, les entreprises françaises ont-elles un modèle culturel spécifique à proposer qui, allié aux autres modèles propres à nos partenaires européens, pourrait former la trame d'un modèle d'entreprise européen.

★ Inscriptions : Les Fontaines-sessions, boîte postale 205, 60501 Chantilly, Cedex. Tél. : (16) 44-57-24-60. Renseignements sur minitel : 3615 – MP.

Le Carnet du Monde

Naissances

– HANSRESIOR Erika
et BIEBER Christian
ont la joie de faire part de la naissance de

Christelle,

le 9 novembre 1988.

Noces d'or

– Avec leurs six enfants,
Leurs conjoints,
Leurs douze petits-enfants,
Les cousins,
Et les proches amis,

Gabriel et Charlotte JANIN-CHALUMEAU

ont fêté leurs cinquante ans de mariage.

12, rue Bourgmayer,
Bourg-en-Bresse.
Chambéry - Cesson - Villeurbanne - Sathonay - Villette-de-Vienne - Pierre-de-Bresse.

Décès

– M. et Mme René Lévy,
M. et Mme Jacques Goldenberg,
M. et Mme Claude Abraham,
Leurs enfants et leurs petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri ABRAHAM,

survenu le 22 novembre 1988.

17, rue Sainte-Colette,
54500 Vandœuvre-lès-Nancy.

– Aix-les-Bains. Washington. Paris. Provins. Saint-Etienne-de-Cuines (Savoie).

M. André Dupouy,
Mme Annie Cordet,
M. François Dupouy,
Mlle Christine Dupouy,
Les familles Larochette, Darve, Godet, Dupouy, Barrel, Borrel, Col, Trivero,
Tous leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 15 novembre 1988, dans sa soixante-dixième année, de

Mme André DUPOUY,
née Yvonne Trivero.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

209, avenue du Grand-Port,
73100 Aix-les-Bains.

– Sa famille,
Ses amis,
Ses anciens élèves,

font part du décès, le 17 novembre 1988, de

Mme Georges GOUGENHEIM,
née Marie Gendrouneau,
professeur honoraire
au lycée Hélène-Boucher,

et rappellent le souvenir de son mari,

Georges GOUGENHEIM,
ancien professeur à la Sorbonne,

décédé en 1972.

23, rue Froidevaux,
75014 Paris.

– Mlle Suzanne Jarige,
M. et Mme Pierre Jarige
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

M. Jean-Baptiste JARIGE,
directeur régional des postes honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église de Cabrerets (Lot), le 5 novembre.

– Selon la volonté du défunt, la dépouille mortelle de

René NAUTRÉ,

décédé à Antibes, le 30 mars 1988, dans sa quatre-vingt-sixième année, a été transférée à Vendresse (Ardennes) et y a été inhumée le 19 novembre 1988.

De la part de :
Mme Françoise Manvell,
sa fille,
Mlle Patricia et M. Edmund Baylis,
ses petits-enfants,
Des familles Nautré, Curdel, Debourse et Salusse.

– M. Ngongo-Essomba,
M. Martin Ngongo,
M. Henri Ngongo,
Mlle Isis-Valérie Ngongo,
M. Martin Ngongo junior,
Mlle Marie-Thérèse Etoundi,
M. et Mme Marollau
et leurs enfants,
M. et Mme Paleressompoule
et leurs enfants,
Mme Valérie Ngongo-Mbede
et ses enfants,
Mme Godeberthe Ngongo-Ottou
et ses enfants,
M. et Mme Oboufegue
et leurs enfants,
M. et Mme Dieudonné Oyono
et leurs enfants,
M. et Mme François Ottou
et leurs enfants,
Mme Juliette Ngongo,
M. et Mme François Xavier Tchoungui
et leurs enfants,
M. et Mme Henri Balla
et leurs enfants,
Et toutes les familles parentes,
Alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Antoine-Toussaint NGONGO-OTTOU,
avocat,

survenu à Neuilly le 13 novembre 1988.

L'inhumation aura lieu à Akono (Cameroun), dans la propriété familiale.

– Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Lydie SADOWSKI-KRZYZOSTANIAK,
attachée commerciale
à l'ambassade de France à Bogota.

Elle nous a quittés, le 16 octobre 1988, dans un tragique accident de voiture en Colombie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 novembre, à 8 h 45, à la chapelle du Père-Lachaise (porte Gambetta).

Sadowski-Lemoingn,
14, rue Renoir,
95400 Villiers-le-Bel.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Réginald SCHOEDELIN,
dit SHEDLIN,
artiste peintre,

le 22 septembre 1988 à Lussas, où il a été inhumé.

De la part de
Mme Réginald Schoedelin,
Lussas
07170 Villeneuve-de-Berg.

– M. et Mme G. Manceron,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme A. Stoleru,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme R. Hubscher
et leurs enfants,
M. et Mme M. Schwartz
et leur fils,
ont le grand chagrin de faire part de la mort de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, parente et alliée,

Mme Mariette SFARTZ-HUBSCHER,

survenu le 15 novembre 1988, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Jacques et Janine Simonot,
Christophe,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

JEAN-YVES,

à Paris, le 20 novembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Biviers (Isère), le vendredi 25 novembre, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, clos de Franquières,
38330 Biviers.

– Ses collègues et amis
du laboratoire de météorologie dynamique (ENS)
et du laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (Paris-VI),
ont le regret de faire part du décès de

Jean-Yves SIMONOT,
ingénieur ENSTA,
docteur de l'université Paris-VI,
lauréat de l'académie des sciences,

survenu à l'âge de vingt-sept ans.

Ses travaux ont contribué de façon déterminante à l'avancement des recherches en océanographie satellitaire et en modélisation du climat.

– Les familles Terzieff, Lapasset, de Boysson, Lemkine, Najovits,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Marina TERZIEFF.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 novembre 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

– Sa famille et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Lucien VIDAL,
administrateur civil,
commandeur
dans l'ordre des Palmes académiques,
chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu en la cathédrale de Saint-Flour (Cantal), le samedi 26 novembre 1988, à 14 h 30.

115, rue de Reuilly,
75012 Paris.

Remerciements

– Mme Jacques Bostnavaron,
M. et Mme Philippe Bostnavaron,
M. et Mme Christian Bostnavaron,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Jacques BOSTNAVARON,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– Mme René Micalet,
Et toute la famille,
profondément touchées par toutes les marques de sympathie et d'affection qui leur ont été adressées à l'occasion du décès de

M. René MICALET,

prient tous ceux qui, par leur présence, union de pensée et de prière, messages, envois de fleurs et dons, se sont associés à leur douleur, de trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

Anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de la mort de

Gérard FAURE.

Une pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

– En ce quatrième anniversaire de la mort de

Marcel GALLIOT

ceux qui l'ont connu et aimé auront une pensée pour lui.

– Ville-d'Avray.
Le 25 novembre 1987, disparaissait

Jean MARTINELLI.

Que son souvenir demeure parmi tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Services religieux

– A la mémoires de nos confrères, les rédactions de *l'Argus*, *l'Equipe*, le *Journal de l'automobile* et *Sport-Auto*, récemment frappées par le deuil de

Denis CHARPENTIER,
François-Xavier BEAUDET,
Geoffroy LEMAIGNEN
et
Raymond BOCHET,

Ainsi que leurs familles ;
Les proches de

Jean-Claude DEPINCÉ,
Marc DUICK
et
Daniel TOUZARD,

tous disparus accidentellement le 17 novembre dernier, nous informent qu'un service religieux sera célébré à la mémoire des sept victimes.

Il aura lieu vendredi 25 novembre 1988, à 10 h 30, en la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud à Paris-16e.

Communications diverses

– Journées dédicaces. – Le samedi 26 novembre, de 14 heures à 18 heures, à Sciences-Po (27, rue Saint-Guillaume, Paris-7e), avec la participation d'Erik Orsenna, d'Alexandre Jardin, ainsi que de Pascal Bruckner, Hélène Carrère d'Encausse, François Furet, René Rémond, Léon Schwartzenberg, Michel Winock...
Renseignements BDE : 45-49-51-96.

– La vente annuelle de l'Association des Français libres, au profit de ses œuvres, se déroulera le jeudi 1er décembre, de 14 heures à 19 heures, et le vendredi 2, le samedi 3, et le dimanche 4 décembre, de 10 heures à 19 heures, dans le grand hall de Radio-France, 1er étage, 116, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris. Elle sera inaugurée le jeudi 1er décembre, à 15 heures, par le général d'armée Jean Simon, chancelier de l'ordre de la Libération et président de l'association.

– Institut d'Etude du Livre. – 30 novembre, 18 h 30. Débat autour du livre de J.-Y. Mollier, *l'Argent et les lettres, 1880-1920*, avec Madeleine Rebérioux et Roger Chartier. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris. Entrée libre.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV, le jeudi 24 novembre, à 9 h 30, institut d'islamologie, escalier 1, 3e étage, M. Selahattin Sonmezsoy : « Les traditions turques manuscrites du Coran ».

– Université Paris-I, le jeudi 24 novembre, à 14 heures, salle 308, entrée 1, rue Victor-Cousin, galerie J.-B. Dumas, escalier L, Mme Cécile Michel : « Les marchands Innaja dans les tablettes cappadociennes ».

– Université Paris-IV, le vendredi 25 novembre, à 14 h 30, salle 203, escalier E, 2e étage, M. Patrick Liegeois : « Heidegger et le sens du sens. Acheminement vers la pensée tautologique ».

CARNET DU MONDE

Les avis peuvent être insérés LE JOUR MÊME s'ils nous parviennent avant 10 h au siège du journal,
7, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.
Télex MONPAR 650 572 F.
Télécopieur : 45-23-06-81.
Renseignem. Tél. 42-47-95-03.

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés (avec justificatif) .... 69 F
Communications diverses .... 82 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

loterie nationale — [illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
0	0200	Capricorne / autres signes	10 000 / 1 000	5	25	tous signes	200
	0860	Bélier / autres signes	10 000 / 1 000		635	tous signes	400
	4280	Scorpion / autres signes	10 000 / 1 000		7005	Gémeaux / autres signes	10 000 / 1 000
	[illegible]	Balance / autres signes	10 000 / 1 000		7665	Lion / autres signes	10 200 / 1 200
	[illegible]	Cancer / autres signes	10 000 / 1 000		[illegible]	Verseau / autres signes	50 000 / 5 000
					11375	Poissons / autres signes	50 000 / 5 000
1	7891	Vierge / autres signes	10 000 / 1 000	6	3446	Bélier / autres signes	10 000 / 1 000
	8701	Taureau / autres signes	10 000 / 1 000		9736	Scorpion / autres signes	10 000 / 1 000
	[illegible]	Bélier / autres signes	50 000 / 5 000		[illegible]	Bélier / autres signes	[illegible] / 150 000
2	72	tous signes	200	7	667	tous signes	400
	[illegible]	Vierge / autres signes	[illegible]		8117	Poissons / autres signes	10 000 / 1 000
	[illegible]	Taureau / autres signes	[illegible]		[illegible]	Capricorne / autres signes	50 000 / 5 000
	[illegible]	Cancer / autres signes	[illegible]		[illegible]	Sagittaire / autres signes	50 000 / 5 000
	[illegible]	Scorpion / autres signes	[illegible]		[illegible]	Balance / autres signes	50 000 / 5 000
3	[illegible]	Verseau / autres signes	10 000 / 1 000	8	[illegible]	Vierge / autres signes	10 000 / 1 000
	7903	Sagittaire / autres signes	10 000 / 1 000		[illegible]	Poissons / autres signes	10 000 / 1 000
	[illegible]	Sagittaire / autres signes	10 000 / 1 000		[illegible]	Balance / autres signes	10 000 / 1 000
	[illegible]	Lion / autres signes	50 000 / 5 000	9	649	tous signes	400
4	064	tous signes	400		[illegible]	Cancer / autres signes	10 000 / 1 000
	8164	Capricorne / autres signes	10 000 / 1 000		[illegible]	Taureau / autres signes	[illegible]
	8744	Gémeaux / autres signes	10 000 / 1 000		[illegible]	Lion / autres signes	10 000 / 1 000
					[illegible]	Verseau / autres signes	10 000 / 1 000
					[illegible]	Gémeaux / autres signes	50 000 / 5 000

BÉLIER — CANCER — LION — GAGNENT 100,00 F

TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE

TAC-O-TAC — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le numéro 047583 gagne 4 000 000,00 F

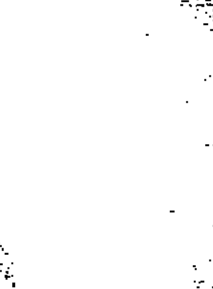
Les numéros approchants à la centaine de mille : 147583, 247583, 347583, 447583, 547583, 647583, 747583, 847583, 947583 gagnent 40 000,00 F

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
007583	040583	047083	047503	047580	10 000,00 F
017583	041583	047183	047513	047581	
027583	042583	047283	047523	047582	
037583	043583	047383	047533	047584	
057583	044583	047483	047543	047585	
067583	045583	047683	047553	047586	
077583	046583	047783	047563	047587	
087583	048583	047883	047573	047588	
097583	049583	047983	047593	047589	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	7583	4 000,00 F
	583	400,00 F
	83	200,00 F
	3	100,00 F

LOTO — 9 10 14 20 31 48 — 28






Pour les affaires, ne comptez pas trop sur un bonhomme qui ne travaille qu'une fois par an.
65F
DIPLOM
Lot de 4
Ø 24 cm.
60F
Lot de 4 assiettes creuses. Ø 19 cm
60F
Lot de 4 assiettes à dessert Ø 19 cm
SOFT
Lot de 4 verres à cocktail. Soufflé à la bouche.
75F
270F
RUSTIK
Chaise pin massif verni.
ANIMAUX EN PELUCHE
Lavable à 40°.
35F
185F
ble basse riangulaire aquée blanc. Haut. 45 cm.
82F
les 16 pièces
FIESTA
Ménagère couverts blancs.
TOTAL
Seau à champagne. Acier inox.
MURMEL
Tunnel de jeux.
155F
SMÅLANDSFIGUR
Bougeoir.
65F
pièce
DIANA
Fauteuil. Pin massif verni. Revêtement et coussin en lin. Sable.
GILLE
Table à manger. Pin massif verni naturel avec 1 rallonge. Long. 160 - Larg. 120 Haut. 74 cm.
68F
TOTAL
Shaker. Acier inox.
Quand on ne s'intéresse aux prix qu'une fois par an, comment voulez-vous qu'on se rende compte de ce qui est un peu, beaucoup ou vraiment pas cher ?...
C'est qu'on se ferait refiler n'importe quoi à n'importe quel prix si on ne faisait pas attention... On le dit ? On le dit : Noël ou pas, un bonhomme pour choisir des cadeaux ce n'en est pas un... Il est temps de reprendre les rennes en main. La première chose à faire est de sauter dans votre traîneau, direction IKEA. Pas de problème de parking, il y a plein de places à traîneaux juste devant et gratuites en plus, parce qu'il n'y a pas de petites économies non mais alors. Au fait, vous n'avez pas besoin de hotte : tout ce que vous allez emporter est emballé dans des sacs ou des cartons plats faciles comme tout à transporter. Même avec un canapé ou une cuisine dedans.
Et c'est tant mieux, parce que, aux prix où sont les choses chez IKEA, vous risquez de remplir votre traîneau pour un prix où vous n'auriez même pas le début du commencement d'un demi caddy ailleurs. Tout ça vous laisse de quoi revenir quand vous voulez entre deux Noël, histoire d'habituer votre bonhomme aux prix IKEA. Et accessoirement à faire des cadeaux en dehors des périodes de cadeaux...
Offre valable jusqu'au 4 Décembre 1988 dans la limite des stocks disponibles.
PEYRAT & ASSOCIES
Ils sont fous ces Suédois
IKEA®
IKEA PARIS NORD II. AUTOROUTE DU NORD. SORTIE ZI PARIS NORD. LUN. A VEN. 11 H 20 H. SAM. ET DIM. 10 H 20 H. NOCTURNE MER. 22 H. TEL. (1) 48.63.20.25.
IKEA EVRY-LISSES. AUTOROUTE DU SUD. SORTIE EVRY LISSES MENECY. LUN. A VEN. 11 H 22 H. SAM. ET DIM. 10 H 20 H. NOCTURNE JEU. 22 H. TEL. (1) 64.97.71.20.
IKEA LYON. ZAC DU CHAMP DU PONT ST-PRIEST. LUN. A VEN. 11 H 20 H. SAM. ET DIM. 10 H 20 H. NOCTURNE VEN. 22 H. TEL. 78.26.49.49.
IKEA VITROLLES. RN 113 CENTRE CIAL VITROLLES ESPACE. LUN. A VEN. 10 H 20 H. SAM. 9 H 20 H. DIM. 10 H 19 H. TEL. 42.89.96.16.
IKEA LILLE. CENTRE CIAL DE LOMME. LUN. A VEN. 11 H 20 H. SAM. 10 H 20 H. NOCTURNE MER. ET VEN. 22 H. TEL. 20.93.36.77.
RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS DANS TOUS NOS MAGASINS - MINITEL 3615 IKEA.



Communication

La conférence européenne de Stockholm sur l'audiovisuel

Une concession de Mme Tasca

Les ministres des vingt et un États membres du Conseil de l'Europe (1), de la Finlande et du Saint-Siège examinaient à Stockholm, les 23 et 24 novembre, le projet de « convention européenne sur la télévision transfrontalière ». Faute d'un consensus minimum, le texte n'a pu être *ouvert à signature* », comme l'espérait la Suède, pays hôte. Restait à tenter de concilier les points de vue. Ce qu'ont fait plusieurs délégations, dont la française, conduite par Mme Catherine Tasca. Le ministre de la communication a, en effet, assoupli sensiblement la position de Paris sur deux de ses exigences fondamentales : la hiérarchie des médias et les quotas de diffusion d'œuvres européennes.

STOCKHOLM
de notre envoyé spécial

« Il est de mon devoir d'exhorter les gouvernements européens à établir d'urgence un état de droit dans l'univers audiovisuel de tout notre continent ouest-européen » : la supplique de Mme Simone Veil a encore peu de chances d'être entendue. On est encore loin de *« ce corps minimal de règles, susceptibles d'assurer la survie de la création, du pluralisme et des identités nationales »*, que la présidente de l'Année européenne du cinéma et de la télévision appelle de ses vœux. La réunion de Stockholm s'est, au contraire, ouverte sur fond de rivalités exacerbées entre le Conseil de l'Europe – qui pousse son projet de convention – et la Communauté européenne – qui élabore sa propre directive « Télévision sans frontières » (*le Monde* du 19 novembre).

Le texte de la convention examiné à Stockholm prévoit essentiellement de limiter le temps d'antenne consacré à la publicité à 15 % en moyenne et à 20 % pour une heure donnée. Il demande également aux télévisions concernées de diffuser *« une proportion raisonnable »* de programmes européens. Ces deux dispositions sont, au total, moins contraignantes que celles contenues dans le projet de directive. Mais ce ne sont pas elles qui soulèvent le plus l'hostilité de la Commission de Bruxelles. Celle-ci reproche surtout au projet du Conseil de l'Europe deux clauses, qui lui paraissent en opposition avec le traité de Rome : l'interdiction faite à une chaîne transfrontalière de diffuser de la publicité destinée aux consommateurs de pays voisins (une restriction incompatible avec la libre circulation des services et des biens) ; la procédure d'arbitrage prévue pour régler les litiges, qui « oublie » la Cour européenne de justice à Luxembourg..

Préserver l'identité européenne

La France, qui, comme l'ensemble des Douze, appartient au Marché commun et au Conseil de l'Europe, *« n'affiche aucune préférence pour l'un ou l'autre texte »*, a précisé, mercredi 23 novembre, Mme Catherine Tasca. *« Notre seul souci*, a ajouté le ministre de la communication, *est de parvenir à l'établissement de règles communes. »* Paris pourrait donc se rallier au projet de Convention du Conseil de l'Europe s'il préserve suffisamment l' *« identité culturelle »* du continent. Mme Tasca a donc déposé un amendement imposant d'abord un délai de trois ans entre la sortie d'un film en salle en Europe et sa première diffusion à la télévision et obligeant ensuite les télévisions à diffuser au minimum 60 % d'œuvres européennes. Le ministre s'est toutefois déclaré prêt à accepter à la fois une réduction du délai et l'abaissement à 50 % du quota (désormais applicable entre 16 heures et 22 heures seulement), si ces assouplissements permettaient de faire progresser la discussion commune. Une véritable concession !

Mais une concession... pour les partenaires de la France, et notamment les pays qui, comme le Portugal, refusent de renoncer à « Dallas » ou au « Novellas » brésiliennes pour acheter « Châteauvallon ». Ce geste pourrait cependant inquiéter les auteurs et les producteurs français, qui redoutent de voir s'éroder la protection dont ils bénéficient. Leur vigilance devrait être d'autant plus grande qu'un autre amendement surprise a été déposé par la Grande-Bretagne, avec le soutien de la RFA. Pour compenser les restrictions horaires imposées à la publicité et vigoureusement dénoncées par les publicitaires, notamment britanniques, l'amendement anglais prévoit d'autoriser la multiplication des coupures, particulièrement dans les films : toutes les quarante-cinq minutes (trois fois si le long métrage dure cent dix minutes).

Deux autres points ont fait l'objet d'une contestation en règle du Luxembourg. Petit pays mais important diffuseur (la CLT, ASTRA), le Grand-Duché a réclamé le droit pour une télévision transfrontières de diffuser de la publicité destinée aux pays voisins. Il s'est aussi élevé contre l'article 24 de la convention autorisant un pays à interrompre sur son territoire la réception d'une chaîne ne respectant pas la réglementation européenne. Deux initiatives discrètement soutenues par l'Italie de M. Silvio Berlusconi.

PIERRE-ANGEL GAY.

(1) Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

Un Forum national de la communication politique, à Grenoble

L'image et le slogan

LYON
de notre bureau régional

Qui affirmait, il y a six mois, *« il est temps de faire confiance à la France ? »* Selon un sondage réalisé par l'Institut d'études politiques de Grenoble, à l'occasion du Forum national de la communication politique organisé dans cette ville, les 25 et 26 novembre, par l'association Interpeller la presse, avec le concours du *Monde* (1), seules 13 % des personnes interrogées se souviennent encore de la formule utilisée lors de la campagne présidentielle par M. Raymond Barre. « La volonté, le courage, l'ardeur » de M. Jacques Chirac a laissé moins de souvenirs (33 %) que la ferme incitation de M. Le Pen (46 %), « Les Français d'abord ». Même le slogan du président élu, « La France unis », n'est attribué à M. Mitterrand que par un citoyen sur deux. Bref, un tiers des personnes interrogées ne se souviennent pas des slogans de la présidentielle.

Certes, l'efficacité d'une campagne ne vaut que pour la période qui précède le scrutin. Mais si l'on considère que l'échantillon retenu – un millier d'habitants du département de l'Isère – reflète assez bien l'opinion de l'ensemble des Français, ce sondage souligne l'indifférence des citoyens pour les principales méthodes utilisées dans la communication politique. Ainsi, 59 % des personnes interrogées affirment avoir *« rarement »* regardé, voire jamais, les émissions officielles du printemps dernier à la télévision, 66 % n'ont pas prêté attention aux affiches des candidats, 77 % n'ont pas lu les publicités politiques dans la presse.

Les énormes masses d'argent dégagées par les candidats pour mobiliser à leur profit l'électorat flottant (celui qui fait les majorités) semblent d'autant moins rentables que la communication politique touche en priorité les citoyens les plus politisés ou ceux qui sont déjà convaincus de voter pour tel ou tel. Toutefois, chaque catégorie sociale semble préférer l'un ou l'autre des moyens de propagande habituels : les jeunes regardent les affiches, les personnes âgées la télévision, les cadres supérieurs et les étudiants les espaces publicitaires achetés dans les journaux. Il est donc nécessaire de multiplier les supports pour espérer mobiliser le plus grand nombre possible d'électeurs.

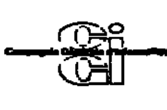
Ce faible impact apparent de la communication politique est d'ailleurs démenti par la notoriété (96 %) de M. Alain Carignon dans son département. C'est lui qui, précisément, avait introduit à grande échelle, à partir de 1983, de nouvelles méthodes de communication, à Grenoble. Il recueille aujourd'hui 60 % d'opinions favorables chez les sympathisants socialistes de l'Isère (à peine moins que M. Louis Mermaz, 69 %) en étant jugé *« ouvert »* par 79 % d'entre eux et *« sincère »* par 90 % des électeurs proches du RPR.

J.-L. S.

(1) Sondage réalisé du 2 au 8 novembre sur un échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population de l'Isère, de nationalité française et âgée de dix-huit ans et plus. Les résultats de cette enquête, effectuée sous la direction de MM. Pierre Bréchon et Jacques Derville, professeurs à l'IEP de Grenoble, ont été présentés de façon plus détaillée dans notre édition Rhône-Alpes datée du 24 novembre.























Économie

SOMMAIRE

AFFAIRES

Le Conseil d'Etat donne son feu vert aux 10 % de M. Pébereau dans la Société générale

Alors que les négociations se poursuivent entre les émissaires de M. Georges Pébereau et les dirigeants de la Société générale, le Conseil d'Etat a rejeté, mercredi 23 novembre, la demande de sursis à exécution déposée par l'ASSACT (Association des salariés et anciens salariés actionnaires de la Société générale) sur la décision du comité des établissements de crédit, cette décision autorisant M. Pébereau à franchir le seuil des 10 % dans le capital de la banque.

Tout en reconnaissant l'existence d'un préjudice pour les membres de l'ASSACT, le commissaire du gouvernement (qui n'est pas le représentant de l'Etat), M. Emmanuel Guillaume, a demandé le rejet de la demande de sursis. Estimant que le comité des établissements de crédit avait pu, malgré des délais très courts, *« se faire une opinion sur le but de l'opération »* et qu' *« il n'avait pas commis d'erreur manifeste »* en matière de procédure, il n'y avait pas *« de moyens sérieux de nature à contester la décision du comité »*.

Dans son intervention, le commissaire a notamment contesté que la décision ait été prise *« à partir de faits inexacts »* ou de *« renseignements inexistants »*. L'ASSACT avait estimé que M. Pébereau et ses alliés possédaient déjà plus de 10 % du capital de la banque (les 9,16 % annoncés, auxquels l'association ajoutait les 4 % de la Caisse des dépôts) au moment de la décision. Le commissaire a jugé que *« rien n'interdit au comité des établissements de crédit de prendre une décision ayant valeur de régularisation »*. M. Guillaume a néanmoins affirmé que la distinction faite par M. Pébereau dans son dossier entre la stratégie qu'il préconise pour la Générale et la gestion qu'il a l'intention de laisser à d'autres le laissait *« perplexe »*. Le conseil a suivi les conclusions des commissaires et rejeté la demande de l'ASSACT. Interrogé une fois de plus sur ce dossier, M. Pierre Bérégovoy, le ministre de l'économie, des finances et du budget, a indiqué, lors d'un petit déjeuner avec les anciens élèves d'HEC, qu'il n'était pour rien dans cette affaire. *« M. Lion* [le directeur général de la Caisse des dépôts] *doit veiller à ce que les intérêts qu'il représente soient bien défendus »*, a déclaré le ministre d'Etat, ajoutant : *« Il est responsable de la gestion de la participation de la Caisse dans la Société générale. »* M. Bérégovoy a néanmoins précisé que *« si les intérêts dont il a la charge sont lésés, alors j'aurais mon mot à dire »*.

E.I.

Après réduction des deux tiers des emplois

L'acier britannique devenu très rentable est privatisé

L'Etat britannique a fait connaître, mardi 23 novembre, le prix auquel il va mettre en vente les actions de British Steel en sa possession : 1,25 pence par titre, ce qui correspond au bas de la fourchette avancée ces dernières semaines par les observateurs londoniens. Le numéro deux européen de l'acier, également troisième producteur mondial, « vaut » donc 2,5 milliards de livres, soit quelque 27 milliards de francs.

Quelle revanche pour British Steel ! L'entreprise était inscrite en 1980 dans le *Livre Guiness des records* pour l'ampleur de ses... pertes ! Au cours de son exercice comptable (clos le 31 mars) précédent, l'entreprise avait touché le fond avec des pertes de 1,78 milliard de livres (19 milliards de francs). Forte de 166 000 salariés, elle avait la productivité la plus basse d'Europe (treize heures/homme pour une tonne d'acier). Un vrai désastre. Mme Thatcher, lasse de ses mastodontes industriels publics, perpétuels grands malades, décida donc d'appeler à la rescousse un Américain, M. Ian Mac Gregor, à qui elle donna carte blanche pour redresser la compagnie, en juin 1980.

Ce nouveau patron appliquera un remède de cheval : à une époque où les analystes se trompent tous sur la nature de la crise qui secoue la sidérurgie occidentale et alors que les syndicats et les partis d'opposition prêchent pour un accroissement des capacités de production, il décide au contraire de réduire d'un tiers celles de British Steel et de les ramener à 21,5 millions de tonnes en 1979 à 15 millions de tonnes aujourd'hui. Non seulement il évite ainsi d'investir des sommes énormes pour construire de nouveaux outils mis ensuite à la casse à cause de la chute du marché (un écueil auquel se heurteront les socialistes français), mais il prend une longueur d'avance sur ses concurrents qui ne l'imiteront que deux, trois, voire quatre ans plus tard.

Pourtant, le coût social de cette chirurgie est terrible : British Steel n'emploie plus aujourd'hui qu'un tiers de ses effectifs de 1980 (soit 51 500 personnes) dans ses cinq usines intégrées. Ce chiffre doit pourtant être nuancé car l'entreprise a, entre-temps, profondément changé : certains produits (le fil machine, les fers marchands ou les aciers de transformation) ont été déplacés vers des filiales dont le capital a déjà été largement ouvert au privé. La compagnie, proprement dite, n'a conservé que les produits plats (les tôles dans trois usines) et les aciers longs ordinaires.

Meilleure productivité

Toujours est-il qu'avec les salariés qui lui restent et compte tenu de sa production (13,6 millions de tonnes en 1987), British Steel peut aujourd'hui s'enorgueillir d'une des meilleures productivités d'Europe (cinq heures/homme pour une tonne d'acier), elle qui était lanterne rouge il y a huit ans. Le tout a été accompagné d'une politique salariale extrêmement rigoureuse : les coûts horaires dans l'acier britannique ne sont que de 10,9 ECU, contre 18,9 ECU en moyenne en République fédérale d'Allemagne et 16,2 en France. Et un vigoureux système de primes a été mis en place (de 4 % à 18 % du salaire).

La politique commerciale – extrêmement novatrice – a privilégié l'exportation : un tiers du chiffre d'affaires est exporté ce qui permet maintenant à l'entreprise de dégager un excédent dans ses échanges avec le reste du monde. Pour cela, elle a racheté systématiquement des sociétés de négoce à l'étranger (y compris à Hongkong, pour pénétrer en Chine populaire), une stratégie que mène aussi aujourd'hui le français Usinor-Sacilor.

Si les sidérurgistes ont payé un lourd tribut, l'Etat britannique n'a pas été en reste : en sept ans, on estime qu'il a mis environ 5,3 milliards de livres (57 milliards de francs) au pot, ne dérogeant pas, ainsi, à la règle en vigueur dans tous les pays européens.

Si bien qu'avec un bilan fort présentable, les charges financières de l'entreprise sont les plus basses d'Europe (0,41 % du chiffre d'affaires en 1987-1988). Avec un total de 20 millions de livres en 1986-1987, elles ont mêmes été inférieures aux produits financiers (36 millions de livres). Une bonne santé qui fait pâlir de jalousie – et inquiète – ses concurrents européens, comme les Français (environ 5 % de frais financiers) ou les Allemands (environ 2,5 %). Les mauvaises langues murmurent d'ailleurs que le champion britannique n'a pas autant modernisé ses installations que les autres producteurs européens : la coulée continue ne couvre que 65 % de la production contre 85 % en Europe (et 93 % en France). Ceci explique peut-être son faible endettement.

De fait, avec ses profits qui dépasseront cette année 11,7 % de son chiffre d'affaires (550 millions de livres pour 4,7 milliards de ventes), British Steel, ressuscité, est devenu le champion européen de la profitabilité dans la sidérurgie. Et il inquiète réellement ses concurrents.

Le gouvernement britannique, de son côté, tire fierté de son opération vérité, symbole de la réussite d'une certaine politique industrielle *« à la Thatcher »*. La reine, elle-même, a anobli récemment le nouveau patron depuis 1986 de l'entreprise, M. Robert Scholey, désormais surnommé « Sir Bob » dans le petit monde de l'acier. La renaissance est certes favorisée par la bonne tenue du marché sidérurgique mondial mais elle permet à Mme Thatcher de reprendre son programme de privatisation, interrompu depuis un an après l'échec de la vente de la British Petroleum.

FRANÇOISE VAYSSE.

La Société générale et la Générale des eaux augmentent leur participation dans la CGE

La Société générale et la Générale des eaux ont augmenté leurs participations dans le capital de la Compagnie générale d'électricité (CGE), pour les porter respectivement à 7,82 % (contre 6,8 %) et 2,9 % (contre 2,6 %).

La part de la Société générale de Belgique est inchangée (à 2,8 %), ainsi que celle de Dumez (0,9 %), de l'UAP (2,6 %) et de la Société des banques suisses (2,6 %). Compte tenu de l'autocontrôle (6,8 %) et en supposant faite l'augmentation de capital réservée aux salariés qui portera en décembre à 6 % leur participation, le groupe d'actionnaires stable identifié de la CGE détient donc 32,42 % du capital, selon les chiffres donnés par le groupe.

A l'occasion de l'introduction en bourse en Suède du titre CGE, le 15 novembre, 500 000 actions ont été rachetées sur le marché de Paris par la CGE (soit 0,7 % du capital de la Compagnie) et revendues à une banque appartenant au groupe suédois Wallenberg, chargée de les introduire. La relation entre les deux groupes *« ne va pas au-delà »* de cette opération, indique-t-on à la CGE.

CEE

44 millions de pauvres dans la Communauté

L'ensemble de la Communauté européenne compte 44 millions de pauvres, estime un rapport de la Commission, publié le 23 novembre à Bruxelles. Ce chiffre, établi à partir des dernières estimations disponibles, c'est-à-dire celles de 1985, est à comparer aux 320 millions d'habitants des douze pays européens. La pauvreté frappe donc 14 % de la population totale, mais le rapport constate aussi une aggravation puisque, dix ans plus tôt, il y avait 38 millions de personnes dans cette situation.

La Commission européenne souligne en outre que l'évaluation peut être en deçà de la réalité, compte tenu des critères retenus. Sont considérées comme pauvres les personnes ayant un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen de leur pays. Les personnes âgées et les femmes figurent parmi les catégories les plus touchées. Ces dernières années, ce sont les chômeurs qui ont constitué le groupe dont les effectifs ont le plus augmenté.

ÉTRANGER

Neuf contribuables sur dix échapperaient à l'impôt sur le revenu

Révolution fiscale en Suède

STOCKHOLM
de notre correspondante

« *Historique* », voire « *révolutionnaire* », la réforme fiscale présentée mercredi 23 novembre par le ministre suédois des finances Kjell-Olof Feldt constitue un effort sans précédent pour élaguer la jungle qu'était devenu le système fiscal en Suède. Présentée comme « *émanant du mouvement social démocrate et non du gouvernement* », elle avait été préparée de longue date par M. Feldt, qui a dû laisser passer quelques échéances, dont les législatives de septembre dernier, avant de présenter un cadre préliminaire. Appelée à entrer en vigueur en 1991, année électorale, cette réforme s'imposait. Pour M. Stig Malm, patron de la puissante centrale syndicale L.O., le système était « *pourri de part en part* ».

Mis en place par les sociaux-démocrates en 1948, ce système s'était depuis, gangrené à l'extrême. Il fallait tout refaire et, pour marquer un nouveau départ, joindre de préférence le nécessaire au spectaculaire.

Le nécessaire : l'allégement d'une pression fiscale excessive qui pervertissait la société et une répartition *« plus équitable »* de l'impôt. Le spectaculaire : la suppression pure et simple de l'impôt sur le revenu pour la tranche inférieure à 160 000 couronnes (autant en francs) par an, soit pour neuf contribuables sur dix qui n'auront plus à verser que les 30 %, en moyenne, d'impôt locaux. Pour les tranches supérieures à 160 000 couronnes, la direction du parti n'a pas pris position, le ministre et le patron de L.O. étant d'avis différents. M. Feldt plaide pour une réduction à 50 % du taux marginal d'imposition contre 75 % actuellement.

Coût de l'opération : 60 milliards de couronnes. Où les trouver ? C'est l'envers de la médaille. Le congrès du Parti ayant décidé, en 1988, que travail et capital devaient être imposés de la même manière, M. Feldt propose donc de porter l'impôt sur le capital de quelque 5 % actuels à 30 %, ce qui apporterait de 20 à 25 milliards de couronnes dans les caisses de l'Etat. Impôt également sur les intérêts des assurances-vieillesse, un placement plus rentable que l'épargne bancaire. M. Feldt ne veut pas favoriser telle forme d'épargne par rapport à telle autre. Plus grave pour une partie des salaires inférieurs à 160 000 couronnes : le ministre prévoit, par ailleurs, un élargissement de la TVA (23,46 %) aux 40 % de biens et services jusqu'ici *« oubliés »* par le fisc (téléphone, journaux, coiffeurs, restaurants, cinémas, transports en commun, eau, soins hospitaliers, dentaires, etc.). Cela permettrait de récupérer de 15 à 20 milliards de couronnes. Les avantages en nature n'échapperont pas non plus à l'imposition. De même, l'accession à la propriété immobilière sera moins avantageuse. Les abattements fiscaux sur les emprunts seront ramenés à 30 % des crédits contractés.

Critique communiste

En fin de compte, toute une série de nouvelles formes d'impôts indirects sera instaurée, qui auront vite fait, inflation aidant, de digérer les quelques milliers de couronnes *« gagnées »* grâce à la réduction de la fiscalité sur le revenu, et ne favorisera pas outre mesure les petits salaires. D'ailleurs, le patronat et l'opposition de centre droit (en particulier le Parti libéral, qui a reconnu ses propres propositions de réduction du taux marginal de l'impôt) ne s'y sont pas trompés et ont réagi assez positivement à ce cadre qui devrait être précisé et surtout rempli dans le courant de 1989. Le seul parti critique demeure le Parti communiste, VPK. Mais M. Feldt, qui a mis tout son prestige et son énergie dans ce gros travail, affirme que son *« coup de bêche déterminé »* mettra un terme à l'acrobatie – quand ce n'est pas la fraude ou l'évasion – fiscale qui est maintenant devenue une pratique quasiment généralisée. Les barèmes compliqués permettent à l'heure actuelle au contribuable de décider lui-même combien il paiera d'impôt, voire pas d'impôt du tout. A tel point que, pour les plus habiles, la Suède est paradoxalement devenue un véritable paradis fiscal. Le ministre espère, en même temps, que sa réforme facilitera les négociations salariales en empêchant une hausse des salaires et redonnera aux Suédois le goût du travail et de l'épargne, garants de la bonne santé économique de la société.

FRANÇOISE NIÉTO.

Le patronat panse les plaies de Volvo

A titre de compensation pour les pertes encourues au début de 1988 lors des grèves des employés de bureau, le patronat suédois (SAF) a décidé d'octroyer 395 millions de couronnes (autant en francs) au constructeur automobile Volvo. Ces grèves qui avaient bloqué les exportations de voitures et de poids-lourds durant plusieurs semaines avaient entraîné des pertes évaluées par le constructeur à 1,1 milliard de couronnes. Cette compensation fera rêver bien des entreprises gênées dans d'autres pays par des mouvements sociaux.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Économie

Un entretien avec M. Michel Delebarre

Ni monopole ni concurrence sauvage pour le transport aérien français

L'intervention de M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, le 24 novembre, devant le conseil supérieur de l'aviation marchande, en décevra plus d'un. En effet, il annonce qu'il ne touchera ni à l'existence ni aux territoires respectifs d'Air France, d'UTA et d'Air Inter. Cette solution, également éloignée des souhaits des tenants d'une grande compagnie française que de ceux des partisans d'un libéralisme accentué, est qualifiée par le ministre de « position de raison ». Dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, M. Delebarre justifie sa décision par la nécessité d'assurer aux ailes françaises leur part dans l'Europe de demain.

« Faut-il une ou plusieurs compagnies françaises pour affronter l'Europe de 1993 ? Telle était la question posée au conseil supérieur de l'aviation marchande. Dans quelle réflexion s'inscrit votre réponse ?

– La nécessité de préciser l'avenir des compagnies aériennes françaises tient à l'augmentation rapide du trafic, mais aussi à la libéralisation qui gagne l'Europe de l'air et qui s'accentuera d'année en année.

» Dans ce contexte, trois demandes ont été formulées. Celle de la compagnie UTA qui dessert la plus grande partie de l'Afrique, certains points du Sud-Est asiatique et le Pacifique et qui souhaitait obtenir le droit de relier certaines capitales européennes. Celle d'Air France qui voulait être reconnue comme l'unique compagnie française et, enfin, celle d'Air Inter qui demandait à sortir du territoire national sous son pavillon et à accéder aux lignes européennes.

» Ces attentes n'étaient pas seulement le fait des directions des entreprises concernées, elles étaient partagées par leur personnel, mais aussi par les compagnies régionales et par les compagnies charters. Comment aurait-on pu investir financièrement, techniquement et psychologiquement dans l'avenir sans connaître le paysage aérien dans lequel la France souhaite évoluer ?

– A quelle solution êtes-vous parvenu ?

– J'avais trois préoccupations initiales : que les compagnies françaises se présentent en bon ordre pour affronter la concurrence européenne et internationale, que le service public soit assuré dans de bonnes conditions et que les usagers y trouvent leur compte. Cela m'a conduit à une position constructive, à des choix de raisons situés à égale distance des discours passionnels que j'ai entendus. Ici, on m'a dit qu'il fallait créer une seule grande compagnie autour d'Air France, celle-ci n'étant que moyenne à l'échelle mondiale avec ses cent cinq avions. A l'opposé, d'autres m'ont interpellé : soyez donc audacieux. Regardez ce qu'ont fait les Américains et les Britanniques. Libéralisez !

» L'actionnaire d'Air France et d'Air Inter qu'est l'État se doit de les amener à faire face aux exigences du marché, mais cela suppose que nous n'organisions pas de concurrence acharnée franco-française sur les lignes les plus importantes. En Europe, comme dans le reste du monde, la vraie concurrence est celle qu'exercent les compagnies étrangères. De plus, il nous appartient aussi de pousser nos compagnies à rechercher une plus grande complémentarité.

» Enfin, je constate que les Français n'occupent pas dans le transport à la demande la place qu'ils devraient avoir. Nous allons assouplir les règles de fonctionnement des charters intérieurs en adaptant leurs créneaux horaires, et en leur accordant un plus grand nombre de fréquences et une durée saisonnière accrue. Le but est évidemment d'en faire plus.

» Nous poursuivrons ce qui a été lancé avant nous sur les départements et territoires d'outre-mer.

– Vous avez donc refusé à Air France le monopole ?

– Mon objectif n'a jamais été de jouer au mécano. Créer une grande compagnie n'a pas de sens en soi. Si on fusionnait trois compagnies, l'entreprise leader devrait digérer les autres et elle s'occuperait de ses problèmes internes au lieu d'utiliser plutôt son énergie et ses moyens à supporter la concurrence et à nouer des accords internationaux...

– Un accord supplémentaire entre Air France et Lufthansa ne diminuerait-il pas la concurrence entre Paris et Francfort ?

– Je pense que leur accord pourrait concerner plutôt la desserte de l'Amérique du Nord pour optimiser leur flotte.

– Vous refusez à UTA le droit de desservir New-York et cinq villes européennes comme elle vous le demandait ?

– Oui, car la logique d'UTA est celle d'une concurrence franco-française qui conduit à se voler mutuellement des parts de marché. Entre Londres et Paris, je note que les deux petites compagnies britanniques ont pris des parts de marché de British Airways. Je ne remets pas en cause les droits actuels d'UTA qui lui ont permis, je crois, de réaliser des résultats positifs. Je ne menace donc pas son existence.



– Vous n'autorisez pas non plus Air Inter à devenir un transporteur européen ?

– Pourquoi faire changer de statut notre compagnie interdit alors qu'il suffit, pour lui permettre d'aller à Madrid sous le pavillon d'Air France, qu'elle autorise celle-ci à se rendre à Marseille sous le sien ? C'est une excellente orientation et j'ai dit aux deux compagnies d'accélérer leur politique d'affrètement réciproque qui améliore les fréquences pour les passagers.

– Vous apparaîtrez comme protectionniste...

– Pourquoi ? Je n'ai touché à aucune des concurrences existantes sur San-Francisco, Papeete ou Nice. Je ne suis pas en retrait par rapport au contexte européen. Je crois que ma solution est la meilleure pour préparer, dans un délai très court, les compagnies françaises à la libéralisation inévitable.

– Une amorce de concurrence franco-française n'aurait-elle pu être le moyen d'accélérer leur préparation ?

– Pour justifier sa demande de nouvelle ligne, UTA a prétendu qu'elle serait l'aiguillon capable de fire évoluer le mastodonte Air France. Je ne partage pas cette analyse. UTA a les mêmes coûts de fonctionnement qu'Air France. Elle applique les mêmes accords sociaux de 1971.

» Mais son idée était d'exploiter les nouvelles lignes régulières que nous lui aurions consenties en Europe avec sa filiale Aéromaritime, qui s'est affranchie de ces contraintes sociales. Est-ce ainsi que l'on peut développer une dynamique d'entreprise. Mon ambition est qu'Air France et Air Inter mobilisent leurs personnels et les incitent à une plus grande productivité en ayant recours au dialogue, à une formation améliorée et à un réexamen des conditions de travail. Je note avec plaisir que viennent de s'ouvrir à Air France des négociations sur un accord d'intéressement.

» Nous traduirons ces orientations dans des contrats de plan entre l'Etat et les deux compagnies, qui seront accompagnés, je l'espère, d'un projet d'entreprise. Chaque contrat de plan fera état de ces efforts de dynamique sociale.

» La vraie solution est là, et pas dans des luttes fratricides. Quand on veut faire évoluer la SNCF, quand on attend qu'elle respecte mieux les droits de ses usagers et qu'elle regagne des parts de marché, on ne crée pas trois petites SNCF pour stimuler la grande, n'est-ce pas ?

– Croyez-vous que la manière dont les compagnies et notamment Air Inter ont évolué depuis quelques années vous garantisse le succès ?

– Pour le dialogue social ou pour le service rendu aux usagers, l'histoire récente ne me le garantit pas. Les choses n'iront pas toutes seules, mais ce que je leur proposerai dans le contrat de plan les aidera considérablement.

– Pensez-vous que le public comprendra votre démarche alors qu'il a plutôt tendance à penser trouver son intérêt dans la concurrence la plus vive ?

– Je lui demanderai de juger du résultat année par année. Le public français a été mis à rude épreuve au cours des dernières années et les compagnies ont compris que le respect de la clientèle était un impératif. Elles ont un effort gigantesque à mener à bien dans le domaine de l'accueil, de l'accompagnement et de l'information du public.

» Je veux aussi intervenir dans le domaine des aéroports parisiens. Il n'est pas possible de se satisfaire de ce qui s'y passe à l'heure actuelle, de la séparation entre les deux plates-formes aéroportuaires d'Orly et de Roissy, de leur liaison avec la capitale et du traitement qui y est réservé aux passagers. Je sais que c'est un serpent de mer et je vais installer un groupe d'étude à ce sujet.

– Et si un transporteur étranger comme Air Europe créait une filiale en France et vous demandait l'autorisation de concurrencer une compagnie française, l'autoriseriez-vous ?

– Nous étudierions le dossier : sur quelle liaison, avec quel avion, à quelle heure souhaiterait-il voler ? S'il veut concurrencer Air Inter sur Paris-Bordeaux, quel est l'intérêt ? Mais s'il apporte un service supplémentaire ce sera différent. Prenons un exemple : j'habite une région où les autorités réclament des lignes nouvelles entre Lille et d'autres cités européennes. Admettons que cette compagnie franco-étrangère se présente pour les assurer. Pourquoi pas ? Le conseil supérieur de l'aviation marchande étudiera sa demande. Il connaît, désormais, le paysage que je souhaite pour notre transport aérien.

» J'ai tracé le cadre. C'est maintenant aux compagnies françaises de prendre leurs responsabilités. Si elles suivent la voie que j'indique, je crois qu'elles joueront un rôle essentiel dans la réorganisation de l'Europe aérienne.

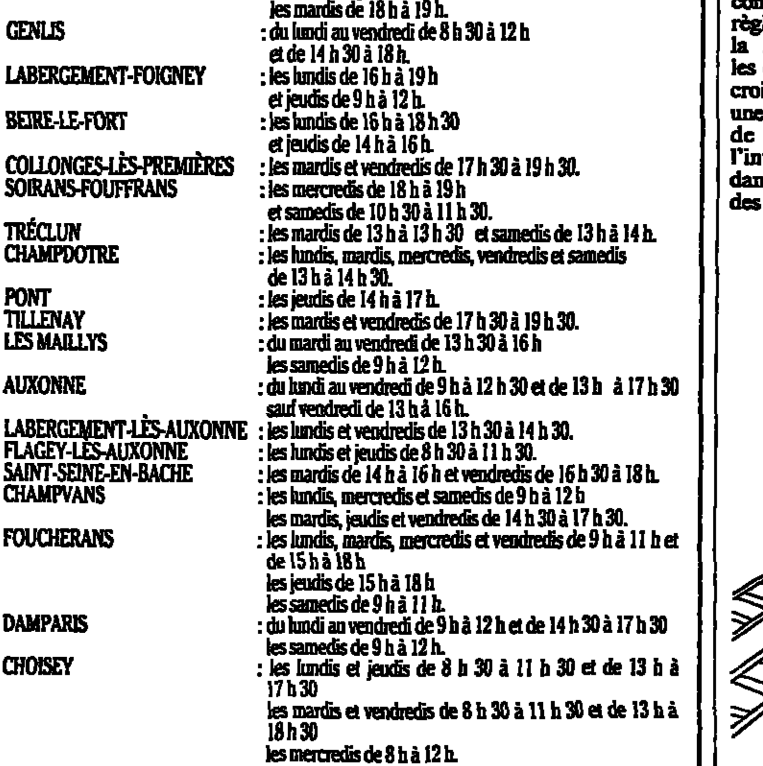
Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS.

Paris-blocages

(Suite de la première page.)

Le recul et le pourrissement étant exclus dans l'esprit du gouvernement, il ne lui restera plus qu'à trouver la solution de force acceptable par le « peuple de gauche »... et à l'expliquer.

On notera, toutefois, que les conflits sociaux tendent à devenir la règle des transports en commun de la région parisienne. Hier, c'était les conducteurs de la ligne A qui se croisaient les bras et qui obtenaient une prime exceptionnelle et 200 F de plus par mois en raison de l'introduction d'un automatisme dans la conduite des trains. Depuis des années, les usagers de la ligne C de la SNCF (Saint-Quentin-en-Yvelines-Etampes) savent que pour un oui ou un non les dépôts se mettent en grève.





Le public, lui, fait les frais de ces corporatismes et de l'absence de gestion sociale cohérente de la SNCF et de la RATP. De temps en temps, un coup de colère pousse la foule à injurier un conducteur ou à envahir un bureau. La situation touche alors à l'absurde puisque ce sont les non-grévistes qui subissent les algarades...

Le problème a été notablement aggravé par le choix – en lui-même excellent – de l'interconnexion et du maillage du réseau. Permettre aux trains venus d'Orly de se rendre dans le dix-septième arrondissement ou à ceux qui viennent de Cergy-Pontoise de desservir Marne-la-Vallée est remarquable, mais ces raccordements multiplient le trafic et compliquent son écoulement. Sur la ligne C, les conducteurs *« roulent dans le jaune »*, c'est-à-dire que le trafic est tellement dense qu'ils ne rencontrent jamais un feu vert, mais le signal jaune leur annonçant que le feu suivant sera rouge.

Pas d'autorité régionale

Si l'on recherche un peu plus loin les responsables de cette désorganisation, on constate qu'il faut incriminer l'absence d'autorité régionale digne de ce nom. Aucun président du conseil régional d'Ile-de-France n'a été en mesure de contrecarrer l'évolution urbaine de la région parisienne, qui installe les deux tiers des logements à l'est de Notre-Dame de Paris et les deux tiers des bureaux à l'ouest, ce qui multiplie les déplacements. Aucun arbitre n'est en mesure d'empêcher les maires de Boulogne ou de Suresnes (Hauts-de-Seine) ou celui de Massy (Essonne) de lancer d'énormes programmes de bureaux comparables à celui de la Défense, parce que cela leur assurera des rentrées financières confortables et des emplois. Il faudra bien, un jour, transporter les salariés vers ces tours : qui paiera alors les extensions des lignes, les rames supplémentaires, la rénovation des gares ?

Les pouvoirs publics se hâtent lentement pour créer une nouvelle ligne de métro (Meteor) ou de RER dans Paris afin de soulager la ligne A, l'une des plus chargées au monde avec 850 000 voyageurs par jour. Ni le gouvernement, ni la région, ni la Ville de Paris ne veulent ou ne peuvent arbitrer entre la voiture individuelle et les transports en commun. En définitive, tout le monde se renvoie la balle en disant qu'il n'a pas les moyens de contrôler qui l'urbanisme, qui les crédits, qui la police.

M. Michel Delebarre, ministre des transports, a pris conscience que la région parisienne approchait de l'asphyxie et que le système des circulations, dont il est le tuteur, serait le révélateur des incohérences politiques en amont. Il est décidé à mettre en chantier la réforme d'un syndicat des transports parisiens impuissant et à persuader l'Etat et la région Ile-de-France de définir leurs responsabilités respectives. Une course contre la montre commence dont dépendra la qualité de vie de millions de banlieusards qui supportent actuellement des conditions de transports aussi calamiteuses qu'à la fin des années 60 : au moins quatre voyageurs au mètre carré, trains irréguliers, absence d'information, etc. L'usager de la voiture n'a même plus la satisfaction d'avoir échappé à cette cohue : il est bloqué dans les embouteillages !

AL F.

Économie

SOCIAL

Le congrès de Strasbourg

M. Maire pousse les trotskistes de la CFDT vers la sortie

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Les mille six cents délégués du quarante et unième congrès de la CFDT, réunis à Strasbourg, ont vécu, le 24 novembre au matin, un réel moment d'émotion, lorsque M. Edmond Maire a achevé son ultime discours de secrétaire général d'une CFDT à laquelle il a consacré *« une belle et bonne partie de sa vie »*. *« Je n'ai pas été un secrétaire général de tout repos. Vous me l'avez dit souvent*, a-t-il confié. *Merci de m'avoir supporté et soutenu à la fois. Après un tel périple, vous quitter n'est pas facile. » Chahuté à plusieurs reprises, M. Maire a été longuement ovationné à la fois de son discours par les trois quarts de la salle debout.*

Pendant plus d'une heure, M. Maire avait pourtant répondu avec vigueur, comme à son habitude, aux vives critiques dont il avait été l'objet au début du congrès. Il s'est montré particulièrement ferme vis-à-vis des militants trotskistes. *« Un problème est posé à la CFDT, à sa bonne santé démocratique, à son image, à son action et à son indépendance. »*

Haussant encore le ton, M. Maire a invité purement et simplement ces « moutons noirs » à quitter la CFDT. *« Quand des militants CFDT utilisent leur temps de permanence syndicale pour mener une action de groupe politique, et, donc, abusent de leur mandat syndical et du sigle CFDT (...), qu'ils manifestent des comportements d'intimidation, de violence et même de haine à l'égard des responsables de leur fédération, de leur union régionale ou de leur confédération, l'intolérable est atteint. Ceux qui nuisent à l'organisation en cherchant à la manipuler, à la confisquer au service de leur stratégie politique n'ont rien à faire à la CFDT. Il faut assainir cette situation. »* Dans la santé et dans les PTT, des syndicats dirigés par des trotskistes, notamment en région parisienne, pourraient être prochainement dissous.

Critique et autocritique

Evoquant très directement la non-reconduction de M. Héritier comme membre de la commission exécutive, il a surtout légitimé le refus du bureau national par *« la nécessité pour une CE de pouvoir travailler ensemble dans un bon climat et dans la cohésion, c'est-à-dire sans conflit de pouvoir »*.

Critique, mais aussi autocritique, M. Maire a reconnu que la confédération avait commis une *« erreur »* lors du mouvement étudiant de 1986 en ne s'associant pas à la manifestation organisée à la mémoire de Malik Oussekine.

Mais, pour le reste, il a été sans concessions et plutôt en justifiant les choix confédéraux et les accords signés depuis trois ans, y compris récemment dans la fonction publique. A propos des critiques sur la timidité de la fédération quant à l'action revendicative, M. Maire a répliqué : *« On accuse les autres de mollesse pour mieux se prouver sa propre fermeté mentale. »* La création d'un bon rapport de forces pour les salariés commence, ajoute-t-il *« par l'effort de syndicalisation trop longtemps négligé »*.

Faisant de la syndicalisation la question essentielle, M. Maire a invité les congressistes à trouver des voies nouvelles pour que les syndicats jouent pleinement leur rôle au service des adhérents et plus largement pour un assouplissement et un allègement des formes d'organisation. En conclusion, le secrétaire général sortant s'est livré à une réflexion sur son propre parcours au sein de la CFDT. Si depuis 1979, a-t-il indiqué, *« la CFDT tient la même route, celle de la resyndicalisation, la tâche est apparue beaucoup plus ardue que nous l'avions imaginé »*. Mais, comme à son habitude M. Maire s'est tourné vers l'avenir, confiant dans le fait que le congrès de Strasbourg pouvait être celui où l'idée d'adaptation-mutation prendrait corps.

M. N.

S'adapter ou périr

«DÉCIDÉMENT, l'adaptation n'est pas une sinécure», a confié M. Edmond Maire au début de son dernier discours de secrétaire général de la CFDT le 24 novembre. Mais dans ce testament syndical sans concessions, M. Maire n'a pas jeté l'éponge. Pour l'*« adaptation-mutation »* du syndicalisme qu'il a mis sur les rails en 1978, tournant ainsi le dos à une longue période de politisation syndicale, il a même enfoncé le clou en affirmant que le syndicalisme, toujours en déclin, est face à une alternative : s'adapter ou périr.

Force est de reconnaître cependant que la CFDT a encore bien des obstacles à surmonter sur la voie de l'adaptation. Elle est d'abord confrontée à sa propre faiblesse : officiellement, elle revendique 900 000 adhérents et fait état d'un regain de syndicalisation. Mais les chiffres qui circulent en coulisses sont beaucoup plus sombres. On parle d'un nombre d'adhérents actifs qui serait inférieur à 600 000, voire à 500 000. Le *« syndicalisme d'adhérents et de proximité »* que M. Maire appelle de ses vœux reste à construire. Il passe par l'adhésion des salariés.

L'autre obstacle vient des résistances au sein même de la CFDT sur la nécessité d'une adaptation, parfois perçue comme une accommodation aux exigences du patronat ou comme une résignation devant l'éclatement du salariat, ou le développement de la précarité de l'emploi. Certains rêvent encore d'un syndicalisme d'affrontement avec le capitalisme. Ce qui explique que M. Maire, qui a toujours eu, pendant dix-sept ans, à en découdre avec l'extrême gauche, ait frappé fort en priant fermement ses trotskistes de prendre la porte. Reconnaissons toutefois que cette manière forte peut dérouter autant de militants qu'elle en rassurera.

D'autres freins à l'adaptation subsistent dans la Confédération. M. Maire le sait. Comment en effet convaincre les militants d'avoir une approche plus « positive » et moins manichéenne dans l'entreprise. Quand la moitié des congressistes sont fonctionnaires ou viennent du secteur public.

Le 23 novembre, lors d'un débat sur le thème *« un syndicalisme pour changer le travail »* animé par M. Jean Kaspar, futur secrétaire général, on a vu défiler de nombreux militants des finances et du SGEN exprimant souvent une réelle peur du changement et une vraie nostalgie du syndicalisme de lutte de classe. Quelques militants du secteur privé ont fait part de leurs expériences, mais sans avancer de propositions. Le syndicalisme ne veut pas périr, mais il ne sait pas toujours s'adapter.

MICHEL NOBLECOURT.

CONJONCTURE

Le projet de loi de finances rectificative

54 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires

Le déficit budgétaire reste fixé à 114,9 milliards de francs dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988 examiné, mercredi 23 novembre, par le conseil des ministres.

Les recettes supplémentaires encaissées par l'Etat s'élèvent à 36,6 milliards de francs, résultat de la forte croissance économique. En fait les recettes fiscales supplémentaires brutes sont encore plus importantes : 54,1 milliards de francs. Elles proviennent essentiellement de l'impôt sur le revenu (+ 13 milliards de francs), de l'impôt sur les sociétés (13,7 milliards de francs), de la TVA (+ 22,6 milliards de francs). Mais ce supplément de ressources est ramené à 36,6 milliards de francs par différents « versements » de l'Etat au profit notamment de la CEE (9,8 milliards de francs) et des collectivités locales (2,8 milliards de francs).

Le gouvernement ouvre dans le « collectif » de fin d'année pour 42,3 milliards de francs de crédits nouveaux mais annule 5,8 milliards de francs, ce qui laisse un solde de 36,5 milliards de francs financé par les recettes supplémentaires.

Parmi les dépenses nouvelles ouvertes par le gouvernement, on trouve le plan emploi (2,5 milliards de francs), l'Etat compensant pour la sécurité sociale la baisse des cotisations d'allocations familiales payées par les entreprises ; le reversement par anticipation à la sécurité sociale de la hausse de la fiscalité du tabac prévue pour 1989 (2 milliards de francs) ; le financement de diverses décisions concernant la justice (288 millions de francs de crédits de paiements), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, l'aménagement du territoire (100 millions de francs), la commande de frégates.

A ces crédits s'ajoutent 1,6 milliard de francs de dépenses entraînées par l'augmentation des rémunérations de la fonction publique et des pensions d'invalidité des anciens combattants.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – OBLIGATIONS 8,50 % MARS 1987

Les intérêts courus du 14 décembre 1987 au 13 décembre 1988 seront payables, à partir du 14 décembre 1988, à 425,00 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 106,25 F auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 8,50 F, faisant ressortir un net de 310,25 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – OBLIGATIONS A TAUX RÉVISABLE FÉVRIER 1988

Les intérêts courus du 15 septembre 1988 au 14 décembre 1988 seront payables, à partir du 15 décembre 1988, à 411,48 F par titre de 20 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 102,87 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 8,22 F, faisant ressortir un net de 300,39 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – OBLIGATIONS A TAUX RÉVISABLE OCTOBRE 1988.

Les intérêts courus du 14 novembre 1988 au 14 décembre 1988 seront payables, à partir du 15 décembre 1988, à 50,00 F par titre de 20 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 12,50 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 1,00 F, faisant ressortir un net de 36,50 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION ET DE CONTROLE DE PARTICIPATION (SAPAR) - OBLIGATIONS NOVEMBRE 1983 A TAUX RÉVISABLE

Taux retenu 1988 : 10,30 %

Les intérêts courus du 12 décembre 1987 au 11 décembre 1988 seront payables, à partir du 12 décembre 1988, à raison de 463,50 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 51,50 F (montant brut : 515,00 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 77,21 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 10,30 F, faisant ressortir un net de 375,99 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE – OBLIGATIONS 9,90 % DÉCEMBRE 1987

Les intérêts courus du 21 décembre 1987 au 20 décembre 1988 seront payables, à partir du 21 décembre 1988, à 495,00 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 123,75 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 9,90 F, faisant ressortir un net de 361,35 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

18 *bis*, rue de Berri, 75008 Paris

EMPRUNT « ÉLECTRICITÉ DE FRANCE » 16.70 % 1965-2001 (ex 5,75 % – 7,75 % et 10,60 %)

Conformément au texte paru au *Journal officiel* du 20 novembre 1970, il est rappelé que l'emprunt sera rémunéré à 7,75 % les 1er mars 1990 à 2001.

Les porteurs peuvent demander, jusqu'au 1er décembre 1988, le remboursement de leurs titres auprès des établissements bancaires de la Caisse nationale de l'énergie et des comptables du Trésor. Les titres déposés en vue du remboursement anticipé seront remboursés au prix de 475 F et ne participeront pas au prochain tirage au sort.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SLIGOS

CROISSANCE DE 50 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sligos pour les neuf premiers mois de l'exercice s'est élevé à 1 459 millions de francs, soit une progression de 50,3 %, dont 22,3 % à structure identique.

Cela tient compte d'une facturation hors taxe de 492,2 millions de francs pour le 3e trimestre 1988. Ces chiffres sont légèrement supérieurs aux prévisions.

locafinancière

Le conseil d'administration s'est réuni le 20 octobre 1988 sous la présidence de M. Patrick Simon.

Les engagements nouveaux, conclus depuis le 1er janvier 1988, ont porté sur quatre opérations d'un montant global de 41,7 millions de francs, pour moitié en crédit-bail et pour moitié en location simple.

Les décaissements sur investissements, qui atteignaient 110 millions de francs au 30 septembre 1988, s'élèveront à environ 200 millions de francs au 31 décembre 1988 contre 134 millions en 1987. A la fin du présent exercice, les immobilisations patrimoniales brutes dépasseront, pour la première fois, celles en crédit-bail.

Le résultat prévisionnel de l'exercice devrait permettre, sauf imprévu, la distribution d'un dividende accusant une progression supérieure à l'inflation. Cette tendance devrait se poursuivre en 1989.

Marchés financiers

Après l'ouverture du capital aux étrangers

Le titre Nestlé retrouve son calme

BERNE

de notre correspondant

Après les vifs remous suscités sur le marché par l'ouverture des actions nominatives du groupe alimentaire Nestlé à des étrangers, les Bourses helvétiques sont en passe de se calmer et les titres de Nestlé semblent peu à peu retrouver leur allure de croisière. Dès le lendemain de l'annonce de cette décision, l'action nominative de Nestlé avait fait, vendredi 18 novembre, un bon spectaculaire de plus de 40 %, passant de 4 320 francs à 6 070 francs suisses à la Bourse de Zurich. En contrepartie, le cours de l'action au porteur régressait de 8 745 F à 6 950 F, soit une baisse de quelque 30 %. Depuis mardi, cependant, on assiste à une correction de cette tendance : mercredi 23 novembre, le nominatif se traitait à 5 810 F et l'action au porteur à 6 750 F.

En moins d'une semaine, cette opération a donc permis un rééquilibrage du capital de Nestlé. Alors que celui-ci se compose pour 63 % d'actions nominatives et pour 31 % d'actions au porteur, la part des nominatives à sa valeur boursière a progressé de 47 % à 61 %, et celles des porteurs a diminué de 46 % à 34 %.

Pour 1988, Nestlé s'attend à un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs suisses (160 milliards de francs) et à un bénéfice de près de 2 milliards, grâce aux récentes acquisitions de Rowntree et Buitoni. La multinationale helvétique escompte une progression encore plus nette (de l'ordre de 10 % à 15 %) de son chiffre d'affaires en 1989.

J.-C. B.

La société néerlandaise Rodamco lance une OPA de 14 milliards de francs sur un groupe immobilier britannique

La société d'investissement Rodamco, l'une des quatre filiales du groupe néerlandais Robeco, a lancé une OPA-surprise de 1,3 milliard de livres sterling (14 milliards de francs) sur le troisième groupe immobilier britannique Hammerson Property. L'offre s'établit à 16,7 % au-dessus de la capitalisation boursière de la société anglaise, que le président de Rodamco, M. Cornelius Van Rijn, a qualifiée de *« mal gérée »*. Elle a été immédiatement rejetée par les dirigeants d'Hammerson, qui l'ont considérée comme *« malvenue, dérisoire et totalement inacceptable »*. Rodamco, société cotée sur neuf Bourses mondiales et dont les actions sont répandues partout, investit uniquement dans l'immobilier commercial international (bureaux, centres commerciaux, magasins, entrepôts et actions de fonds immobiliers). Ses actifs, supérieurs à 13 milliards de francs, sont situés à 75 % aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (quatre immeubles à Paris pour 4,50 %). Si son OPA réussit, Rodamco deviendra le quatrième groupe immobilier mondial après deux Japonais et un Britannique.

Société générale de Belgique : recapitalisation de deux filiales

Les plans de restructuration et de recapitalisation de deux filiales en difficulté de la Société générale de Belgique (SGB), premier holding belge du pays, ont été présentés comme prévu (*le Monde* du 10 novembre) par les états-majors des sociétés concernées. La première, Gechem, qui regroupe les intérêts chimiques de la SGB, bénéficiera en plusieurs augmentations de capital d'un apport en fonds propres de 7,3 milliards de francs belges (1,2 million de francs français). Le plan prévoit également la suppression d'un millier d'emplois sur les dix mille existants, et devrait permettre à Gechem de redresser ses résultats à l'horizon 1990, alors qu'elle a affiché 2,2 milliards de francs belges de pertes en 1987, pour un chiffre d'affaires de 39 milliards.

La seconde, la Fabrique nationale d'armements de Herstal (FN), détenue à 50 % par la SGB, recevra de ses actionnaires et des banques 5,1 milliards de francs belges et devrait également voir ses effectifs (sept mille personnes) se réduire de plus de 10 %. Ces mesures permettraient à la FN de retrouver sa rentabilité dès 1989, alors qu'elle a enregistré une perte de 1,8 milliard de francs belges en 1987 pour un chiffre d'affaires de 14,9 milliards.

NEW-YORK, 23 novembre ↑

Nouvelle avance

La tendance est restée relativement ferme mercredi à Wall Street. Après avoir fluctué dans une fourchette de hausse de 2 à 6 points, l'indice des industrielles a brusquement monté vers la fin de la séance pour s'inscrire à 2 092,28 avec un gain de 14,58 points. Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 916 valeurs traitées, 884 ont monté, 516 ont baissé, 516 aussi n'ont pas varié. Manifestement, le marché n'a pas tenu compte de l'augmentation (+ 2,4 %) des commandes de biens durables en octobre, un nouveau signe qui, après le recul du chômage, la hausse des prix de détail, l'accélération de la production et la reprise de l'immobilier témoigne de la lente renaissance de l'inflation. En fait, pour l'instant, la Bourse new-yorkaise se borne à observer le dollar et les taux d'intérêt. A la veille du chômage du *Thanksgiving*, l'activité, déjà faible ces derniers jours, s'est encore ralentie avec 112,01 millions de titres échangés contre 127 millions la veille.

VALEURS	Cours du 22 nov.	Cours du 23 nov.
Alcoa	52 1/2	54 1/8
A.T.T.	28 3/8	29 1/8
Boeing	61 7/8	62 3/4
Chase Manhattan Bank	28	27 7/8
Du Pont de Nemours	80 7/8	81
Eastman Kodak	44 7/8	45 1/2
Exxon	42 5/8	42
Ford	50 3/8	51 1/8
General Electric	44	44 3/8
General Motors	81 3/8	82 1/4
Goodyear	48	47 7/8
I.B.M.	117	117 3/4
I.T.T.	49 1/8	49 1/4
Mobil Oil	42 1/2	42 1/2
Pfizer	55 3/8	55 5/8
Schlumberger	33	32 7/8
Texaco	46	45 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	99 3/4	105 1/2
Union Carbide	25 1/4	25 1/8
U.S.X.	28 3/8	28 3/8
Westinghouse	51 1/2	51 3/4
Xerox Corp.	55 1/8	55 1/2

PARIS, 23 novembre ↑

Amélioration

Discrètement amorcée vingt-quatre heures auparavant, la reprise des cours s'est poursuivie mercredi rue Vivienne en s'accentuant assez sensiblement. Le ton était donné dès le matin (+ 0,7 %). Le marché maintenait ensuite la cadence, et en clôture l'indicateur instantané, malgré un léger grignotage, s'établissait à 0,89 % au-dessus de son niveau précédent.

Toutes les vedettes de la cote, en premier lieu les valeurs du support (marché des options) se sont raffermies, à commencer par Peugeot, Accor, Michelin, Midi, Société générale, Paribas. D'une façon plus générale, la distribution a eu le vent en poupe. Mais l'attention s'est polarisée sur Eurotunnel avec près de 1,1 million de titres échangés.

Manifestement, la meilleure mine de Wall Street a un peu rassuré la communauté boursière. Cependant, sous les lambris, nul ne se berce trop d'illusions. Les problèmes posés par les déficits chroniques des Etats-Unis, dont la baisse du dollar et la hausse des taux sont les principales composantes, sont loin de trouver un début de réponse. Tout le monde attend de savoir comment M. George Bush entend les traiter. Pour l'heure, le marché entame le nouveau et dernier « round » de l'année. On a en effet commencé à coter à fin décembre. Comme d'habitude en pareille occasion, les opérateurs reprennent des positions. Ils ont un mois pour les dénouer. L'amélioration constatée ne saurait en aucune façon préjuger du comportement ultérieur de la Bourse. D'autre part, d'ici à la fin de la semaine, la source d'informations va se ralentir outre-Atlantique avec la fermeture le 24 novembre de tous les marchés américains pour le Thanksgiving Day. Le taux de l'argent placé en report a été fixé à 8 % contre 8 5/8 %. Un déport de 27 francs a été enregistré sur Société générale. On cherchait, paraît-il, des titres.

LONDRES, 23 novembre ↑

Progression

Le mouvement de hausse s'est poursuivi mercredi à la Bourse et l'indice Footsie des cent valeurs a clôturé en hausse de 15,8 points à 1 837,1 (+ 0,8 %). Le marché était assez actif avec 581 millions de titres échangés. Les cours ont été stimulés dès le départ par le lancement d'une OPA inamicale de 1,3 milliard de livres (13 milliards de francs) par le groupe d'investissement immobilier néerlandais Rodamco sur le britannique Hammerson Property. L'annonce d'un prix d'émission attrayant pour la privatisation de British Steel a encouragé également la tendance. Toutefois, les courtiers s'attendaient à un ralentissement de l'activité en fin de semaine en raison de la clôture de Wall Street jeudi pour la fête de *Thanksgiving*. D'autre part, certains préfèrent rester prudents avant la publication vendredi des chiffres du commerce extérieur britannique pour octobre.

La plupart des secteurs étaient en hausse, notamment l'immobilier, les magasins (Storehouse) et les pharmaceutiques (Beecham). Les valeurs pétrolières connaissaient une évolution incertaine alors que les membres de l'OPEP poursuivaient leurs discussions à Vienne.

TOKYO, 24 novembre ↓

Repli

Pour la première fois depuis neuf séances, la Bourse de Tokyo a baissé jeudi. Amorcé dès l'ouverture matinale, le mouvement s'est lentement poursuivi durant toute la journée. A la clôture, l'indice Nikkeï accusait une perte de 90,09 points (– 0,31 point) à 29 340,03. *« Il y a comme un manque d'intérêt plus que tout autre chose et le chômage des marchés américains pour le* Thanksgiving *ne nous aide en rien »*, disait un spécialiste. Un autre d'ajouter : *« On ne peut pas toujours monter. »*

Des prises de bénéfices se sont concentrées sur les valeurs sidérurgiques. Les électriques ont également été éprouvées. Hausse des transports maritimes. L'activité a été très modérée d'une façon générale.

VALEURS	Cours du 22 nov.	Cours du 24 nov.
Akai	600	596
Bridgestone	1 290	1 290
Canon	1 310	1 320
Fuji Bank	3 440	3 500
Honda Motors	1 900	1 900
Matsushita Electric	2 320	2 340
Mitsubishi Heavy	1 000	1 020
Sony Corp.	6 170	6 220
Toyota Motors	2 480	2 480

FAITS ET RÉSULTATS

● **BASF : forte hausse des profits.** – Comme ses deux grands rivaux Hoechst et Bayer, BASF à son tour annonce une forte augmentation de ses profits pour les neuf premiers mois. Son bénéfice consolidé avant impôts atteint 2,65 milliards de deutschemarks, en progrès de 22,7 % pour un chiffre d'affaires de 32,51 milliards de deutschemarks (+ 7,8 %). Le groupe a bénéficié d'un fort taux d'utilisation de ses capacités, de la stabilité du coût des matières premières et de la hausse de ses prix de vente. Les « spécialités » et les plastiques ont été les secteurs les plus dynamiques. Même les engrais, une des branches malades, se sont un peu mieux portés. En revanche, la division « énergie » a enregistré une augmentation de ses pertes.

● **Le suisse Adia a revendu sa participation dans Bis.** – Le numéro deux mondial du travail temporaire, le groupe suisse Adia, a revendu la participation de 10,4 % qu'il avait acquise à la fin du mois de septembre dans Bis. *« Nous envisagions de consolider éventuellement notre participation, mais le patron du groupe français, M. Laurent Negro, n'a pas souhaité notre collaboration et nous excluions une offre d'achat inamicale »*, a indiqué la direction de la firme.

● **L'établissement financier Viel et Cie sur le second marché le 29 novembre.** – L'établissement financier Viel et Cie, un des premiers agents des marchés interbancaires (AMI) sur la place de Paris va être coté à partir du 29 novembre sur le second marché de la Bourse de Paris, a annoncé mercredi 23 novembre son président, M. Patrick Combes. Intermédiaire sur les marchés français du franc et des devises, avec 13 % de part de marché, selon M. Combes, Viel et Cie proposera 10 % de son capital (environ 30 millions de francs) au public, soit quelque 300 000 actions au prix unitaire de 210 F. Ce prix représente 15,7 fois le bénéfice net estimé pour 1988 (40 millions de francs contre 31 millions en 1987) pour un chiffre d'affaires de 170 millions de francs contre 132 millions.

● **Generali détient plus de 17 % de la Compagnie du Midi.** – Le groupe italien d'assurances Assicurazioni Generali détient plus de 17 % du capital de la Compagnie du Midi, a indiqué mercredi 23 novembre un représentant de la Compagnie du Midi. *« Il est probable que d'ici à juillet 1989, Generali ait 20 % de la Compagnie du Midi »*, a précisé ce porte-parole. Ce niveau est conforme à celui fixé par le comité des établissements de crédit, qui a autorisé Generali au début de l'été à porter sa participation de 10 % à 20 %. Le ramassage des titres a repris dès la mi-septembre et les Italiens possédaient un mois plus tard près de 14 % du capital du Midi (*le Monde* daté 16-17 octobre).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	293	303	La Commande Electro.	313	303
Arnault & Associés	....	510	Le gd livre du mois	....	280
Asystel	276	275	Loca Investissement	269	269 40
B.A.C.	350	360	Locamic	....	155
B. Demachy & Assoc.	529	530	Metallurg. Minière	133 10	148 40
B.I.C.M.	538	500	Métrologie internat.	483	495
B.I.P.	....	705	Métroservice	178 50	178 50
Boiron	420	421	M.M.B.M.	615	619
Bolloré Technologies	800	810	Molex	208	205
Buitoni	1050	1050	Navale-Delmas	....	706
Câbles de Lyon	1455	1455	Olivetti-Logabax	....	....
Calberson	718	719	Om. Gest.Fin.	....	355
Cardif	855	857	Finextel	360 10	360
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	285	P.F.A. S.A.	445	445
C.A.T.C.	137	140	Presbourg (C. In. & Fin.)	....	97
C.D.M.E.	1178	1183	Présence Assurance	431	431
C. Equip. Elect.	355	388	Publicat. Filipacchi	....	485
C.E.G.I.D.	737	743	Razel	748	719
C.E.G.E.P.	....	220	St-Gobain Emballage	....	1470
C.E.P.-Communication	1491	1491	St-Honoré Matignon	225	228
C.G.I. Informatique	950	956	S.C.G.P.M.	....	....
Ciments d'Origny	547	536	Segin	410	402
C.N.I.M.	....	410	Sema-Metra	480	480
Concept	248	250	S.E.P.	....	339
Conforama	....	850	S.E.P.R.	....	1186
Creeks	475	470	S.M.T.Goupil	....	295
Dafsa	162	163	Sodexforg	816	830
Dauphin	....	1100	Supra	....	290
Devanlay	945	907	TF 1	294 50	290
Deville	622	602	Unilog	170	170
Duménil-Leblé	985	975	Union Financ. de Fr.	398	398
Editions Belfond	112	112			
Elysées Investiss.	23 80	23 80			
Finacor	216	212			
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	237	237			
Guintoli	500	500			
I.C.C.	....	228			
IDIA	220	222			
I.G.F.	101 50	99 80			
IN2	180	185			
Int. Metal Service	....	493			

Marché des options négociables le 23 novembre 1988

Nombre de contrats : 11 807

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	520	27,90	46	4	–
CGE	360	39	–	2,50	10
Elf-Aquitaine	320	32	–	1	–
Lafarge-Coppée	1 300	–	–	10,50	30
Michelin	182	5,10	14	10	–
Midi	1 500	135	185	16	–
Paribas	400	56,50	–	1	5,50
Peugeot	1 200	65	121	31	58,25
Saint-Gobain	520	26	45,50	4,80	–
Société générale	440	110	–	0,80	8,50
Thomson-CSF	200	7	17	9	13

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 nov. 1988

Nombre de contrats : 46 547.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Dernier	106,40	106	105,40
Précédent	106,25	105,95	105,35

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 89
106	0,42	1,15	0,04	1,14

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,87 F ↓

La baisse du dollar s'est poursuivie jeudi 24 novembre sur toutes les places financières internationales. A Paris, la devise américaine a coté 5,87 F (contre 5,8860 F). A la veille du chômage américain pour le *Thanksgiving Day*, les échanges ont été partout très calmes.

FRANCFORT	23 nov.	24 nov.
Dollar (en DM)	1,7265	1,7180

TOKYO	22 nov.	24 nov.
Dollar (en yens)	121,78	121,15

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (24 nov.)	7 3/4 %-7 7/8 %
New-York (23 nov.)	8 1/4 %-8 5/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	22 nov.	23 nov.
Valeurs françaises	135,4	
Valeurs étrangères	112,1	
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	388,7	391,1
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 455,70	1 471,02
(OMF, base 100 : 31-12-81)		
Indice OMF 50	400,8	404,72

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 077,30	2 092,28

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 487,3	1 497,4
Mines d'or	162,7	168
Fonds d'Etat	88,29	88,19

TOKYO

	23 nov.	24 nov.
Nikkeï Dow Jones	clos	29 340,03
Indice général	clos	2 273,51

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,8720	5,8750	– 38	– 23	– 135	– 110	– 290	– 210
$ can.	4,8933	4,8979	– 113	– 84	– 230	– 189	– 664	– 563
Yen (100)	4,8395	4,8454	+ 129	+ 169	+ 274	+ 352	+ 878	+ 988
DM	3,4159	3,4197	+ 85	+ 104	+ 171	+ 196	+ 523	+ 593
Florin	3,0296	3,0316	+ 62	+ 76	+ 122	+ 149	+ 397	+ 455
FB (100)	16,3021	16,3172	+ 53	+ 186	+ 123	+ 307	+ 718	+ 1151
FS	4,0749	4,0784	+ 107	+ 126	+ 216	+ 245	+ 737	+ 819
L (1 000)	4,5965	4,6024	– 162	– 115	– 324	– 269	– 845	– 697
£	10,7692	10,7806	– 351	– 306	– 751	– 683	– 2039	– 1849

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/8	8 3/8	8 1/2	8 5/8	9 1/8	9 1/4	9 1/16	9 3/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 9/16	4 11/16	4 13/16	4 15/16	4 7/8	5
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	6 3/4	7 1/4	7	7 3/8	7	7 3/8	7 1/8	7 1/2
F.S.	4 3/4	5	4 7/16	4 9/16	4 9/16	4 11/16	4 5/16	4 7/16
L (1 000)	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 5/8	11 1/2	11 7/8	11 1/2	11 7/8
£	11 3/4	12	11 13/16	11 15/16	11 15/16	12 1/16	12 1/8	12 1/4
F. franç.	7 5/8	8	7 7/8	8	8 1/16	8 3/16	8 1/4	8 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 23 NOVEMBRE

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3642	C.N.E. 3% ★	3650	3652	3660	+ 0 27
1048	B.N.P. T.P.	1048	1050	1050	+ 0 19
1146	C.C.F. T.P.	1146	1154	1154	+ 0 70
1076	Créd. Lyon. T.P.	1076	1088	1088	+ 1 12
1365	Renault T.P.	1365	1370	1387	+ 1 61
1630	Rhone-Poul. T.P.	1630	1630	1630	....
1271	St-Gobain T.P.	1271	1280	1285	+ 1 10
1274	Thomson T.P.	1274	1282	1282	+ 0 63
525	Accor	530	543	543	+ 2 45
525	Air Liquide	530	535	539	+ 1 70
2400	Alcatel ★	2410	2450	2411	+ 0 04
1460	Ale. Superm.	1460	1470	1470	+ 0 68
310	A.L.S.P.I.	302 10	314	322 50	+ 6 75
370	Alsthom ★	379 90	370	368 50	– 3
2250	Arjom. Prioux ★	2271	2278	2290	+ 0 84
570	Aussedat-Rey ★	560	567	570	+ 1 79
1040	Aux. Entrepr. ★	1045	1050	1059	+ 1 34
625	Av. Dassault ★	638	625	645	+ 1 10
370	BAFIP ★	370	370	387	+ 4 59
290	Bail-Equipem. ★	290 10	295	298	+ 2 72
860	Bail Investiss.	864	853	860	– 0 46
290	B.N.P. C.I. ★	295	291	291	– 1 36
475	Cie Bancaire ★	476	478	476	....
540	Bazar H.-V.	550	560	545	– 0 91
510	Béghin-Say ★	504	505	513	+ 1 79
905	Berger (Ma)	905	835	840	– 7 18
820	Bic ★	819	812	825	+ 0 73
2180	B.I.S.	2060	2042	2150	+ 4 88
2720	Bongrain S.A. ★	2720	2670	2720	....
575	Bouygues ★	561	570	575	+ 2 50
84	B.P. France ★	67	66	66 20	– 1 19
5600	B.S.N. ★	5620	5680	5650	+ 0 53
560	Canal Plus	560	562	561	+ 0 18
2300	Cap Gem. S. ★	2300	2300	2300	....
515	Carnaud ★	516	520	513	– 0 58
2750	Carrefour ★	2755	2756	2840	+ 3 08
177	Casino	175 30	179 60	183 10	+ 4 45
120	Casino A.D.P.	120	125 90	128	+ 6 67
830	Castor. Dub. Inv.	830	830	830	....
1030	C.C.M.C.	1042	1040	1040	– 0 19
615	Cetelem	616	601	617	+ 0 16
390	Cerus ★	385	390	386	+ 0 26
1810	C.F.A.O. ★	1806	1812	1810	+ 0 22
390	C.G.E.	391	393	398 10	+ 1 82
1270	C.G.I.P. ★	1232	1226	1230	– 0 16
1220	Chargeurs S.A. ★	1240	1250	1254	+ 1 13
1060	Ciments franç. ★	1075	1066	1085	+ 0 93
490	Club Méditerr. ★	500	510	502	+ 0 40
178	Codetel ★	185	179	186	+ 0 54
346	Cofimeg	345	345 10	358	+ 3 77
650	Coles ★	642	648	645	+ 0 47
225	Compt. Entrepr.	220	229 90	223 60	+ 1 64
765	Compt. Mod. ★	767	768	769	+ 0 26
880	Créd. Foncier ★	890	910	899	+ 1 01
455	C. F. Internat. ★	448	450	460	+ 2 68
168	C.C.F.	167 80	168 20	169 70	+ 1 13
460	Cr. Lyon. (CI) ★	475	480	489 30	+ 3 01

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
895	Crédit Nat. ★	894	900	930	+ 4 03
575	CSEE (ex-Sign.) ★	576	588	578	+ 0 35
455	Crouzet ★	462	445 20	446	– 1 33
3300	Damart S.A. ★	3315	3360	3330	+ 0 45
1700	De Dietrich	1699	1703	1700	+ 0 06
220	Dév. R.d.C. (Ly)	219 90	222	222	+ 0 96
425	D.M.C.	424 80	428	424	– 0 19
350	Drouot Assur. ★	350	357	357	+ 2
2550	Docks France ★	2570	2550	2583	+ 0 61
720	Dumez ★	710	710	707	– 0 42
1470	Eaux (Gén.)	1466	1471	1495	+ 1 98
1600	Ecco ★	1610	1620	1613	+ 0 19
860	Electrofinanc. ★	870	910	890	+ 2 30
405	El. S. Dassault	419	417	430	+ 2 63
345	Elf-Aquitaine	347 80	350	351 50	+ 1 06
306	– (certific.) ★	306	300	301 90	– 1 02
....	Epeda-B-Faure ★	....	....	....	....
3330	Essilor	3345	3370	3350	+ 0 15
1700	Essilor Inc. (DP)	1775	1780	1788	+ 0 73
280	Esso S.A.F. ★	284	288	285	+ 0 35
1500	Eurafrance	1496	1515	1518	+ 1 47
1350	Eurocom ★	1345	1345	1350	+ 0 37
2250	Euromarché	2260	2259	2275	+ 0 66
625	Europe nº 1 ★	614	620	623	+ 1 47
45	Eurotunnel ★	45 40	46 50	47 60	+ 4 85
1230	Exor ★	1229	1239	1235	+ 0 49
1100	Facom	1100	1120	1100	....
995	Fichet-bauche	988	980	980	– 0 81
198	Finextel ★	196	198	204	+ 4 08
153	Fives-Lille ★	152 20	158 50	158	+ 3 81
1480	Fromageries Bel	1440	1442	1490	+ 3 47
1340	Gal. Lafayette ★	1270	1330	1295	+ 1 97
425	Gascogne	425	425	425	....
1700	Gaz et Eaux	1646	1650	1700	+ 3 28
440	Géophysique ★	420	415 10	431 40	+ 2 71
535	Gerland	535	543	543	+ 1 50
3100	Groupe Cité ★	3220	3220	3150	– 2 17
790	GTM-Entrepose	799	790	765	– 4 26
740	Guyenne-Gas. ★	732	736	737	+ 0 68
260	Hachette ★	256	258	262	+ 2 34
695	Havas ★	695	698	699	+ 0 58
575	Hénin (La)	575	580	561	– 2 43
1160	Hutchinson ★	1166	1199	1176	+ 0 86
260	Imétal ★	263 80	265	266 10	+ 0 87
320	Imm. Plaine-M.	320	320	320	....
340	Ingénico ★	330	346	336 50	+ 1 97
5280	Inst. Mérieux	5320	5300	5300	– 0 38
540	Interbail ★	541	540	540	– 0 18
1300	Intertechnique	1310	1290	1286	– 1 83
980	J. Lefebvre	955	960	975	+ 2 09
880	Labinal ★	880	890	880	....
1530	Lab. Bellon	1530	1550	1589	+ 3 86
1340	Lafarge-Coppée	1331	1339	1340	+ 0 68
1200	Labon ★	1200	1181	1205	+ 0 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3220	Legrand ★	3250	3260	3280	+ 0 92
2420	Legrand (DP) ★	2440	2410	2480	+ 1 64
970	Leroy-Somer ★	1000	1020	1000	....
2100	Lesieur	2050	2050	2050	....
710	Locabail Immob.	715	715	718	+ 0 42
415	Locafrance ★	434	424 90	426 50	– 1 73
855	Locindus	859	849	859	....
290	Luchaire	281	280	286	+ 1 78
3170	L.V.M.H. ★	3156	3175	3180	+ 0 78
1420	Lyonn. Eaux ★	1425	1459	1450	+ 1 75
58	Mais. Phénix	58	60	61	+ 5 17
205	Majorette (Ly)	206	209	209	+ 1 46
385	Mar. Wendel ★	385	371	384	– 0 27
220	Matra ★	220 10	225 90	222 10	+ 0 91
3260	Merlin-Gerin ★	3265	3301	3280	+ 0 46
174	Michelin	173 80	176 50	176 50	+ 1 55
1590	Midi (Cie)	1590	1610	1610	+ 1 26
182	Midland Bk SA ★	180 10	182	188	+ 4 39
410	Min. Salsig. (Ma)	410	428	426	+ 3 90
86	M.M. Penarroya	85 50	85	89 50	+ 4 68
103	Moulinex	101 90	103 90	107 50	+ 5 60
1180	Navig. Mixte ★	1178	1185	1189	+ 0 93
121	Nord-Est ★	121	123 20	125	+ 3 31
385	Nordon (Ny)	385	386	386	+ 0 26
590	Nouvelles Gal.	599	605	609	+ 1 67
730	Occid. (Gén.) ★	735	730	730	– 0 68
1410	Omn.F.Paris	1440	1435	1480	+ 2 78
395	Olida-Caby ★	383 50	400	401 50	+ 4 69
3790	Oréal (L')	3840	3875	3829	– 0 29
455	Paribas	449	450	454	+ 1 11
420	Paris-Réesc. ★	415	421	419	+ 0 96
1080	Pechelbronn ★	1100	1136	1110	+ 0 91
370	Penhoet	370	361	370	....
1180	Pernod-Ricard ★	1176	1189	1192	+ 1 36
1200	Peugeot S.A.	1210	1215	1223	+ 1 07
565	Poliet ★	561	561	568	+ 1 25
1070	Prétabail Sic.	1071	1082	1081	+ 0 93
680	Primagaz	681	693	689	+ 1 17
560	Printemps ★	546	566	557	+ 2 01
2500	Promodès	2440	2440	2570	+ 5 33
660	Radiotechn. ★	664	665	637	– 4 07
67	Raff. D. Total ★	67 10	70	69 50	+ 3 58
3070	Redoute (La) ★	3046	3050	3115	+ 2 27
325	Robur financière	324	320	320	– 1 23
1290	Roussel-Uclaf ★	1275	1262	1260	– 1 18
865	R.-Uclaf-CNI ★	835	835	831	– 0 48
3340	R. Impériale (Ly)	3340	3335	3335	– 0 15
170	Sade	170	175	175	+ 2 94
1630	Sagem ★	1625	1626	1696	+ 4 37
530	Saint-Gobain	530	534	534	+ 0 75
1040	St-Louis ★	1027	1050	1040	+ 1 27
2030	Salomon	2037	2050	2050	+ 0 64
670	Salvepar	670	670	670	....
770	Sanofi ★	769	779	766	– 0 39

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
800	S.A.T. ★	830	830	820	– 1 20
280	Saul.-Chât. (B) ★	274	271 30	278	+ 1 46
1000	Saupiquet (Na)	1000	1010	1010	+ 1
550	Schneider ★	545	549	554	+ 1 65
50	S.C.O.A.	50	50 05	52 50	+ 5
650	S.C.R.E.G. ★	635	654	675	+ 6 30
770	Seb ★	750	751	770	+ 2 67
425	Sefimeg ★	436 90	437	454	+ 3 91
1400	S.F.I.M.	1362	1310	1270	– 6 75
167	S.G.E.	167 80	173 80	173 80	+ 3 58
730	Silic	721	736	730	+ 1 25
565	Simco-U.P.H. ★	553	560	559	+ 1 08
1210	Skis Rossignol	1210	1210	1220	+ 0 83
815	Sligos ★	771	790	811	+ 5 19
625	Société Générale	540	550	545	+ 0 93
138	Sodecco	138	140	140	+ 1 45
170	Sodero (Na)	169 90	172	172	+ 1 24
2950	Sodexho ★	2890	2895	2920	+ 1 04
108	Sogenal (Ny)	108	110	110	+ 1 85
285	Sogerap	283 50	284 10	283	– 0 18
2280	Somm-Allib. ★	2230	2238	2230	....
1300	Source Perrier ★	1305	1300	1322	+ 1 30
665	Sovac ★	668	670	650	– 2 69
445	Spie-Batignol. ★	440	440	440	....
750	Strafor ★	750	760	760	+ 1 33
310	Suez	305	310 50	309	+ 1 31
390	Synthelabo ★	389	386	386	– 0 77
....	Talca Luzenac ★	....	....	....	....
4120	Tél. Elect.	4121	4050	4050	– 1 72
199	Thomson-C.S.F.	196 50	198	196	+ 0 26
305	Total (CFP) ★	316	320	324 80	+ 2 78
72	– (certific.)	70 50	71 10	73 50	+ 4 26
1120	T.R.T. ★	1147	1140	1170	+ 2 01
370	U.F.B.-Locab. ★	362	374	361 10	– 0 25
840	U.I.C. ★	850	854	860	+ 1 18
545	U.I.F. ★	542	552	563	+ 3 87
825	U.I.S.	832	840	831	– 0 12
170	U.C.B. ★	175	170 20	171 10	– 2 23
705	Unibail	706	703	718	+ 1 70
605	Valéo ★	601	609	602	+ 0 17
240	Vallourec ★	241	247	242 90	+ 0 79
365	Via Banque	360 10	371	365 10	+ 1 39
675	Elf-Gabon ★	666	700	676	+ 1 65
133	Amax Inc.	133 50	135	135 20	+ 1 27
160	Amer. Express	157	156 50	155	– 0 64
164	Amer. Teleph.	163 90	167	167	+ 1 89
91	Anglo Amer. C.	90 70	91 70	91 70	+ 1 10
415	Amgold	415	424	424	+ 2 17
930	BASF (Akt)	923	950	948	+ 2 71
1010	Bayer	1006	1028	1029	+ 2 29
78	Buffelsfont.	77 80	78 50	78 50	+ 0 90
163	Chase Manh.	163	163	163	....
89	Echo Bay Mines	89 90	90 80	90 80	+ 1
62	De Beers	62 50	63 20	63 30	+ 1 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1740	Deutsche Bank	1748	1747	1751	+ 0 17
985	Dresdner Bank	988	999	998	+ 1 22
51	Driefontein Cal	51 50	51 70	51 70	+ 0 39
480	Du Pont-Nem.	480 50	477 60	477 60	– 0 60
270	Eastman Kodak	286 90	284 50	284 50	– 0 86
27	East Rand	26 90	28	27 95	+ 3 90
260	Electrolux	252 50	256 30	256 30	+ 1 50
315	Ericsson	313	328 50	327 40	+ 4 60
255	Exxon Corp.	254	251	251	– 1 18
295	Ford Motors	294	296 50	296 50	+ 0 85
47	Freegold	47 20	48 95	48 90	+ 3 60
90	Gencor	90 20	91 60	91 60	+ 1 55
255	Gén. Electr.	255 80	258	258 50	+ 1 06
690	Gén. Belgique	692	695	695	+ 0 43
480	Gen. Motors	479	483 50	483 50	+ 0 94
128	Goldfields	128	128 50	128 90	+ 0 70
49	GdMetropolitain	48 45	48 65	48 65	– 1 62
36	Harmony	35 25	36 50	37 50	+ 6 38
73	Hitachi	73 60	72 60	72 60	– 1 22
1020	Hoechst Akt.	1010	1012	1012	+ 0 20
107	Imp. Chemical	107 50	108 10	108 10	+ 0 56
685	IBM	682	692	697	+ 2 20
290	ITT	289	289	289	....
199	Ito-Yokado	188 50	189	189	+ 0 25
275	Mac Donald's	276	278	278	+ 0 72
112	Matsushita	111 50	113 50	113 80	+ 2 06
325	Merck	328	327 50	327 50	– 0 15
355	Minnesota M.	353 80	352 80	352 80	– 0 28
250	Mobil Corp.	248 50	250	250	+ 0 60
205	Morgan J.P.	203	201	201	– 0 99
28940	Nestlé	27000	27790	27790	+ 2 93
1220	Nixdorf	1220	1251	1246	+ 2 13
86	Norsk Hydro	91 70	93 80	93 80	+ 2 29
121	Ofsil	121 50	124	124	+ 2 06
2070	Petrofina	2057	2079	2079	+ 1 07
565	Philip Morris	555	556	556	+ 0 18
92	Philips	91 70	92 60	92 90	+ 1 31
77	Placer Dome	77	77 90	77 90	+ 1 17
375	Quilmès	374 50	375	374 50	....
420	Randfontein	418	420	420	+ 0 48
680	Royal Dutch	680	685	686	+ 0 91
47	Rio Tinto Zinc	47 50	47 55	47 70	+ 0 42
38	Saat. & Saatchi	38 70	39 15	39 20	+ 1 29
46	St Helena Co	45 80	45 95	45 95	+ 0 33
193	Schlumberger	193	193	193	....
104	Shell transp.	104 30	105	105 50	+ 1 15
1620	Siemens A.G.	1617	1630	1630	+ 0 80
295	Sony	297 50	304 50	304 50	+ 2 35
46	Telefonica	45 90	45 80	45 80	– 0 22
196	T.D.K.	196	199 50	199 50	+ 1 79
47	Toshiba Corp.	47 10	47 55	47 50	+ 0 85
340	Unilever	338	340	341	+ 0 89
230	Unit. Techn.	231	234	235	+ 1 73
410	Vaal Reefs	408	405	405	– 0 74
335	Volvo	337	350	350	+ 3 86
156	West Deep	157	157	157 10	+ 0 06
320	Xerox Corp.	321	323	325 10	+ 1 28
194	Yamanouchi	194	193	193	– 0 52
2 10	Zambia Corp.	2 12	2 17	2 17	+ 2 36

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	126	4 436
9,80 % 78/93	102 90	3 598
10,80 % 79/94	105 50	2 367
13,25 % 80/90	104 60	6 280
13,80 % 81/89	100 69	11 802
16,20 % 82/90	108 35	13 943
16 % juin 82	110 83	7 321
14,60 % fév. 83	112 45	11 010
13,40 % déc. 83	119 31	12 375
12,20 % oct. 84	112 03	1 538
11 % fév. 85	113 58	8 295
10,26 % mars 86	107 91	7 196
ORT 12,75 % 83	1893 50	..
OAT 10 % 2000	107 27	4 932
OAT 9,90 % 1997	108 34	9 369
OAT 9,80 % 1996	105 64	7 979
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 98	3 664
CNB Paribas	102 90	3 664
CNB Suez	102 90	3 664
CNI janv. 82	102 98	3 664
PTT 11,20% 85	111 50	10 025
CFF 10,30% 86	105 70	7 801
CNE 11,50% 85	108 90	4 906
CNT 9% 86	101	5 104
CRH 10,90% déc. 85	110	8 818
C.N.C.A. T.P.	1051 20	105
Drouot Ass. Obl. conv.	2520	252
Métrologie I. 6% 6/7	....	8 316

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	....	1878
A.G.F. (St Cent.)	....	596
Applic. Hydraul.	....	761
Arbel	501	498
Astorg	200	192
Avenir Publicité	830	850
Bain C. Monaco	340	347
Banque Hypoth. Eur.	390	390
Béghin-Say (C.I.)	365	361 50
Blanzy-Ouest	805	805
B.N.P. Intercontin.	242	242
Bénédictine	6060	6200
Bon-Marché	....	1018
B.T.P.	....	115
Cailf	629	629
Cambodge	....	635
C.A.M.E.	132	137 30
Carbone-Lorraine	681	679
Case-Poclain	35	36 50
C.E.G.Frig.	....	544
Centen. Blanzy	....	1600
Centrest (Ny)	208	210
Cerabati	....	158 d
Champex (Ny)	161	160
C.I.C. (Financ. de)	....	160
C.I. Maritime	....	695
Citram (B)	2000	....
Clause	....	702
Cofradel (Ly)	1150	....
Cogifi	....	352
Comiphos	....	343
Cie Industrielle	....	2948
Comp. Lyon-Alem.	....	419
Concorde (La)	....	780
C.M.P.	15	15.50
Créd. Gén. Ind.	526	526
Cr. Universel (Cie)	....	570
Créditel	....	148
Darblay S.A.	....	620
Degremont	236	245 50
Delalande S.A.	1341	1341
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	1885
Didot-Bottin	....	880
Eaux Bass. Vichy	....	996
Eaux Vittel	2410	2450
E.C.I.A.	1440	1440
Electro-Banque	....	318
Elf-Antargaz	730	730
E.L.M. Leblanc	....	604
Ennelli-Bretagne	....	325
Entrepôts Paris	....	460
Epargne (B)	4100	....
Europ. Accumul.	....	80
Europa Soures Indust.	130	130 50
Eternit	2579	2570
Finalens	219	219
FIPP	425	430
Finac	1056	1014
Foncière (Cie)	430	438
Fonc. Lyonnaise	430	432
Foncina	....	450
Forinter	1105	1105
Fougerolle	....	376
France I.A.R.D.	272	261
France (La)	5850	5810
From. Paul Renard	....	890
GAN	....	760
G.F.I.I.	309	309
Gaumont	640	640
Gévelot	....	900
Gr. Fin. Constr.	....	391
Gds Moul. Paris	....	508
Groupe Victoire	779	747
G. Transp. Ind.	585	580
Haribo-Ricqlès-Zan	....	225
Imminvest	....	....
Immobail	383	383
Immobanque	....	894
Immob. Marseille	....	6200
Immofice	454	451
Invest. (Sté Cent.)	820	787
Jaeger	207	208
Lafitte-Bail	450	450
Lambert Frères	....	342 90
Lille-Bonnières	....	840
Loca-Expansion	....	255
Locafinancière	....	350 70
Locatel	....	580
Louis Vuitton	692	692
Louvre (Sté)	2184	2220
Lucia	1360	....
Machines Bull	....	88
Magasins Uniprix	162	168 50 d
Magnant S.A.	111	116 50
Maritimes Part.	....	387
Métal Déployé	445	449
Mors	....	162 90
Navig. (Nat. de)	....	97 50
Nozal	280 50	280 20
Optorg	409	406
Oréal (L') C.I.	2070	2050
Origny-Desvroise	1300	1300
Palais Nouveauté	....	841
Paluel Marmont	....	700
Parfinance	205	202
Paribas-CIP	404	387
Paris France	242	242
Paris-Orléans	....	230
Parunis	....	327
Patern. Riq. Div.	1260	1275
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	275	270
Piles Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	1724	1793
P.L.M.	....	180
Porcher	....	498
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3526
Rhône-Poul. (c. inv.)	438	443
Rochefortaise S.A.	....	800
Rochette-Cenpa	72 40	72
Rosario (Fin.)	749	749
Roudière	190	....
Rougier et Fils	172 60	189 d
Sacer	580	580
SAFAA	350	350
Safic-Alcan	925	926
SAFT	....	1541
Saga	....	219
Salins du Midi	491	495
Santa-Fé	146	147 10
Satam	....	79
Savoisienne (M)	215	213
SCAC	466	468
Senelle Maubeuge	....	356
S.E.P. (M)	156	158
Sefi	....	394 90
Sicotel	....	291
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	278	271
Siph (Plant. Hévéas)	....	340
Sofal financière	....	....
Soficai	....	886
Soffo	600	600
Soficomi	....	....
S.O.F.I.P. (M)	175 80	....
Sofragi	1080	1080
Sopagri	173	173
Soudure Autog.	575	580
Sovabail	....	605
Suez (Fin. de)-CIP	225	222
Stemi	....	....
Taittinger	2850	2899
Testut-Aequitas	277 40	288 50 d
Tour Eiffel	....	358
Ufiner S.M.D.	....	690
Ugine A. Chat. Gueug.	264	284
U.A.P.	310	308
U.T.A.	2100	2100
Vicat	....	1769
Viniprix	....	1235
Virax	158 10	147 20 o
Waterman S.A.	....	650
Brass. du Maroc	132	136

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	620	630
Akzo	441	430
Alcan Alum	175	178
Algemene Bank	120 10	120
American Brands	310	301
Am. Petrofina	425	....
Arbed	582	....
Asturienne Mines	182	....
Banco de Santander	345 30	347 40
Bco Pop Espanol	465	460
Banque Ottomane	2000	....
B. Régl. Internat.	39600	39700
Br. Lambert	565	570
Canadian-Pacific	101 20	95
Chrysler corporation	145	....
CIR	25 30	25 20
Commerzbank	801	801
Dart. and Kraft	610	....
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	505	510
Gén. Belgique	692	695
Gevaert	1220	1220
Glaxo	115 10	120 50
Goodyear	283	290
Grace and Co	150	147
GTE corporation	258	250
Honeywell Inc.	359 80	....
I.C. Industries	175	189
Johannesburg	740	739
Kubota	42	42
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45	....
Mineral-Ressourc.	68 30	65 80
Noranda	109 90	107 30
Olivetti	24.50	....
Pakhoed Holding	260	260
Pfizer Inc.	320	320
Procter Gamble	480	486 90
Ricoh Cy Ltd	51 10	53
Rolinco	262	261 80
Robeco	284 90	278 90
Rodamco	472	471 80
Saipem	9 55	9 50
Sema Group	33 80	33 80
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	340	348
Steel Cy of Can.	103 50	98 60
Squibb	397	....
Tenneco	285 50	....
Thorn EMI	70	69 50
Toray indust. inc	41 90	....
Vieille Montagne	1630	....
Wagons-Lits	1200	1210
West Rand	8 30	8 10

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	266	....
Calciphos	175	175
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	261	....
Cogemor	120	125
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	349 80	348 40
Gachot	60	61
Guy Degrenne	619	650
Hoogovens	170	....
Marin Immobilier	240	....
Metroservice (bons)	18	20 30 d
Nicolas	611	....
Particip. Perrier	353	352
Rémy et Associés	285 10	285
Rorento N.V.	183 50	180 60
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	484	....
Sté Lecteurs du Monde	551	531
Ufinex	380	....
Union Brasseries	136	....

SICAV (sélection) 23/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	902 30	880 29
Actifon	210 27	204 84
Actions France	471 76	464 70
Actions sélectionnées	561 04	540 76
Aedificandi	614 13	591 93
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1054 53	1028 81
A.G.F. 5000	576 87	582 80
A.G.F. ECU	1100 36	1088 47
A.G.F. Foncier	109 14	106 48
A.G.F. Interfonds	432 95	422 39
A.G.F. Invest	112 03	109 30
A.G.F. OBLIG.	1095 54	1090 09
A.G.F. Sécurité	10898 91	10898 91
Agfimo	606 96	592 16
Alefi	218 32	210 43
A.L.T.O.	188 76	181 94
Amati-Gan	5346 70	5104 25
America-Valor	647 13	631 35
Amplitude	551 62	535 55
Arbitrages court terme	5600 95	5595 35
Associc	1192 32	1192 32
Atout Futur	316 71	308 30
Aurecic	1371 14	1331 20
Avenir C.I.C.	104 62	101 57
Axa Europe	118 57	113 18
Axa Investissements	113 20	108 07
Axa Valeurs Pér	107 09	102 23
Bred Associations	2658 49	2650 54
Capital Plus	1737 87	1737 87
Cardan-Pierre	28 86	27 62
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5125 02	5117 34
Compternaire	112 72	109 44
Convertimmo	359 60	345 77
Creditor	482 99	468 92
Drouot-France	723 84	691 02
Drouot-Investiss.	968 63	924 71
Drouot-Sécurité	253 50	242
Drouot-Sélection	142 97	136 49
Ecucic	1209 84	1191 96
Ecureuil Monétaire	30984 32	30984 32
Ecureuil Privatisations	362 08	351 53
Elicash	2016243	2016243
Energie	227 60	217 28
Eparcic	2811 70	2811 70
Eparcourt Sicav	4284 67	4273 99
Epargne Associations	25267 41	25249 54
Epargne-Capital	8338 16	8255 80
Epargne Court-Terme	507 02	507 02
Epargne Croissance	1449 83	1411 03
Epargne-Industr.	76 07	72 62
Epargne Inter	586 64	570 94
Epargne-J	54894 81	54894 81
Epargne Long-Terme	178 88	174 09
Epargne Monde	1130 99	1100 72
Epargne Première	12024 30	11934 79
Epargne-Oblig.	199 96	194 61
Epargne-Outre	1113 84	1084 03
Epargne-Unie	1204 37	1160 84
Epargne-Valeur	426 57	415 25
Epaoblig	1316 12	1313 49
Epalion	1121 39	1110 29
Eurinvest Croissance	1180 06	1126 57
Eurinvest Rendement	1150 66	1098 48
Eurocic	8360 41	8222 08
Eurodyn	1074 76	1039 42
Euro-Gan	5486 10	5237 33
Euro-Maif	26 46	26 07
Finord Placement	61365 65	61365 65
Finord Valorisation	13929 50	13856 37
Fonsicav (div. par 10)	11139 53	11139 53
Fonciel	258 34	250 21
France-Gan	6794 61	6486 60
France-Garantie	280 51	279 95 ◆
France-Investiss.	400 54	382 38
France-Obligations	467 37	452 84
Francic	404 57	392 78
Francic Pierre	103 73	100 71
Francic Régions	1038 96	1008 70
Fructi-Associations	28 07	28 07
Fructi-Epargne	28 18	27 49
Fructicapi	32 89	32 40
Fructicourt	111204 17	111204 17
Fructidor	244 74	241 12 c
Fructifrance	790 56	771 28
Fructimmo	27 39	26 72
Fructivar	4335 74	4324 93
Fructi ECU	581 31	572 72
Fructi-Première	11283 66	11116 91
Fructoblig	1132 39	1095 15
Gestilion	59714 94	59566 02
Gestion Associations	149 23	145 85
H.L.M. Monétaire	10108 25	10108 25
Horizon	1121 86	1089 18
Interoblig.	12236 18	11764 60
Intersélect France	480 11	446 71
Invest. net	15325 83	15295 04
Invest. Obligataire	18750 14	18712 71
Japacic	191 29	185 72
Jeune épargne	239 66	236 12
Laffitte-Amérique	232 03	221 51
Laffitte Europe	252 25	240 81
Laffitte-Expansion	271 05	258 76
Laffitte-France	318 50	304 06
Laffitte-Immobilier	244 66	233 57
Laffitte-Japon	388 87	371 24
Laffitte-Oblig.	145 70	139 09
Laffitte-Rend.	210 34	200 80
Laffitte-Tokyo	354 75	338 66
Latitude	5174 14	5166 39
Lion-Associations	11839 69	11839 69
Lion-Institutionnels	24017 85	23957 78
Lionplus	785 08	757 50
Lion Trésor	2108 99	2086 13
Livret Bourse Investis.	482 77	449 29
Livret portefeuille	653 66	634 62
Méditerranée	169 86	162 18
Mondiale Investissem.	419 79	400 75
Monecic	5888 30	5888 30
Monedan	52727 63	52727 63
Moné.J.	56494 32	56494 32
Morgan court terme	14528 81	14528 81 ◆
Mutuelle Unie Sél.	151 16	144 31
Natio-Epargne	14161 31	14021 10
Natio.-Epargne Trésor	8422 20	6409 38
Natio.-Court terme	218519	218519
Natio.-Inter.	1235 92	1202 84
Natio.-Obligations	585 47	550 34
Natio.-Patrimoine	1395 85	1368 50
Natio.-Placements	67077 29	67077 29
Natio.-Revenu	1054 12	1043 68
Natio.-Sécurité	11124 33	11124 33 c
Natio.-Valeurs	717 43	698 23
Nippon-Gan	6098 36	5821 82
Nord-Sud Développ.	1219 48	1217 05
Normétif	13540 72	13276 22
Obli Association	125 70	124 46
Oblicic Régions	1076 70	1060 79
Obligations Convert.	428 94	409 40
Oblig. toutes catég.	159 17	154 16
Oblilion	1130 65	1119 46
Oblisécurité	10055 29	10055 29
Optimvalor	207 19	202 14
Oraction	1204 61	1164 90
Oravalor	5715 49	5608 91
Paribas Croissance	595 52	581 65
Paribas Epargne	16270 11	16237 63
Paribas France	96 48	93 67
Paribas Oblimonde	1013 90	998 92
Paribas Opportunités	113 86	110 54
Paribas Patrimoine	519 39	498 22
Paribas Revenu	94 09	93 16
Parnasse-Valor	1109 90	1108 79
Patrimoine Retraite	175 04	171 61
Pervalor	626 69	606 44
Phenix Placements	256 97	255 69
Pierre Investiss.	694 09	662 62
Placement A	986 41	986 41
Placement ct-terme	73518 78	73518 78
Placement J	56216 35	56216 35
Placement Premier	55063 81	55063 81
Plénitude	113 83	110 78
Première Obligations	10920 86	10899 06
Prévoyance Ecureuil	112 27	109 27
Priv'Association	22857 18	22857 18
Quartz	115 51	112 68
Quatre-quarts Retraite	1 09	1 06
Renticic	165 11	162 67
Revenus Trimestriels	5519 08	5464 44
Revenu Vert	1185 98	1188 45
St-Honoré Assoc.	14606 26	14633 59
St-Honoré Bio-aliment.	778	740 81 ◆
St-Honoré Pacifique	554 48	529 34 ◆
St-Honoré P.M.E.	470 80	449 55 ◆
St-Honoré Réel	11834 40	11787 25
St-Honoré Rendement	11995 72	11938 04
St-Honoré Services	500 83	481 57 ◆
St-Honoré Technol.	754 07	719 88 ◆
St-Honoré Valor	12372 48	12372 48
Sécuritic	5554 77	5549 22
Sécuri Taux	10865 66	10865 66
Sélection Croissance	518 91	503 80
Sicadim (Cardim BP)	725 59	714 87
Sicav-Associations	1442 16	1439 99
S.F.I. fr. et étr.	632 76	614 32
Sicav 5000	363 57	353 84
S.I.G.	778 53	742 89
Silvafrance	586 41	551 26
Silvarn	412 68	401 54
Silvarente	213 40	211 29
Silvinter	425 60	414 21
S.N.I.	1147 54	1114 12
Sogepargne	351 79	339 07
Sogever	996 06	960 89
Soginter	1313 61	1254 04
Soleil Investissement	488 68	468 52
Stratégie Actions	1095 17	1053 05
Stratégie Rendement	1142 57	1106 61
Technocic	1113 19	1080 77
Techno-Gan	6013 14	5740 47
Transcontinents	82 68	81 25
Tillon	5367 44	5304 40
U.A.P. Investiss.	402 80	388 24
U.A.P. moyen terme	107 35	103 47
Uni-Associations	116 36	116 36
Unifrance	496 07	478 14
Unifoncier	1233 62	1189 03
Uni-Garantie	1367 62	1360 58
Uni-Régions	2814 61	2712 88
Unisante	2372 37	2294 36
Univar	189 81	189 81
Univers-Actions	1114 21	1077 57
Univers-Obligations	1626 50	1573 02
Valorem	512 20	489 71
Valorg	1620 38	1618 74
Valnel	41507 75	41487 01
Vauban	23618 22	23594 60

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 908	5 895	5 630	6 130
ECU	7 082	7 081	....	....
Allemagne (100 DM)	341 810	341 800	331 500	351 500
Belgique (100 F)	16 313	16 311	15 650	16 650
Pays Bas (100 fl.)	303 100	303 100	293 500	313 500
Danemark (100 krd)	88 570	88 540	85	92
Norvège (100 k)	90 500	90 520	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 784	10 774	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	4 107	4 110	3 700	4 400
Italie (1 000 lires)	4 800	4 802	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	408 330	406 730	393 500	415 500
Suède (100 krs)	97 970	97 800	94 500	101 500
Autriche (100 sch)	48 590	48 580	47 100	50 100
Espagne (100 pes.)	5 197	5 203	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 101	4 099	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 932	4 896	4 700	5 100
Japon (100 yens)	4 863	4 842	4 690	4 920

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/11
Or fin (kilo en barre)	79600	79400
Or fin (en lingot)	79600	79400
Pièce française (20 fr)	469	470
Pièce française (10 fr)	369	.....
Pièce suisse (20 fr)	491	487
Pièce latine (20 fr)	465	465
Souverain	590	584
Pièce de 20 dollars	2760	2695
Pièce de 10 dollars	1400	1380
Pièce de 5 dollars	790	.....
Pièce de 50 pesos	2990	2985
Pièce de 10 florins	480	480
Or Londres	419 75	.....
Or Zurich	418	418
Or Hongkong	418 35	418 35
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

AFRIQUE DU SUD

Le président Botha a gracié les « Six de Sharpeville »

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, a exprimé, dans un message adressé à l'ambassadeur d'Afrique du Sud en France, sa *« grande satisfaction »* après la décision du président Pieter Botha de gracier les « six de Sharpeville ». D'autre part, le ministre sud-africain de la justice a décidé, jeudi 24 novembre, de reporter l'exécution d'un jeune Noir, Paul Tefo Setlaba, qui devait être pendu le même jour. Mercredi soir, le Conseil de sécurité de l'ONU avait voté par 13 voix et deux abstentions (Etats-Unis et Grande-Bretagne) une résolution appelant *« vigoureusement »* les autorités de Pretoria à surseoir à cette exécution.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Les « six de Sharpeville » ont finalement sauvé leur tête. Après presque trois ans passés dans le quartier des condamnés à morts à la suite de leur condamnation en décembre 1985, et un répit de huit mois à compter du premier sursis à exécution le 17 mars, le président Botha a décidé, mercredi 23 novembre, de gracier ces cinq hommes et cette femme. Une mesure de clémence qui concerne au total treize condamnés à mort, neuf Noirs et quatre policiers blancs.

Cette décision, pour ce qui concerne les « six de Sharpeville », intervient seulement quelques heures après que la cour d'appel de Bloemfontein eut rejeté l'appel en vue de la réouverture du procès. Un geste qui a surpris par sa rapidité et qui est sans doute destiné à couper court à un nouveau développement de la campagne internationale en faveur de ceux que les mouvements anti-apartheid ont qualifié de *« six patriotes »*. Par là même, le chef de l'Etat a voulu démontrer qu'il agissait en dehors de toute pression après l'émotion suscitée dans le monde par le sort de ces six Noirs.

En mars dernier, pourtant, M. Botha avait refusé de faire exercice de son droit de grâce en invoquant la non-ingérence dans les affaires judiciaires. Aujourd'hui, il utilise sa prérogative à l'encontre de treize condamnés à la potence, ce qui est sans précédent.

Il s'agissait — il est vrai — de l'ultime chance pour les « six de Sharpeville », toutes les voies de recours étant désormais épuisées après le refus de la cour d'appel, de faire droit à la demande de réouverture du procès qui avait été rejetée en première instance en juin. Après trois sursis à exécution, le ministre de la justice leur avait accordé un report *sine die* en juillet. La peine capitale a été commuée en vingt-cinq ans de détention pour Joshua Khumalo et Francis Don Mokhesi, en vingt ans pour Reginald Sefatsa et en dix-huit ans pour les trois derniers, Theresa Ramashamola, Oupa Diniso et Reid Malebo Mokoena.

Quatre policiers blancs

Leur avocat, Me Prakash Diar, a exprimé sa satisfaction mais a regretté que le sort de ses clients soit associé à celui de criminels. Il a qualifié la grâce présidentielle de *« marché »* et de *« décision politique totalement inacceptable »*, soulignant que la justice n'avait jamais pu prouver la participation directe des « six de Sharpeville » au meurtre d'un conseiller municipal qui avait été lynché et sa maison incendiée, lors d'une manifestation contre la hausse des loyers le 3 septembre 1984. Le tribunal avait établi leur présence dans la foule à partir des témoignages de deux hommes dont un s'était rétracté par la suite, affirmant avoir subi des pressions de la police. Les six avaient, en fait, été condamnés pour complicité, ce qui avait déchaîné les polémiques juridiques.

Outre trois autres Noirs condamnés pour meurtre qui ont bénéficié de la grâce présidentielle, quatre policiers blancs ont échappé à la potence. Deux d'entre eux, David Goosen et Léon de Villiers avaient « exécuté » un jeune militant noir d'une balle dans la tête après lui avoir fait subir des sévices. Ils faisaient partie d'une unité anti-émeutes qui, après avoir vidé quelques bouteilles, avait décidé d'aller « casser du Noir » dans la *township* de Cradock. De Villiers purgera vingt ans et Goosen quinze.

Les deux autres, Jack La Grange et Robert Van der Merwe s'étaient vu infliger la peine capitale pour le meurtre de deux trafiquants de drogue dans une sombre affaire crapuleuse où ces deux membres de la police judiciaire étaient impliqués. Leur condamnation avait été à l'origine d'une campagne de l'extrême droite pour les faire échapper à la corde. Leur peine a été commuée pour le premier en vingt-cinq ans de réclusion et quinze ans pour le second.

Au cours des cinq dernières années, jusqu'à la fin de 1987, le président Botha a usé à cent quinze reprises de son droit de grâce tandis que six cent soixante-dix-huit condamnés ont été exécutés. Cette année, cent dix suppliciés ont déjà été pendus et sept autres doivent l'être ce jeudi matin à l'aube.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Sur le vif

Hémicirque

Non, mais qu'est-ce que c'est que ce cirque ! Vous avez vu, hier, nos princes se donner en spectacle au Palais-Bourbon ? On se serait cru à Médrano. Normal, notez, c'était un mercredi, le jour des gamins, le jour de la retransmission des jeux du Parlement à la télé. Là, ils se sont surpassés. Dans le rôle de l'Auguste, mon préféré, c'était le garde des sceaux. Lui, le juge Boulouque, il connaît pas. Son inculpation ? Quelle inculpation ? Personne lui a rien dit, alors forcément, lui, il a rien dit à personne. Il était pas au courant. Ah si, quand même, un truc, il a pu annoncer une heure avant l'AFP que la Cour de casse lui avait pas retiré le dossier du terrorisme, à ce pauvre Grellier... Oh ! pardon, qu'est-ce que je raconte : ...à ce pauvre Boulouque.

Faut dire, il en a pris plein la gueule, Arpaillange, les clowns d'en face n'y sont pas allés de main morte : où on va, là, c'est le crime poursuivant la justice, maintenant, dans ce pays ? Ça a dû le contrarier. Il en tremblait. Il se cramponnait, frémissant, à ses feuillets. Moi, j'ai vu le moment où il serait obligé de se retenir au micro pour pas tomber.

Et puis l'autre après, le radical de gauche, j'oublie toujours son nom, Crépu, non, Crépeau, qui se lance dans une attaque « ad hominem » — de quoi je me mêle ? — contre le petit Ponia. Du genre tel père, tel fils. Quand on porte ce nom-là, on n'a plus qu'à la boucler. On en parlait ce matin au bar-tabac du coin à l'heure du café arrosé. On s'étonnait : quelle mouche l'a piqué ? Maurice rigolait : Cherchez pas, ils avaient tous un verre dans le nez. Croyez-moi, je m'y connais.

Possible. Regardez ce qui se passe au Bundestag. Ils sont complètement pétés, défoncés comme un terrain de manœuvre, les députés allemands. Ils carburent à l'alcool. On parle que de ça en RFA. D'ailleurs, hier, à l'Assemblée, quand les mecs de l'opposition ont quitté leurs bancs, soi-disant en signe de protestation, il n'y avait qu'à les regarder, ils se bousculaient dans les travées, ils rigolaient : allez, dépêche, bonne occasion d'aller s'en jeter un à la buvette sans attendre la fin de la séance.

Joli spectacle pour nos enfants ! Qu'est-ce qu'on attend pour coller le carré blanc aux débordements de nos représentants ?

CLAUDE SARRAUTE.

ANGOLA

L'URSS souligne la « contribution importante » des Etats-Unis à la conclusion de l'accord de Genève

La prochaine réunion quadripartite sur l'Angola et la Namibie se tiendra à Brazzaville du 29 novembre au 1er décembre, a annoncé, mercredi 23 novembre, l'agence officielle congolaise de presse, citant la présidence de la République congolaise. De source non officielle dans la capitale congolaise, on avance que le secrétaire d'Etat américain, George Shultz, pourrrait assister à cette réunion.

Par ailleurs, un porte-parole officiel soviétique a rendu hommage, mercredi 23 novembre, aux Etats-Unis pour leur *« contribution importante »* à la conclusion de l'accord du 15 novembre, à Genève, entre Angolais, Cubains et Sud-Africains. M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, a souligné que l'URSS était restée en *« contact étroit »* avec Cuba et l'Angola lors des négociations que Moscou *« a soutenues dès le début »*. — *(AFP.)*

● **Septième essai nucléaire français depuis le début de l'année.** — Selon les autorités de Nouvelle-Zélande, la France a fait exploser, jeudi 24 novembre, à Mururoa, une charge nucléaire dont la puissance a été évaluée à 40 kilotonnes, soit deux à trois fois celle de la bombe sur Hiroshima). Il s'agit de la troisième expérimentation en un mois, la septième depuis le début de l'année. — *(AFP, AP, Reuter.)*

SOUDAN : dans la province du Darfour

Cent trente-trois personnes tuées par des bandes armées

KHARTOUM, (AFP, AP). — Cent trente-trois personnes ont été tuées et trente-sept villages incendiés, la semaine dernière dans la région de Wadi Saleh, dans la province du Darfour (ouest du Soudan) par des bandes armées, rapporte l'agence soudanaise SUNA.

Selon le gouverneur de cette province, frontalière de la Libye et du Tchad, M. Tigani Sissi, cité par l'agence, ces incidents sont le fait de *« bandits armés étrangers désireux de s'approprier les riches terres de Wadi Saleh »*. L'insécurité dans la région s'explique par *« l'intervention étrangère et la continuation du conflit tchadien »*, a-t-il ajouté.

L'armée et la police soudanaises ont du mal à contrôler la situation dans cette province du Soudan, véritable *« no man's land »* sillonné par des troupes et milices armées d'appartenances diverses. Les conflits tribaux se sont également transformés dans cette province en sanglants affrontements, en raison d'un abandon trafic d'armes de guerre grâce auquel les tribus se dotent d'armes automatiques modernes.

Dans un récent entretien avec l'AFP, l'ambassadeur du Tchad à Khartoum, M. Maitine Djoumbé, avait indiqué qu'il était encore trop tôt pour juger si l'activité des milices anti-tchadiennes armées par la Libye allait cesser à partir du territoire soudanais à la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre Tripoli et N'Djamena, le 3 octobre. Il avait précisé, dans une allusion à la Légion islamique armée par la Libye, que des *« forces hostiles »* restaient *« tapies le long de la frontière soudano-tchadienne »*.

Selon des chiffres officiels, des bandits armés ont tué plus de 3000 civils et une centaine de policiers dans la région depuis 1984.

● **Demande d'enquête sur les violations des droits de l'homme en Algérie.** — La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), à Paris, a demandé, mercredi 23 novembre, aux Nations unies d'entreprendre une enquête sur des violations des droits de l'homme survenues en Algérie lors des récentes émeutes.

Plusieurs articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été violés lors des émeutes d'octobre, selon les informations fournies tant par la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), affiliée à la FIDH, que par la ligue officielle, reconnue par le gouvernement, a estimé M. Alejandro Teitelbaum, qui représente la FIDH à Genève.

La FIDH a joint à son dossier un rapport présenté par M. Abdennour Ali-Yahia, président de la LADH, et demande à la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies d'entamer la procédure d'enquête prévue en cas de violation. — *(AFP.)*

Mort de la soprano Irmgard Seefried

La cantatrice autrichienne d'origine allemande Irmgard Seefried est morte dans la nuit du 23 au 24 novembre des suites d'une longue maladie. Elle était âgée de soixante-neuf ans.

Sa voix d'une pureté inégalée, son art du phrasé, la transparence de son expression en avaient fait la soprano mozartienne idéale, la Pamina légendaire d'une *Flûte enchantée* dirigée par Karajan dont se souviennent tous les enfants de la guerre (l'enregistrement sur microsillons était paru en 1950) ; elle devait enregistrer *live*, depuis, à Salzbourg, la même œuvre avec Furtwängler, une année plus tard (la réédition de ces deux *Flûte enchantée* historiques viennent de reparaître sur disques compacts.

Née à Köngetried le 9 octobre 1919, formée au chant à Augsbourg et à Munich, Irmgard Seefried n'était cependant pas entrée dans le métier grâce à Mozart mais bien dans le grand répertoire italien : dès 1938, Karajan l'avait engagée pour chanter *Aïda* à Aix-la-Chapelle. Six ans plus tard, Richard Strauss, alors âgé de quatre-vingts ans, la choisit pour chanter le rôle du compositeur dans *Ariane à Naxos*.

A Salzbourg, après la guerre, sa réputation passe les frontières. Elle y est successivement Suzanne, Pamina, Zerline, Fiordiligi. New-York la découvre au Met en 1953. Dès lors, elle entreprend d'élargir son répertoire aux musiques anciennes et contemporaines. Elle sera même la Marie de *Wozzeck*.

Comme tous les grands chanteurs de sa génération, Irmgard Seefried (dont la carrière internationale s'était arrêtée au début des années 60) avait gardé, sinon toute sa voix, du moins une technique vocale inaltérée. Elle était donc, depuis près de vingt ans, un professeur très recherché et une interprète de lieder admirable : un disque Schubert enregistré en 1970, et lui aussi disponible en CD, en témoigne désormais.

ANNE REY.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 24 novembre

Bien orientée

A l'image de la veille, la Bourse était bien orientée dès les premiers échanges. L'indicateur instantané progressait de 0,64 % à l'issue de la matinée. Les plus fortes hausses étaient emmenées par Sligos (+ 5,9 %), Radiotechnique (+ 5,1 %), Penhoet (+ 4,8 %), Bafip (+ 4,6 %) et Moulinex (+ 4 %). Parmi les baisses on notait Groupe de la Cité (– 4,7 %) et BHV (– 4,5 %). Le britannique Mercury Common Market Trust a, pour sa part, déclaré posséder 5,9 % de la Compagnie de navigation mixte. Cette entrée dans cette firme dite opéable n'aurait pas reçu l'accord préalable des dirigeants de la Mixte.

A B C D E F G

France-Télécom va débourser 1,47 milliard de francs pour contrôler TDF

On savait depuis le 30 août que France-Télécom avait vocation à devenir l'*« opérateur industriel »* et l'actionnaire majoritaire de Télédiffusion de France, une société anonyme jusqu'alors contrôlée entièrement par l'Etat. On sait maintenant combien cela coûtera : au détour d'une ligne du collectif budgétaire, l'Etat prévoit que *« la vente de TDF en 1988 (770 millions de francs) sera affectée à Bull »*. Le groupe informatique recevra ainsi le produit du versement de France-Télécom à l'Etat pour contrôler une partie du capital de TDF. Cette vente sera suivie d'une augmentation de capital de TDF de 700 millions de francs, souscrite par France-Télécom, qui aura ainsi déboursé au total 1,47 milliard.

Au terme de l'opération, France-Télécom et son groupe (notamment la Cogecom) détiendront 49 % du capital de TDF, ce qui valorise la société à 3 milliards de francs. Les 700 millions d'augmentation de capital permettront à TDF de faire face notamment aux lourds engagements qu'elle a pris en matière de satellite, pour la construction déjà entamée de TDF 2 par exemple. Au-delà de l'opération financière, il reste surtout à opérer les réorganisations qui ont justifié le rapprochement entre les deux sociétés, jusqu'alors rivales.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

Après une année 1988 difficile

Bonus budgétaire pour A2 et FR3

Le collectif budgétaire adopté au conseil des ministres, mercredi 23 novembre, devrait améliorer les finances d'Antenne 2 et de FR3 en 1989 : les deux chaînes vont recevoir 236 millions de francs supplémentaires, grâce au reliquat des recettes de privatisation de TF1, alors qu'elles n'en attendaient que 86 millions. Ces 236 millions de bonus seront consacrés en priorité aux programmes pour la jeunesse et à la création originale diffusée aux heures de grande écoute. Ils viennent s'ajouter au budget voté pour 1989 (5 834 millions contre 5 560 millions en 1988) et aux 100 millions de francs de dotation de l'Etat versés au compte de soutien des industries audiovisuelles et qui sont réservés au financement des créations nouvelles des deux chaînes publiques.

Les ministères de la culture et de la communication font remarquer que les deux chaînes voient ainsi leurs budgets progresser de 11 % en 1989, soit nettement plus que les 4,5 % du budget général. Les chaînes publiques en auront besoin. Elle sont d'une part confrontées, comme toutes les chaînes, à une inflation des coûts qui alourdit leurs dépenses. Elles doivent aussi faire face en 1988 à un manque à gagner publicitaire, notamment à la suite des grèves. Il devient de plus en plus probable que les objectifs publicitaires ne seront pas atteints, ce qui devrait obliger les chaînes à puiser dans leur trésorerie et à afficher un déficit comptable pour boucler 1988. Dans ces conditions, l'embellie des budgets 1989 — toute relative, car elle ne fait que traduire en partie la pérennisation budgétaire de recettes exceptionnelles — devra rattraper une année 1988 particulièrement noire.

Le collectif budgétaire prévoit, en outre, d'affecter 100 millions de francs au compte de soutien aux industries de programmes, dont la moitié pour un mécanisme de capital-risque géré par l'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles).

M.-C. I.

A nos abonnés

En raison de la grève des postes, le règlement de certains abonnés ne nous est pas parvenu et n'a donc pu être pris en compte. Plusieurs d'entre eux se sont ainsi trouvés relancés indûment. Nous les prions de bien vouloir nous excuser.

Le Monde met tout en œuvre pour revenir aussi vite que possible à un service normal.

● **Préavis de grève dans l'audiovisuel public pour le 30 novembre.** — Cinq syndicats de journalistes de l'audiovisuel public (Syndicat national des journalistes, CFDT, SNJ-CGT, FO, CFTC) ont déposé mercredi 23 novembre un préavis de grève illimitée. Celui-ci débuterait le 30 novembre à 0 heure et toucherait Radio-France, Radio-France outremer, Radio-France internationale et FR3. Antenne 2 ne participerait pas au mouvement. Ce dernier est dû à une proposition salariale du collège des employeurs : 0,35 % de la masse salariale serait consacré à la résorption des disparités de salaires dans les chaînes publiques, en 1988 et en 1989.

Le numéro du « Monde » daté 24 novembre 1988 a été tiré à 515 510 exemplaires